L'OBSERVATEUR ANGLOIS,

OU

CORRESPONDANCE SECRETE

ENTRE

MILORD ALL'EYE

ET

MILORD ALLE'AR.

Singula quæque notando. HOR.

TOME TROISIEME.

* * *
* *
*

A LONDRES,
Chez *JOHN ADAMSON.*
MDCCLXXVIII.

L'OBSERVATEUR ANGLOIS,

OU

CORRESPONDANCE SECRETTE

ENTRE

MILORD ALLEYE

ET

MILORD ALLE'AR.

* * *

* *

*

TABLE DES LETTRES

Contenues dans ce troiſieme Volume.

LETTRE I. *Sur M. de Guibert, & ſur ſon Connétable de Bourbon, Tragédie de cet Auteur.* 1

LETTRE II. *Sur le Plan de M. le Comte de Saint Germain, & ſur ſes nouvelles Ordonnances concernant la Guerre.* . . 18

LETTRE III. *Sur Madame la Comteſſe Dubarri. Suicide remarquable.* . . . 33

LETTRE IV. *De l'Abbé de Voiſenon; de ſa ſinguliere Belle-ſœur. Du Duc de Saint-Aignan. Quelques Anecdotes Littéraires & autres* 46

LETTRE V. *Sur la maiſon de Madame Gourdan.* 59

ORAISON FUNEBRE *de Madame Juſtine Pâris, prononcée le* 14 *Novembre* 1773 *par Madame Gourdan.* . . . 73

LETTRE VI. *Sur les Inſurgens.* . . 83

LETTRE VII. *Suite du même ſujet.* . . 95

LETTRE VIII. *Réception de M. de Boiſgelin, Archevêque d'Aix, à l'Académie Françoiſe.* 105

LETTRE IX. *Lit de Juſtice du* 12 *Mars* 1776. 134

TABLE DE LETTRES.

LETTRE X. *Sur le Jubilé.* . 146
LETTRE XI. *Sur M. Fréron.* . 155
LETTRE XII. *Sur l'Isle de Noirmoutier.* 181
LETTRE XIII. *Epitre aux Calomniateurs de la Philosophie.* 194
LETTRE XIV. *Sur l'Opéra. Epitre Dédicatoire à une fameuse Courtisanne.* . 210
LETTRE XV. *Retraite de M. Turgot & de M. de Malesherbes.* . . 237
LETTRE XVI. *Sur une Requête singuliere, adressée au Roi par les membres expulsés du Parlement de Navarre.* . . 266
LETTRE XVII. *Réflexions d'un Magistrat sur cette Requête.* 287
LETTRE XVIII. *Suite des Ordonnances nouvelles de M. le Comte de Saint Germain.* 300
LETTRE XIX. *Suite du même objet.* 314
LETTRE XX. *Suite du même sujet.* . 327
LETTRE XXI. *Sur M. Turgot. Ouvrage apologétique de ce Ministre.* . . 358

L'OBSER-

L'OBSERVATEUR ANGLOIS.

PREMIERE LETTRE.

Sur M. Guibert, & ſur le Connétable de Bourbon, Tragédie de cet Auteur.

Je vous ai promis, Milord, de vous rendre compte de la Tragédie du *Connétable de Bourbon;* mais pour vous y intéreſſer davantage, il faut vous dire un mot de l'auteur, plus intéreſſant que ſon ouvrage. Son pere, M. Guibert d'abord, puis de Guibert, & aujourd'hui Marquis, Maréchal de Camp, Cordon Rouge & Prince du St. Empire, eſt de Montauban, d'une extraction très-commune. Il s'eſt diſtingué dans la derniere guerre par ſon talent pour la Tactique, pour les Campemens ſurtout. M. le Maréchal Duc de Broglio, qui connoiſſoit ſon mérite, le fit Maréchal général des logis de ſon armée. A la paix le Duc de Choiſeul l'avoit appellé à Verſailles pour le mettre à la tête d'une eſpece de Bureau ſans titre, mais avec un traitement pécuniaire fort bon. Il lui a été ôté depuis par M. de Monteynard, ce qui l'a

obligé de retourner dans ſa province. Le fils, dont il eſt queſtion aujourd'hui, eſt tout jeune, ayant au plus 30 à 31 ans. Il a déployé de bonne heure un génie remuant, ami des nouveautés & cherchant à ſe ſignaler par des ſyſtêmes hardis. Le Duc de Choiſeul, partiſan de ces hommes audacieux, ſurtout dans l'âge de la fougue & du bonheur, lui procura l'occaſion de s'évertuer, en l'employant en Corſe, lors de l'invaſion de la France dans cette iſle; ce qui lui valut la croix de Saint Louis en peu de tems & le fit faire Colonel en ſecond de la Légion de Corſe. Le tumulte des camps ne l'avoit point empêché de ſe livrer aux méditations du cabinet. Dès 1772 il fit paroître un Traité de Tactique qui cauſa le plus grand bruit, non à raiſon de ce qu'il contenoit en lui-même, n'offrant rien de bien étonnant ni de bien neuf, mais à raiſon d'une préface (*a*) qui le précédoit & qui n'avoit pas été miſe ſans deſſein. Sous prétexte du rapport que la conſtitution militaire d'un Etat doit avoir avec ſa conſtitution politique, on examinoit celle de la France ſous ce dernier aſpect, on la criti-

(*a*) Elle eſt diviſée en deux parties. La premiere a pour titre: *Tableau de la Politique actuelle. Son parallele avec celle des anciens. Ses vices. Obſtacles qu'elle apporte à la proſpérité & à la grandeur des peuples.*

La ſeconde eſt intitulée: *Tableau de l'art de la guerre, depuis le commencement du monde. Situation actuelle de cette ſcience en Europe. Son parallele avec ce qu'elle fut autrefois. Néceſſité du rapport des Conſtitutions militaires avec les Conſtitutions politiques. Vices de tous nos Gouvernemens modernes ſur cet objet.*

quoit fortement, on gémiſſoit ſur la révolution qui venoit de s'y opérer (*a*), ſur l'abâtardiſſement de la nation avilie & dégradée, ſur l'inertie de ſon Souverain; on en attendoit un autre, qui *retremperoit les ames* (c'eſt l'expreſſion de l'Ecrivain) & leur rendroit leur énergie. Le ton d'enthouſiaſme dont étoit animé ce morceau vraiment philoſophique, ajoutoit encore à ſon éloquence. Le Gouvernement en fut allarmé. L'ouvrage ſembloit ſorti d'une preſſe étrangere & ne portoit pas le nom de l'auteur. Malheureuſement ſon amour-propre avoit trahi ſon ſecret & ſa ſûreté: il ne le déſavouoit pas, il en tiroit même vanité. Ses amis craignirent qu'il ne fût inquiété; on ne trouva d'autre moyen de le ſouſtraire à la perſécution que de le faire voyager. Il fut dans le Nord, le théâtre le plus propre à fournir alors à ſes obſervations par les troubles auxquels la Pologne étoit en proie, & par la guerre qui regnoit entre la Porte & la Ruſſie. Il ne manqua pas d'aller à Berlin faire ſa cour au Roi de Pruſſe, déjà infiniment flatté d'être le héros de ſon livre. Auſſi en fut-il accueilli avec la plus grande diſtinction. Ce Monarque l'admit à une audience ſecrette, & il eut l'honneur de conférer pluſieurs heures tête-à-tête avec cette Majeſté. Pour ne point ſe rendre ſuſpect au Miniſtere qui le ſurveilloit de loin, M. de Guibert ne voulut pas ſé-

(*a*) Celle de 1771.

journer trop longtems dans aucune des cours qu'il visita. Quand il jugea l'orage un peu passé, il se rapprocha de sa patrie, & revint par Genêve. Il fut rendre hommage au Philosophe de Ferney. Ce fut-là qu'ayant été plusieurs jours, à l'exemple de beaucoup d'autres, reçu splendidement, sans pouvoir enviſager face à face le Seigneur qui le traitoit avec tant de magnificence, il le provoqua par le distique suivant :

Je vous trouve, ô Voltaire, en tout semblable à Dieu ;
Sans vous voir on vous mange, on vous boit en ce lieu !

Il n'y eut pas moyen de résister à une pareille profession de foi, & la Divinité se communiqua.

Quoique M. de Voltaire ait la prétention d'être universel, & qu'il le soit en effet à quelques égards, il a des parties de prédilection qui le font sympathiser avec certaines personnes plus qu'avec d'autres. Les Belles-Lettres sont toujours l'objet par lequel on peut le plus s'en rapprocher. M. de Guibert l'avoit donc pris par son foible, & doublement, puisqu'il en avoit étrangement caressé l'amour-propre. Il fut question de sa tragédie du *Connétable de Bourbon*, qu'il avoit déjà lue en détail dans plusieurs cotteries qui, comme de raison, en avoient été émerveillées. Le Patriarche de la Littérature voulut bien l'entendre & en juger par lui-même. Le candidat dans la carriere reçut de grands éloges, & revint plus que jamais convaincu que son coup d'essai étoit un chef-

d'œuvre : c'eſt vraiſemblablement ce qui l'a déterminé à deſirer que ſa piece ſoit jouée aux fêtes pour le mariage de Madame Clotilde, ſeule & excluſivement à toute autre. Avant d'en parler, il faut, Milord, continuer à vous inſtruire du perſonnel de ce jeune militaire, étonnant dans ſon genre.

Il eſt fort bien de figure & de taille : il eſt doué des dons de la nature à un dégré ſupérieur ; il lit cinq lignes de gazette d'un coup d'œil. Vous concevez, au moyen de l'activité de cet organe chez lui, combien il doit avoir meublé ſa mémoire, faculté d'un ſi grand ſecours pour l'eſprit. On aſſure qu'elle ne fait point de tort à ſon imagination & même à ſon raiſonnement ; qu'il digere ſes lectures auſſi rapidement qu'il les fait. On raconte qu'ayant parié dévorer cinq gros volumes en une nuit d'un livre aſſez abſtrait, il en rapporta pour preuve le lendemain un extrait du plan & des principaux détails, exact & aſſez étendu.

Il s'eſt marié depuis quelque tems & a épouſé la fille d'un M. de Courcelles, Commiſſaire général des Suiſſes & Griſons. La fortune a, ſans doute, déterminé cet hymen, fort critiqué, en ce que le beau-pere eſt un fils de comédien & frere de Mimi Deshayes, la premiere femme du fermier général la Popeliniere, ſi célébre par cette cheminée merveilleuſe qui a conſervé ſon nom (*a*), & ſervant de porte au

(*a*) On appelle *Cheminée à la Popeliniere*, des cheminées poëles, c'eſt-à-dire, des foyers qui ſatisfont à ce double ob-

Maréchal Duc de Richelieu pour s'introduire furtivement auprès d'elle. Ce qui doit le justifier, c'eſt l'approbation tacite de la Reine, qui depuis ne lui a pas retiré ſes bontés, a même admis ſa femme à lui faire ſa cour & à figurer dans ſes Bals (*a*).

M. de Guibert doit à la faveur de S. M., qui a voulu voir repréſenter ſur le théâtre ſon *Connétable de Bourbon*, l'honneur qu'il a reçu d'avoir été joué à la cour dans une occaſion ſolemnelle. Lorſque la choſe fut décidée, on convint de faire au Roi la lecture de cette tragédie. Le Monarque y conſentit, indiqua le jour, & fit dire au pere qu'il pourroit s'y trouver. Celui-ci n'en profita pas : il répondit à ceux qui lui en firent des reproches, que lorsque ſon fils liroit quelque ouvrage ſur ſon métier, il l'écouteroit volontiers; mais qu'il ne pouvoit le voir avec plaiſir ſe livrer à une occupation étrangere à ſon état & frivole. Le fils n'a point trouvé mauvais cette humeur d'un vieux militaire, & s'étant de plus en plus inſinué par ſes talens agréables dans les bonnes graces de la Reine, a obtenu, pour prix de l'avoir

---

jet, en ſervant tour-à-tour à deux appartemens, ſoit de cheminée, ſoit de poële, & qui ne peuvent pas remplir le premier office à l'égard de l'un qu'elles ne rempliſſent le ſecond à l'égard de l'autre, par la chaleur qu'ils communiquent dans la piece voiſine.

(*a*) J'ai appris cette anecdote par des couplets infames ſur la Reine, qu'on chante ici dans les ſoupers, mais que perſonne n'oſe écrire.

amuſée, que ce pere ſi auſtere ſeroit, à la recommandation de S. M., créé Prince du St. Empire. Si le dernier n'eut mérité une ſemblable diſtinction par ſes ſervices, ç'auroit été, ſans doute, trop récompenſer la médiocre production de l'autre; car c'eſt la qualification la plus douce que j'aie entendu donner à ſa tragédie par les connoiſſeurs impartiaux.

Je n'ai point aſſiſté à la premiere repréſentation du *Connétable de Bourbon*, donnée pour les Fêtes du mariage de Madame Clotilde (*a*). C'eſt ſur le grand théâtre de la cour qu'il fut exécuté, avec tout l'appareil poſſible. Si j'étois artiſte, Milord, je vous ferois ici une relation circonſtanciée des beautés de cette ſalle vaſte, ſuperbe, & dont les ornemens ſont de la richeſſe la mieux entendue; du théâtre, immenſe, commode, ménagé avec tout l'art poſſible, & ſurtout des machines, dont le méchaniſme frappe & ravit les plus habiles en ce genre (*b*). D'ailleurs, ce monument eſt connu depuis pluſieurs années (*c*). Je vous renvoye aux deſcriptions multipliées qui en ont couru. Je reviens à la piece. Deux répétitions en avoient été faites à Paris à la Comédie Françoiſe, & ſuivies avec autant de fureur qu'une repréſentation

---

(*a*) Cette repréſentation a eu lieu le 26 Août 1775.

(*b*) Ces machines ſont du Sr. Arnauld. La ſalle eſt du Sr. Gabriel, premier Architecte du Roi, ou du moins elle a été imaginée & exécutée ſous ſa direction.

(*c*) Il a été ouvert en 1770, pour les fêtes du mariage de M. le Dauphin.

en regle. L'engouement avoit continué, & les acteurs enchantés ſollicitoient l'auteur de leur permettre de jouer ſa tragédie lorsqu'elle auroit eu le ſuffrage des courtiſans, car perſonne ne doutoit du ſuccès: perſonne! s'entend des élus bien heureux qui avoient joui de cette merveille. Or ils étoient presque tous déjà partiſans ou enthouſiaſtes du jeune poëte, & les autres, électriſés, pour ainſi dire, par cette commotion générale, ne pouvoient qu'éprouver le même ſentiment d'admiration. Malheureuſement il ne s'étoit pas communiqué aux gens de Verſailles, & les détracteurs, en grand nombre, qui outrent tout de leur côté, s'écrierent qu'il étoit impoſſible de rien voir de plus mauvais; que non ſeulement le plan en étoit déteſtable, mais que la verſification même en étoit d'une platitude unique; qu'il n'y avoit aucun vers de ſentiment ni de génie, & que le ſtyle de M. de Belloy, tout barbare qu'il ſoit, étoit encore préférable à celui de M. de Guibert. D'ailleurs, cette repréſentation, d'une longueur mortelle, avoit duré près de trois heures, & le dégoût étoit tel, au rapport de certains ſpectateurs, que, ſans le reſpect dû au lieu & à leurs Majeſtés préſentes, ils n'auroient pû s'empêcher de ſifler en quantité d'endroits & de témoigner ouvertement leur indignation. Du reſte, on vantoit les acceſſoires, comme d'une beauté unique, comme formant un coup d'œil impoſant, bien propre à produire de l'effet, ſi le poëte eût entendu tant ſoit peu le mouvement de la ſcene.

Indé

Indépendamment de ces reproches fondés ſur l'eſſence même de l'ouvrage, on en faiſoit à ceux qui avoient propoſé de jouer une telle piece en pareille circonſtance ; on regardoit comme une gaucherie d'offrir ſous les yeux de la famille Royale, & des Seigneurs & Miniſtres étrangers, à l'occaſion d'une fête publique donnée à Verſailles pour un événement ſolemnel, une époque de l'hiſtoire des plus injurieuſes au nom François, & ſurtout à la Maiſon de Bourbon, par le ſpectacle continuel d'un traître portant ce nom auguſte, & le deshonorant par le récit de faits & de combats, où la nation eſt dégradée, battue, avilie. Mais ce qu'on trouvoit plus inexcuſable, plus mal-adroit & plus indécent, c'étoit en réjouiſſance éclatante de la double & triple alliance contractée avec la Maiſon de Savoye, de choiſir entre cent une tragédie où figure la Ducheſſe d'Angoulême, du même ſang, où cette ennemie jurée du Connêtable, méditant ſa ruine, le forçant de s'expatrier, eſt peinte d'ailleurs comme une femme ſans mœurs, jouant le rôle d'une courtiſanne, & le réceptacle de tous les vices.

Le Roi, qui s'étoit laiſſé ſéduire à la lecture de l'ouvrage, ou plutôt n'y avoit pas fait beaucoup d'attention, ſentit à la repréſentation combien il étoit peu politique de l'avoir laiſſé jouer. Il ſe répentit de ſa condescendance envers la Reine. Par un principe d'économie il avoit d'abord arrêté qu'il n'y auroit pas de Spectacles à la cour. Ces Spectacles, dans

une pareille cérémonie, ne pouvoient avoir lieu que ſur le théâtre moderne, & ils y ſont très-chers, à cauſe de l'accompagnement & du décore qu'ils exigent. Mais comme c'eſt ſurtout à l'égard des Opéra que cette magnificence eſt très-dispendieuſe, on avoit fait entendre à S. M. qu'une ſimple tragédie étoit ſans conſéquence. Il ne la trouva pas telle, quand il ſçut que cette petite fantaiſie de ſon auguſte compagne coûtoit 300,000 Livres, & cette raiſon, jointe à celles tirées du ſujet de l'ouvrage & des circonſtances, l'avoit déterminé à déclarer qu'il ne ſouffriroit pas qu'il reparût. En conſéquence, les Comédiens avoient reçu ordre de remettre chacun leur rôle ſur le champ, défenſe d'en tirer des copies, injonction de brûler celles qu'ils avoient priſes, & l'on leur avoit déclaré qu'on les rendroit reſponſables de ce qui en paroîtroit dans le public, en tout ou en partie. On a laiſſé paſſer cette premiere humeur du Monarque, & l'attaquant par l'endroit ſenſible, c'eſt-à-dire par ſon extrême envie de plaire à la Reine & de l'amuſer, quelques mois après on l'a fait conſentir à revoir une ſeconde fois cette piece; c'eſt ce qui m'a procuré l'occaſion d'y aſſiſter. Le poëte avoit fort à cœur de prendre ſa revanche, & profitant des conſeils que lui avoient donné ſes amis, n'avoit rien négligé pour cela. Mais c'étoit des critiques dures de ſes ennemis qu'il auroit dû s'inſtruire & tirer parti. L'indulgence des premiers ne lui a pas aſſez deſſillé les yeux; il s'eſt trop fié ſurtout au ſuffrage de

la Reine. Cette Princeſſe en étoit ſi engouée, qu'à la ſeconde lecture qu'il lui propoſa pour entendre les changemens, elle lui dit, émerveillée plus que jamais: *Vous avez donc voulu m'ôter le plaiſir de vous défendre!* mot flatteur, qui a pu dédommager le courtiſan, mais non pas l'auteur, de ſa ſeconde disgrace auprès du public. Il a trouvé cette fois (*a*) que les corrections n'avoient pas amélioré le *Connétable de Bourbon*; que le dénouement étoit, au contraire, plus déteſtable. Les partiſans de M. de Guibert, uſant de la liberté donnée récemment à la cour d'applaudir (*b*), l'ont fait à toute outrance. Mais, comme pour tempérer ces éloges trop exceſſifs, les dénigrans ont élevé au cinquieme acte un murmure ſoutenu, reſſemblant fort à des huées & caractériſant du moins le mécontentement général, la Reine a été fort courroucée d'une critique auſſi marquée & auſſi peu reſpectueuſe. Quant à ſon protégé, il ſe l'eſt tenu pour dit, a remis ſon manuſcrit dans ſon porte-feuille & ſonge à ſe livrer déſormais tout entier à ſa profeſſion & à faire revenir ſur ſon compte M. de St. Germain. Ce Miniſtre l'a beaucoup perſifié à l'occaſion de ſa piece, & a affecté de l'apoſtropher d'un

(*a*) *Le Connétable de Bourbon* a été joué pour la ſeconde fois le 30 Décembre 1775.

(*b*) Autrefois il falloit être impaſſible aux Spectacles de la cour: on n'avoit pas même la liberté d'y battre des mains. La jeune Reine a trouvé cela trop froid, & par ſon exemple a donné la permiſſion de l'imiter.

ton théâtral, en l'appellant *brave jeune homme*; mot que je ne trouve ni injurieux ni piquant, ainſi qu'on voudroit le faire regarder. C'eſt l'expreſſion franche & énergique d'un vieux guerrier, aſſez ſupérieur par ſon grade, ſon mérite militaire & ſa dignité, pour s'en ſervir ſans indécence: elle indique qu'en lui reconnoiſſant la premiere qualité de ſon état, il lui juge la tête un peu légere, défaut naturel à l'âge de M. de Guibert, & dont le tems & l'expérience le corrigeront.

Ce ſeroit, ſans doute, ici le lieu, Mylord, de vous faire une analyſe du *Connétable de Bourbon*; j'en ai été d'autant plus tenté qu'il ne ſera peut-être jamais imprimé du vivant de l'auteur, & qu'il ne m'eſt tombé ſous la main aucun Journal qui en ait parlé précédemment. Mais j'ai craint de ne pouvoir, ſur une ſeule repréſentation, où mes yeux ont été plus occupés que mes oreilles, vous envoyer un extrait bien exact. D'ailleurs, il ſeroit néceſſairement étendu & vous rendroit peut-être une partie de l'ennui que j'ai éprouvé: j'aime mieux vous renvoyer à la chanſon ſuivante, critique courte & aſſez fine de la tragédie. L'auteur eſt anonyme, mais il eſt à préſumer que c'eſt un homme du monde & peut-être de la cour. Vous y obſerverez la malignité d'un ſpectateur impartial, plutôt que la méchanceté d'un confrere jaloux. Du reſte, pour plus d'intelligence, j'y vais joindre un petit commentaire, ou plutôt quelques obſervations & explications en bref. Elle eſt ſur l'air: *Vous m'entendez bien.*

CHANSON.

Le *Connétable* me plaît fort:
Comme on y rit, comme on y dort! (*a*)
C'eſt une bonne pièce,
Eh bien,
Qu'on joue à nos Princeſſes,
Vous m'entendez bien.

François Premier eſt un faquin, (*b*)
Angoulême eſt une catin,
Et le dire à Verſailles,
Eh bien,
C'étoit une trouvaille,
Vous m'entendez bien.

Bourbon, pour nous faire enrager,
Déſerte en pays étranger;
Puis il nous fait la nique
Eh bien,

(*a*) La plaiſanterie de la premiere partie de ce couplet peut n'être regardée que comme un perſifiage de courtiſan, attaquant la forme de l'ouvrage, queſtion de goût ſur laquelle tout le monde pouvoit n'être pas d'accord. Ce qui avoit fait *rire* & *dormir* l'auteur, en auroit pu toucher & émerveiller d'autres. Mais la fin concerne la bienſéance & les égards violés, non plus vis à vis de Madame Clotilde, qui étoit partie, mais vis-à-vis de *Madame* & Madame la Comteſſe d'Artois, ainſi qu'il a été obſervé précédemment.

(*b*) Ce Couplet inſolent d'un valet qui ſe familiariſe facilement avec ſon maître, décele ſurtout le génie & le *faire* du courtiſan. On y attaque aſſez judicieuſement, au reſte, le caractere de François I, peint ſous des couleurs fauſſes dans la tragédie & tout-à-fait manqué. Quant à la Ducheſſe d'Angoulême, rien de plus exact.

Aidé de la tactique, (a)
Vous m'entendez bien.

Parmi les glaives, les mousquets,
Adelaïde court après, (b)
Lui dire l'amniſtie,
Eh bien,
Que *Saint Germain* publie,
Vous m'entendez bien.

En vain *Stuard*, ſon Chevalier, (c)
La couvre de ſon bouclier:

(a) Le chanſonnier a ſans doute en vue ici l'affectation du poëte de choiſir un ſujet où il put faire entrer beaucoup de récits de combats, de diſpoſitions militaires, préſenter même ſur la ſcene des évolutions, en un mot, mettre en vers ſon traité de Tactique; détails épiſodiques, propres à être placés à propos une fois ou deux, mais qui ne peuvent déterminer à compoſer une tragédie exprès.

(b) Cette *Adelaïde* eſt la fille de *Bayard*. Le Connétable en eſt amoureux; & quoiqu'elle n'ait pas les mêmes ſentimens envers lui, elle profite de ſa paſſion pour le ſermoner & le ramener à ſon devoir. Ce caractere outré & romanesque n'eſt point dans nos mœurs actuelles, mais bien dans celles de ce ſiecle-là. Quant à l'*amniſtie*, comparée à celle du Comte de Saint Germain, on ne ſaiſit pas trop la fineſſe de ce rapprochement, à moins que le Critique ne veuille faire entendre que celle du Miniſtre de la guerre n'aura pas plus de ſuccès, n'ayant rien de plus ſéducteur.

(c) Ce *Stuard* eſt aimé d'*Adelaïde*. Il eſt reçu Chevalier ſuivant le coſtume du tems par le *Connétable*; ce qui donne lieu à une aſſez belle ſituation lorsque *Bourbon*, en recevant le ſerment du candidat & lui dictant les loix de l'honneur, de l'obéiſſance, de la fidélité à ſon Souverain, ſe rappelle comment il y a manqué. Le ſurplus du couplet eſt une critique de la maniere peu théâtrale dont M. de Gnibert ſe défait de cette héroïne, qui commençoit à l'embarraſſer à la fin de la piece.

Mais une balle adroite,
Eh bien,
Vous la tue en cachette,
Vous m'entendez bien.

Enfin meurent tous ces héros ; (a)
Implorons Dieu pour leur repos :
Prions-le qu'il nous laisse,
Eh bien,
Siffler un peu la piece,
Vous m'entendez bien.

Après le *Connétable de Bourbon*, Milord, on a exécuté un Ballet du grand genre, tragédie pantomime, bien supérieure à celle qu'on venoit de jouer. C'est le Ballet de *Médée & Jason* par le Sr. Noverre. Il n'est pas possible de voir rien de mieux imaginé, où les passions soient soutenues & graduées avec un intérêt dont ne peuvent se défendre les cœurs les plus froids. L'exécution a répondu à la beauté du fond, relevé par les plus superbes accessoires. Mlle. Heinel rend le rôle de *Médée* avec une expression sublime, qu'aucun *Mime* de l'antiquité n'a certainement surpassé pour la majesté & la variété. Au reste, vous connoissez cette héroïne, que vous

(a) On se moque ici du préjugé des jeunes auteurs, qui s'imaginent qu'une tragédie est d'autant plus dans le genre, qu'il y a plus de morts. Le plaisant, d'ailleurs, termine cruellement pour l'amour-propre du poëte, comme il a commencé, & annonce indirectement le danger qu'il y avoit de s'exprimer à la cour trop librement sur un ouvrage approuvé & protégé par S. M.

voyez tous les ans à Londres, & digne de nos autels, ſi le tems revient jamais d'en élever à la Déeſſe de la Danſe.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Paris, ce 3 Janvier 1776.

LETTRE II.

Sur le plan de M. le Comte de St. Germain, & ſur ſes nouvelles Ordonnances concernant la guerre.

Le plan du Comte de St. Germain, Milord, ne s'effectuant point en entier, ainſi qu'on l'avoit prévu, eſt abſolument manqué. Mais ce à quoi l'on ne s'attendoit pas, & ce qui eſt bien contraire à l'idée qu'on avoit de ce Miniſtre, ou à celle qu'en avoient donné ſes partiſans, c'eſt qu'il n'a pas tout abandonné; c'eſt que, déjà amolli par l'air contagieux de la cour, il n'a pas eu la force de s'arracher à l'enchantement de ce pays-là, & de préférer l'obſcurité d'une fortune médiocre, par une retraite honorable, au deſir de faire époque par des bouleverſemens qui ne peuvent s'opérer avec ſuccès que complettement, & qui ne ſubſiſtant pas tourneront à ſa confuſion, bien loin de lui procurer la gloire à laquelle il aſpire. Ce n'eſt pas que le Roi n'eût goûté ſes projets, & ne fût diſpoſé à les adopter: averti même des ſollici-

tations qu'il alloit éprouver de toutes parts, on prétend qu'il avoit prévenu la Reine de ne lui en point faire. Quelques courtisans ajoutent qu'il lui avoit écrit une Lettre sévere, en la priant de la conserver & de la lire toutes les fois qu'elle seroit tentée de lui parler contre son Ministre, qu'il savoit ne pas avoir le bonheur de lui plaire. La contrariété est venue de la foiblesse de l'homme sur lequel M. de St. Germain devoit compter le plus en apparence, de M. de Maurepas, mû par sa femme, elle-même cédant à une impulsion étrangere. Il seroit difficile d'entrer dans le détail des intrigues ténébreuses dont on voit les effets, & dont on ne pourroit suivre tous les ressorts. Le secret, ame des opérations de cette nature, intéressant une infinité de gens accrédités, a été violé avant qu'elles fussent arrêtées & consommées au Conseil, & la cour a été bientôt dans la plus grande fermentation. Le jeune Monarque, perplex entre un nouveau Ministre & son Mentor, a nécessairement dû s'en rapporter à ce dernier, & il en a résulté une réforme bisarre, inconséquente, un mal réel, sans aucune utilité. Il est même arrivé que l'auteur voyant son plan dérangé dès le commencement, s'est hâté de le faire paroître informe & en partie seulement, dans la crainte de n'en pouvoir rien exécuter, s'il donnoit plus de tems aux cabales de se former, d'agir, diriger & multiplier leurs efforts.

Au surplus, Milord, voici à quoi aboutit la Réforme tant annoncée, qui fait déjà crier la haute

Nobleſſe, & par un parallele infâme avec un des monſtres les plus exécrables qu'ait produit la France, fait appeller M. de St. Germain le *Maupeou du Militaire.* C'eſt ce qu'on voit dans pluſieurs Ordonnances qui ont paru, concernant les divers Corps de la Maiſon du Roi. Elles ont d'abord été envoyées aux Princes du Sang, enſuite aux Maréchaux de France, & depuis quelques jours ſe diſtribuent dans le public. Je les ai lues, comme tout le monde; mais n'étant point aſſez au fait de la conſtitution militaire de ce pays-ci, & dénué de quantité de connoiſſances relatives & néceſſaires pour en differter pertinemment, j'ai conſulté beaucoup de gens, & ne me trouvant que plus embarraſſé au milieu de cette contrariété d'opinions, je m'en ſuis définitivement rapporté à un Officier retiré, très inſtruit & impartial, n'ayant plus de prétentions. J'ai écrit mes demandes & ſes réponſes; ce qui forme un dialogue que je vous envoye. Il ſera plus propre que toutes les diſſertations à fixer vos idées ſur la beſogne du Miniſtre actuel de la guerre.

L'ANGLOIS.

D'abord le ſtyle ſec, auſtere & bref des préambules m'a ſurpris: je les ai comparé à ceux des Miniſtres de la Légiſlation & de la Finance; ils m'ont paru tout différens.

C'eſt que dans un autre ſens M. de St. Germain peut dire à leur égard, comme Ajax dans ſa harangue contre Ulyſſe:

Nec mihi dicere promptum,
Nec facere eſt olli.

Il n'a point dans ſes Bureaux de ces phraſeurs habitués à mentir avec adreſſe au public, à pallier le mal, à exagérer le bien, à préſenter tout ſous une face artificieuſe & ſéduiſante. Les Ordonnances de la guerre s'exécutent par la ſeule volonté du Roi & n'ont pas beſoin de cet enrégiſtrement dans les Cours néceſſaire, ou du moins uſité pour les opérations du Chancelier ou du Contrôleur-général. Enfin, le Militaire, ſi fier & ſi inſolent ordinairement à l'égard des autres conditions, eſt dans un état plus paſſif que les moindres ſujets; il eſt eſclave juſques dans ſes facultés intellectuelles, & n'a pas même le droit de repréſentation dont uſent tous les Corps. Voyons ce qui vient de ſe paſſer, par exemple, à l'égard des Mousquetaires. Il eſt dit dans l'Ordonnance (*a*) qui les concerne: *S. M. s'étant déterminée à réduire ſa Maiſon militaire, a ordonné & ordonne ce qui ſuit:* ſavoir une ſuppreſſion totale des deux Compagnies. A l'inſtant les Commandans ont reſpectivement as-

(*a*) En date du 15 Décembre 1775.

ſemblé leurs Compagnies, & chacun, aſſiſté du Commiſſaire de ſon corps, a fait part (*a*) à la ſienne d'une Lettre du Roi, où S. M. lui marquoit que, très-contente du ſervice de ſes Mousquetaires, elle étoit obligée de les renvoyer pour de nouveaux arrangemens. Enſuite le Commiſſaire a obſervé que les fuſils appartenoient au Roi; & le Chef deſtitué déclarant qu'il n'avoit plus d'ordre à donner, chacun, de ſon propre mouvement, eſt allé remettre ſon arme, & l'on s'eſt ſéparé fort triſte.

L'ANGLOIS.

Je ne ſais pas pourquoi, car il me ſemble que leur traitement n'eſt pas mauvais (*b*).

(*a*) Le Samedi 22 Décembre.

(*b*) Voici les principales diſpoſitions:

Art. I. „ A commencer du premier Janvier prochain, les „ deux Compagnies des Mousquetaires de la garde ſeront & „ demeureront ſupprimées. II. S. M. ſe réſerve de régler „ le traitement qu'elle jugera convenable d'accorder aux Capitaines-lieutenans des deux Compagnies des Mousquetaires, & conſerve à tous les autres Officiers des dites Compagnies l'appointement dont ils jouiſſent actuellement, „ jusqu'à ce qu'il ait été pourvu au rembourſement de la „ finance de leurs charges; ſe réſervant de prononcer alors „ ſur les graces dont ils ſeront ſuſceptibles par la nature & „ l'ancienneté de leurs ſervices. III. Elle accorde aux Maréchaux des logis des Mousquetaires les deux tiers de leurs „ appointemens pour retraite, & aux Brigadiers, Sous-brigadiers & Mousquetaires, jusqu'à ce qu'ils ayent obtenu „ des emplois dans ſes Régimens d'Infanterie, Cavalerie ou „ Dragons; ſavoir à ceux qui ont ſervi de 10 à 20 ans, le

LE MILITAIRE.

Il eſt même très-avantageux, ſurtout pour les chefs. Malgré cela, on aime à tenir à un corps. Celui-ci, quoique le moins ancien des Rouges, & quoiqu'ayant l'origine la moins illuſtre, puisqu'il étoit formé des débris des Gardes du Cardinal Mazarin, avoit acquis une grande conſiſtance. Il étoit devenu l'école de la Nobleſſe, & n'a pu qu'être ſenſible à une deſtruction abſolue, tandis que les autres ſubſiſtent, au moins encore en partie.

L'ANGLOIS.

Pourquoi cette humiliation en effet? Ce Corps étoit-il plus à charge qu'un autre? Se comportoit-il moins bien?

LE MILITAIRE.

La vraie raiſon c'eſt que ſes Commandans n'ont pas eu autant de crédit que ceux des autres Compagnies dévouées à la même deſtruction. Le Comte de la Cheze, à la tête des Mousquetaries Gris, ſans la naiſſance diſtinguée qu'exigeoit une telle place, n'avoit aucun entour. Il étoit odieux à ſon propre Corps, qui le baffouoit & l'appelloit, en jouant ſur

---

„ tiers; & à ceux qui n'ont pas 10 ans de ſervice, le quart „ de leur paye. IV. Les Officiers conſerveront leur rang „ dans le militaire, ſuivant les commiſſions ou brevets qui „ leur ont été accordés".

le mot, *la chaiſe à caca.* M. le Comte de Montboiſſier, quoiqu'homme de qualité & très-digne du poſte qui lui étoit confié, ne s'eſt pas trouvé aſſez appuyé pour parer le coup. Mais, d'ailleurs, nul motif de ſupprimer plus les Mousquetaires que les Gendarmes ou les Chevaux Légers.

L'Anglois.

Il ſemble même que dans la ſociété le mot de *Mousquetaire* annonçoit quelque choſe de plus conſidérable.

Le Militaire.

Les Mousquetaires Noirs étoient aſſez bien compoſés pour la naiſſance : il n'en étoit pas de même des Gris. En revanche, ceux-ci étoient plus diſciplinés, & c'étoit ce qui leur avoit rendu leur Commandant inſupportable, parce qu'il y mettoit beaucoup de dureté. A le bien prendre, ces deux Corps étoient autant de pépinieres de libertins, & le ſéjour de la capitale ne pouvoit que contribuer à corrompre leurs mœurs & à les énerver. Quoiqu'ils ne ſe portaſſent plus aux déſordres qu'ils commettoient autrefois, le même eſprit d'indépendance, ou plutôt de licence, regnoit toujours parmi eux. Quoiqu'à tous les ſpectacles & dans les divers lieux publics il y eût conſtamment un officier de garde pour veiller ſur ſes camarades, il ne ſervoit qu'à les ſouſtraire à la juriſdiction de la police ou des loix, & le Mousque-

taire agreſſeur en définitif avoit toujours raiſon. Un d'eux avoit-il querelle dans un lieu public, inſultoit-il un citoyen paiſible, au point d'obliger celui-ci de provoquer le guet ou la garde, à l'inſtant: *A moi, Mousquetaires*! étoit un mot de ralliement, auquel accouroient les autres des quatre coins de Paris, & mort ou vif ils l'arrachoient aux gardiens & vengeurs de la ſûreté publique. Ainſi, c'eſt avoir rendu ſervice aux habitans de cette grande ville, de les avoir délivrés d'un pareil fléau, & les mœurs ne peuvent qu'y gagner.

L'ANGLOIS.

Mais le Roi?

LE MILITAIRE.

N'y gagne preſque rien, quant à préſent, au moyen du traitement que vous avez vu accordé aux Officiers & divers individus du Corps. En calculant bien, même, ceux-ci bénéficient: ils ont pour rien, en tout ou en partie, leurs appointemens, tandis qu'ils ſont débarraſſés de l'achat du cheval, de ſon entretien, de leur habillement, & ſurtout de faire l'exercice tous les matins & pluſieurs fois par jour; ce qui leur déplaiſoit fort, mais ce qui les mettoit en état de ſervir au beſoin, d'occuper des poſter d'officier dans les autres corps & de n'y être point neufs, au lieu qu'ils vont ſe rouiller & ſe perdre dans l'oiſiveté.

L'Anglois.

Ainſi, nul avantage dans cette ſuppreſſion & beaucoup d'inconvéniens.

Le Militaire.

Voilà le vrai. Il falloit, ou que le projet de M. de Saint-Germain fût exécuté en entier, ou rejetté; ſupprimer toute la Maiſon du Roi, ou n'y pas toucher; ſurtout en refondre les individus dans d'autres Corps ſubſiſtans, ou dans de nouveaux qu'on auroit créés, moins diſpendieux & plus utiles, & ne laiſſer perſonne privé de ſon état, & criant contre des changemens toujours injuſtes, quand ils ne tournent qu'au détriment des particuliers, ſans faire le bien général.

L'Anglois.

Mais cette Maiſon du Roi eſt une ſi belle choſe, dit-on: c'eſt, pour ainſi parler, l'élixir de la Nobleſſe du Royaume raſſemblée: ce ſont des Corps qui ne plient jamais, admirables dans les actions déciſives. N'eſt-ce pas elle qui à Fontenoy vous a ſi bien ſervis contre nous?

Le Militaire.

Sans doute. Mais, pour une occaſion où cette Maiſon eſt utile, elle ſera pendant toute une guerre ſans

ſans ſervir (*a*). Elle ne marche qu'avec le Monarque. D'ailleurs, dans le cas où elle donne, n'eſt-ce pas une mal-adreſſe que de raſſembler ainſi en un point l'Ordre le plus précieux de l'Etat, pour l'expoſer à la boucherie & en faire moiſſonner la fleur? Ne vaudroit-il pas mieux que ces braves, diſtribués dans une armée entiere, en vivifiaſſent en quelque ſorte toutes les parties, & par leur exemple continuel ſoutinſſent le ſoldat, l'animaſſent, & ſe rendiſſent dignes, en faiſant de belles actions, des récompenſes auxquelles ils parviennent dans l'obſcurité & dans le repos?

L'ANGLOIS.

Pourſuivons l'examen des autres Ordonnances nouvelles. Que penſez-vous de celle concernant les Grenadiers à cheval? (*b*)

(*a*) Il y en a cependant des détachemens aux armées pendant la guerre. Mais il eſt ici queſtion de la généralité du Corps, dont l'eſſence étant de garder la perſonne du Monarque, ne ſe meut & ne doit en effet ſe mouvoir qu'avec lui.

(*b*) En date du 15 Décembre 1775, comme la premiere. Ses diſpoſitions ſont: Art. II. S. M. ſe réſerve de régler le „ traitement qu'elle jugera convenable d'accorder au Capi„ taine-lieutenant de ladite Compagnie. III. S. M. accorde „ au premier Sous-lieutenant les deux tiers de ſon traitement „ pour retraite; & aux autres Officiers, y compris l'Aide„ major & les Maréchaux des logis, la moitié du traitement „ dont ils jouiſſent actuellement. IV. Elle conſerve également „ la moitié de leur traitement aux Sergens, Brigadiers &

LE MILITAIRE.

D'abord, que le préambule eſt faux & ridicule. On y fait annoncer au Roi qu'il a jugé du bien de ſon ſervice de diminuer *conſidérablement* les troupes qui compoſent ſa Maiſon militaire. Et de quoi s'agit-il ici? D'anéantir un Corps de 150 hommes. Il eſt vrai que ceux-ci étoient de l'eſpece qu'on apprécie & qu'on ne compte point. Sous ce point de vue, un en valoit bien dix, & le mot *conſidérablement* a du ſens & une trop véritable énergie. Vous ſavez combien les Grenadiers ſont eſtimés dans tous les corps, dont ils ſont la tête & l'ame. Et c'eſt parmi ces gens d'honneur, d'un courage à toute épreuve & d'une vertu ſans tache, qu'on prenoit à tour de rôle de quoi recruter les premiers. Jugez de quel prix devoit être cette Compagnie. Auſſi dans ſon étendard, de ſoie blanche avec pluſieurs trophées d'armes, brodés en or & argent, portoit-elle une bombe en éclats, & ces mots pour deviſe: *Undique terror, undique letbum.*

„ Sous-brigadiers. V. Tous les Grenadiers jouiront de la „ demi-paye, jusqu'à ce qu'ils ſoient remplacés en qualité „ de Bas-officers dans les différens Corps des Troupes de S. „ M. VI. Les Officiers conſerveront leur rang dans le mili„ taire, ſuivant la date des commiſſions ou brevets qui leur „ ont été accordés".

L'Anglois.

Je vois que les Grenadiers à cheval n'étoient pas ſimplement comme tous les autres Corps de la Maiſon du Roi, un vain entour, deſtiné à la garde ou à la décoration du Trône, ou une école brillante d'orgueil & de libertinage, ou un aſyle imperturbable de l'ignorance & de la fainéantiſe, mais un poſte d'honneur pour le Soldat blanchi ſous le casque, qui le récompenſoit des périls qu'il avoit bravés, en l'expoſant à des dangers plus grands. Il eſt inconcevable qu'un vieux guerrier comme M. de Saint-Germain ait préféré d'éteindre ce Corps à tous les autres, tandis que ç'auroit été le ſeul, peut-être, qu'on auroit dû excepter de la proſcription générale.

Le Militaire.

Le discrédit du Chef n'y a pas peu contribué. Au lieu de mettre à la tête des Grenadiers à cheval un perſonnage auſſi intact que ceux qu'il commandoit, la faveur y avoit placé un guerrier recommandable par ſes qualités belliqueuſes, mais avide d'argent & rançonnant les ſubalternes d'une maniere non moins vile qu'injuſte.

L'Anglois.

Et cependant, ſuivant l'uſage, il n'eſt pas le plus mal-traité.

LE MILITAIRE.

Ces Meſſieurs ſe tirent toujours d'affaire; & dans le cas même de disgrace, on les traite en ennemis redoutables, on leur fait un pont d'or, pour qu'ils veuillent bien quitter. Mais ce qui, au contraire, révolte en liſant cette Ordonnance, c'eſt que les individus, déjà aſſez malheureux de cette ſuppreſſion, loin d'en être dédommagés, puisque leur place n'étoit pas une faveur, mais une récompenſe méritée, n'ont qu'une perſpective d'un rang inférieur, d'un grade contre lequel ils n'auroient jamais échangé leur façon d'être.

L'ANGLOIS.

Que dites-vous de la maniere dont ſont écourtées les deux Compagnies des Gendarmes & des Chevaux-légers?

LE MILITAIRE.

Autre gaucherie. Que faire de 50 Gendarmes de la garde & de 50 Chevaux-légers? Ils ne ſont plus en nombre ſuffiſant pour former une troupe pour aller en détachement à l'armée. On voit aiſément que cette Ordonnance eſt une eſpece de traité fait entre les Commandans d'une part, préférant une exiſtence quelconque à une ſuppreſſion totale, & le Miniſtre de la guerre de l'autre, voulant effectuer, au moins en quelque choſe, ſon plan de réforme & d'extenſion, annoncé dans le public avec tant d'éloges. De-

là cette phraſe remarquable, où S. M. dit qu'elle juge néceſſaire d'augmenter ſes troupes d'Infanterie & de Cavalerie; qu'elle eſt déterminée à ſacrifier une partie de l'éclat qui l'environne, pour concourir aux vues d'ordre & d'économie qui l'animent.

L'Anglois.

Il me ſemble qu'on auroit peu regretté les Gendarmes ſurtout.

Le Militaire.

C'eſt le Corps le plus ancien des Rouges, puiſqu'il a été créé en 1609 par *Henri* IV, &, l'on ne ſait trop pourquoi, le moins eſtimé. Apparemment parce qu'il n'eſt pas auſſi bien compoſé que les autres, que le Chef n'eſt pas fort ſcrupuleux ſur le choix des ſujets.

L'Anglois.

Oui. J'ai entendu dire que beaucoup de jeunes gens de cette capitale, des fils de bourgeois, pour avoir le droit de faire les fainéans, les ſpadaſſins ſur le pavé de Paris, d'aller inſulter plus hardiment & plus impunément les filles, ſe faiſoient inſcrire comme ſurnuméraires de cette Compagnie, & ne paroiſſoient jamais à l'hôtel, ne faiſoient aucun ſervice & ne ſe connoiſſoient pas entre eux, ni n'étoient connus des Gendarmes en pied.

LE MILITAIRE.

Il faut attribuer ce déſordre à la bonté trop grande de leur Commandant, le Maréchal Prince de Soubiſe (*a*), & à la cupidité des ſubalternes. C'eſt le Chef qui contribue principalement à donner du luſtre à ſon Corps. On en peut juger par les Chevaux-légers, peu recommandables pendant longtems, & devenus une école de diſtinction depuis que le Duc de Chaulnes a apporté le plus grand ſoin à ſa compoſition à l'inſtruction des éleves & à les contenir dans la plus exacte diſcipline.

L'ANGLOIS.

Malgré ces raiſons d'exceptions prépondérantes, on prétend que ce Corps doit uniquement ſa conſervation au Duc d'Aiguillon, qui, puiſſant dans ſa diſgrace, l'a fait maintenir par le canal de M. de Maurepas.

LE MILITAIRE.

Quoique peu de gens ſoient au fait de ce deſſous de cartes, c'eſt à préſumer, & que le Prince de Soubiſe, malgré tout ſon crédit, auroit échoué ſans cet exemple.

(*a*) M. le Prince de Guémené eſt reçu Capitaine-Lieutenant en ſurvivance.

L'Anglois.

Mais le Comte de Maurepas s'intéreſſant ſi fortement à la choſe, comment n'a-t-il pas ſoutenu davantage un Corps à la tête duquel étoit ſon parent ?

Le Militaire.

Par politique. Il n'a pas voulu heurter de front le Miniſtre de la guerre, dans un premier moment où le Roi, l'ayant choiſi, en étoit engoué. Il a ſenti qu'il ſuffiroit de prévenir l'anéantiſſement total, & que du germe ſubſiſtant renaîtroit en tems & lieu, plutôt ou plus tard, le corps entier. Au reſte, la réduction de ces deux Compagnies défigurées & ſans proportion, a paru ſi extravagante à la Reine même, que S. M. en a perſiflé l'auteur, & lui a demandé pourquoi ce réſidu qu'il en conſervoit? Si c'étoit pour accompagner le Roi aux Lits de juſtice?

L'Anglois.

Comment s'en eſt tiré le Miniſtre?

Le Militaire.

Fort bien: il a répondu à S. M. qu'au contraire, c'étoit pour aller aux *Te Deum*. Il eſt d'uſage qu'à ces cérémonies publiques en réjouiſſance de quelque heureux ou glorieux événement, la Maiſon du Roi aſſiſte par détachemens.

L'Anglois.

Les partiſans de M. de St. Germain, au ſurplus, le diſculpent de ſa condeſcendance & croyent, au contraire, qu'il a agi en politique plus fin que ſes adverſaires ; que l'échec porté à ces deux Compagnies eſt peut-être plus mortel qu'une ſuppreſſion totale & violente, en ce qu'elles vont ſe diſſoudre plus ſûrement d'elles-mêmes, vu la difficulté que font les anciens de reſter, comme ſe trouvant dégradés par le raccourciſſement de la troupe, comme chargés d'un ſervice plus onéreux, comme ſe piquant d'honneur, & ne voulant pas ſurvivre en quelque ſorte à leurs camarades anéantis.

Le Militaire.

N'en croyez rien. Si les vieux ne reſtent pas, les jeunes prendront leur place. Et quand tous quitteroient, les Capitaines Commandans & les Officiers à hauſſe-col n'auront garde d'abandonner la partie, & trouveront aiſément de quoi former une compoſition nouvelle. Mais encore un coup, des Militaires ne ſont point des Magiſtrats: ils commencent par obéir & cenſurent enſuite les ordres de leur maître.

L'Anglois.

Il nous reſte l'Ordonnance des Gardes du Corps, celle des Milices, celle des Déſerteurs.

LE MILITAIRE.

Celles-ci ſont compliquées & nous meneroient trop loin, ainſi nous les paſſerons ſous ſilence.

Je me hâte, Milord, de vous rendre compte de cette converſation.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Paris, ce 11 Janvier 1776.

LETTRE III.

Sur Madame la Comteſſe Dubarri *& le Livre de ſes* Anecdotes. *Deux Lettres à cette occaſion. Suicide remarquable.*

POUR faire diverſion, Milord, aux matieres politiques de ma derniere Lettre, je vais vous rendre compte de ce que vous m'avez demandé concernant une femme qui a fait beaucoup de bruit & eſt déjà totalement oubliée. C'eſt Madame *Dubarri.* Elle eſt toujours à la petite terre qu'elle a achetée ſur la route d'Orléans, à quelques lieues de Paris (1). Ayant été dans le voiſinage, j'ai voulu

(1) *Saint Vrain*, auprès d'Arpajon.

voir cette Beauté. Il faut convenir qu'elle a la figure la plus ſéduiſante pour un amateur; que malgré ſon ſéjour à la cour, & le rôle important qu'elle a joué pendant quelques années, je lui ai encore trouvé parfaitement l'air d'une *Fille* dans toute la valeur du terme, & cet air, nous autres étrangers, & ſurtout *Anglois*, vous ſavez que nous ne le haïſſons pas. Du reſte, on m'aſſure qu'elle n'avoit jamais été mieux, & que depuis qu'elle étoit ſortie de *Pont-aux-Dames*, elle avoit repris ſon enjouement & ſes charmes. J'ai voulu ſavoir comment elle vivoit dans le canton. On m'a répondu qu'à ſon arrivée elle avoit été voir tout le monde du voiſinage; qu'elle avoit fait ſavoir enſuite qu'elle auroit réguliérement une table de vingt-cinq couverts, & que tous ceux qui voudroient lui faire l'honneur d'y venir, ſeroient très-bien reçus. On m'a ajouté que juſqu'à préſent peu de gens s'étoient rendus à cette invitation, & ſurtout que les femmes s'y étoient refuſées abſolument. Comme elle eſt fort riche (2), avec le même goût de dépenſe & le même fonds d'ennui, elle s'amuſe à faire bâtir; & quoique les travaux qu'elle a faits, lui aient déjà coûté beaucoup, elle veut revendre ſon acquiſition nouvelle. Elle demande à revenir à Paris, tourbillon néceſſaire à ſon oiſiveté, & pour rendre la propoſition moins difficile à faire paſſer,

(2) On prétend qu'elle a encore 200,000 Livres de rentes, ſes dettes payées.

elle offre d'y réſider en couvent. On ne doute pas qu'elle n'obtienne cette grace. Elle a déjà la liberté d'aller à ſon château de Lucienne. Il paroît que le Duc d'Aiguillon en eſt toujours amoureux. Non-ſeulement pendant ſon ſéjour ici l'année derniere, il n'a pu contenir ſa paſſion, au point d'en devenir plus odieux à la Reine & de ſe faire donner un ordre de ſe retirer dans ſes terres; mais ſouffrant trop d'être éloigné de cette Beauté, il l'a engagée à venir le voir. La Ducheſſe, accoutumée à ſes infidélités, s'eſt prêtée à ce concubinage, & le bruit général eſt que Madame Dubarri eſt groſſe. Quoi qu'il en ſoit, ſon amant ayant toujours de grandes relations avec ſa tante, Madame de Maurepas fait traiter ſourdement par le Mentor du Roi, pour que S. M. permette à l'exilée d'habiter la capitale. Le Monarque eſt indifférent à cet égard & n'y répugne en rien: c'eſt la Reine qui eſt plus difficile à déterminer.

Quant au *Dubarri* le *Roué*, il eſt effectivement rentré en France; & voici comment cela s'eſt paſſé. Ne trouvant aucun pays auſſi bon que celui-ci pour faire valoir ſes talens, il a eu l'impudence d'écrire à M. de Malesherbes, Secrétaire d'Etat au Département de Paris. Il a expoſé à ce Miniſtre qu'il ſe voyoit à regret éloigné de ſa patrie; qu'il en conſervoit toujours l'amour, & qu'il ne l'avoit quittée que dans la crainte d'un ordre ſurpris contre lui à la religion du Roi: qu'aujourd'hui, que ſous ſon adminiſtration équitable & bienfaiſante, non ſeulement les Lettres

de cachet n'avoient plus lieu, mais l'on réparoit toutes les injuſtices commiſes précédemment, il prenoit la liberté de s'adreſſer à lui pour ſavoir s'il étoit effectivement dans la disgrace de S. M., & au cas où il auroit ce malheur, pour l'engager à trouver bon qu'il lui exposât ſa juſtification, ſe flattant que ce Miniſtre voudroit bien la préſenter au Roi.

M. de Malesherbes lui a répondu, qu'il avoit pris les ordres de ſon Maître à ſon égard; que S. M. le confondoit parmi ſes autres Sujets, & qu'il jouiroit de tous leurs droits en ſe conformant aux loix & à ſes devoirs; que du reſte il n'étoit point un être aſſez important dans l'Etat pour qu'on s'occupât de lui particuliérement; qu'il eût déſormais à s'adreſſer, pour les éclairciſſemens qu'il deſireroit avoir, au Lieutenant de Police, ce Magiſtrat ſeul étant celui ſous l'inſpection immédiate duquel il pût & dût être. C'eſt avec cette permiſſion, ou plutôt cette tolérance humiliante, que le *Roué* a reparu à Paris ſur la fin de l'année derniere; mais on ne croit pas qu'il y reſte, & l'on préſume qu'on lui fera dire de ſe retirer en Languedoc, ſa province.

Après cette explication préliminaire que vous me demandiez, Milord, je paſſe au livre dont vous me parlez. Vous ne devez pas être ſurpris que je ne vous en aye fait jusqu'ici aucune mention: ces ſortes d'ouvrages imprimés chez l'étranger, y ſont toujours connus longtems avant de l'être en France. Cependant les *Anecdotes de Madame la Comteſſe Dubarri*

commencent à percer, & je les ai lues avec beaucoup de ſatisfaction. Elles ſont aujourd'hui l'objet de la recherche des curieux : mais comme il y en a encore peu d'exemplaires, il faut attendre ſon tour pour les voir, & l'on ne peut que les parcourir rapidement. Je vois que les courtiſans y ajoutent beaucoup de foi, & préſument que c'eſt quelque malin d'entre eux qui ſe ſera amuſé à jouer ce tour à la Comteſſe. Quant à elle, je ne puis mieux ſatisfaire à votre demande qu'en vous adreſſant les copies de deux Lettres qui courent dans le monde. L'une eſt de Madame *Cabouët de Villers*, femme du Tréſorier général de la Maiſon du Roi, & l'autre eſt la réponſe de la Comteſſe. On m'a expliqué, avant de me les procurer, ce que c'étoit que la premiere. C'eſt une intriguante du premier ordre, & vous en jugerez en apprenant que cette femme, jolie & fort agréable, après s'être procuré la faveur du Duc de Choiſeul en lui prodiguant les ſiennes, avoit eu l'art enſuite de ſe mettre dans les bonnes graces de la Comteſſe, & que celle-ci expulſée, elle s'eſt ſi bien retournée qu'elle a plu à la Reine, eſt entrée dans ſa confiance & eſt très-aimée de S. M. Cependant elle a toujours conſervé une relation ſecrette avec Madame Dubarri. Vraiſemblablement celle-ci, allarmée du bruit des *Anecdotes* répandues ſous ſon nom, aura écrit à ſon ancienne amie pour en avoir plus de certitude, & ſavoir ce qu'on en penſoit dans la famille Royale. C'eſt ce qui a donné lieu à la réponſe ſuivante.

LETTRE *de Madame* Cahouët de Villers *à Madame la Comteſſe* Dubarri, en date du 2 Décembre 1775.

„ MADAME,

„ JE vous ai trop d'obligations pour les oublier, & „ je m'eſtimerai toujours heureuſe de pouvoir trou- „ ver quelque occaſion de vous prouver que je m'en „ reſſouviens. L'honneur que j'ai d'approcher de la „ perſonne de la Reine, & d'entrer quelquefois dans „ ſes confidences, me peut procurer les moyens de „ vous être bonne à quelque choſe; mais pour cela „ il faut que S. M. ignore notre liaiſon, cela gâte- „ roit tout: il faut que ma reconnoiſſance ſoit voi- „ lée, pour ainſi dire, ſous l'ingratitude. C'eſt un „ vilain masque, mais ſi commun dans ce pays-ci „ qu'on n'y fait plus d'attention. Tandis que M. le „ Duc d'Aiguillon met en œuvre Madame de Mau- „ repas auprès du Roi pour faciliter votre liberté & „ votre ſéjour partout où il vous plaira, je diſpoſe „ inſenſiblement la Souveraine à ne pas ſe laiſſer „ aller aux mouvemens d'une vengeance peu grande. „ Fiez-vous-en à moi: j'y ſuis perſonnellement inté- „ reſſée, en ce que ce rapprochement me donnera „ lieu de vous faire ma cour ſans déplaire, ou du „ moins ſans qu'on le ſache; ce qui ne pourroit „ m'être permis dans l'éloignement où vous êtes de „ la Capitale. Voilà la vraie raiſon de mon oubli „ apparent. Je reviens à ce qui vous intéreſſe ſi fort,

„ Les *Anecdotes* ſont arrivées ici par la voie de „ M. de Vergennes. Ce Miniſtre, inſtruit par ſes „ correſpondans de l'exiſtence du livre, a chargé „ quelqu'un de le lui envoyer. Comme il eſt pres„ que le ſeul homme de la cour qui y ſoit loué, cet „ ouvrage a dû trouver grace à ſes yeux: il en a „ procuré des exemplaires à M. de Maurepas; il „ m'en étoit tombé un ſous la main, lorsque j'ai re„ çu votre Lettre. Ainſi ces *Anecdotes* ne m'étoient „ pas inconnues; mais je n'ai pu les avoir que pour „ quelques heures; chacun ſonge à ſoi, & je voulois „ voir ce qu'on y diſoit de moi. Par une eſpece de „ miracle je n'y ſuis point, & je ne ſais à quoi at„ tribuer cette réticence: ce ne peut être à l'ignoran„ ce de l'auteur, trop bien inſtruit ſur tout le reſte „ & ſur les choſes les plus cachées. Ce n'eſt pas „ non plus une complaiſance de ſa part, car, Dieu „ merci, je ne ſais quel il eſt. Quoi qu'il en ſoit, „ comme vous êtes intéreſſée & empreſſée d'avoir ce „ livre, je l'ai fait chercher à pied & à cheval, & „ *Sauvigny* (*) me l'apporte. Si ç'avoit été préciſé„ ment un libelle contre vous, croyez que je ne „ me ſerois point chargée de la commiſſion; mais „ ſûrement il ne reſſemble en rien à celui du Sr.

(*) On ne ſait ce que c'eſt que ce *Sauvigny*. Il y a appa rence pourtant que c'eſt l'auteur du *Parnaſſe des Dames*, ouvrage produit ſous les auſpices de la Favorite, mais qu'il n'a pu terminer avant la diſgrace de celle-ci.

„ Morande, & ſi l'écrivain n'eſt pas de vos amis, il
„ ne faut pas le compter non plus au rang de vos
„ ennemis. A l'article de la galanterie près, ſur le-
„ quel vous êtes aſſez philoſophe pour ne pas vous
„ défendre, il rend juſtice à l'excellence de votre
„ cœur & ne vous attribue en rien les maux de l'E-
„ tat. Vos adverſaires y ſont plus mal-traités que
„ vous, & la Ducheſſe de Grammont, peinte de
„ main de maître, eſt plus diffamée en dix lignes
„ que vous dans tout le courant de l'ouvrage.

„ Vraîment je n'ai eu garde d'en parler à la Rei-
„ ne, & je ne crois pas que perſonne s'aviſe de lui
„ procurer ce livre. On y a rapporté un de ces
„ propos ſi plaiſans dans votre bouche, quand vous
„ en diſſipiez l'ennui du feu Roi, qu'ils perdoient,
„ ce ſemble, toute leur indécence & leur méchance-
„ té, mais capable de faire punir comme coupable de
„ Leze-Majeſté au premier chef quiconque le répé-
„ teroit aujourd'hui. En voilà plus qu'il n'en faut
„ pour en interdire la lecture à la cour. Les Prin-
„ ces n'y ſont pas bien accommodés non plus, par
„ des citations de couplets humilians & injurieux
„ pour eux: en un mot, tout le monde y eſt paſſé
„ en revue tour à tour & y reçoit ſon coup de patte.
„ Encore un coup, du caractere franc & folâtre dont
„ je vous connois, vous ne ſerez pas trop fâchée de
„ ce qu'on y dit de vous. On vous y défend même
„ juſqu'à rejetter & démentir tous les contes popu-
„ laires accrédités ſur votre naiſſance, prouvée légi-

„ time & honnête ; autre point qui vous touche peu, „ préjugé au-deſſus duquel vous êtes. Je ne vous ai „ jamais connu la morgue de vouloir deſcendre d'une „ origine illuſtre. Vous êtes charmante & pâtrie de „ graces ; vous avez le talent de plaire au ſuprême „ degré : voilà vos titres, contre leſquels nos Douai- „ rieres échangeroient bien leurs parchemins. Mais „ le plaiſir de m'épancher avec vous m'entraîne, „ Madame, & pourroit me rendre bavarde & en- „ nuyeuſe. Je vous renvoye à votre brochure ; amu- „ ſez-vous en riant de vos caprices charmans, de „ vos douces folies. Je termine en vous aſſurant „ du reſpectueux attachement avec lequel je ſerai „ toujours,

„ MADAME,

„ *Votre, &c.*"

RÉPONSE *de Madame la Comteſſe* Dubarri *à Madame* Cahouët de Villers.

„ VOUS avez raiſon, ma chere amie. C'eſt à „ quelques égards l'auteur des *Anecdotes* qu'il auroit „ fallu ſoudoyer, s'il eut été homme à cela, & non „ ce gueux de *Morande*, que l'on m'a fait payer ſi „ cher pour m'avoir dit les injures les plus infâmes „ d'un ſtyle plat & dégoûtant ; car c'eſt ainſi qu'en „ ont penſé, mon amour-propre à part, tous ceux à „ qui j'ai montré les cahiers de cet abominable li-

„ belle. Auſſi ſans l'avoir lû je ne me ſouciois point
„ de l'acheter : Je me ſuis toujours miſe au deſſus du
„ *qu'en dira-t-on*? & je me f... de tout ce qu'on
„ peut écrire de moi. Il a fallu que l'enjolleur
„ *Beaumarchais* vînt employer toute ſon éloquence
„ pour me déterminer à acheter un manuſcrit, que
„ j'avois refuſé à meilleur compte par l'entremiſe de
„ *Benaven* (3). Il a prétendu que c'étoit par zele
„ pour la gloire du Roi que je devois empêcher cet
„ ouvrage de paroître, ſi ce n'étoit pour moi. D'ail-
„ leurs, le Duc d'Aiguillon avoit auſſi intérêt d'étouf-
„ fer ce libelle ; & voilà comme je me ſuis laiſſé al-
„ ler à choiſir un pareil négociateur, bien digne au
„ ſurplus de cette miſſion & qui s'en eſt acquitté à
„ merveille. Mais il y avoit à parier que, tandis
„ qu'on ſupprimoit celui-là, dix plumes infernales en
„ griffonnoient dix autres. Il eſt vrai que je ne m'at-
„ tendois pas à ce que vous m'envoyez. Quel hom-
„ me! Il ſemble qu'il ait été mon ombre : car, à
„ quelques additions près, qu'on juge bien placées-là
„ pour remplir la ſuite de ma vie ſans interruption,
„ on ne peut gueres avoir tenu un journal plus exact
„ de mes actions. Ma foi, puiſque je ſuis deſtinée
„ à occuper une place dans l'hiſtoire, j'aime mieux
„ la devoir à cet Ecrivain qu'à tout autre. J'eſpere
„ qu'il empêchera qu'on ne me défigure, & certaine-

---

(3) C'eſt ſans doute ce *Benaven* impliqué dans le procès du Maréchal de Richelieu. Voyez la Lettre VI, de 1775.

„ ment on ne me peindra jamais mieux que lui. Que
„ de folies il m'a rappellées, que j'avois presque ou-
„ bliées moi-même! L'hiſtoire de *Duval* eſt un peu
„ arrangée, mais le fond en eſt très-vrai. Celle du
„ *Perruquier* me fait encore plaiſir quand j'y ſonge.
„ Je ne puis diſſimuler avoir eu quelque accointance
„ avec la *Gourdan*; mais en effet l'intérêt ne m'a ja-
„ mais conduit chez elle. En vérité, le ſouvenir de
„ cette *Maqua*, qui en humilieroit d'autres, me ré-
„ jouit, & je me rengorge en voyant la puiſſance de
„ mes charmes qui m'ont fait faire tant de chemin!
„ C'eſt-là la véritable Royauté.

„ Votre *Reine*, ma chere amie, ſe recommande à
„ ſon *Eſclave*. Je ne doute nullement de votre zele:
„ continuez à me rendre vos bons offices auprès de
„ la *Suprême*. Je conviens avoir été fort indiſcrette
„ à ſon égard; mais c'eſt une erreur de la langue: il
„ faut me repréſenter comme une étourdie, que je
„ ſuis, & d'ailleurs comme ayant la liberté de dire
„ tout ce qui me paſſoit par la tête, parce que c'é-
„ toit ſans conſéquence. Enfin, tous ceux qui m'en-
„ touroient m'y encourageoient, ayant remarqué mon
„ talent de diſſiper les vapeurs du Roi.

„ Au ſurplus, je ne ſuis pas preſſée d'aller à Pa-
„ ris dans ce moment-ci: j'y trouverois mon cher
„ beau-frere. Ce B..... là m'a aſſez tourmentée,
„ tyranniſée, ſucée: il ſeroit homme à vouloir cou-
„ cher encore avec moi aujourd'hui, que je ne lui
„ ſuis plus bonne qu'à cela, & je le hais presqu'au-

„ tant que mon f.... cochon de mari. C'eſt-lui qu'il „ faut faire expulſer, & je vous le recommande en- „ tre nous. Adieu, mon cher *cœur*, mon *ange*; tou- „ jours votre bonne amie,

„ *La Comteſſe Dubarri*".

Je crois que vous me ſaurez gré, Milord, de vous avoir recueilli ces deux pieces. On trouve que la derniere ſurtout porte un caractere d'originalité dans les F..... & les B..... dont elle eſt lardée. On dit que ces agrémens ſont dans le coſthume de la converſation & même du ſtyle épiſtolaire de l'héroïne, & la réponſe ne peut gueres être authentique que la Lettre de Madame de Villers ne le ſoit.

Avant de finir cette dépêche, Milord, il faut que je vous apprenne un Suicide mémorable, qui prouve que les François, nos rivaux en tout, nous imitent jusques dans cette malheureuſe manie. M. *Journet*, Intendant d'Auch, chargé tout récemment de l'emploi glorieux du rétabliſſement du Parlement de Pau, ſous M. le Noir, Conſeiller d'Etat, arrivé depuis peu de jours dans cette capitale, s'eſt coupé le col avec un raſoir (4). Il a été longtems douteux ſi le fait étoit conſtant & quel en étoit le motif. La famille de ce Commiſſaire départi, pour réhabiliter ſa mémoire, a répandu le bruit qu'il avoit été aſſaſſiné par ſon valet.

(4) Le 30 Décembre 1775.

de-chambre. Pour rendre la plainte plus vraiſemblable, on a mis dans les mains du mort le raſoir, & l'on a fondé l'accuſation ſur cette attitude. On a prétendu que s'étant égorgé lui-même, le funeſte inſtrument auroit dû lui échapper. En conſéquence on a arrêté ce domeſtique: mais on convient aujourd'hui que la manœuvre eſt concertée avec l'accuſé, qu'on payera bien pour cela.

Une trop grande ſenſibilité eſt la cauſe de cet accident. La tête à tourné à M. Journet par les reproches vifs que lui a faits M. Turgot au nom du Roi, dans une Lettre qui le mandoit à la ſuite de la cour. Le Contrôleur général, toujours occupé plus eſſentiellement du régime économique que du reſte, à l'arrivée de cet Intendant, lui a témoigné combien le Roi étoit mécontent de ſon adminiſtration, relativement à la maladie épizootique (5), ſoit à l'égard de ſa négligence pour arrêter la communication, ſoit dans la diſtribution des fonds accordés par S. M. pour indémnité aux propriétaires ruinés. Enfin il a ſçu que M. de Clugny, l'Intendant de Bordeaux, avoit ordre de paſſer à Pau dès qu'il en ſeroit parti, & d'aviſer aux moyens de remédier aux maux qui déſolent le Béarn: il n'a pu réſiſter à cette humiliation. On eſtime ſa folie d'autant plus grande, que M. Journet avoit 50,000 écus de rentes, & pouvoit ſe paſ-

(5) Maladie des animaux.

ſer des bienfaits & honneurs de la cour. Sa femme, qui étoit abſente, ignore encore la nature de ſa cataſtrophe, qu'on lui a déguiſée: elle croit ſon mari mort d'un coup de ſang.

Puiſſions-nous, Milord, n'avoir jamais pareille maladie, ou plutôt n'être point dans le cas de nous porter à une ſi cruelle extrêmité! car enfin, vous & moi, nous ſavons que c'eſt une reſſource, mais dont il faut tâcher de ne jamais uſer.

Paris, ce 15 Janvier 1776.

LETTRE IV.

De l'Abbé de Voiſenon, *de ſa ſinguliere Belle-ſœur, du Duc de* Saint-Aignan. *Quelques Anecdotes littéraires & autres.*

Je ſais parfaitement, Milord, que la perte d'un homme de Lettres diſtingué vous intéreſſe autant que celle d'un héros célebre, & je n'aurois pas manqué de vous entretenir de la mort de l'Abbé de *Voiſenon* (1), ſi j'avois pu vous en dire autre choſe que ce que les Gazettes vous en ont appris. Comme il étoit membre du Corps Diplomatique (2), j'avois eu

(1) En Décembre 1775.
(2) Envoyé de l'Evêque de *Spire*.

quelquefois occaſion de dîner avec lui chez les Miniſtres étrangers; je l'avois trouvé convive très-aimable. Il avoit une figure de ſinge, mais les yeux vifs & pétillans d'eſprit. Sa converſation y répondoit; c'étoit un feu d'artifice continuel: beaucoup de ſaillies & pas le ſens commun, voilà comme je l'aurois défini. Cependant je l'avois jugé trop légérement pour pouvoir vous haſarder une déciſion auſſi vague & auſſi peu appuyée. Le haſard m'a ſervi depuis, & je ſuis en état de vous peindre cet auteur d'une façon plus vraie & plus détaillée, quoique courte & rapide. Un de ſes confreres m'a communiqué une chanſon faite ſur lui, il y a plus de 20 ans, où toute ſa vie paſſée, préſente & future eſt ramaſſée avec une préciſion unique. On ne peut pas croire, malgré le piquant dont elle eſt, que la méchanceté l'ait faite, puiſque c'eſt une production du couple charmant avec lequel il demeuroit & dont il eſt toujours reſté l'ami; que d'ailleurs ces vers lui ont été adreſſés à lui-même pour ſa fête (3). Comme l'on m'aſſure que cette piece, vraîment originale, d'une gaieté, d'un naïf délicieux, n'a jamais été imprimée, je vous la copie. Pour ſon intelligence il faut vous inſtruire que le nom de baptême du héros étoit *Claude*, qu'il paſſoit ſes jours avec Mr. & Mme. *Favart*, & qu'il appelloit celle-ci ſa niece. La veille de la Saint-

(3) A la *Saint-Claude*, du 6 Juin 1755.

Claude elle vint chanter ces couplets avec beaucoup de ſymphonie.

Mon Oncle, prenez cette fleur,
De *Claude* c'eſt la fête :
Déjà ma Muſe avec ardeur
A la chanter s'apprête.
Mon eſprit, ſur des vers pompeux
Jamais ne s'échaffaude :
Il ne faut qu'un couplet ou deux
Pour chanter *Claude* !

Sans en avoir aucun travers,
Claude a le ton du monde,
Il rougit de faire des vers,
Qu'on s'arrache à la ronde :
Chez lui, vingt auteurs, le matin,
S'en vont à la maraude ;
Et ſon eſprit eſt leur butin :
Claude eſt bien *Claude* !

Tandis qu'il a reçu des cieux
Une heureuſe jauniſſe (4),
Il pourroit, en tournant les yeux,
Gagner un Bénéfice.
Mais contre lui, j'entends d'ici
Mirepoix (5) qui clabaude.
Que n'eſt-il hypocrite auſſi :
Claude eſt bien *Claude* !

Le ſoir, d'un Conte libertin,
Il écrit quelques pages ;

Il

(4) L'Abbé de Voiſenon avoit le teint très-jaune.
(5) Boyer, l'ancien Evêque de Mirepoix, qui ne donnoit point de Bénéfices aux Abbés faiſant des vers.

Il dit ſes heures le matin
Et baiſe les images :
En attendant que le malin
Le rôtiſſe ou l'échaude,
Il a le bréviaire à la main
Claude eſt bien *Claude* !

Il pourroit, pour ſon médecin,
N'avoir que la nature ;
Et des poiſons d'un aſſaſſin
Il fait ſa nourriture : (6)
L'or potable, ce grand tréſor,
Qui vaut moins que l'eau chaude,
Epuiſe ſa vie & ſon or :
Claude eſt bien *Claude* !

Tandis que de mille agrémens
Il peut ſemer ſa vie,
Deux ſots époux à ſentimens
Lui tiennent compagnie ;
L'époux gourmand ouvre les yeux
Et la femme minaude,
Il vit avec ces ennuyeux :
Claude eſt bien *Claude* !

Ce qu'il y a d'excellent, c'eſt que les auteurs de la chanſon s'y peignoient auſſi franchement que l'Abbé, à ce que l'on prétend. Du reſte, ce qu'on pourroit ajouter ſur le compte du défunt, ne ſeroit que le commentaire de ce tableau piquant.

---

(6) L'Abbé de Voiſenon prenoit d'un charlatan mille & mille drogues, & particulierement d'une prétendue eau d'or potable.

Après vous avoir entretenu de l'Abbé de Voiſenon, Milord, c'eſt le cas de vous parler de ſa belle-ſœur, virtuoſe unique & dont le cerveau à ſon trepas doit être un objet de diſſection curieux pour les anatomiſtes. Petite-fille de Mad. Doublet, elle a été initiée de bonne heure dans la ſociété de cette femme célebre, dont on rapporte que la maiſon ouverte pendant quarante ans aux ſavans de toute eſpece, a ſervi de modele au bureau d'eſprit de Mad. Geoffrin. Comme il alloit beaucoup de Médecins chez elle, la Comteſſe de Voiſenon contracta un goût ſi vif pour cette ſcience, qu'elle voulut l'exercer, & ſe mêla, dans ſa terre, de viſiter les malades, d'adminiſtrer des remedes, & de tuer (7) auſſi impunément qu'un membre de la Faculté. Cette manie devint ſi forte que des Docteurs plaiſans (8) imaginerent de lui jouer un tour; ils lui firent accroire que ſur ſa renommée elle avoit été élue Préſidente du College de Médecine à Paris, en dreſſerent les Patentes & les lui expédierent. Pour mieux la perſuader on fit un carton à quelques exemplaires du *Journal des Savans*, où l'on rendit compte de cet événement littéraire. Il en perça dans les pays étrangers, & d'autres Journaliſtes de bonne foi ne manquerent pas de repéter cette

(7) On m'a parlé d'un Abbé Laugier, Ex-Jéſuite & homme de Lettres, qui avoit eu le malheur de lui plaire, & étant tombé malade, étoit devenu la victime de ce médecin femelle.

(8) Entre autres le Docteur *La Virotte*.

nouvelle abſurde, & le fait a paſſé & paſſe ainſi pour conſtant auprès de beaucoup de gens.

Je n'aurois pu croire cette anecdote, ſi je n'avois eu ſous mes yeux le volume (9) où le fait eſt conſigné. Je vous le tranſcris ici.

„ Madame la Comteſſe de Voiſenon, auſſi célebre „ par la vivacité de ſon eſprit & par les connoiſſances dont elle a ſçu l'orner, que par les charmes „ ſéduiſans que la nature s'eſt plu à lui prodiguer, „ ayant bien voulu accepter la place de Préſidente „ de la Faculté de Médecine de Paris, elle a été „ reçue en cette qualité avec un applaudiſſement uni„ verſel, & a prononcé le diſcours le plus élégant „ que M. M. les Docteurs aient jamais entendu dans „ leurs Ecoles; ainſi nous ne pouvons trop nous „ empreſſer de le rendre public.

„ Messieurs,

„ C'eſt le propre des grands hommes d'être généreux & bienfaiſans. Le rang que vous m'avez donné parmi vous en eſt une preuve. Attachés aux „ occupations laborieuſes d'un art auſſi noble qu'il „ eſt utile, il vous falloit un amuſement. Ce qui „ n'eſt qu'un jeu de votre eſprit fait presque illuſion „ au mien: & je me crois déjà des lumieres depuis „ que j'ai droit ſur vos talens. Recevez donc, Mes-

(9) Du *Journal des Savans*, Mars 1754, page 573, in 12.

„ ſieurs, les témoignages de ma reconnoiſſance. Plus „ vous voyez de près les foibleſſes de l'humanité, „ plus j'ai lieu de prétendre à votre indulgence". (10) Pauvres humains! voilà comme on vous abuſe. (11)

---

(10) On lit à la ſuite: „ Cet évenement, plus honorable „ à la Faculté, qu'à celle qui y préſide, a été célébré par „ quelques-uns de nos meilleurs poëtes; mais nous ne rapporterons ici que les derniers vers qui aient été faits à cette occaſion. Ils ſont dûs à un Auteur qui poſſede l'heureux talent de faire paſſer dans ſa poéſie la douceur, l'aménité & ſur-tout ce ton de galanterie fine & délicate qui „ le diſtingue dans les ſociétés dont il fait l'agrément.

„ Quelle eſt la Déité nouvelle
„ Qui vient s'offrir à mes yeux enchantés?
„ Je vois les Graces avec elle,
„ Et les Amours à ſes côtés.
„ Je reconnois Vénus à ſa ſuite brillante.
„ C'eſt la Reine de la Beauté.
„ Elle vient enſeigner ſa doctrine charmante
„ Dans le Temple de la Santé.
„ Venez voir votre Souveraine,
„ Jeunes Docteurs, ſuivez ſes pas.
„ Votre art entre ſes mains va mériter ſans peine
„ L'eſtime qu'on n'en faiſoit pas.
„ Et vous, jeune Beauté, dont le zele eſt extrême,
„ Remettez-leur tous vos ſecrets;
„ Mais ſongez à guérir vous-même
„ Tous les maux que vos yeux ont faits".

On croit que l'Abbé de Voiſenon, de concert avec les rieurs, eſt auteur de ces vers : d'autres les attribuent à M. Duché.

(11) On pouſſa la plaiſanterie, dit-on, jusques à payer les

Jugez, Milord, ſi l'on nous en impoſe ainſi ſur un fait ſimple & prétendu arrivé ſous nos yeux, ce que doit être l'hiſtoire, & quelle foi il y faut ajouter?

Quoi qu'il en ſoit, pour en revenir à la Virtuoſe dont il eſt ici queſtion, indépendamment de ce ridicule, elle eſt remarquable par des choſes plus extraordinaires encore. J'ai eu occaſion de la voir, de lui plaire, de l'étudier de près moi même, & je puis vous aſſurer que c'eſt l'être le plus indéfiniſſable qu'il ſoit poſſible de rencontrer; elle réunit tous les extrêmes, conſervant encore à l'entrée de la vieilleſſe l'impoſant d'une beauté majeſtueuſe; elle y joint, quand elle veut, les agrémens d'une ſociété douce & ſéduiſante: pleine de connoiſſances, d'eſprit, de ſentiment, de délicateſſe, elle ſe fait adorer: puis c'eſt ſoudain une femme impertinente, ſans honnêteté, ſans décence, ſans uſage, ou plutôt c'eſt une folle, une mégere, une furie, un monſtre faiſant fuir tout ce qui eſt autour d'elle, excepté ſon mari, habitué à ſes incartades. Son inconſtance regne dans ſes études, comme dans ſes attachemens, ainſi que dans ſes opinions & ſa conduite. Quelquefois elle ne croit pas en Dieu, puis elle joue le rôle de dévote. Après avoir touché du clavecin elle prend le ſcalpel, & repouſſe de ſes bras un Colonel aimable & brillant, pour

---

afficheurs de la Faculté, pour aller mettre à ſa porte toutes les theſes & autres affiches d'uſage à celles des Docteurs.

y recevoir un Moine ignare & craſſeux. En un mot, c'eſt une femme comme il n'en eſt point dans nos Milady, & un portrait qui manquoit à notre *Spectateur*; ce qui m'a déterminé à vous en tracer l'esquiſſe.

Je paſſe au Duc de *Saint-Aignan*, mort depuis peu ou plutôt éteint. C'eſt l'homme qu'Horace deſiroit trouver, ſortant de la vie, comme un convive raſſaſié ſe leve de table après un bon repas (12). Il eſt presque inutile de dire que l'apathie faiſoit le fond de ſon caractere. Sans cet heureux naturel un courtiſan ne pouſſe gueres ſa carriere auſſi loin (13). Une dévotion ſoutenue, mais douce & minutieuſe, ſans énergie & ſans activité, en étoit l'autre qualité dominante. Une anecdote répandue chez les courtiſans & regardée comme conſtante, vous donnera de ce vieillard l'idée la plus juſte en ces deux points. Quand il ſe ſentoit aiguillonné par la chair & qu'il vouloit procéder à ſon œuvre, il ne ſe laiſſoit point aller aux élans impétueux d'une volupté brutale; ſachant qu'on peut ſanctifier toutes ſes actions, même les plus terreſtres: *Préparons-nous, m'amour*, diſoit-il à ſa chaſte moitié, *travaillons à faire un Chrétien.*

---

(12) *Inde fit, ut raro, qui ſe vixiſſe beatum,*
Dicet, & exacto contentus tempore vitæ
Cedat, uti conviva ſatur, reperire queamus.
Lib. I. Sat. I.

(13) Le Duc de Saint-Aignan eſt mort dans ſa quatre-vingt-douziéme année, à la fin de Janvier 1776.

Et pour faire ce Chrétien plus décemment, il portoit à ſa chemiſe, ainſi que la Ducheſſe, une *œillere*, & rempliſſoit ainſi le devoir conjugal. Le ciel approuvoit, ſans doute, cette façon de multiplier, car il l'a bénie par une fécondité rare. Au reſte, il ne faut pas induire du détail de ce déduit amoureux que le Seigneur dont il s'agit fût un homme borné; il prouve ſeulement combien la bigoterie atténue & rétrécit les facultés de l'ame: il avoit paſſé pour un courtiſan très-aimable ſur la fin du regne de Louis XIV; il avoit brillé par des poéſies légeres & ingénieuſes; il avoit été employé avec ſuccès dans les négociations, & en général s'étoit bien conduit partout & en tout.

Le trépas de M. le Duc de St. Aignan laiſſe une place d'Honoraire vacante à l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, & une de Membre de l'Académie Françoiſe. Quant à la premiere, il y a apparence qu'elle ſera donnée à M. Turgot. La Compagnie ſavante qui le recherche a toujours ſoin de s'emparer des Miniſtres, & ſur-tout des Contrôleurs-généraux, à meſure qu'il s'en préſente. Celui-ci ſera le troiſieme ſéant chez elle (14). Elle connoît la maxime utile de recueillir conſtamment dans ſon ſein celui qui tient la clef des finances. Quant à l'autre,

(14) On y voit déjà M. Bertin, M. de Laverdy, & en général huit Miniſtres ſur dix Honoraires.

elle eſt travaillée par de violentes cabales. Dix grands Seigneurs ſe préſentent pour la conſoler de la perte d'un. En général, rien de plus ſingulier que les alternatives de faveur & de diſcrédit de l'Académie Françoiſe. On m'a cité à cette occaſion une Epigramme vive & courte, qui les peint à merveille:

Quand nous ſommes Quarante, on nous mépriſe tous :
Sommes-nous trente-neuf, on eſt à nos genoux.

Outre les gens de la cour, il y a une multitude d'hommes de Lettres ſollicitant la place. L'on croit que par politique le ſucceſſeur ſera choiſi entre ceux-ci. Elle eſt fondée ſur ce que, l'égalité étant l'eſſence & l'attribut diſtinctif de la compoſition de l'Académie Françoiſe, certains membres s'imaginent, pour la mieux conſerver, devoir faire indiſtinctement ſuccéder un petit-maître de Verſailles au poëte qui en a peint les ridicules, & remplacer le général d'armée par ſon hiſtorien. Ils ne ſavent pas, me dit un membre plus judicieux, que par cette égalité établie l'inſtituteur a voulu ſeulement que chacun en entrant dans ce Sanctuaire des Muſes, ſe dépouillât de ſon néant ou de ſes titres, pour ne ſe revêtir que de ſon mérite académique, ou plutôt que c'eſt une leçon aux votans de n'avoir égard dans leurs ſuffrages qu'à cette qualité perſonnelle. Il ne s'enſuivra jamais qu'un pédant de college, en s'aſſeyant dans le fauteuil du Maréchal de Villars, puiſſe rayonner de gloire,

ou

ou qu'un Duc & Pair, élu confrere de Voltaire & de Greſſet, devienne tout-à-coup philoſophe ou bel-eſprit. Telle étoit l'opinion du Maréchal de Saxe, qu'on ſollicitoit d'entrer dans ce corps. Elle eſt conſignée dans une Lettre de ce Général au Maréchal de Noailles. Elle mériteroit d'être inſcrite au deſſus de la porte de l'Académie, qui jusqu'ici, au contraire, a fait tous ſes efforts pour en empêcher la publicité & l'impreſſion. A la lecture, Milord, vous en devinerez aiſément la raiſon. J'en ai pris la copie, que voici.

„ On m'a propoſé, mon Maître, d'être de l'Académie Françoiſe; j'ai répondu que je ne ſavois pas „ ſeulement l'orthographe, & que cela m'alloit comme une bague à un chat. On m'a répondu que le „ Maréchal de Villars ne ſavoit pas écrire ni lire „ ce qu'il écrivoit, & qu'il en étoit bien. C'eſt une „ perſécution. Vous n'en êtes pas, mon maître; „ cela rend la défenſe que je fais plus belle. Perſonne n'a plus d'eſprit que vous, ne parle & n'écrit mieux; pourquoi n'en êtes-vous pas? Cela „ m'embarraſſe. Je ne voudrois choquer perſonne, „ bien moins un Corps où il y a des gens de mérite. „ D'un autre côté, je crains les ridicules, & celui-ci m'en paroît un bien conditionné. Ayez la bonté „ de me répondre un petit mot".

J'ai obſervé à celui qui m'a communiqué cette piece authentique, que ſans doute le Maréchal Duc de

Richelieu, aujourd'hui le Doyen de l'Académie, n'avoit pas été ſi modeſte, car, ſuivant ſes Lettres citées au procès de Madame de Saint Vincent, & non arguées de faux, il ne ſait pas plus l'orthographe que ſes confreres les Maréchaux de Villars & de Saxe. On m'a répondu à cela que cette place lui étoit dûe comme au neveu du Cardinal fondateur. „ En ce „ cas, ai-je dit, il faut donc auſſi l'écarteler, comme „ le neveu d'un des plus grands monſtres qu'ait pro„ duit la France". Cette phraſe un peu Angloiſe m'auroit trahi, quand je n'aurois pas été connu; mais ce blaſphême n'en eſt heureuſement plus un aujourd'hui en France, où l'on commence à apprécier ce prétendu grand homme ce qu'il vaut, c'eſt-à-dire à le regarder comme un grand ſcélérat.

Tâchons, Milord, d'ouvrir les yeux à nos compatriotes en Parlement ſur un Miniſtre qui ſemble vouloir prendre celui-là pour modele, & introduire chez nous, comme lui, les lettres de cachet & le deſpotiſme, ſi vous n'y prenez garde.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Paris, ce 5 Février 1776.

LETTRE V.

Sur la maiſon de Madame Gourdan *& les diverſes curioſités qui s'y trouvent.*

Depuis le décret de priſe de corps lancé par le Bailliage contre Mad. Gourdan, ce qui a obligé Milord, cette Abbeſſe de laiſſer ſes ouailles diſperſées & de prendre la fuite ou de ſe cacher, ſes meubles ſont ſaiſis & annotés, & ſa maiſon eſt ſous la ſauvegarde de la juſtice. On y a mis un gardien, qui ne l'ouvre que par billet du Préſident de Tournelle; mais comme celui-ci eſt un homme aimable & facile, il donne volontiers des permiſſions de voir ce temple de luxure. Beaucoup d'honnêtes gens qui n'auroient oſé y entrer avant, profitent de l'occaſion, & parmi ceux qui y avoient été, tels que moi, il en eſt quantité qui n'en ayant connu que les nymphes, en viſitent aujourd'hui les appartemens ſecrets, où ne s'admettoient que ceux auxquels ils pouvoient être utiles. Ces jours derniers je dînai chez une femme avec le Magiſtrat dont je viens de parler; il fut queſtion de la maiſon de Madame Gourdan, & l'on fit la partie entre hommes d'y aller avec lui. Je trouvai ce lieu digne de vous être décrit en certaines parties, par les recherches & les reſſources de libertinage qu'on y trouve.

Je ne vous parle point du *Serrail.* Le mot ſeul caractériſe cette ſalle d'aſſemblée, commune à toutes les maiſons de cette eſpece. On y rencontre toujours ce qu'on appelle *des plaſtrons de corps-de garde*, c'eſt-à-dire une douzaine de filles perdues, gangrénées juſques à la moëlle des os & dont le cœur & l'eſprit encore plus corrompus les rendent propres à recevoir cette multitude effrénée de jeunes militaires oiſifs, débauchés, ſans argent, qui s'établiſſent-là comme en garniſon, & que la police, pour éviter de plus grands déſordres, oblige les abbeſſes de recueillir. Jugez que d'ordures doivent ſe débiter dans un pareil cercle! que d'horreurs & d'infamies doivent s'y commettre! Ce ſont cependant ſouvent de très jolies créatures, condamnées à paſſer ainſi la fleur de leurs ans dans ces abominables exercices.

Je paſſe à *la Piſcine.* C'eſt un cabinet de bain, où l'on introduit les filles qu'on recrute ſans ceſſe pour Mad. Gourdan dans les provinces, dans les campagnes & chez le peuple de Paris. Avant de produire un pareil ſujet à un amateur, qui reculeroit d'effroi s'il le voyoit ſortant de ſon village ou de ſon taudis, on le décraſſe en ce lieu, on lui adoucit la peau, on la blanchit, on la parfume; en un mot, on y maquignone une cendrillon comme on prépare un ſuperbe cheval. On nous ouvrit enſuite une armoire, où étoient les différentes eſſences, liqueurs & eaux à l'uſage des Demoiſelles. On nous fit remarquer *l'Eau de Pucelle*; c'eſt un fort aſtringent, avec

lequel la Dame Gourdan répare les beautés les plus délabrées, & rend ce qu'on ne peut perdre qu'une fois. A côté étoit *l'Eſſence à l'uſage des monſtres*; c'en eſt une dont on fait rarement emploi; cependant on nous dit que cette ſavante appareilleuſe en faiſoit quelquefois l'application ſur de petites novices, dont elle hâtoit ainſi la maturité en faveur de perſonnages du plus haut rang, dont la paillardiſe avoit beſoin d'être excitée par la fraîcheur, l'élaſticité, l'ingénuïté de l'enfance, mais chez qui la vigueur ne répondoit pas aux deſirs. En revanche, nous ajouta-t-on, voici une liqueur dont il ſe fait ici une grande conſommation. On nous montra en même temps une multitude de flacons, du ſpécifique du Docteur *Guilbert de Préval* (1). Il prétend qu'il eſt à la fois indicatif, curatif & préſervatif du mal vénérien. On nous aſſura que Mad. Gourdan, très-intelligente, s'en ſervoit dans le premier cas; que par des injections qu'elle faiſoit à une courtiſanne qui ſe préſentoit chez elle, elle jugeoit bientôt ſi elle n'étoit point ſaine, à des convulſions involontaires que la nymphe éprouvoit ſur le champ: que d'autres fois, par une expérience plus ſûre encore, elle en donnoit en boiſſon, & que, dans les vingt-quatre heures, les ſymptômes les plus caractériſés ſe déve-

(1) Médecin de la Faculté de Paris, en procès avec elle à l'occaſion de ce ſpécifique.

loppoient ſur une beauté fraîche, paroiſſant jouir de la meilleure ſanté : que dans le troiſieme cas, enfin, elle n'avoit pas d'autre recette, celle-ci étant la plus commode, la plus courte & la moins diſpendieuſe ; qu'au moyen de cette utilité variée, elle faiſoit grand cas de l'inventeur du ſpécifique, & avoit avec lui une intimité très-étroite.

Du Cabinet des bains on nous conduiſit dans le *Cabinet de toilette*, où les éleves de ce ſéminaire de Vénus recevoient leur ſeconde préparation. Je ne vous y retiendrai pas longtems. Vous avez quelquefois aſſiſté à cet exercice journalier des femmes, & je ne vous apprendrois rien de nouveau. Imaginez-vous ſeulement ce ſéjour garni de tout ce qui peut contribuer à rendre une nymphe neuve & ſéduiſante.

La *Salle de bal* ſuit après, & quoiqu'elle ne ſerve point à danſer, elle n'eſt pas mal nommée, parce qu'en effet c'eſt-là préciſément où chacune recevoit ſon déguiſement convenable, où la payſanne étoit métamorphoſée en bourgeoiſe & la femme de qualité quelquefois en chambriere. On nous expliqua ce que ſignifioient toutes les ſortes d'habillemens que nous y vîmes. Il n'eſt qu'à Paris où l'on trouve de ces raffinemens favorables à tant de ſupercheries qui s'y exercent, & ſi nos *bagnos* n'approchent pas de l'endroit dont je vous fais la deſcription, ceux qui les tiennent ſont encore plus éloignés de l'eſprit de ruſe, d'intrigue & de ſcélérateſſe que poſſedent ſi ſupé-

rieurement les entremetteuſes de Paris, & ſurtout celle dont il s'agit ici. Pour mieux nous mettre au fait, le Préſident nous fit ouvrir une armoire, dans laquelle nous apperçûmes, avec le plus grand étonnement, une porte, mais ſur laquelle il y avoit un ſcellé. Ne pouvant rompre le ſceau de la Juſtice, il nous dit que cette porte rendoit dans un appartement d'une maiſon voiſine, où elle étoit recouverte d'une ſemblable armoire ; enſorte que ceux qui y entroient ne ſe doutoient en rien de la communication : que cet appartement étoit occupé par un marchand de tableaux, de curioſités, &c. chez lequel tout le monde pouvoit entrer ſans ſcandale; dont la maiſon d'ailleurs, à porte cochere, très honnête & dans une autre rue (2), ne laiſſoit ſoupçonner en rien l'objet de la venue des perſonnes qui s'y rendoient. Ce marchand étoit d'inteligence avec ſa voiſine, & c'eſt de chez lui que pénétroient chez elle les Prélats, les gens à ſimarre, les Dames de haut parage, qui avoient beſoin, d'une maniere ou d'une autre, des ſervices de la Dame Gourdan. Au moyen de cette introduction furtive, & que les domeſtiques même ignoroient, on changeoit, comme l'on vouloit, de décoration en ce lieu. L'eccléſiaſtique pouvoit ſe traveſtir en ſéculier, le magiſtrat en

(2) La rue *Saint Sauveur*, dans laquelle ſe rend la rue *des deux portes*, où eſt la maiſon de Madame Gourdan.

militaire, & ſe livrer ainſi, ſans crainte d'être découverts, aux honteux plaiſirs qu'ils y venoient chercher. Les femmes, cachant également leur grandeur & leurs titres ſous la bure d'une cuiſiniere, ou dans les cornettes d'une *Caucboiſe* (3), reçevoient hardiment les vigoureux aſſauts du ruſtre groſſier que leur avoit choiſi leur experte confidente pour aſſouvir leur indomptable tempéramment. De ſon côté, celui-ci, croyant careſſer ſa ſemblable, ſe livroit, ſans s'effaroucher, à toute l'impétuoſité de ſon ardeur brutale.

On nous fit paſſer de-là dans *l'Infirmerie*.... Que ce mot ne vous épouvante pas, Milord; il n'eſt point queſtion de maladie peſtilentielle, mais de ces voluptueux blaſés dont il faut réveiller les ſens flétris par toutes les reſſources de l'art de la luxure. Ce lieu ne reçoit le jour que d'en-haut, ce qui le rend plus tendre: de toutes parts on ne voit ſur les murs que des tableaux, des eſtampes lubriques; ces attitudes, ces poſtures laſcives, inventées pour allumer l'imagination & ranimer les deſirs, ſont répétées en ſculpture, comme pour frapper davantage les amateurs, & les morceaux les plus orduriers des poëtes ſe liſent encadrés & contribuent d'autant à enflammer le Lec-

(3) Femmes du pays de Caux, qui conſervent à Paris ordinairement le coſtume de leur province, très remarquable, & qui contribuent beaucoup, comme gentilles & diſpoſées au libertinage, à recruter les mauvais lieux de la capitale.

teur. Au fond d'un alcove eſt un lit de repos de ſatin noir; le ciel & les côtés ſont en glace, & répetent non ſeulement les objets de ce délicieux boudoir, mais toutes les ſcenes même des acteurs ſur ce matelàs voluptueux.

En parcourant tant de choſes, mes yeux ſe porterent ſur de petits faiſceaux de genêt parfumés. Je demandai ingénument à quoi cela ſervoit? Le Préſident me rit au nez & me dit: „ votre ignorance vous „ fait honneur; je vous félicite de n'avoir pas be„ ſoin de ce ſecours; mais comme cela pourra arri„ ver, il faut vous apprendre l'uſage de ces verges, „ car c'en ſont de réelles, & elles ſont deſtinées à „ une flagellation, même ſouvent violente. Il eſt des „ paillards malheureux qui ſe font de cette ſorte agi„ ter le ſang à tour de bras par une ou deux courti„ ſannes: ainſi en mouvement il ſe porte dans les „ muscles, trop pareſſeux, organes du plaiſir, & ces „ libertins ſe retrouvent alors une vigueur dont ils ne „ ſe ſeroient pas crus capables. Il en eſt d'autres, „ ajouta-t-il, qui ont recours à un moyen moins ré„ pugnant en apparence, mais plus funeſte: le voi„ là ". En même tems il tira d'une petite armoire une boîte, où étoient des paſtilles en forme de dragées de toutes couleurs. „ Il ſuffit, continua-t-il, „ d'en manger une, & bientôt après on ſe ſent un „ nouvel homme". Elles étoient étiquetées: *Paſtilles à la Richelieu.* J'en demandai la raiſon? Il me répondit que ce Seigneur en avoit fait beaucoup d'u-

ſage, non pour lui, mais pour ſe rendre favorables les femmes dont il avoit la fantaiſie & qu'il avoit trouvées rebelles; qu'en leur faiſant manger de ces bonbons, il les avoit toutes réduites: qu'ils avoient une efficacité telle, qu'ils excitoient le tempéramment des plus vertueuſes, & les rendoient folles d'amour, pendant quelques heures. Je lui témoignai mon dégoût d'un ſecret qui, humiliant l'amour-propre même du vainqueur, devoit être pernicieux à la victime, & d'ailleurs la faire périr de douleur & de rage, revenue à ſon ſang-froid.

Le Préſident me raconta à cette occaſion la ſcélérateſſe du Comte de Sade, ce Gentilhomme ſi renommé pour ſes horreurs contre les femmes (4), qui

---

(4) Voici ce que j'ai lu ici de ce Gentilhomme dans les Nouvelles du tems: „ Un M. de Sade, homme d'un certain „ âge, & d'une famille diſtinguée du Comtat, qui ſe préten„ tend parente de la *belle Laure*, paſſant le Samedi-Saint dans „ la place des Victoires, eſt arrêté par une femme qui lui „ demande l'aumône. Il l'enviſage; il la trouve jeune & jo„ lie; il veut ſavoir pourquoi elle ne fait pas un autre mé„ tier, plus agréable & plus lucratif? Après un dialogue trop „ long à rapporter, ſur la difficulté qu'il voit d'amener cette „ femme à ſes vues, il paroît entrer dans ſes beſoins, & lui „ propoſe de la prendre comme gouvernante, de la mettre à „ la tête de ſa maiſon. Elle y conſent; il lui donne rendez„ vous pour le lendemain & la conduit à ſa maiſon de cam„ pagne à Arcueil, où ſe trouvant ſeul avec elle il renou„ velle ſes inſtances galantes, & ſur les refus perſévérans de „ cette femme, il s'en empare, il l'oblige à ſe déshabiller, „ l'épée nue à la main; il la lie à une colonne de lit, il la

étant reſtées impunies (5), l'ont autoriſé à en commettre de nouvelles. Donnant, il y a quelques années, un bal à Marſeille, il avoit empoiſonné ainſi tous les bonbons qu'il y diſtribuoit, & bientôt toutes les femmes brûlées d'une fureur uterine, & les hommes devenus autant d'Hercules, convertirent cette fête en *Lupercales*, & la ſalle du bal en un lieu public de proſtitution. Je ne puis vous aſſurer s'il n'eſt pas réſulté de morts de cette débauche, mais certainement beaucoup d'hommes en ont été très-malades. Vous vous doutez bien que cela n'a pas été ſi pernicieux à la ſanté du ſexe. L'auteur de cette gentilleſſe ayant par ce ſecours joui de la femme qu'il convoitoit, s'eſt enfui avec elle, & quoiqu'on ait com-

„ flagelle, il lui déchiquete le corps avec un canif, il jette „ ſur ſes plaies de la cire d'Eſpagne ; il l'enferme & ſe retire. La malheureuſe ſe démene & ſe détache ; elle court „ à la fenêtre, elle appelle du ſecours, &, ſur le bruit qu'elle entend à la porte de la chambre, croyant que ſon bourreau veut rentrer, elle ſe jette par la fenêtre. L'homme „ revient à Paris. Grande émeute au village. Plainte chez le „ Bailli. On prétend que la famille très accréditée de M. de *Sade* avoit intimidé ou gagné ce Juge, mais que le Préſident *Pinon*, qui a une maiſon au même lieu, lui ayant reproché ſon indolence, l'affaire eſt en train. La femme, qui „ dit être celle d'un ouvrier du fauxbourg Saint Antoine, „ s'eſt caſſé le bras & la jambe de ſa chûte."

(5) Son procès lui avoit été commencé par le Parlement ; mais ſa famille, accréditée, & alliée du Prince de Condé, dit-on, l'a ſouſtrait à la vindicte des Loix, par une Lettre de cachet. C'eſt ainſi qu'en France tout roué de la Cour en eſt quitte pour l'exil ou la priſon.

mencé une seconde instruction contre lui, il pourra bien dans quelque tems imaginer quelque autre galanterie de ce genre.

Au surplus, continua le Président, si, sans avoir recours à ce stimulant, il vous tomboit sous la main une femme, ou plutôt une louve trop difficile à satisfaire, voilà de quoi l'assouvir & la mettre à la raison. Il me montra en même tems une petite boule en forme de pierre, appellée *Pomme d'amour*. Il m'assura que la vertu en étoit si efficace, qu'introduite dans le centre du plaisir, elle entroit dans la plus vive agitation & causoit à la femme tant de volupté qu'elle étoit obligée de la retirer avant que l'effet en cessât. Il ne put me dire si les chymistes avoient analysé cette pierre, qui passe pour une composition & dont les Chinois font grand usage.

J'observai alors, en maniant un de ces instrumens ingénieux, inventés dans les couvens de filles pour suppléer aux fonctions de la virilité, que sans doute les bonnes connoisseuses négligeoient celui-ci pour l'autre : „ Oui, me répondit le Président, mais com„ me les *pommes d'amour* ne se cueillent pas dans ce „ pays-ci, que tout au plus il s'en voit chez quelques „ curieux, il faut bien s'en tenir à l'ancien usage, & „ vous ne sauriez croire la quantité de lettres qu'on „ a trouvées dans la Correspondance de Mad. Gour„ dan, à qui les Abbesses & simples Religieuses s'a„ dressoient pour être fournies de ce *Consolateur*."

Je vis ensuite une quantité de petits anneaux noirs,

mais beaucoup plus grands que des bagues, & dont la deſtination ne paroiſſoit pas faite pour les doigts. Je demandai ce que c'étoit? „ Encore une reſſource, „ me dit le Magiſtrat, pour les paillards, qui trou„ vant une courtiſanne froide, ainſi qu'il leur arrive „ communément de l'être, haraſſées, fatiguées, „ uſées, comme elles ſont dans les exercices de Vé„ nus, ont deſir de l'aiguillonner; c'eſt pour cela „ qu'on nomme ces bagues *des Aides*. On les met, „ vous concevez où; elles ſe prêtent ſuivant la groſ„ ſeur du Cavalier. Elles ſont fort ſouples, mais en „ même tems elles ſont parſemées de petits nœuds „ qui excitent une telle titillation chez la femme, „ qu'elle eſt forcée de ſuivre l'impulſion de l'amou„ reux & de prendre ſon allure".

Pour finir l'inventaire de ces curioſités du cabinet de Mad. Gourdan, il ne faut point omettre une multitude de *Redingottes* appellées d'*Angleterre*, je ne ſais pourquoi. Vous connoiſſez, au ſurplus, ces eſpeces de boucliers, qu'on oppoſe aux traits empoiſonnés de l'amour, & qui n'émouſſent que ceux du plaiſir.

Nous ne fîmes que jetter un coup d'œil dans la *Chambre de la queſtion*. C'eſt un cabinet, où par des gaſes transparents, des *trompe-valets* (6), la maîtres-

(6) Un *trompe-valet* eſt une petite lucarne, qu'ici les marchands ont au plancher de leur chambre, par où ils voient, quand ils le veulent, ce qui ſe paſſe dans leur boutique.

ſe du lieu & ſes confidens voient & entendent tout ce qui s'y fait & s'y dit. Il eſt d'un grand ſecours pour la Police; & c'eſt-là où les ſuppôts de cette derniere ont arrêté Mad. d'Oppis.

Nous terminâmes par une derniere piece, que le concierge appella le *Sallon de Vulcain.* Je n'y trouvai rien d'extraordinaire qu'un fauteuil, dont la forme ſinguliere me frappa. „ Aſſeyez-vous dedans, me „ dit le Préſident; vous allez concevoir ſon utilité". A peine je m'y fus jetté que le mouvement de mon corps fit jouer une bascule; le dos ſe renverſa & moi auſſi; je me trouvai les jambes écartées & enlacées mollement, ainſi que les bras, en croix: „ Ma foi, „ répondis-je, les filets du Dieu de Lemnos ne va- „ loient pas mieux". Le Magiſtrat m'apprit que ceux-ci ſe nommoient *les filets de Fronſac*; qu'ils avoient été imaginés par ce Seigneur, pour triompher d'une vierge qui, quoique d'un rang très-médiocre, avoit réſiſté à toutes ſes ſéductions, à tout ſon or & à toutes ſes menaces. Devenu furieux d'amour, il ſe porta à commettre trois crimes à la fois pour aſſouvir ſa paſſion: il ſe rendit coupable d'incendie, de rapt & de viol. Une belle nuit il fait mettre le feu à la maiſon de cette jeune fille par des coupe-jarrets à ſes ordres: une vieille duegne, profitant du déſordre qu'occaſionne cet accident, s'empare de la Demoiſelle ſous prétexte de lui donner un aſyle, & l'ayant ſouſtraite aux yeux de ſa mere, la conduit dans ce repaire. Le Duc de Fronſac y étoit; on la

précipite dans ce fauteuil infernal, & là, ſans égard à ſes larmes, à ſes cris, à ſon effroi, il ſe livre à toutes les infamies que peut lui ſuggérer ſa coupable lubricité. Le local eſt diſpoſé de façon que le bruit des plaintes, des ſanglots, des hurlemens même ne pourroit ſe faire entendre au dehors. Ce ne fut qu'au bout de quelques jours, qu'au moyen des recherches de la Police, la Mégere, complice des forfaits du Duc, fut obligée de relâcher ſa proie.

Je frémis d'horreur à ce récit: „ comment, m'é-„ criai-je, on n'a point écartelé un ſcélérat coupa-„ ble de tant de forfaits! — Non, me dit le Préſi-„ dent; le feu Roi, inſtruit des faits, l'exila de ſa „ cour; on commença une information & l'argent a „ fait le reſte. Quand les clameurs publiques ont „ été aſſoupies il a reparu; il a continué les fonc-„ tions de *Gentilhomme de la Chambre*, dont il a la „ ſurvivance (7); & il les exerce aujourd'hui auprès „ du Monarque régnant. Et c'eſt ce Prince auſtere, „ l'ami des mœurs, dont, ſans qu'il le ſache, la „ perſonne ſacrée eſt ſans ceſſe ſouillée par les attou-„ chemens impurs de ce monſtre de débauche & de „ corruption".

Après avoir examiné tout ce qu'il y avoit de remarquable dans cette maiſon, on fit des inſtances au Préſident pour avoir communication de ce fameux

(7) Du Maréchal Duc de Richelieu, ſon pere.

ſivre, où l'hiſtorienne de la Police rendoit compte de toutes les perſonnes qui entroient chez elle & de ce qui s'y paſſoit. Il n'y eut pas moyen de le vaincre, & il ſe retrancha ſur la gravité de ſon miniſtere, qui lui impoſoit la plus grande réſerve ſur cet article: „ mais, ajouta-t-il, je vais vous dédommager par une „ piece d'éloquence qui vous donnera une idée de „ la compoſition de cette ſéductrice fameuſe; du „ moins aſſure-t-on que l'ouvrage eſt d'elle, & il eſt „ certain que le manuſcrit, de ſa main & corrigé en „ divers endroits, a été trouvé dans ſon ſecrétaire. „ Vous en allez voir le paraphe fait par le Subſtitut „ du Procureur général, qui en a dreſſé l'inventaire". Il nous fit aſſeoir en même tems & tira de ſa poche un papier qu'il nous lut. Ce morceau me parut ſi original, que je priai le Préſident de me permettre d'en prendre une copie, que je vous envoye (8). L'anecdote eſt que l'idée de cette facétie étoit venue au Prince de Conti, à l'occaſion de la mort de Mad. Paris, & que la petite Comteſſe la fit exécuter par quelque faiſeur de ſes amis, & un jour, après une orgie de S. A. Séréniſſime, en préſence de beaucoup de gens de la cour, la prononça réellement. Je vous laiſſe, Milord, méditer ſur cet excellent traité de morale, & vais tâcher de nettoyer ma plume ſouillée par tant d'ordures qui découloient naturellement

(8) Elle ſera inſérée à la ſuite de la Lettre.

ment du ſujet. D'ailleurs nous ſommes en carnaval; c'eſt une lettre du tems, & je ſais que votre deviſe, ainſi que la mienne, eſt celle de notre ami Horace:

Interdum deſipere, ſapere eſt.

Paris, ce 16 Février 1776.

ORAISON FUNEBRE *de très-haute & très-puiſſante Dame, Madame* JUSTINE PARIS, *Grande Prêtreſſe de* Cythere, Paphos, Amathonte, &c. *Prononcée le* 14 *Novembre* 1773, *par Madame* Gourdan, *ſa Coadjutrice, en préſence de toutes les Nymphes de* Vénus.

La Vérole, mon Dieu, m'a criblé jusqu'aux os! (*)

AIMER le plaiſir jusqu'à s'en rendre la victime, lui ſacrifier ce qu'on a de plus cher, ne point craindre la mort, pourvu qu'on la reçoive au ſein de la volupté, c'eſt un héroïsme dont il eſt ſans doute peu d'ames privilégiées qui ſoient ſuſceptibles. Combien plus admirable n'eſt-il pas dans un Sexe auſſi foible, auſſi délicat que le nôtre? Et ce fut à ce période, mes cheres filles, que le pouſſa l'illuſtre compagne

---

(*) Ces paroles ſont tirées de M. Robé de Beauvezet, dans ſon *Débauché Converti.*

que nous regrettons, l'incomparable JUSTINE. Auſſi croirois-je avoir déjà fait ſon Eloge en lui attribuant ces paroles du texte: *La Vérole, mon Dieu, m'a criblé jusqu'aux os!* Mais j'ai moins voulu entreprendre ſon panégyrique que votre inſtruction. Eh! comment mieux vous inſtruire qu'en vous rappellant les merveilleuſes qualités de cette héroïne? Je vous retracerai ſes fatigues incroyables dans une carriere où elle eſt entrée dès ſa plus tendre enfance, ſon courage dans les attaques, ſa fermeté dans les traverſes, ſa conſtance dans les disgraces, ſa modeſtie dans les triomphes. Je couronnerai ſon front de lauriers moiſſonnés par ſes mains. Je vous peindrai ſurtout ſa mort, circonſtance la plus glorieuſe de ſa vie.

JUSTINE nâquit de parens pauvres, mais vigoureux. Conſumés tous deux d'une maladie héréditaire, ils n'en conçurent l'un pour l'autre qu'une paſſion plus violente: ils confondoient leurs maux enſemble & ils les oublioient. Des plaiſirs ſi réitérés les conduiſirent bientôt au lit de la mort. S'y voyant ſans reſſource, ils appellerent leur fille, cette chere JUSTINE, qui comptoit alors douze ans.

„ Fruit précieux de notre tendreſſe, lui dirent-ils, „ nous n'avons plus qu'un inſtant à vivre, & nous „ ne ſçaurions mieux l'employer qu'à vous donner „ un conſeil qui fera le bonheur de votre vie, ſi „ vous le ſuivez. Comptez pour rien tous les jours „ que vous n'aurez pas conſacrés au plaiſir. Qu'im-

„ porte qu'ils ſoient longs, s'ils ne ſont pas remplis! „ Croyez-nous; nous n'avons point intérêt de vous „ tromper en ce moment. Puiſſe cette maxime être „ à jamais gravée dans votre cœur! Puiſſe-t-elle vous „ être rappellée ſans ceſſe par l'image de notre „ mort". A ces mots ils ramaſſent leurs forces, ils s'entrelacent; leurs ames s'uniſſent & ils expirent.

Le tableau étoit frappant. JUSTINE, d'un coup d'œil rapide en ſaiſit tous les traits. Elle n'exhala point ſa douleur en vains ſoupirs; elle ne verſa point de larmes inutiles. (Que le préjugé ſe taiſe ici; reſpectons les actions d'une héroïne, & ne les meſurons point ſur celles du foible vulgaire) A l'aide du groſſier artiſan, conſtructeur du cercueil qui devoit recevoir le corps des deux époux, ſur cet autel funéraire, JUSTINE offrit à leurs mânes un ſacrifice plus doux pour elle & plus agréable pour eux (*). Elle ſentit alors l'utilité des avis d'un pere & d'une mere mourans: elle découvrit en elle une ſource intariſſa-

(*) Selon George Interiano, Génois, les Scythes ou Tartares Circaſſiens croient ſi peu qu'il ſoit honnête de pleurer les morts, qu'une femme ſeroit deshonorée chez eux ſi elle étoit convaincue d'avoir ſeulement ſoupiré aux obſeques de ſon mari, auxquels on a coutume, entre autres réjouiſſances, de déflorer à la vue de tous les aſſiſtans une fille de douze à quatorze ans, *comme pour narguer la nature. Année Littéraire*, 1763. *Tome* 3. *page* 331, Article *de l'Eſprit de la Mothe Le Vayer.*

ble de volupté : elle comprit qu'en lui dictant cette maxime, ſes parens lui avoient laiſſé l'héritage le plus précieux. Elle ne s'en tint pas à ces premiers eſſais; ſes ſuccès s'étendirent bientôt; ſa réputation & ſa beauté lui acquirent des eſclaves diſtingués. Tous les jours de ſa brillante jeuneſſe étoient marqués par de nouveaux triomphes.

Il eſt dans cette capitale un temple conſacré à Vénus, école des talens, du goût & du plaiſir, où de jeunes prêtreſſes ſont formées aux arts aimables qui peuvent émouvoir les ſens & les ſéduire. Les unes charment l'oreille en célébrant les louanges de leur Déeſſe; d'autres, par des danſes paſſionnées, en rappellent les avantures, en peignent les ſituations les plus voluptueuſes; toutes s'efforcent à l'envi d'allumer dans tous les cœurs ce beau feu, ame de l'univers, qui tour-à-tour le conſume & le reproduit.

Le mérite naiſſant de JUSTINE la fit admettre dans ce ſéminaire. Elle y perfectionna ſes diſpoſitions précoces au plaiſir; elle ne tarda pas à trouver l'occaſion de les faire valoir & de les développer avec éclat. Le Turc étoit venu dans ce tems à Paris rendre hommage à la puiſſance du Roi. Vous connoiſſez le renom de cette nation, mes cheres filles, & s'il n'eſt aucune de vous qui ait reçu les embraſſemens de quelqu'un de ces étrangers, ſi vous ne ſavez pas par expérience quels héros ce ſont dans les champs de Vénus, il n'eſt pas que vous n'ayez entendu parler ſouvent de leurs exploits. Ce temple même, ce

ſerrail qui emprunte ſon nom d'eux, vous retrace l'image de leur valeur: il atteſte quels ſectateurs ardens ils ſont de la Divinité que nous adorons toutes. *Mehemet Effendi*, Ambaſſadeur de la Porte, excelloit par-deſſus ſes compatriotes: jamais femme n'avoit encore eu l'honneur de le faire rendre. Nouvel Anthée, ſes chûtes ſembloient lui donner de nouvelles forces: on eut dit qu'il ſortoit du combat toujours repoſé, toujours frais, toujours neuf. Déjà les compagnes de JUSTINE avoient été défaites par ce ſuperbe vainqueur. Elle s'offrit à ſon tour avec confiance ſur le champ de bataille; une nuit entiere elle ſoutint les aſſauts de l'impétueux Muſulman. Enfin elle l'attaqua elle-même, le preſſa, le terraſſa, l'anéantit: il baiſſa ſa lance, il s'avoua vaincu. Quel triomphe! Cette mémorable action fut gravée dans les faſtes de Cythere. Mais qu'un grand nom eſt un peſant fardeau! il attire à la fois & l'admiration & l'envie. JUSTINE ne l'éprouva que trop. Elle fut obligée de quitter un ſéjour où la jalouſie empoiſonnoit ſa gloire & ſon bonheur; elle réſolut de voyager. Paris ne devoit pas poſſéder ſeul une ſi rare merveille. Pluſieurs Nations furent les témoins de ſes exploits. Les héros les plus fameux de l'Europe lutterent tour-à-tour contre elle & furent défaits. Elle parcourut l'Angleterre, l'Eſpagne, l'Allemagne. Etrangere en ces contrées, la différente façon de combattre des peuples qui les habitoient, ne lui parut pas nouvelle. Flegmatique avec l'Anglois, grave avec l'Eſpagnol,

emportée avec l'Allemand, elle se fit à tout, s'offrit partout & triompha de tous. Elle termina ses voyages par l'Italie : elle fut à Rome, reine du monde & centre de la paillardise. Là, sous la pourpre, git la luxure la plus effrénée. Là, de pieux fainéans consacrent leurs loisirs au rafinement des voluptés. Là des vieillards blanchis sous le harnois de Vénus, semblent ne plus vivre, ne plus respirer que par le plaisir. Quel champ de gloire à moissonner pour notre compagne ! Mais aussi quels travaux ! Il lui fallut pratiquer toutes les marches, toutes les contremarches des Italiens, se mettre en garde contre toutes leurs ruses, faire une guerre d'artifice d'autant plus pénible qu'elle est plus longue, enfin se montrer aussi profonde dans l'art des Arétins que l'Eminence la plus consommée. On ne put refuser à JUSTINE cette fameuse couronne qu'autrefois les Scipions, les Emiles alloient recevoir au Capitole, & qui depuis a été consacrée aux grands artistes, aux hommes célebres dans tous les genres. Il faut l'avouer pourtant : si JUSTINE avoit toujours l'avantage, JUSTINE n'étoit pas toujours invulnérable. Elle revint couverte de lauriers, mais ces lauriers couvroient des blessures, & si à vingt-deux ans elle comptoit plus de succès que n'en compta la fameuse Ninon de l'Enclos après un siecle de vie, ou plutôt s'ils étoient déjà innombrables, ses cicatrices l'étoient aussi.

Parlons sans figures. Ses parens, en lui transmettant cette vigueur & cet amour de la volupté, qualités

héréditaires dans ſa famille, lui avoient transmis une maladie qui en eſt le fruit. Cette maladie, née avec elle, fomentée par le plaiſir, accrue par les veilles, étoit devenue incurable par les travaux & les fatigues de notre héroïne. Toutefois elle ſembloit l'avoir reſpectée juſques-là; mais ce levain malheureux, mêlé aux levains étrangers qu'elle avoit ramaſſés de toutes parts, vint à fermenter. Déjà tout l'intérieur de ſa machine s'en reſſentoit, la maſſe de ſes humeurs en étoit infectée: il ne circuloit plus que du poiſon dans ſes veines, au lieu de ſang, & JUSTINE pouvoit s'écrier, encore plus que M. Robé de Beauvezet: *La Vérole, mon Dieu, m'a criblée juſqu'aux os!*

Tel étoit ſon état quand elle revint dans ſa patrie. Elle ſentit l'horrible ravage qui ſe faiſoit au dedans d'elle-même & n'en fut pas épouvantée. Avertie par-là qu'elle n'avoit plus longtems à jouir, elle réſolut d'en mieux employer le peu de jours qui lui reſtoient. Heureuſement que ſa figure, quoique altérée par le mal qui la minoit intérieurement, étoit encore ſéduiſante. C'étoit un bâtiment dont les dehors gracieux, en laiſſant entrevoir des ruines, faiſoient toutefois plaiſir à la vue & arrêtoient le ſpectateur.

Ses ſuccès recommençoient en cette ville, lorſqu'il lui ſurvint une diſgrace qui épura ſon mérite, mit le comble à ſa célébrité & nous donna lieu de nous lier de l'amitié la plus étroite. L'envie triompha cette fois. Cette illuſtre fille fut conduite en cet édifice ſuperbe que la magnificence de nos Rois a fait cons-

truire pour la retraite des femmes Invalides. J'y gémissois depuis longtems dans une dure captivité. Sa présence fit naître la joie dans mon cœur. Je la voyois pour la premiere fois & je trouvai que la renommée n'en avoit rien dit de trop. Un coup de sympathie nous fit sentir une tendresse réciproque, & je fus presque fâchée d'obtenir une liberté qui m'empêchoit de jouir de la société de cette aimable compagne. Cependant on essayoit de dompter ce courage rebelle. Déjà les Esculapes & les Machaons mettoient en œuvre tout leur art pour en arrêter la fougue: ce fut inutilement; ils devinrent eux-mêmes les victimes de l'art de JUSTINE. Ces foibles humains éprouverent combien il étoit dangereux de voir de trop près ses charmes. Il fallut donner l'essor à une héroïne dont rien ne pouvoit contenir l'impétuosité. Ce fut alors qu'elle fonda cette maison, qu'elle me prit avec elle pour y présider sous son inspection. Plusieurs années de la vie de JUSTINE s'écoulerent de nouveau dans des fêtes délicieuses. Je ne sais combien d'illustres amans voulurent partager ses trophées & ses cicatrices. Je ne vous retracerai pas, mes cheres filles, la derniere partie de sa vie. Vous en avez été les témoins, & votre ardeur à suivre ses exemples est une preuve de l'impression qu'ils faisoient sur vous. Vous savez avec quelle intrépidité elle voyoit approcher à pas lents cette mort, l'écueil des héros, & qui mit le comble à sa gloire. Soustraite depuis quelques jours à vos regards, c'est surtout dans ces derniers

niers inſtans qu'elle a montré une fermeté dont je vais vous faire le récit pour votre édification.

Détruite en détail, cette héroïne s'eſt toujours ſurvécue à elle-même. Elle voyoit peu à peu diminuer le nombre de ſes membres & ſon grand cœur n'en étoit point affoibli. Son ame, retranchée en cet endroit du corps, centre de la vie, où elle a ſemblé établir ſon ſiege, paroiſſoit avoir abandonné la défenſe du reſte pour veiller à cette partie précieuſe : imaginez-vous un roi qui laiſſe piller ſon palais & qui, immobile ſur le trône, ne veut s'enſevelir que ſous les ruines de ce dernier attribut de la majeſté.

Mais que vois-je, mes cheres filles! vos ſanglots redoublent! ils me coupent la parole! Eh quoi, malheureuſes, des pleurs ſtériles ſeront-elles l'offrande que vous préſenterez au tombeau de votre *Concitoyenne*! ſongez que ſi quelquefois les larmes ſont une preuve de la bonté du cœur, elles le ſont encore plus ſouvent de ſa foibleſſe. Le dirai-je? Je tremble que ſous ces regrets que vous arrache le ſort de JUSTINE, vous ne déguiſiez la crainte d'en éprouver un pareil. Ah! ſi mon ſoupçon étoit réel, mes cheres filles, ſi quelqu'une de vous avoit cette lâcheté, qu'elle ſe leve, qu'elle ſorte; elle n'eſt pas digne de cette maiſon.

Mais plutôt qu'elle reſte, qu'elle apprenne que la mort de JUSTINE fut, non la peine, mais la récompenſe de ſes travaux, & qu'il n'eſt pas donné à toutes de la mériter.

Moi-même qui vous parle, combien de fois ne me ſuis-je pas vue attachée au lit de douleur? Combien de fois ne me ſuis-je point écriée: *La Vérole, mon Dieu, m'a criblée juſqu'aux os!*

J'en ſuis revenue autant de fois. Que ne puis-je vous montrer mes anciennes bleſſures! Là, vous dirois-je, une pierre vraiment infernale me fit ces horribles cavités: ici le fer impitoyable détruiſoit une partie de moi-même pour ſauver l'autre; par ce canal, affreuſement obſtrué, des liqueurs brûlantes entraînoient, avec mes humeurs, le venin qui les corrompoit. Ma peau, partout cicatriſée, tous mes nerfs affoiblis n'atteſtent que trop les douloureux frottemens que toutes les parties de mon corps ont eſſuyés. Actuellement les yeux caves & troubles, les joues allongées, le front couronné du chapelet fatal, je porte ſur moi les ſymptômes de la *Vérole qui m'a criblée juſqu'aux os.*

Vous le ſavez pourtant, je ſuis intrépide: ſix champions vigoureux ſe relevent infatigablement à mon ſervice. Puiſſé-je mériter la mort de l'Héroïne que nous célébrons! puiſſe mon ame, comme la ſienne, s'écouler avec ma ſubſtance toute fondue, pour ainſi dire, en torrens de volupté!

Je n'exige pas ces ſouhaits de vous, mes cheres filles. Si l'eſpoir d'une mort glorieuſe fait les héros, l'eſpérance de l'éviter ſoutient le commun des guerriers. C'eſt cette eſpérance qui doit vous animer, mes cheres filles. Déjà les portes s'ouvrent, quelques équi-

pages entrent dans nos cours, des essaims de fous en sortent, ils ramenent avec eux la joie & les plaisirs. Essuyez vos pleurs, rasserenez votre visage; que l'enjouement & les graces s'y peignent de nouveau; reprenez vos sacrifices ordinaires; que le plus pur sang des victimes efface les larmes dont les marbres de ce sallon pourroient être souillés, & songez surtout que ce n'est qu'en imitant JUSTINE que vous honorerez sa mémoire!

LETTRE VI.

Sur les Insurgens, sur leurs relations avec la France. Probabilités pour ou contre une guerre prochaine avec elle.

Vous êtes si satisfait, Milord, des morceaux du Journal *l'Iris*, dont je vous ai envoyé la traduction dans ma XIV Lettre, que vous souhaitez d'avoir celle des paragraphes suivans, concernant nos divisions avec les Colonies. Vous êtes curieux de voir la façon de penser de l'Allemagne sur cet événement intéressant, & vous croyez pouvoir mieux en juger d'après les réflexions d'un Philosophe impartial, ne cédant qu'à l'impulsion naturelle de son ame, que d'après les gazettes de ces contrées, répétant les nôtres, ou parlant suivant les insinuations qu'elles reçoivent. Pour vous obéir, j'ai eu recours à Madame Geoffrin, qui m'a procuré ce que vous desirez. Je commence

par ces Extraits, d'autant qu'ils ſervent de préliminaires à ce que j'ai à vous dire enſuite. Ils embraſſent un eſpace de neuf mois, c'eſt-à-dire depuis Janvier juſqu'en Octobre 1775.

ANGLETERRE.

„ Du 1 Avril 1775..... La diviſion élevée entre les Colonies Angloiſes & la Métropole, bien loin de s'appaiſer par l'entremiſe du nouveau Parlement, ne fait que s'accroître. Elle eſt ſur le point d'éclater en une rupture ouverte, & peut-être en une guerre ſanglante. Depuis la révolution des Pays-bas, l'humanité n'a point eu de ſpectacle auſſi intéreſſant. Il fixe l'attention de l'Europe & du monde entier. Les papiers Anglois annoncent un eſprit de vertige répandu ſur le conſeil de S. M. Britannique pour ſe porter à une extrêmité qui pourroit avoir les ſuites les plus funeſtes. Ils déclament encore plus contre la corruption des Repréſentans actuels de la Nation, qui ne ſentent pas que c'eſt en Amérique qu'on va forger les fers que leur prépare tôt ou tard le Deſpotisme. Ils leur reprochent d'avoir eu la lâcheté d'adopter l'Adreſſe au Roi, projettée par le Lord North, *afin de ſupplier S. M. de faire exécuter à la rigueur les actes paſſés par le dernier Parlement au ſujet des Colonies.* Ils exaltent le patriotiſme des 18 Pairs qui ont eu le courage de proteſter publiquement contre une Adreſſe entraînant la déclaration d'une guerre civile au mépris du vœu général des négocians de Londres & au-

tres intéreſſés, demandant à être entendus avant qu'on paſſât outre aux voies de rigueur projettées".

„ Le parti de l'Oppoſition a tenté inutilement de faire craindre que les Puiſſances rivales & voiſines ne ſe prévaluſſent des circonſtances pour frapper quelque coup imprévu ſur l'Angleterre durant ſes querelles inteſtines. Les Miniſtres ont rejetté ces inſinuations comme des terreurs chimériques: ils ont prétendu, au contraire, que jamais occaſion n'avoit été plus favorable pour aſſurer enfin la ſupériorité de la Légiſlation Britannique ſur les Colonies; ils ont pouſſé l'audace juſques à certifier qu'on pouvoit faire face à tous les événemens.

La cour cherche en outre à calmer les frayeurs de la nation, en inſinuant que les Colonies ne feront aucune réſiſtance; que toutes leurs démarches ne ſont que des préparatifs inutiles & illuſoires pour arrêter l'activité du Parlement & gagner, s'il eſt poſſible, quelque choſe de leurs prétentions; mais qu'au premier coup de canon elles ſentiront la néceſſité de ſe ſoumettre & de prévenir les horreurs de la guerre. Pour mieux aider ces rumeurs, on répand dans Londres une multitude de carricatures, où l'on tourne en dériſion la nouvelle milice des Colonies: on préſente ces Soldats ſous toutes ſortes de formes ridicules, afin d'habituer ainſi le peuple à s'en moquer, & les troupes à les mépriſer. Cette politique pourroit être vaine & même nuiſible en produiſant un effet tout contraire; elle pourroit décourager ces mêmes troupes, ſi-

au lieu de perſonnages phantaſtiques, de balourds grotesques, elles trouvoient des héros; ſi elles éprouvoient qu'il n'eſt point de meilleur ſoldat que l'homme ennemi de l'oppreſſion, enthouſiaſte de la liberté".

„ En effet, c'eſt ſous ce point de vue qu'il faut enviſager les Boſtoniens & les Colonies réunies. La ſageſſe de leurs diſpoſitions en donne la plus haute idée, l'éloquence de leurs Philippiques fait paſſer dans l'ame des Lecteurs les plus indifférens une horreur invincible de la tyrannie. Quel effet ne doivent-elles pas produire ſur un peuple libre menacé de l'eſclavage? Ils deviendroient plus vils que leurs oppreſſeurs, ſi, après avoir établi leur innocence avec autant d'authenticité, ils alloient au devant de leurs chaînes & refuſoient de répandre leur ſang pour une auſſi belle cauſe. Croyons donc plutôt, comme l'a dit un Ecrivain philoſophe (*), que cette défenſe produira des actions *qui étonneront nos petites ames, & qui effaceront par leur éclat tout ce qui s'eſt jamais fait de plus grand parmi nous pour la défenſe des droits & des privileges naturels de l'homme*".

„ 1er Juillet 1775..... Le diſcours du Roi au Parlement, que les Colonies ont appellé *une Sentence de Mort*, loin de les effrayer n'a fait que les aigrir. Elles continuent ſans relâche leurs préparatifs de dé-

(*) Dans la *Gazette de Cleves*.

ſenſe avec une activité tempérée par une ſage modération. De ſon côté, le Miniſtere, toujours prépondérant dans le Parlement, fait beaucoup de menaces & ſemble craindre cependant d'en venir aux voies de fait ; ce qui fait croire encore à bien des politiques que cette ſciſſion ne dégénerera point en guerre civile. Au ſurplus, en attendant avec impatience ce que le Congrès général de Philadelphie, indiqué au 10 Mai dernier, aura décidé, la cour a fait tous ſes efforts pour l'empêcher, & ce ſeroit effectivement un coup de parti pour elle ſi elle en venoit à bout. En tout cas, elle ſe flatte que ſes requiſitions auprès des Puiſſances Maritimes pour les empêcher de laiſſer donner par leurs ſujets aucun ſecours de vivres & de munitions de guerre aux Inſurgens (c'eſt ainſi qu'on appelle aujourd'hui le parti patriotique dans les Colonies) produiront leur effet, en les privant de tout ce dont ils auroient beſoin pour réſiſter aux forces qu'elle y envoie ".

„ Il paroît que ce gouvernement a fait une grande faute en politique, en faiſant paſſer un Bill pour reſtreindre le commerce & la pêche des Colonies Septentrionales ſur le Banc de Terre Neuve, comme un moyen de les punir & de les réduire plus promptement. Il eſt à craindre qu'il ne produiſe pas cet effet, & qu'il ne ſerve qu'à exciter l'émulation de la France. En effet, on ſait que les négocians des ports de ce royaume ont fait des ſpéculations d'après cette défenſe, & qu'ils ont expédié beaucoup plus de ba-

timens que de coutume; ce qui, étendant le commerce d'une nation rivale, augmente ſa marine, lui forme des matelots & la réveille de la profonde inaction où elle étoit".

„ Tous ces efforts ſont la ſuite des ſages réſolutions priſes dans les différentes aſſemblées des Colonies, & de la conduite tyrannique du Miniſtere. Celui-ci voyant l'impoſſibilité de triompher des Américains en les diviſant, a pris contre eux les meſures les plus violentes & les plus oppreſſives, qui ont enfin dégénéré en une guerre civile. La premiere affaire, appellée *de la Concorde*, à cauſe du lieu où elle s'eſt paſſée, n'a point tourné à l'avantage des mercénaires, & les Inſurgens ou Provinciaux ont fait inscrire dans les faſtes publics les noms des Patriotes généreux morts dans cette occaſion, comme ceux des premieres victimes immolées à la défenſe de la liberté & des conſtitutions de leur pays. L'eſcarmouche du 17 Juin, devant Boſton, a été encore plus funeſte au parti Royaliſte. Quoique ce dernier ſe ſoit auſſi attribué l'avantage, il eſt conſtant qu'il a perdu beaucoup de monde, & que, vu la petiteſſe de l'armée des mercénaires ou réguliers, vu la difficulté de la recruter, il ne faudroit que cinq ou ſix victoires pareilles pour l'anéantir. Les ennemis même rendent juſtice à la valeur des Américains & à celle de leur Général Putnam, âgé de 72 ans. Mais le trait le plus remarquable eſt le diſcours du Colonel Abercromby, qui dit à ſes amis avant que de mourir de ſes bleſſu-

res dans cette rencontre: *Mes amis, nous avons entrepris la défenſe d'une mauvaiſe cauſe, & déjà un grand nombre d'entre nous en porte la juſte peine; ſi je me fuſſe battu contre l'ennemi de la patrie, j'aurois aujourd'hui la conſolation de mourir avec honneur, mais la poſtérité nous flétrira pour avoir combattu contre nos propres freres.*

Tous ces fâcheux événemens ne peuvent que déſoler la cour de Londres & l'intriguer. Le peuple de cette ville a pris fait & cauſe pour les Américains, mais non encore avec la chaleur qu'on ſe ſeroit imaginé. Le Sr. Wilkes, aujourd'hui Lord Maire, qui depuis longtems s'étoit diſtingué par une vigoureuſe oppoſition aux projets du Miniſtere, ſemble ſe refroidir & ſe rapprocher du parti Royaliſte. Cependant les meſures du gouvernement pour renforcer l'armée d'Amérique ont peine à s'exécuter, & l'on eſt obligé d'employer la preſſe pour avoir des matelots."

„ D'un autre côté, de nouvelles négociations ſont ouvertes, & M. Penn, Gouverneur de Philadelphie, l'un des deſcendans du Légiſlateur des Quakers, eſt arrivé à Londres, chargé de la part du Congrès de quelques propoſitions ultérieures d'accommodement & d'une très-humble requête au Roi pour prévenir l'effuſion du ſang de ſes ſujets. Il eſt à préſumer qu'il n'y aura point d'action déciſive durant cet intervalle, & même que les hoſtilités ſeront ſuſpendues jusques à un certain point."

Vous voyez, Milord, par ce coup d'œil rapide du Journaliſte étranger ſur l'hiſtorique de ce qui s'eſt pas-

ſe entre la Métropole & les Colonies durant cet intervalle, qu'un philoſophe ne raiſonne pas toujours juſte ou plutôt toujours vrai : M. l'Abbé Jacobi ne pouvoit s'imaginer que le gouvernement Anglois s'aveuglât ſur les intérêts de la nation au point d'opérer une ſciſſion abſolue. C'eſt cependant ce que vous me faites enviſager par les nouvelles que vous m'envoyez, & ſurtout par l'*Acte de confédération ou d'union perpétuelle entre les Colonies unies de l'Amérique Septentrionale*, qui doit ſubſiſter jusqu'à ce que tous leurs griefs ſoient redreſſés. A force de tergiverſations, de mauvaiſe foi, d'injuſtices, de cruautés, de barbaries, le Lord North a donc plus avancé en un an ce funeſte ouvrage que nos ennemis ne l'avoient fait depuis 14 ans ; car on ne peut ſe diſſimuler que c'eſt le Duc de Choiſeuil, dont le génie infernal a jetté le premier les ſemences de diviſion qui éclattent aujourd'hui. Le croiriez-vous cependant ? le Miniſtere de France, moins turbulent que cet intriguant, plus ſage, plus réfléchi, a longtems héſité ſur le parti qu'il prendroit dans cette occaſion, & ſi l'on accéderoit de bonne foi aux réquiſitions de la cour de Londres ſur la neutralité parfaite qu'elle exige, ou ſi, à l'imitation des Hollandois, on permettroit au commerce de s'étendre en cette partie du globe & l'on prêteroit l'oreille aux ſollicitations de nos ſujets rebelles. Perſonne, ſans doute, ne conteſtoit l'avantage pour cet Etat de voir la déſunion entre les Colonies & la Mere-patrie, mais étoit-il prudent de leur laiſſer donner un exemple,

dont les Antilles Françoiſes pourroient un jour profiter ? de s'embarquer ſoi-même dans une querelle qui entraîneroit plutôt ou plus tard une guerre directe ? Ne valoit-il pas mieux laiſſer ſe rétablir aujourd'hui une union, toujours mal affermie, & qu'on troubleroit quand on voudroit, lorſqu'on ſe trouveroit aſſez fort pour ſoutenir puiſſamment les nouveaux ennemis de l'Angleterre ? Telles ont été les queſtions majeures agitées dans pluſieurs conſeils, qui ont donné elles-mêmes lieu à d'autres, ſecondaires. Enfin le réſultat a été, ſuivant le génie actuel de cette cour, de ſe laiſſer aller aux événemens ; de ne point trop prévoir l'avenir, de profiter d'une occaſion qui ne ſe retrouveroit peut-être jamais auſſi favorable, de fomenter nos troubles en donnant de belles paroles à notre Monarque, ainſi qu'aux Inſurgens, & en ne les tenant que le moins poſſible. En conſéquence, des Négociateurs affidés ont paſſé en Amérique, ont vu les Chefs du Congrès & leur ont fait entendre qu'il falloit commencer par établir une correſpondance régulière entre les deux nations. C'eſt ce qui a provoqué la réſolution de déclarer libres & ouverts tous les ports de nos Colonies aux vaiſſeaux des autres Etats étrangers qui voudroient y commercer, de leur donner la faculté d'y vendre leurs denrées & les marchandiſes de leurs manufactures qu'ils y importeroient, ſans payer aucun droit, &c. Voilà le premier pas fait de la part des Inſurgens : on les excite actuellement à en faire un ſecond, c'eſt-à-dire à ſe déclarer libres &

dégagés de toute obéiſſance à la couronne Britannique ; on leur donne pour raiſon de cette démarche néceſſaire, qu'on ne peut jusques-là les recevoir ouvertement dans les ports de France & négocier avec eux : qu'après ce préliminaire, ils ſeront maîtres d'avoir des Agens auprès de la cour de Verſailles pour traiter directement de leurs intérêts ; qu'en un mot, jusques-là ils ſont réputés rebelles, & qu'il ne convient pas à un Roi d'avoir aucune liaiſon avec eux ; que c'eſt ainſi qu'en ont uſé les Provinces-Unies, & qu'elles ne peuvent ſuivre un meilleur modele. On les preſſe d'autant plus d'en venir à cette rupture, qu'on craint toujours une réconciliation, plus difficile ſi l'étendard de la révolte étoit levé. On ſait que des ſujets ayant une fois tiré l'épée contre leur Souverain, ne doivent la remettre dans le fourreau que vainqueurs.

Au reſte, le plan de la cour de France n'eſt pas bien fixe ; il peut changer plus d'une fois ſous un gouvernement auſſi verſatile. J'ai lieu de juger qu'il n'eſt pas du tout au fait de la ſituation de nos Colonies, de leurs forces, de leurs facultés, de leur commerce, &c. Je ſais que, ne voulant pas s'en rapporter à ce qu'elles diſent elles-mêmes, ou à ce qu'en dit la mere-patrie, elle cherche à s'inſtruire de toutes parts ; qu'on queſtionne les officiers François, préſumés en état de fournir des connoiſſances ſur cet objet. Un Mémoire erronné envoyé au Miniſtre de la Marine par M. *Kerguelen*, Capitaine de Vaiſſeau,

célebre par ſes voyages, ſes prétendues découvertes, & ſurtout par ſes menſonges, a fait impreſſion ſur M. de Sartine, qui en ſait encore moins que lui, & la mauvaiſe réuſſite des Provinciaux dans le Canada, malgré toutes les facilités qu'ils ſembloient avoir pour ſoumettre cette province, donne à penſer au Conſeil de Louis XVI. De cette incertitude, ajoutée à celle naturelle de la cour de Verſailles, je conclus que nous n'aurons point de guerre cette année avec elle. Je ſais, comme vous, que l'Eſpagne, plus vindicative, la deſireroit; qu'elle commence des diſpoſitions hoſtiles, mais je crois qu'elles regardent uniquement le Portugal, & que S. M. Catholique s'en tiendra à profiter de l'embarras de l'Angleterre pour tourmenter ſon allié & ſe faire rendre raiſon d'invaſions qu'elle ſe plaint avoir été faites ſur elle dans le nouveau monde par les ordres de la cour de Lisbonne.

L'annonce d'une Eſcadre d'évolution que doit avoir cette année la France dans le Golfe de Gascogne, l'élévation de M. le Duc de Chartres au grade de Chef d'Escadre (*), l'Ordonnance d'amniſtie en faveur des déſerteurs de la Marine, la nombreuſe promotion dont on parle à faire dans ce corps, tout cela ne doit point vous inquiéter. Il eſt tout ſimple

(*) Ce Prince a été fait en même tems Chevalier de Saint-Louis. La croix a été adreſſée à M. le Duc d'Orléans, ſon pere, qui la lui a conferée le 5 Février, dans ſon cabinet, avec le cérémonial accoutumé.

que dans les circonſtances actuelles où les mers vont être couvertes de nos vaiſſeaux, l'on prenne ici quelques précautions pour empêcher que le commerce n'en ſouffre, qu'on n'inſulte le pavillon de la nation. Loin que la nouvelle certaine que le Duc de Chartres fera cette campagne & commandera une Diviſion de l'Eſcadre ſoit de mauvais augure, elle doit vous raſſurer: comptez qu'on ne commettroit pas un Prince du Sang s'il y avoit quelque risque, ſurtout avec une auſſi foible défenſe; car, dans la liſte des bâtimens à armer, que je vous enverrai lorſqu'elle ſera bien conſtatée, on ne compte que trois ou quatre vaiſſeaux de ligne. Quant à l'Ordonnance que M. de Sartine a fait ſigner au Roi le 13 Janvier dernier, portant amniſtie générale en faveur des ſoldats qui ont déſerté des troupes de S. M. employées au ſervice de la Marine & des Colonies, c'eſt encore une prévoyance néceſſaire pour ramener dans le royaume des hommes dont on a beſoin; c'eſt une ſingerie de celle de M. de Saint-Germain, car on y établit auſſi contre les déſerteurs en cette partie les mêmes peines que contre ceux de terre, avec des exceptions qui puiſſent les exempter du dégré d'infamie, auquel ſont livrés les galériens actuels dans les ports de Toulon, Breſt & Rochefort; mais elle ne prouve rien. Enfin ne ſoyez pas plus effrayé de la promotion d'officiers-généraux dans la Marine que S. M. ſe propoſe de faire: elle en créeroit des milliers comme ceux qui exiſtent actuellement, que vous devriez être auſſi

tranquille. Il eſt vrai que des ordres forcés, arrivés dans les ports, pour engager nombre de ſujets à demander leur retraite, ſemble annoncer qu'on ſe diſpoſe à faire de meilleurs choix; mais c'eſt en réformant la diſcipline de ce corps, & non pas en changeant les individus, qu'on y parviendroit. J'aurai occaſion de vous en parler plus au long.

Je remets également à ma prochaine Lettre de vous détailler mes raiſons plus approfondies de ne point craindre une rupture de notre cour avec celle-ci.

Je vous conjure de nouveau, Milord, de faire de votre côté, dans le Parlement, tout ce qui peut tendre à la réconciliation avec nos Colonies, & je m'en rapporte à un excellent patriote comme vous. Mais le parti de l'Oppoſition me ſemble toujours bien foible!

Macte,
Virtute eſto.....

Paris ce 28 Février 1776.

LETTRE VII.

Suite du même ſujet.

La connoiſſance, Milord, que j'ai acquiſe de cette Cour actuelle & du Miniſtere qui la gouverne, me fait regarder la paix comme certaine, tant que nous y

voudrons reſter nous-mêmes, ou du moins ne pas nous porter à des actes d'hoſtilité trop manifeſtes; je vous aſſure qu'on eſt ſi prudent qu'on nous paſſera même bien des incartades, pourvu que nous voulions fermer les yeux ſur quelques petits manques de foi. Il faut maintenant juſtifier ces aſſertions avancées avec tant de conſiance.

Vous vous rappellez la conſternation où nous fûmes à Londres lors de la nouvelle de la petite vérole de Louis XV. Elle produiſit la plus vive ſenſation, allarma tout le commerce, au point que les Actions tomberent ſur le champ, & répandit l'effroi juſques dans notre Miniſtere & à la cour. On deſiroit plus ſincerement que les François la conſervation des jours de ce Monarque, dont on connoiſſoit les diſpoſitions pacifiques. Elle nous étoit extrêmement néceſſaire dans la criſe qui commençoit avec nos Colonies, d'autant plus qu'il y avoit à parier qu'un jeune Prince ardent, belliqueux, avide de gloire, auroit le deſir de profiter de nos troubles pour venger ſa Nation des pertes & des humiliations qu'elle avoit éprouvées durant la derniere guerre.

L'extrait d'une Lettre répandue dans les papiers publics après la mort de ce Monarque ſi regretté par nous, redoubla nos allarmes, en ce qu'elle ſembloit pronoſtiquer la vérité de nos conjectures. Heureuſement on avoit mal jugé ſon ſucceſſeur : ce Prince, au deſſus des paſſions de ſon âge, ne ſe laiſſera point ſéduire par l'eſpoir de conquêtes. Il voit déjà

les

les objets avec le calme de la raiſon ; il a le deſir véritable de rendre ſon peuple heureux, & il n'y auroit à craindre que ſon extrême défiance de lui-même, qui l'obligeant de s'en rapporter à l'avis d'autrui, pourroit le porter à prendre des conſeils oppoſés à ſon propre caractere. Nous devons être encore raſſurés de ce côté par le choix qu'il a fait.

Aſſurément ce n'eſt point un vieillard plus que ſeptuagénaire qui ſoufflera le feu de la diſcorde. Outre qu'à cet âge on ne cherche que la tranquillité & le repos, c'eſt que M. le Comte de Maurepas, de bonne heure initié aux ſecrets de l'Etat (*a*), même dans la fougue de la jeuneſſe, n'a jamais montré ce génie inquiet & remuant de l'ambitieux. Homme aimable, & véritable Epicurien, il a toujours ſongé à jouir : il penſe que le royaume le plus heureux eſt, comme chez les individus, celui qui ſe tourmente le moins des affaires des autres, & ne s'occupe que des ſiennes. D'ailleurs, on prétend qu'il a beaucoup d'égards aux avis de ſa femme, & que celle-ci eſt dirigée par un abbé de Veri, Auditeur de Rote. Or, un Sage, une Femme & un Abbé ne ſont pas fort dangereux pour nous.

M. de Vergennes (*b*) eſt trop bon politique pour ne pas adopter le ſyſtême du Mentor du Roi. Il ſait qu'on obtient plus par les négociations que par les

---

(*a*) Il eſt né en 1701, a été fait Secrétaire d'Etat en 1725, & Miniſtre en 1738.

(*b*) Le Miniſtre des Affaires Etrangeres.

armes. Il cherchera à tirer le meilleur parti poſſible de notre déſunion, en traitant alternativement avec nous & avec nos Colonies, ou même à la fois; mais il n'opinera point pour une rupture qu'il ne ſoit bien ſûr du ſuccès, qu'il ne nous voye hors d'état de réſiſter ou dans l'impoſſibilité d'une réconciliation, & avant qu'il ait vu cela les Américains ſeront ſoumis ou ſéparés de nous à jamais.

L'homme le plus à redouter dans le Conſeil du Roi ſeroit peut-être M. de Saint-Germain (*a*), s'il étoit plus jeune & plus ancré dans la confiance du Monarque; mais il s'eſt attiré de fâcheuſes affaires ſur les bras par le bouleverſement qu'il a imaginé dans le militaire par la refonte totale de ſa conſtitution, & il s'eſt mis lui-même dans la néceſſité de deſirer la continuation de la paix au dehors, afin de pouvoir tenir tête aux ennemis qu'il ſe fait & appaiſer les troubles du dedans, afin d'avoir le tems non-ſeulement d'exécuter ſon plan à loiſir, mais de le maintenir & le conſolider. Comptez qu'on ne lui auroit pas donné carte blanche, que même on ne l'auroit pas laiſſé entamer ſes opérations, ſi l'on eut eu quelques projets hoſtiles.

M. de Sartines (*b*) eſt dans le même cas. Il roule de grands deſſeins dans ſa tête; & rival de Colbert,

(*a*) Secrétaire d'Etat au Département de la Guerre.

(*b*) Secrétaire d'Etat au Département de la Marine & Miniſtre.

il veut refondre la Marine, ou plutôt la créer ſur un nouveau plan. Comme il eſt tout neuf dans le Miniſtere (*a*) dont il eſt chargé, il eſt trop adroit pour vouloir ſe commettre dans des opérations de guerre, où la moindre faute coûteroit fort cher, trahiroit ſon ineptie, feroit crier contre lui & obligeroit de le renvoyer. Celles qu'il pourra commettre dans les eſſais qu'il ſe propoſe, ne paroîtront pas ſi promptement, ou ne ſeront jamais ſi capitales & ſi funeſtes. Il convient que s'étant abſolument livré aux militaires de cette partie, ceux-ci exciteront ſon amour-propre, & lui trouvant plus de génie qu'à ſes plus illuſtres prédéceſſeurs, feront tous leurs efforts pour l'engager à le déployer en grand, & à ſe couvrir de gloire en ſaiſiſſant une occaſion unique de reprendre l'ascendant ſur la Marine Angloiſe & de l'écraſer. Mais quelqu'enivré qu'il ſoit de ces éloges, ſa timidité naturelle le préſervera de ces conſeils pernicieux.

Vous ne croyez pas non plus, Milord, que M. Turgot (*b*) opine dans le Conſeil pour nous attaquer. Outre que c'eſt une eſpece de Quakre, ennemi de toute effuſion de ſang, regardant la guerre comme un état contre nature, c'eſt que dépoſitaire & dispenſateur du fiſc public, de ce nerf de toutes les opéra-

(*a*) M. de Sartines étoit avant Lieutenant-général de police, place qui n'a aucun rapport avec celle qu'il occupe à préſent.

(*b*) Contrôleur général des finances & Miniſtre d'Etat.

tions militaires, il ſent mieux que perſonne la difficulté, & peut-être l'impoſſibilité, de ſubvenir à des dépenſes extraordinaires, comme celles qu'entraîneroit une rupture avec nous. D'ailleurs, occupé lui-même à réaliſer les ſpéculations de bien public dont il a la tête remplie, à combiner les reviremens, les bouleverſemens qu'il veut tenter dans les finances, il en ſeroit abſolument détourné, & ne ſeroit plus occupé, au contraire, qu'à preſſurer la nation pour ſubvenir à des beſoins urgens, qui renaîtroient ſans ceſſe & toujours plus preſſés & plus forts.

Reſtent dans le Conſeil M. Bertin & M. le Maréchal Prince de Soubiſe. Quand même ces deux Miniſtres de la vieille cour n'en auroient pas contracté l'indolence & l'apathie, le premier, (*a*), toujours d'un caractere doux & tranquille, chargé de détails qui ne peuvent ſe ſoutenir & fleurir que dans la tranquillité d'une paix profonde, la doit deſirer & prêcher; le ſecond a trop bien appris à Rosbach qu'il n'étoit pas propre à la guerre, pour ſouhaiter qu'elle renaiſſe.

Reſte l'Ambaſſadeur d'Eſpagne (*b*), plein du génie bouillant de ſon maître, ne reſpirant que la vengeance & la guerre. Sans doute ſes inſinuations pourroient faire beaucoup d'effet, ſuivant l'influence de la cour

---

(*a*) Secrétaire d'Etat ſurnuméraire. Il a les Manufactures de Porcelaine, les Haras, l'Agriculture, &c.

(*b*) Le Comte d'Aranda.

de Madrid ſur celle de Verſailles ; mais cette influence eſt heureuſement bien diminuée, ou presque nulle, depuis l'expulſion du Duc de Choiſeul. Je ſais qu'on remue ciel & terre pour ramener ce redoutable ennemi de la Grande-Bretagne ; mais je ſais auſſi que c'eſt le ſeul point ſur lequel le jeune Monarque ſe montre inflexible, qu'il ne peut ſans indignation entendre prononcer le nom d'un homme contre lequel on lui a donné les inſinuations les plus ſiniſtres (*a*).

Pouvez-vous réſiſter, Milord, à cette foule de probabilités pour la continuation de la paix, tirées du caractere des perſonnages intéreſſés à la choſe, ou ayant voix pour en décider ? Je vous ajouterai quelque choſe de plus, c'eſt que parmi tous les Princes de cette cour je ne vois que le Comte d'Artois qui la deſire, excité par ce tempéramment de feu qui le dévore. Mais cette Alteſſe Royale eſt obligée de concentrer ſon ardeur ; elle n'a aucune prépondérance. *Monſieur*, pour qui le Roi a une ſorte de vénération, eſt d'un flegme & d'un bon ſens trop oppoſés à l'impétuoſité des guerriers. Le Duc d'Orléans eſt dans la dévotion ; le Prince de Conti ſe meurt ; le Comte de la Marche a paſſé l'âge de ſe diſtinguer dans les champs de Mars ; le Prince de Condé, ainſi que le

(*a*) On prétend que le Duc de la Vauguyon a dit à ſon Royal Eleve que M. le Duc de Choiſeul étoit l'auteur de la mort du feu Dauphin. Je n'approfondis point cette anecdote & laiſſe à l'Hiſtoire à la discuter.

Duc de Bourbon, ſon fils, ſont ſans conſiſtance; il n'y a que le Duc de Chartres qui ſemble vouloir ſuivre le métier des armes; encore faut-il plutôt attribuer la campagne qu'il a faite & celle qu'il va faire, à ſon deſir de voyager, à ſon inquiétude naturelle, qui ne lui permet pas de reſter en place, à l'eſpoir de ſuccéder à ſon beau-pere (*a*), plus qu'à un goût d'héroïsme véritable, à un amour invincible de la gloire.

Enfin, pour faire la guerre il ne ſuffit pas qu'un Souverain en ait le deſir, il faut qu'il y joigne les facultés, qu'il s'y prépare d'avance, qu'il ait des munitions, des ſoldats, de l'argent ſurtout, & la France n'a rien de tout cela à préſent. Vous ſavez le déplorable état de ſes finances, qui, loin de s'améliorer ſous ce regne, ne fait qu'empirer réellement, tandis qu'on ſe perd en vaines théories, en réformes imaginaires. Ses troupes ſont preſque en auſſi mauvais ordre. On compte tout au plus cent mille hommes effectifs, à cauſe des déſertions innombrables, commencées ſous M. de Choiſeul & continuées depuis, à raiſon des changemens continuels d'exercice fatiguant & dégoûtant le ſoldat. L'Artillerie eſt dans le plus

(*a*) Dans la charge d'Amiral qu'a M. le Duc de Penthievre; mais on veut que le Roi ait déclaré à M. le Duc de Chartres qu'au cas où ſon beau-pere quitteroit, ce ſeroit un Enfant de France, c'eſt-à-dire un de ſes freres, qui lui ſuccéderoit.

mauvais ordre, depuis la diviſion ſurvenue dans ce Corps à raiſon des deux ſyſtêmes qui le partagent & des réformes qu'a occaſionnées le nouveau, avidement & aveuglement adopté, ſuivant le génie françois. Les variations du Miniſtre à l'égard des vivres & approviſionnemens concernant les troupes, ont mis cette partie en ſouffrance, & ont empêché de prendre les précautions que la prévoyance exige & exigeroit mieux encore en cas de mouvemens extraordinaires.

La Marine, Département le plus eſſentiel, puiſque cette guerre ſeroit ſurtout une guerre maritime, n'eſt pas dans un meilleur état. En 1771 il y avoit dans les ports 64 vaiſſeaux de ligne tous bien conditionnés, à ce que m'a aſſuré un partiſan du Duc de Choiſeul, il eſt vrai. Aujourd'hui ils ſont preſque tous pourris (*a*), ont beſoin d'être refondus, ou d'un radoub conſidérable : les magaſins ſont ſans fournitures, les arſénaux ſans munitions : on ne commence qu'en ce moment à s'en occuper. Il y a ordre à Breſt & à l'Orient d'armer des bâtimens pour aller chercher dans le Nord des mâts, des chanvres, des goudrons. M. de Sartines ſollicite fortement des fonds pour ces fournitures extraordinaires. Comme le retour de ces marchandiſes eſt de la plus grande importance, on préſume que l'Eſcadre d'évolutions que je vous ai an-

(*a*) Il y a dans la rade de Breſt des vers qui piquent les vaiſſeaux & les minent ſourdement, ſans qu'on puiſſe y remédier autrement qu'en les faiſant naviguer.

noncée, ſera une eſcadre d'obſervation, pour veiller ſur nos mouvemens, & favoriſer le retour de ces approviſionnemens.

Au reſte, j'ai ramaſſé les nouvelles courantes de ce Département, dont vous êtes curieux. Le Duc de Chartres continue d'avoir tous les matins un comité d'officiers de la marine, avec lesquels il confere ſur cet art, s'inſtruit & ſe met en état de développer dans la pratique les connoiſſances qu'il acquiert avec eux en théorie. Il a choiſi pour capitaine de pavillon un officier ſage (*a*), & qui ne lui fera point faire de fottiſes, s'il s'en rapporte à lui. On eſt fâché que S. A. en ait pris un autre (*b*) pour capitaine en ſecond, qui n'eſt pas de la même trempe. C'eſt une eſpece de flibuſtier, pourvu d'un grand fond d'audace & d'impudence, grand voyageur (*c*), grand menteur conſéquemment, étourdi, ſans principes, dévoré d'ambition & ne répugnant à aucun moyen de parvenir. On craint que cet homme inſinuant, libertin, propre à ſeconder & à fomenter les paſſions du jeune Prince, ne gagne ſa confiance & ne l'emporte ſur le premier.

Le Commandant en chef de l'Eſcadre eſt M. Duchaf-

(*a*) M. de la Motte-Piquet, capitaine de vaiſſeau.

(*b*) M. de Bougainville.

(*c*) Il prétend avoir découvert les Iſles Malouines & celle de Taïti. Il en ſera parlé plus amplement en tems & lieu.

chaffaut de Beſné (*a*), officier de diſtinction, très-expérimenté, prudent, réfléchi, bien capable de défendre l'honneur de ſon pavillon, mais propre en même tems à ſeconder les intentions de la cour, qui doit lui donner ordre d'éviter toute querelle fâcheuſe avec nous, bien loin d'en chercher.

Cette Eſcadre eſt ſi foible qu'il n'y a pas de quoi nous faire trembler beaucoup, & le Lord North a raiſon de prétendre dans le Parlement qu'on n'a rien à redouter de la France!

Paris, le 4 Mars 1776.

LETTRE VIII.

Réception de M. de Boisgelin, *Archevêque d'Aix, à l'Académie Françoiſe, du jeudi 29 Février* 1776.

Je n'avois pas encore eu occaſion de voir l'Académie Françoiſe réunie, Milord. M'étant trouvé libre le jour de la réception de M. l'Archevêque d'Aix dans ce corps, je me rendis à cette cérémonie, qu'on m'avoit annoncée comme publique. En approchant, j'obſervai des Suiſſes, une barriere formidable, une garde militaire, en un mot tout l'appareil d'un lieu

(*a*) Chef d'Eſcadre du Département de Rochefort.

entouré avec ſoin, dont on craint l'invaſion. Je remarquai un nombre conſidérable de gens de toute eſpece qu'on repouſſoit durement. Cependant à l'approche de mon caroſſe, je vis la vénération s'emparer des alguazils, la foule s'ouvrit, & il me fut permis d'approcher du guichet. On me demanda ſi j'avois un billet? Je répondis que non, que je croyois cette aſſemblée faite pour tous les curieux. Un Suiſſe me dit dans ſon baragouin que je me trompois, qu'elle étoit deſtinée aux amis du Prélat Récipiendaire, du Prélat Directeur, & ſurtout de Monſieur le Secrétaire. J'étois dans l'embarras & j'allois, tout honteux, remonter dans ma voiture, lorsqu'un particulier s'approchant prit part à ma ſituation, & m'offrit un ſecond billet qu'il avoit. Je me trouvai trop heureux de la rencontre pour ne pas en profiter, & j'entrai avec lui. Je le remerciai beaucoup de ſon honnêteté, & avec d'autant plus d'effuſion que je n'avois pas l'honneur d'en être connu. Cela donna lieu à des propos de ſa part, qui me firent comprendre qu'il m'avoit jugé étranger, & avoit eu pitié de mon ignorance des uſages & de ma confuſion. Nous nous aſſimes l'un à côté de l'autre, & comme la ſéance ne commença que longtems après, qu'il étoit très au fait du local, des Académiciens & des Spectateurs, il s'enſuivit entre nous une converſation que je vais vous réduire à mon ordinaire en dialogue, pour éviter la multiplicité des répétitions, *je demandai, il me répondit*, &c. & la longueur d'une narration ainſi cou-

pée. Ne ſachant pas le nom de mon bienfaiteur, je l'appellerai *le Cauſtique*, parce qu'en effet il n'étoit pas louangeur. Vous en jugerez.

L'ANGLOIS.

Puiſqu'on ne peut plus entrer à ces aſſemblées que par billet, on ne devroit pas les appeller publiques.

LE CAUSTIQUE.

Vous avez raiſon. C'eſt l'ancienne dénomination, parce qu'alors elle étoit juſte. Je me rappelle avoir aſſiſté à la réception de M. de Voltaire (*a*), qui en valoit bien un autre. Tout le monde étoit admis à ſe préſenter; & moi, qui vous parle, ſimple écolier, je ne trouvai qu'une foule nombreuſe à pénétrer. C'eſt que juſques-là les Secrétaires avoient été de véritables hommes de lettres, ne s'occupant que de leurs travaux. C'étoit alors M. de Mirabaud, le meilleur des humains. Mais depuis les intriguans ſe ſont emparés de cette place, &, ſuivant le caractere de cette eſpece d'hommes, ils ont cherché à ſe faire valoir, à ſe donner de l'importance, & ne pouvant en acquérir dans de grandes choſes, ils ſe ſont arrêtés aux minuties.

(*a*) En 1746.

L'Anglois.

N'eſt-ce pas aujourd'hui M. d'Alembert?

Le Caustique.

Oui.

L'Anglois.

Eh bien! eſt-ce qu'un Philoſophe, comme lui, s'occupe de pareilles miſeres?

Le Caustique.

Cette queſtion ſeule vous déceleroit pour un étranger. On voit bien que vous n'avez connu que de loin ce perſonnage, illuſtre plus qu'il ne le mérite.

L'Anglois.

Pardonnez-moi: je l'ai rencontré ſouvent chez Madame Geoffrin. Mais, en général, j'ai peu de relations avec lui.

Le Caustique.

Je m'en apperçois bien. Si vous l'aviez étudié, vous auriez découvert en lui un excellent Géometre, un Littérateur médiocre, un Sage dévoré de paſſions, & ſurtout le grand homme le plus petit qu'il ſoit poſſible de voir. Vous en allez juger.

Il y a vingt ans, environ, qu'un Jéſuite, Régent de Rhétorique à Lyon, crut devoir venger les colleges attaqués dans l'Encyclopédie. A la rentrée des clas-

ſes, il compoſa *ad hoc* une harangue, où il fit une ſortie contre M. d'Alembert, un des éditeurs de ce Dictionnaire, & qu'il préſumoit l'auteur ou le rédacteur de l'article. En parlant de lui il le déſignoit par cette expreſſion : *Homo cui nec Pater nec Res.* Mais il avoit tellement diſpoſé ſa phraſe qu'elle pouvoit préſenter un autre ſens, & c'eſt ainſi qu'il l'avoit écrite dans ſon manuſcrit, prévoyant le ſcandale qui arriveroit. En effet, les amis du philoſophe, inſtruits du myſtere de ſa naiſſance vicieuſe, en ce qu'il paſſoit pour bâtard de Madame la Marquiſe de Tencin, ne manquerent pas de relever cette incartade & d'en inſtruire l'inſulté, qui, oubliant en ce moment le ſtoïcisme dont il faiſoit profeſſion, écrivit une lettre fougueuſe à la Société Royale de Lyon, dont le Jéſuite étoit membre, pour qu'elle lui fît juſtice. Le Régent, plus fin que lui, avoit déjà dépoſé ſon cahier chez le Prevôt des Marchands, en ſorte qu'il s'étoit mis à l'abri de toute inculpation, & que M. d'Alembert ne pût qu'exhaler de nouveau ſon reſſentiment dans une ſeconde Lettre. Tous les gens ſages blâmerent ſon caractere trop iraſcible : on trouva qu'il auroit été plus prudent à lui de paſſer l'injure ſous ſilence, que de lui donner de la conſiſtance & de conſtater ainſi un fait que beaucoup de gens ignoroient, dont les autres n'étoient pas même bien ſûrs, & qui n'eſt plus devenu douteux par ſon reſſentiment peu philoſophique, puiſqu'après tout notre naiſſance ne dépend pas

de nous, & qu'il ſembloit ainſi s'aſſervir aux préjugés vulgaires.

L'Anglois.

Voilà une anecdote vraiment curieuſe. Mais, Monſieur, quel déluge d'Abbés nous arrive?

Le Caustique.

Cela doit être. C'eſt une engeance qui pullule partout, & plus que jamais. C'eſt ici ſa place aujourd'hui. Le récipiendaire eſt un Archevêque, le Directeur eſt un Evêque, & l'Académicien à remplacer étoit un Abbé.

L'Anglois.

Vous êtes à peu près au fait, à ce qu'il me paroît, de tous les perſonnages qui viennent à ces ſéances aſſez habituellement. Quel eſt, je vous prie, cet Abbé, dont la face, quoique ignoble, eſt caractériſée par une grande impudence? Il a de larges épaules, il ſemble regarder avec indignation ces fauteuils vuides.

Le Caustique.

Je le crois bien. C'eſt l'Abbé *Le Blanc*. Il a pendant quelque tems fait le métier de Littérateur: il briguoit une place ici: n'ayant pû réuſſir, il a pris le métier plus utile de Proxenete, de brocanteur, de marchand de tableaux.

L'Anglois.

Eh! quels ſont ſes ouvrages?

Le Caustique.

Ils ſont tous détaillés dans une épigramme qu'on fit dans un tems où s'étant initié chez Madame de Pompadour, on vit le moment qu'il ſeroit de l'Académie. Elle eſt peu connue, quoiqu'aſſez ſalée. Je crois pouvoir me la rappeller:

J'ai lu les vers de ce plat bel eſprit,
Sifflés jadis ſous le nom d'*Elégies*.
Abenzaïd (*a*), du même ton écrit,
Me fit vomir, entr'autres maladies.
Ajoutez-y certaines rapſodies (*b*),
Où mon faquin les Anglois barbouilla;
D'un fade encens les Quarante ſaoula,
Si, que plus d'un en a gardé la chambre.....
Mais ſon mérite enfin?..... Nous y voilà:
Il ſ... ſix coups..... Oh! c'eſt un très-bon membre!

L'Anglois.

Cela prouve que je n'enviois pas ſans raiſon ce rable épais & quarré. Je n'enviſageois qu'un avantage connu de cette conformation. Je ne ſçavois pas qu'elle en eût d'autres, & ſurtout celui d'ouvrir les portes de l'Académie. C'eſt une plaiſanterie, au reſte.

(*a*) Tragédie jouée en 1735.

(*b*) *Lettres ſur les Anglois*, preſque toutes adreſſées à des Académiciens, dont il briguoit les ſuffrages.

LE CAUSTIQUE.

Point du tout. Il y en a plus d'un parvenu de cette maniere, & pour que vous n'en doutiez pas, voici une autre épigramme, faite contre deux étalons du même genre, Académiciens aujourd'hui, que je vais vous montrer quand ils arriveront C'eſt à l'élection du dernier qu'elle fut compoſée. Elle eſt reſtée dans les porte-feuilles, comme la précédente, mais je l'ai dans ma tête auſſi.

A M. M. de l'Académie Françoiſe.

Meſſieurs, déjà *Livie* (*a*) en votre temple
Vous a fait recevoir un (*b*) guerrier ſans talents :
Aujourd'hui même encor, *Julie* (*c*) à ſon exemple
Pouſſe un petit-collet (*d*) qu'elle a mis ſur les dents.
Prenez garde qu'enfin quelqu'autre *Meſſaline*
Conſultant ſes ſeuls intérêts,
Pour confrere ne vous deſtine
Un âne de Mirebalais (*e*).

L'ANGLOIS.

Voilà un petit Abbé fluet qu'on n'accuſera pas du même défaut. Il a un air chafouin qui le fait remarquer.

(*a*) La Marquiſe de Pompadour.
(*b*) Le Comte de Biſſy, reçu en 1750.
(*c*) La Ducheſſe de Chaulnes, aujourd'hui Madame Giac.
(*d*) L'Abbé de Boismont, reçu en 1755.
(*e*) Province très-renommée pour cette eſpece d'animaux.

LE CAUSTIQUE.

Celui-là n'éleve pas en effet ſes prétentions ſi haut. Il n'eſt ni homme à bonnes fortunes, ni curieux de renommée. Il viſe au ſolide, à amaſſer de l'argent. Il eſt ſorti des Jéſuites nud comme un ver, & a dix ou douze mille livres de rentes aujourd'hui. Il ſe nomme l'Abbé *de la Porte*.

L'ANGLOIS.

Il a obtenu quelque bon bénéfice?

LE CAUSTIQUE.

Point. Il a dreſſé une manufacture de livres. Il occupe cinq ou ſix imprimeries à la fois. Il fait des Journaux, des Dictionnaires, des Voyages, des Almanachs; il abrege les longs ouvrages & groſſit les petits: il a un talent merveilleux pour faire ſon thême de cinq ou ſix façons. Du reſte, il vit avec une économie ſordide, amaſſe ſols ſur ſols, prête à uſure: en un mot, c'eſt un fripier de Littérature dans toute la valeur du terme.

L'ANGLOIS.

Il parle à un de ſes confreres à rouge trogne, qui, je crois, figureroit mieux à table qu'ici.

LE CAUSTIQUE.

Vous avez raiſon: c'eſt un faiſeur de chanſons. Il

ſe nomme *de Lattaignant.* Il y a quelques jolies pieces dans ſon recueil, trop gros des trois quarts. On ne peut ſe faire à trouver un couplet, auquel il faut un commentaire d'une page.

L'ANGLOIS.

Parbleu, Monſieur, voilà une perruque qui ſe démene furieuſement: c'eſt un *Ardelion* (*a*), quelque Commis, quelque Greffier de la Compagnie.

LE CAUSTIQUE.

C'eſt un Conſeiller au Parlement de Metz, c'eſt M. *Rigoley de Juvigny*, dont le caractere eſt celui de l'eſpece de gens dans la claſſe desquels vous l'avez rangé, voulant ſe mêler de tout, ſans être de rien; ayant l'air de faire beaucoup, ſans rien faire. M. *de la Harpe* ne l'a pas mal peint (*b*).

Et l'homme à qui *Piron* par le dernier écrit
Légua ſon porte-feuille & non pas ſon eſprit,
Rigoley, l'éditeur, comment, quel eſt cet homme?
Dites-nous quel il eſt? Ecoutez: il ſe nomme.....
Autrement *Juvigny*..... Le connoiſſez-vous mieux?
Pas davantage; eh quoi! ce critique fameux
Qui mit cette préface & ſavante & romaine
Aux Tables de *Verdier* & de la *Croix du Maine*,
Qui va flatter *Buffon* ſans en être apperçu,
Qui médit de *Voltaire* & n'en eſt pas connu;

(*a*) *Ardelionum gens*, dit *Phedre*.
(*b*) Dans ſon *Epitre à deux de ſes amis*.

Qu'on rencontre partout & qu'on ne cherche guere ;
Qui vous parlant toujours devroit toujours ſe taire ;
Grand ami de *Fréron*, grand Docteur, bon Chrétien,
Qui ne ſeroit pas mal s'il vouloit n'être rien.
Le voilà trait pour trait, &, je vous le jure,
L'original, ma foi, ne vaut pas la peinture.

L'ANGLOIS.

Ce Monſieur *de la Harpe* eſt, ſans doute, en ce lieu?

LE CAUSTIQUE.

Il n'a garde d'y manquer. Je le vois là-bas, auprès du fauteuil où ſe placera le Secrétaire de l'Académie. Voyez-vous ce petit homme, dont la figure a de la fineſſe, mais où la fatuité eſt empreinte?

L'ANGLOIS.

Et M. *Dorat*?

LE CAUSTIQUE.

Il ne ſe montre gueres ici depuis qu'il s'eſt brouillé avec le parti Encyclopédique & qu'il a perdu l'eſpoir d'être de ce Corps. Attendez, je crois l'entrevoir dans une tribune. Il s'eſt cantonné là, derriere Madame *de Beaubarnois*. Voyez-vous ce petit-maître élégant en tout, à la figure près, très-commune?

L'ANGLOIS.

Vous avez raiſon. Son air de prétention aux graces extérieures ne va point avec ſa phyſionomie. Mais j'ai lu quantité de choſes de lui: il a du méri-

te, & vaudroit, ce me ſemble, beaucoup de ceux qui ſont les difficiles à ſon égard. Ah çà ! Madame de Beauharnois ſe mêle donc de Littérature? Mais elle eſt jeune & jolie ! Je croyois que vos femmes ne donnoient dans le bel-eſprit, que ne pouvant faire mieux.

LE CAUSTIQUE.

Premierement, les graces de cette beauté commencent à être un peu fanées. D'ailleurs, la mode eſt changée & l'ambition du ſexe aujourd'hui s'eſt étendue. Il veut dominer à la fois ſur les cœurs & ſur les eſprits. C'eſt Madame de Pompadour qui a commencé.

L'ANGLOIS.

Ainſi toutes les femmes que j'ai ſous mes regards ſont à peu près du même genre?

LE CAUSTIQUE.

J'en vois beaucoup. Voilà Madame *Saurin*, qui, parce qu'elle couche avec un Académicien, ſe croit de moitié dans le génie de ſon mari.

L'ANGLOIS.

N'eſt-ce pas elle à qui eſt adreſſée une certaine Epitre à la tête d'une comédie de cet auteur, qui commence par ces vers ridicules :

Ma femme, qui n'es point ma femme,
Ou plutôt ma femme qui l'es.....

LE CAUSTIQUE.

Elle-même. Elle eſt avec Madame *Suard*, qui a plus de prétentions encore, parce qu'elle couche avec deux.

L'ANGLOIS.

Monſieur *Suard* &.....

LE CAUSTIQUE.

Oh! ſi vous mettez l'époux, cela fera trois; car on dit Meſſieurs *Marmontel* & *la Harpe*.

L'ANGLOIS.

Allons, voilà de la méchanceté.

LE CAUSTIQUE.

En tout cas, elle n'eſt pas de moi, car je ne ſais ces anecdotes que par le public.

L'ANGLOIS.

Et Madame *Necker*, n'eſt-elle pas ici?

LE CAUSTIQUE.

Elle y eſt très-ſûrement. Je l'apperçois dans la tribune du Secrétaire. Le goût de celle-ci pour les Lettres, outre qu'il eſt fondé, n'eſt rien moins qu'un air, mais une honnêteté, une reconnoiſſance de ſa part, puiſqu'elle leur doit ſa fortune. Elle apprenoit la langue françoiſe aux jeunes Demoiſelles de Genê-

ve. Madame *Tourton* (*a*) la trouva à ſon gré, l'amena avec elle à Paris, comme Demoiſelle de Compagnie. Monſieur *Necker* la vit, en fut enchanté; ſon eſprit ne fit qu'augmenter la ſéduction & il l'épouſa.

L'Anglois.

Qu'entends-je! quelle rumeur? On diroit que vingt femmes entrent à la fois, & je n'en apperçois qu'une. Tudieu, quelle figure! eſt-ce un homme déguiſé?

Le Caustique.

Reſpectez la gouvernante de ces lieux, Madame *Marchais*. Au reſte, vous n'avez pas tort de la prendre pour le mari, car celui-ci eſt une eſpece d'automate abſolument ſous l'empire de ſa femme. Elle tient un bureau d'eſprit très-conſidérable; elle n'en manque pas elle-même, & à travers ſa laideur vous voyez qu'il pétille dans ſes yeux. Mais elle eſt de celles dont M. Greſſet a dit:

L'eſprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a.

Elle eſt d'une pétulance dont rien n'approche. Obſervez-la pendant toute la ſéance, & vous verrez qu'elle n'eſt jamais une minute ſans être en mouvement. Elle joint à cela une ſenſibilité prodigieuſe, qui ſe manifeſte de la façon la plus marquée. Je me rap-

(*a*) Femme d'un Banquier.

pellerai toujours l'avoir vue ſe pâmer d'aiſe ici à une certaine lecture qu'y fit Monſieur Thomas de quelques paragraphes de ſon *Eloge des Femmes* avant qu'il fut imprimé.

L'Anglois.

Quel eſt le militaire qui lui donne la main? Il ſemble d'un beau phlegme.

Le Caustique.

Les contraires dans la nature ſont ce qui s'amalgame le mieux quelquefois. Ce cavalier eſt Monſieur le Comte d'*Angiviller*, le Directeur & Ordonnateur général des Bâtimens du Roi, Jardins, Arts, Académies & Manufactures Royales. Il préſide avec cette Dame aux comités de Littérature ou des hautes ſciences qui ſe tiennent chez elle.

L'Anglois.

C'eſt donc en cette qualité qu'elle a une place gardée & diſtinguée?

Le Caustique.

Comme gouvernante du Louvre, ce lieu étant dans l'enceinte du château, il eſt naturel qu'elle ait quelque privilege lors des ſéances publiques; elle ſe réſerve ce qu'on appelle *le banc du Gouvernement*, c'eſt-à-dire un rang de ſieges pour elle & ſes amis.

L'Anglois.

Levons-nous. J'entends dire que les Académiciens vont entrer, & voilà un Suiſſe qui paroît avec ſa hallebarde. Ils vont, ſans doute, ſortir en corps de cette piece voiſine. Nommez-les moi, je vous en prie.

Le Caustique.

Très-volontiers. Le premier eſt Monſieur *de Foncemagne*, digne Membre de l'Académie des Belles-Lettres, peu fait pour briller à celle-ci.

M. le Duc *de Nivernois* le ſuit, auteur de fables ingénieuſes qu'il a compoſées lui-même.

Cette calotte rouge eſt le Cardinal *de Luynes*, grand bavard, s'exprimant bien, & ſurtout ayant le mérite excellent pour un courtiſan de parler beaucoup ſans rien dire.

L'Anglois.

Du reſte qu'a-t-il fait?

Le Caustique.

Rien. Je vois après le Marquis *de Paulmy*. Il eſt renommé pour ſa Bibliotheque.

L'Anglois.

Qu'a-t-il fait?

LE CAUSTIQUE.

Rien. Voilà le Comte *de Biſſy*, ſi connu par l'épigramme que je vous ai citée.

L'ANGLOIS.

Qu'a-t-il fait?

LE CAUSTIQUE.

Rien. En revanche voici un homme de génie, que vous connoiſſez, ainſi que tous les Etrangers inſtruits.

L'ANGLOIS.

Oui; j'apperçois le Comte *de Buffon* & M. *d'Alembert.* Encore un Evêque?

LE CAUSTIQUE.

Dites un Archevêque. C'eſt celui de Lyon, le coryphée des Janſéniſtes.

L'ANGLOIS.

Qu'a-t-il fait comme Académicien?

LE CAUSTIQUE.

Rien. Mais on annonce de lui un Mandement formidable contre les Incrédules.

L'ANGLOIS.

Ah! voilà M. *Séguier*: on diſoit qu'il ne ſe montroit plus ici.

LE CAUSTIQUE.

C'eſt un hommage qu'il rend à l'Egliſe, dont il s'eſt rapproché.

L'ANGLOIS.

Qu'a-t-il fait en Littérature?

LE CAUSTIQUE.

Rien. Cet Abbé ſi pimpant eſt l'Abbé *de Boismont*, autre héros de l'épigramme citée.

L'ANGLOIS.

J'apperçois un Vieillard bien courbé, ſans doute, ſous les lauriers Académiques.

LE CAUSTIQUE.

Non; mais c'eſt un Savant utile & agréable: c'eſt M. *la Curne de Sainte Palaye.* Il vaut infiniment mieux que celui qui s'aſſied à côté de lui, ſans avoir autant de prétention. Il eſt des Académies de Berlin, della Cruſca, de Cortone, de l'Inſtitut de Bologne, Honoraire Aſſocié libre de l'Académie Royale de Peinture & Honoraire de celle d'Architecture. Il ſe nomme *Watelet.*

L'ANGLOIS.

Qu'a-t-il fait?

LE CAUSTIQUE.

Rien. Mais il eſt Receveur général des finances: il donne d'excellens dîners. Il a compoſé pourtant un Poëme *ſur la Peinture*, qui, ſi l'on lui eut rendu juſtice, l'auroit fait chaſſer de tous ces Corps, tant il eſt déteſtable.

L'ANGLOIS.

Et ce vieux Prélat, à la figure larmoyante, qu'a-t-il fait?

LE CAUSTIQUE.

Rien: c'étoit le Précepteur des Enfans de France (*a*), & cet Abbé au grand nez en étoit le Sous-précepteur (*b*), qui n'a pas fait davantage.

L'ANGLOIS.

J'entrevois M. le Prince *Roban de Guemené*, le Coadjuteur de Strasbourg, qui ſûrement n'a pas mieux opéré. J'apperçois M. *Marmontel* qui a trop fait; M. *Thomas*, non moins fécond. Quel eſt ce Chevalier de St. Louis?

LE CAUSTIQUE.

M. *de Saint-Lambert*, eſtimé par des poéſies lége-

(*a*) M. *de Coetlosquet*, ancien Evêque de Limoges.
(*b*) L'Abbé *de Radonvilliers*, Ex-Jéſuite.

res, & devenu médiocre, froid, ennuyeux dans ſon poëme *des Saiſons*.

L'Anglois.

Encore un Abbé?

Le Caustique.

Vous en verriez bien d'autres ſi la Compagnie étoit complette. Celui-ci s'appelle *Arnaud*. C'eſt un grand charlatan.

L'Anglois.

Qu'a-t-il fait?

Le Caustique.

Je vous le dis: il a jetté de la poudre aux yeux, &, quand on a lu ſes œuvres, tout le monde ſe demande comme vous: Qu'a-t-il fait?

L'Anglois.

Vous avez raiſon. Si ce n'eſt pas un Abbé, c'eſt un Prélat qui termine la marche. Ah! je l'ai vu à la cour. N'eſt-ce pas l'Evêque de Senlis? Je ne le croyois pas homme de lettres.

Le Caustique.

Il ne l'eſt pas non plus. Il n'a jamais rien produit, mais vous allez avoir un échantillon de ſa façon, car il eſt Directeur. Aſſeyons-nous; écoutons. C'eſt le Récipiendaire qui va débuter. Il eſt dans le coſtume, ganté de gants blancs, & la tête couverte

d'un caſtor neuf. M. *de Roquelaure* vient de lui donner le ſignal: il parle (*a*).

L'ANGLOIS.

Voilà un des plus mauvais diſcours que j'aie entendu, & c'eſt beaucoup dire! Eſt-il poſſible qu'un homme qui ſe pique de parler en public oſe avancer tant de platitudes avec un air de prétention, dire des choſes communes avec tant d'emphaſe, & devenir inintelligible à force de vouloir raffiner des penſées triviales?

LE CAUSTIQUE.

Il faut que vous ſachiez, Monſieur, que tout candidat a une tâche preſcrite pour ces ſortes de harangues: L'éloge du Cardinal de Richelieu, fondateur; celui du Chancelier Séguier, ſon Succeſſeur à la tête de cette Compagnie; celui de Louis XIV, de Louis XV, de Louis XVI aujourd'hui, & ſucceſſivement de tous les Rois, à meſure qu'ils viendront; enfin celui de l'Académicien auquel il ſuccede. Vous ſentez depuis 140 ans combien cette matiere doit être uſée. Auſſi M. de Voltaire s'eſt-il affranchi le premier de ces entraves. On a ſuivi depuis ſon exemple; on ne dit qu'un mot là-deſſus, & l'on traite

(*a*) Ici l'Archevêque d'Aix commence, & prononce ſon diſcours, que je vous envoie, Milord, imprimé. Après la lecture le Dialogue reprend.

quelque point de Littérature, où l'on s'étend ſur le prédéceſſeur.

L'ANGLOIS.

M. *de Cucé* avoit ſurement beau jeu; l'Abbé *de Voiſenon*, & comme homme de lettres & comme homme de ſociété, lui fourniſſoit une foule de diſcuſſions, de faits & d'anecdotes. Vous avez vu comment il a étranglé ſon ſujet, & à peine dit deux mots d'un Ecrivain qui valoit cent fois mieux qu'il ne vaudra.

LE CAUSTIQUE.

Votre colere me met bien à mon aiſe, car je vous avouerai que j'ai trouvé ce diſcours déteſtable.

L'ANGLOIS.

Voyons ſi celui du Directeur nous dédommagera (*a*).

LE CAUSTIQUE.

Cette réponſe n'eſt point mal. Le Directeur eſt moins aſſervi. L'uſage eſt qu'il faſſe l'éloge du défunt du ſucceſſeur; ce ſont les deux points ſeuls qu'il ſoit forcé de traiter & qui ſoient inhérens à ſon rôle. Il a groſſi prodigieuſement le mérite du Récipiendaire, mais il falloit bien juſtifier le choix de l'Académie. Il a rendu plus de juſtice à l'Abbé *de Voiſenon*, & a mieux ſaiſi ſon caractere & ſon eſprit.

(*a*) M. de Senlis prend la parole ici. Son diſcours, Milord, eſt joint au premier. L'Interlocuteur reprend.

L'ANGLOIS.

Que dites-vous de la peinture du *Sacre*, de cette phraſe..... „ A l'aſpect de l'autel, à l'aſpect du „ trône, je ne ſais quoi d'auguſte & de ſacré ſaiſit „ toutes les ames. Une voix intérieure nous cria: „ *Voilà notre Dieu! Voilà notre Roi!*"

LE CAUSTIQUE.

La figure eſt abſurde. Il falloit mettre: *Voilà notre Roi, Voilà notre Dieu*, pour obſerver la gradation. Mais un courtiſan, quoique prêtre, ne voit rien de plus grand que ſon Prince, n'a d'autre Divinité que lui. La phraſe eſt dans le coſtume de ſon éloquence.

L'ANGLOIS.

Voilà M. Marmontel qui tire un cahier de ſa poche. M. de la Harpe ſait ce que c'eſt, ſans doute, car il bat déjà des mains.

LE CAUSTIQUE.

Ce doit être un diſcours en vers ſur l'éloquence (*a*).

L'ANGLOIS.

Il eſt déjà en ſueur.

(*a*) Ici l'Académicien entre en lecture & eſt obligé de s'arrêter, ayant forcé ſa voix: on lui paſſe un verre d'eau.

LE CAUSTIQUE.

Il l'a pris ſur un ton trop haut. C'eſt que la multitude a beſoin d'être fortement ébranlée par un puiſſant organe, & c'eſt une ſorte d'éloquence dont il vous donnoit le modele. Il faut qu'il faſſe une pauſe.

L'ANGLOIS.

Mais on rit d'un verre d'eau qu'on lui paſſe.

LE CAUSTIQUE.

C'eſt une plaiſanterie qui eſt échappée à quelqu'un. On a dit que c'étoit un verre d'eau d'hypocrene.

L'ANGLOIS.

Voyons, ou plutôt écoutons ſi la liqueur aura produit effet (*a*).

LE CAUSTIQUE.

Il y a de bonnes choſes. C'eſt dans le genre de la poéſie moderne: plus de philoſophie que d'images, d'idées que de ſentiment.

L'ANGLOIS.

Y a-t-il encore quelque choſe à lire?

LE

(*a*) Ici M. *Marmontel* reprend & finit.

LE CAUSTIQUE.

Il nous revient du *d'Alembert*.

L'ANGLOIS.

J'en doute, car il paroît réſiſter à ceux qui l'invitent de déployer ſon rouleau.

LE CAUSTIQUE.

Coquetterie d'auteur : tenez, le voila qui cede.

L'ANGLOIS.

De quoi va-t-il nous régaler ?

LE CAUSTIQUE.

De l'Eloge de quelque Académicien défunt. Il s'eſt chargé de la tâche de mettre à jour cette entrepriſe des Secrétaires, ſes prédéceſſeurs (*a*).

L'ANGLOIS.

J'aime beaucoup mieux cet Eloge que tout le reſte. Il contient au moins des faits, des anecdotes ; il apprend quelque choſe.

LE CAUSTIQUE.

Ce Philoſophe ruſé a un autre art : c'eſt de choiſir

(*a*) M. *d'Alembert* lit.

toujours un ſujet où il puiſſe faire venir quelques détails analogues aux circonſtances & fournir des alluſions à la malignité des ſpectateurs. Aujourd'hui, où il ſavoit que la Salle regorgeroit de Prêtres & d'Evêques, il a préféré de lire l'Eloge de l'Abbé *Dangeau*. Vous avez entendu comment il a appuyé ſur la conſcience ſcrupuleuſe de cet Eccléſiaſtique, qui ne lui permettoit pas de poſſéder pluſieurs Bénéfices. Il étoit impoſſible que le Public ne ſaiſit pas cette méchanceté devant tous ces Prélats, accumulant ſans pudeur ſur leur tête les biens, les dignités de l'Egliſe & ne ſe trouvant jamais raſſaſiés de grandeurs & d'opulence. Auſſi, comme on a ri de leur embarras, comme on a applaudi aux ſarcasmes du panégyriſte!

L'ANGLOIS.

Je vous comprends : c'eſt une adreſſe qui tourne toujours au profit de l'amour-propre du Lecteur...., Mais tout le monde entre en foule dans le Sanctuaire que je croyois conſacré aux ſeuls Académiciens.

LE CAUSTIQUE.

Nous pourrons y aller. Les prophanes y ſont admis à préſent.

L'ANGLOIS.

Ah! vous ne me l'aviez pas dit..... c'eſt un Panthéon. Voilà tous les Dieux de la Littérature en portraits.

LE CAUSTIQUE.

Oui, ce ſont ceux de tous les Académiciens. Auſſi eſt-ce dans ce cabinet où ils ſe plaiſent particuliere-ment, & où ils s'aſſemblent trois fois la ſemaine ré-gulierement (*a*).

L'ANGLOIS.

Qu'y font-ils?

LE CAUSTIQUE.

Ils y liſent les gazettes, ils y cauſent & ſurtout ils y font la répartition des jettons.

L'ANGLOIS.

Qu'entendez-vous par-là? Eſt-ce que c'eſt comme aux aſſemblées de finances, où il y a un ſalaire au bout?

LE CAUSTIQUE.

Oui: ce ſalaire eſt un jetton pour chaque Acadé-micien, de la valeur d'environ 40 ſols, & ceux des abſens ſe diſtribuent entre les préſens. L'Abbé *d'Olivet*, qui n'a jamais de ſon vivant manqué à aucune ſéance, m'a dit qu'il lui étoit arrivé quelquefois de recueillir à lui ſeul toute la bourſe.

(*a*) Les lundi, jeudi & ſamedi.

L'Anglois.

Mais les grands Seigneurs ne prennent pas leur contingent.

Le Caustique.

L'amour-propre à cet égard eſt plus fort que l'intérêt, & l'on trouveroit très-mauvais qu'un Académicien, tel qu'il fut, refuſât ſes honoraires. M. le Comte de Clermont, quoique Prince du Sang, accepta ſon jetton la ſeule fois qu'il aſſiſta dans cette Académie pour ſa réception.

L'Anglois.

Mais ces jettons doivent faire un revenant bon conſidérable aux membres qui ſuivent réguliérement les ſéances.

Le Caustique.

Sûrement. Les grands Seigneurs ne pouvant honnêtement abandonner ce profit lorsqu'ils ſont préſens, affectent exprès de s'abſenter pour groſſir la part des *Jettonnaires* ou *Jettonniers*.

L'Anglois.

Qu'eſt-ce que c'eſt que ce mot nouveau?

Le Caustique.

Il eſt très-ancien, car c'eſt l'Abbé *Desfontaines*, Journaliſte, mort il y a peut-être 30 ans, qui l'a

imaginé. Il n'étoit point ami des Académiciens & avoit trouvé ce terme mépriſant. Au reſte, tout cela eſt bien couvert par la belle deviſe qui eſt deſſus : *A l'Immortalité.*

L'Anglois.

C'eſt une adreſſe à laquelle tous n'arrivent pas, car je lis bien des noms au bas de ces portraits dont je n'ai jamais entendu parler, même en France.

Le Caustique.

Chut ! cela arrivera à bien d'autres, dont on parle aujourd'hui & qui nous entourent. Mais la foule s'écoule : mille pardons de mon bavardage ; je vous quitte, ayant un rendez-vous à ſix heures.

Telle fut, Milord, notre converſation, que je rédigeai ſur le champ en rentrant chez moi. Je l'ai gardée quelques jours ſans vous l'envoyer, afin de vérifier les faits, les anecdotes & les jugemens. Mes informations s'étant parfaitement trouvées d'accord avec les inſtructions du Cauſtique, je vous les adreſſe.

Paris, ce 11 Mars 1776.

P. S. Demain un fameux Lit de Juſtice.

LETTRE IX.

Lit de Juſtice du 12 Mars 1776. Evénemens qui l'ont précédé & ſuivi.

C'EST quelque choſe d'incompréhenſible, Milord, que le ſeul Miniſtre vertueux qu'ait eu la France depuis un ſiecle, c'eſt-à-dire deſirant ſincerement le bien public, vraiment enthouſiaſmé de cette grande & noble paſſion, ſoit préciſément celui qui éprouve les plus violentes contradictions de la part du Parlement, d'un Corps fait pour réclamer par eſſence ce même objet, pour contrarier les Adminiſtrateurs qui ne le rempliſſent pas, & pour fatiguer le Roi de Remontrances, juſqu'à ce que ſon zele patriotique ait produit ſon effet. Sans m'arrêter au motif ſecret j'aime mieux attribuer ſa réſiſtance à l'aſſerviſſement que cette Compagnie a & doit avoir à ſes principes, quelquefois même aux anciens préjugés. Le ſyſtême d'innovation qu'a développé ou ſe propoſe de développer M. Turgot dans toutes les parties de l'Adminiſtration, l'a effarouchée; mais comme le Miniſtre peut s'égarer dans ſes vues, quelques pures qu'elles ſoient, ſoit par un défaut de lumieres, ſoit par une confiance trop aveugle en ceux qui le dirigent, le Parlement peut encore mieux ſe tromper, parce que tout s'y décidant à la pluralité des voix, le grand

nombre doit être néceſſairement celui des gens bornés, timides, des vieillards accoutumés à la routine & s'en départant difficilement. C'eſt ce qu'on a vu à l'égard de la liberté du commerce des Bleds, dont on ſemble reconnoître enfin généralement la néceſſité & dont on ſent l'avantage par la réduction ſoutenue du prix de cette denrée.

Un des autres points d'adminiſtration du Contrôleur général actuel qui ait été combattu avec le plus d'acharnement, c'eſt celui concernant la ſuppreſſion des Corvées. Pour préparer les eſprits à cette révolution il avoit fait, ſuivant ſa méthode, précéder l'Edit par pluſieurs écrits ſur cette matiere, & ſurtout par un, (*a*) devant faire beaucoup d'impreſſion à raiſon de ſon auteur illuſtre (*b*). Il fut dénoncé comme contenant des principes erronnés en politique, en légiſlation & contraires au droit naturel, puiſqu'ils attaquoient les propriétés. Afin de faire plus d'éclat on choiſit un jour où les Pairs étoient aſſemblés (*c*). Un jeune Magiſtrat (*d*) plein de feu & d'éloquence, d'ailleurs ennemi juré des Economiſtes (*e*), s'étoit chargé de

---

(*a*) Sans titre, commençant par ces mots: *Béniſſons le Miniſtre*, &c.

(*b*) M. de Voltaire, ou M. de Condorcet.

(*c*) Le 30 Janvier.

(*d*) M. d'Eprémenil, Conſeiller au Parlement.

(*e*) A raiſon de la deſtruction de la Compagnie des Indes, où ce Magiſtrat jouoit un rôle.

commencer la fermentation par un discours véhément, où le Ministre n'étoit pas épargné: un grand Prince (a) l'appuya & déjà 27 voix avoient voté pour brûler l'innocent pamphlet; mais le grand nombre opina simplement à le supprimer & à ne point donner d'éclat à cette affaire. On jugea même par le Réquisitoire entortillé, vague & croqué de l'Avocat général Seguier, qu'il étoit difficile d'asseoir raisonnablement de justes qualifications sur l'ouvrage à censurer: il a recours aux expressions triviales d'oubli, de mépris, &c.

On ne dut pas être surpris après cette explosion, si l'Edit de suppression concernant les Corvées (b) fut la matiere des Remontrances arrêtées, & comme on les remplaçoit par un Impôt, elles portoient sur une crainte de cette Compagnie, difficile à résoudre & trop fondée malheureusement en expérience: c'étoit que l'impôt une fois passé ne restât, & qu'au premier changement de Contrôleur général, le successeur ne rétablît les Corvées, sans qu'on pût l'en empêcher; qu'en un mot ce projet ne fût une tournure insidieuse pour grever la Nation d'une nouvelle charge.

M. le Prince de Conti, qui suivoit assidument les assemblées des Commissaires pour la rédaction de ces Remontrances, y avoit fait établir un autre objet,

---

(a) M. le Prince de Conti.

(b) Présenté à l'assemblée des Chambres, le mardi 3 Février.

plus aiſé à refuter, quoique fondé ſur la maxime vraie & frappante : *Qu'il eſt dangereux de laiſſer introduire la confuſion des états*; croyant appercevoir que la Corvée eſt un trait caractériſtique qui ſépare les dernieres claſſes du peuple des ſupérieures, il en avoit fait conclure que ſupprimer la Corvée, la remplacer par un impôt général, étoit effacer cette ligne de démarcation; c'étoit abolir la différence des rangs, & conſéquemment la plus dangereuſe des illuſions que pût inſpirer une commiſération indiſcrete.

Ç'auroit été, ſans doute, une choſe trop longue que de réfuter ces Remontrances & d'eſſuyer enſuite les diſcuſſions qu'auroit éprouvées la réfutation. D'ailleurs, la choſe preſſoit : M. Turgot avoit eu l'imprudence de ſupprimer toujours les Corvées, avant que d'avoir pourvu à la maniere de les remplacer. Les Ingénieurs des Ponts & Chauſſées ſe plaignoient & repréſentoient que pour peu que cela durât, les chemins dépériroient conſidérablement, & exigeroient une dépenſe énorme. On a donc été obligé d'avoir recours à l'extrêmité toujours fâcheuſe d'un Lit de Juſtice. Il devenoit d'autant plus néceſſaire qu'il étoit encore queſtion de faire recevoir d'autres nouveaux points d'adminiſtration. En effet de tout ce qui avoit été adreſſé au Parlement, le ſeul Edit concernant la ſuppreſſion de la Caiſſe de Poiſſy avoit paſſé, & non ſans beaucoup de difficulté des deux parts; c'eſt-à-dire, le Parlement y avoit appoſé *une modification raiſonnable*; mais le Contrôleur général la re-

gardant comme une chicane injurieuſe à ſon zele du bien public & aux bonnes intentions de S. M. avoit fait entendre au Roi que ſes volontés ne devoient recevoir aucun obſtacle, aucune gêne; qu'il falloit faire ſupprimer une clauſe qui ſembleroit annoncer quelque défiance du Prince & de ſon Miniſtre, capable d'inſpirer par la ſuite aux peuples ce ſentiment inſultant pour tous deux. Il y avoit eu des ordres à l'Imprimeur du Parlement de ſuſpendre l'impreſſion de l'Edit: enfin le Premier Préſident ayant négocié avec la Cour, ayant fait ſentir l'impoſſibilité de défaire un enrégiſtrement ſacré, les circonſtances exigeant que l'Edit parût avant le Mercredi des Cendres, il avoit été publié le Mardi-gras.

Ces pointilleries ne mettant que plus d'aigreur dans les eſprits, M. Turgot, inſtruit par ce petit échec, s'étoit bien propoſé de n'en plus ſouffrir. Mais pour mettre dans ce combat toute la modération dont il ſe piquoit, il avoit fait conſentir le Roi à recevoir les Remontrances de ſon Parlement. S. M. y avoit fait par ſon Conſeil une réponſe aſſez étendue, pleine de ſageſſe & de douceur, mais ferme & abſolument négative. Pour lui donner plus d'éclat, M. Turgot avoit engagé le Roi à recevoir la grande Députation de la Compagnie. Celle-ci, ſur le compte rendu le lendemain aux Chambres aſſemblées, s'étoit obſtinée à ſe refuſer à l'enrégiſtrement, & pour ne pas ſe mettre dans le cas de l'infraction à la fameuſe Ordonnance de Diſcipline, avoit arrêté que le Premier Préſident

ſe retireroit par devers le Roi pour lui faire approuver la néceſſité de ſa réſiſtance & de lui adreſſer d'itératives Remontrances. C'eſt ici que le Miniſtre a cru que le moment étoit venu où S. M. devoit déployer ſes volontés dans tout leur appareil, & le Lit de Juſtice a été ordonné pour être tenu à Verſailles le 12 de ce mois. Comme les Etrangers peuvent être admis à ces ſolemnités, je me ſuis procuré un billet, & je puis vous rendre compte par moi-même de ce qui s'y eſt paſſé.

Il a duré près de cinq heures. S. M. y a paru tantôt de bonne humeur, tantôt ennuyée. Elle rioit quelquefois des révérences de ſon Garde des Sceaux. *Monſieur* s'eſt tenu avec beaucoup de gravité pendant toute la cérémonie. Le Comte d'Artois, au contraire, marquoit fortement ſon humeur & ſon impatience. Quantité de femmes de la cour y étoient. C'eſt la premiere fois, m'a-t-on dit, qu'on les voit à pareil ſpectacle ſur des banquettes; auſſi avoit-on exigé qu'elles n'euſſent point de panier.

Le Roi a ouvert la ſéance par la formule ordinaire (*a*). Enſuite le Garde des Sceaux a pris la parole & prononcé un diſcours froid & languiſſant; réſumé vague des préambules des Edits, énumération ſeche & ſans nobleſſe de ces divers Actes de Légiſlation.

(*a*) „ Je vous ai aſſemblés pour vous faire connoître mes „ volontés; mon Garde des Sceaux va vous les expliquer".

Celui du Premier Préſident, qui a parlé après lui, dans ſa briéveté manquoit d'énergie : la marche m'en a paru triviale. Il préſente des images fauſſes, & au moment où il peignoit le peuple de Paris conſterné, les guinguettes regorgeoient d'ouvriers qui avoient quitté leurs maîtres, avoient loué des caroſſes, buvoient à la ſanté du Roi & de ſon Miniſtre (*a*), & offroient partout le ſpectacle d'un vrai délire.

Envain la flatterie ou plutôt les ennemis de M. Turgot ont prôné les diſcours de M. Seguier comme des chefs-d'œuvres d'une éloquence mâle comparables à ceux de Démoſthene: envain lui-même s'eſt vanté de n'avoir jamais mis tant de force & d'onction dans ſes harangues; envain a-t-on dit qu'on avoit vu le Monarque s'émouvoir un inſtant & en pleurer ; il faut beaucoup rabattre de ces éloges. Ceux-mêmes auxquels l'Orateur avoit fait quelque illuſion par ſon débit, ont avoué qu'ils n'avoient pas été auſſi contens de lui à la lecture. En effet, ſes diſcours ſont bien ſupérieurs aux autres; il y a de l'éloquence; ils ſont diſerts, verbeux, harmonieux, remplis de beaucoup de figures: on y remarque par intervalles du nerf & de la hardieſſe, mais ils pechent par la logique; peu ou point de raiſonnement, rien de preſſant, de victorieux. Le ſeul moment où ce Magiſtrat m'a paru vraîment grand, c'eſt celui où ne parlant, je le

(*a*) A raiſon de la ſuppreſſion des Maîtriſes, des Jurandes, &c.

ſuppoſe du moins, que d'après les lumieres de ſa conſcience & le vœu de ſa Compagnie, il a oſé, au nom du Roi même, s'oppoſer au Roi, ou du moins ne pas requérir l'enrégiſtrement des deux Edits (*a*) que S. M. annonçoit vouloir faire promulguer. Cette noble réſiſtance, Milord, devoit plaire à un Anglois; elle vous l'eut fait juger, comme moi, digne de ſiéger dans notre Parlement. Son oppoſition, au reſte, a été auſſi vaine que celle de nos amis dans la Chambre Haute, & le Monarque a fini par dire:

„ Vous venez d'entendre les Edits, que mon „ amour pour mes ſujets m'a engagé à rendre; j'en„ tends qu'on s'y conforme.

„ Mon intention n'eſt pas de confondre les con„ ditions, je ne veux regner que par la Juſtice & „ les Loix.

„ Si l'expérience fait reconnoître des inconvéniens „ dans quelques-unes des diſpoſitions que ces Edits „ contiennent, j'aurai ſoin d'y remédier".

Je ne ſais, Milord, mais cette phraſe très-ſimple me paroît plus ſublime que les plus pompeuſes de l'orateur du Parlement. Et c'eſt un Souverain abſolu qu'on ne fait jamais parler que de ſa *certaine ſcience*, *pleine puiſſance & autorité Royale*, qui pour raiſon de ſes Loix les plus eſſentielles dit, *nous voulons*

(*a*) Ceux concernant les Corvées & la ſuppreſſion des Jurandes & Maîtriſes.

& nous plaît, tel eſt notre plaiſir (*a*) ; qui, aujourd'hui changeant de langage, déclare ſolemnellement qu'il n'eſt point infaillible, qu'il peut ſe tromper, & que, s'il erre, il ſe rétractera pour faire mieux.

Tel a été, Milord, ce fameux Lit de Juſtice annoncé & attendu depuis longtems ; bien différent de ceux tenus ſous le feu Roi, toujours pour l'oppreſſion & le plus grand malheur des peuples. On voit évidemment dans les Loix promulguées à celui-ci, qu'elles n'ont pour objet que leur ſoulagement & leur bonheur, qu'elles ont été dictées par un eſprit philoſophique inconnu juſqu'à préſent dans le Conſeil des Monarques François. On y découvre des vues élevées, étendues & des principes qui s'écartent entiérement de l'ancienne routine de leur Gouvernement. Au lieu de la dureté & de la roideur qui caractériſoient une adminiſtration de fer, appeſantiſſant ſans ceſſe le joug ſur les eſclaves, déguiſant dans les préambules dériſoires de ſes Edits, par des prétextes frivoles, faux & abſurdes, l'horreur de ſa tyrannie, ceux de Louis XVI reſpirent la bienfaiſance & l'amour de l'humanité le plus pur & le plus éclairé. Il rend compte de ſa conduite, il diſcute les motifs qui le déterminent à ſubſtituer une Loi à une autre, & l'on ne peut s'empêcher de rendre juſtice du moins à la droiture de ſon cœur & à celle des intentions

(*a*) Termes ſacramentaux, formules de tous les Edits & Déclarations.

de ſon Miniſtre. Malgré cela, les patriotes rigoriſtes, en approuvant le fond de l'opération condamnent la forme. Ils ſont comme ces caſuiſtes rigoureux, qui prétendent que, s'agiroit-il du ſalut du monde entier, il ne ſeroit pas permis de commettre un péché véniel; tout ce qui eſt coup d'autorité, quelque bien qui en doive réſulter, leur ſemble illégitime & odieux.

Quoi qu'il en ſoit, j'ai vu Meſſieurs, ſi vains & ſi deſpotiques ſur leurs fleurs-de-lys, bien ſots en ce palais, quand au lieu *de la profonde terreur, de la morne triſteſſe de la nation conſternée, de la capitale en allarmes*, de ces déſordres qu'ils avoient annoncés par l'organe de leur chef, ils ont vu l'allégreſſe publique, ils ont entendu les cris de *Vive le Roi! vive Monſieur Turgot!* & ſont devenus les objets du malin vaudeville, des plaiſanteries groſſieres du peuple dont il ſe diſoient les *Peres*. Ils en ont été furieux, ils ont fait l'impoſſible pour arrêter la vogue de cette facétie. Mais le moyen d'empêcher le François de chanter!

Le Parlement ſentant l'inutilité & le ridicule de ſes itératives Remontrances dans un pareil moment, & après les opérations conſommées, étoit décidé à les laiſſer au Greffe, à moins qu'il ne ſurvînt quelque événement, quelque trouble dans les innovations ordonnées, qui pût les autoriſer; mais le Prince de Conti, dit-on, a encouragé cette Cour, lui a fait entendre que tout cela ne dureroit pas; qu'il falloit

perſiſter à crier, à épouvanter le Monarque, & à faire préſumer qu'elle ſeroit l'auteur de la chûte du Miniſtre & de ſes ouvrages, s'écroulant avec lui. C'eſt le problême des converſations d'aujourd'hui. Les partiſans de M. Turgot aſſurent qu'il eſt mieux que jamais en cour; qu'il a tellement enthouſiasmé ſon Royal Pupille de la Science Economique, qu'il veut s'y initier, & que M. Turgot lui a donné le Sr. Dupont pour l'inſtruire; que le Roi, pour ſe mettre en quelque ſorte dans l'impoſſibilité de reculer, a fait le coup d'éclat dont il pouvoit ſe diſpenſer, puiſque de ſimples Lettres de juſſion auroient déterminé les Magiſtrats à obtempérer, par crainte des ſuites de l'infraction de l'Edit de diſcipline; que S. M. pourroit d'autant moins le faire qu'elle n'a agi qu'après les plus mûres délibérations & après avoir laiſſé à ſon Conſeil toute la liberté de la diſcuſſion. Les ennemis du Miniſtre veulent, au contraire, qu'il ne puiſſe tenir longtems dans ſa place; que ſes projets ne ſoient que ſpécieux & entraînent des inconvéniens réels qui les détruiſent; que ſous l'apparence de la liberté, de la juſtice, de l'humanité il commette réellement beaucoup d'injuſtices, d'actes de deſpotisme & de dureté; que le Clergé & la Nobleſſe étant révoltés contre l'Edit des Corvées, il ne ſoit pas poſſible de le mettre en exécution; que celui concernant la liberté du Commerce le ruinera & forcera la politique à rétablir les gênes ſalutaires qu'on y avoit miſes; qu'enfin le nerf de la guerre ſurtout lui manquera, &

qu'ayant

qu'ayant dissipé beaucoup d'argent en expériences, en essais systématiques, en adoucissemens & allégemens, en suppressions de petits impôts, en actes de bienfaisance mal entendus, il sera forcé lui-même à se rétracter ou à abandonner la partie.

Que deviendront, Milord, ces funestes pronostics pour ce malheureux Royaume? Je n'en sais rien: mais je vois un acharnement tel contre le Contrôleur général qu'on entend parler hautement de l'Abbé Terrai & le préférer à celui-ci; & c'est dans le Parlement même qu'on ose proférer un tel blasphême. Pour mieux vous faire juger de la fermentation qui regne dans cette Compagnie contre lui & du discrédit où l'on cherche à le mettre, en répandant sur sa personne, sur son Ministere & sur ses principes ce ridicule si cruel en France, je vais terminer ma Lettre par une anecdote puérile en elle-même, mais curieuse sous ce point de vue, & qui égayera cette triste matiere, suivant la méthode de la nation où je vis.

Dans une assemblée des Pairs, comme le Prince de Conti étoit à prendre du thé auprès de la cheminée, un chien qui s'étoit introduit dans ce lieu, fait ses ordures en présence de Son Alteſſe Séréniſſime & sans aucun respect pour l'auguste compagnie. Un huissier veut le battre, le chasser à coups de baguette: „ Arrêtez, lui dit le Prince de Conti; *Liberté, liberté, liberté, &c. liberté toute entiere*"; persiflant par ce mot favori les Economistes, leur secte & leur système.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Paris ce 25 Mars 1776.

P. S. Je lis dans des Nouvelles à la main qu'on m'apporte, le trait ſuivant, ſous la date du 11 Mars. On ne peut concevoir comment le Prince de Conti étant intéreſſé (*a*) perſonnellement à empêcher l'exécution & l'enrégiſtrement des Edits, oſe y mettre tant d'acharnement. On rapporte que M. le Duc de Choiſeul ayant paru opiner pour la Cour, dans une ſéance S. A. S. l'avoit apoſtrophé & lui avoit dit: „ M. de Choiſeul, étant jeune vous étiez un étour-„ di; Miniſtre, vous étiez un inſolent; aujourd'hui „ que vous n'êtes rien, vous êtes bas & rampant."

LETTRE X.

Sur le Jubilé, Ecrits à cette occaſion.

MISÉRICORDE, Milord! il n'y a pas moyen d'échapper: me voilà pris. Au moment où l'on s'y attendoit le moins, les tréſors ſpirituels de l'Egliſe ſe ſont ouverts (*b*) par un Jubilé univerſel qui doit répandre les graces les plus abondantes. Tout le monde me prêche, & l'on veut abſolument que je me faſſe

(*a*) A raiſon de la caiſſe de Poiſſy qui tombe, & où il avoit un gros intérêt du chef de ſa mere; à raiſon de la liberté du Commerce, qui lui fait perdre les revenus du *Temple*, lieu privilégié, n'ayant plus cet avantage; enfin à raiſon de l'Edit des Corvées, qui n'excepte pas les Domaines du Roi de l'Impôt.

(*b*) Le lundi 11 Mars.

Catholique pour ne pas manquer une auſſi belle occaſion. En vérité, j'en ſuis presque tenté, afin d'être comme tout le monde; autrement l'on ne ſçait plus que faire. C'eſt devenu une mode, une fureur, autant que les coëffures hautes & les grandes boucles. Les femmes ont remis leurs amans à ſix ſemaines; elles ne portent plus de rouge, & je n'entends de toutes parts agiter dans les converſations que le problême important: lequel eſt plus commode de ſuivre à pied les proceſſions de ſa paroiſſe à la cathédrale, ou de s'y rendre en caroſſe & viſiter trois autres égliſes entre celles déſignées? Du reſte, plus de joie, plus de plaiſirs, & M. l'Archevêque, Prélat très-rigoriſte, vouloit que les Spectacles fuſſent fermés pendant tout ce ſaint tems; mais M. le Lieutenant-général de Police, allarmé d'une interruption auſſi longue, a prévu heureuſement qu'elle occaſionneroit plus de mal que la Comédie; qu'il en réſulteroit un ſcandale & un déſordre dans *Paris* qu'il ne pouvoit calculer. Le Gouvernement s'eſt rendu aux repréſentations de ce Magiſtrat, & les Spectacles n'ont vaqué qu'à l'ordinaire, ſauf les dimanches & fêtes, où ils n'ont pas eu & n'auront pas lieu durant deux mois.

Au reſte, comme je profite de toutes les occaſions de m'inſtruire pour remplir vos vues, Milord, voici en paſſant ce que m'a appris ſur cette cérémonie un Eccléſiaſtique, point cagot.

„ Le *Jubilé*, eſt une pratique qui vient des Juifs, comme la plupart des autres pratiques extérieures de

la religion. C'étoit chez eux une époque de repos, même pour la terre, qu'il n'étoit permis ni de labourer ni d'enſemencer; un tems d'affranchiſſement pour les eſclaves, d'abolition pour les dettes, & de reſtitution univerſelle de tous les biens aliénés. L'effet du Jubilé étoit de ramener l'égalité primitive, que les inſtitutions ſociales tendent ſans ceſſe à altérer. Il eſt vrai que ce moyen n'étoit pas propre à jamais rendre une nation puiſſante; mais c'en étoit un de diminuer parmi les individus les maux auxquels les expoſe leur état de membres d'une aſſociation politique. Cette reſtauration générale, cet anéantiſſement de tous les fers qui chargeoient les hommes, avoit lieu de 50 en 50 ans. La ruine des Hébreux, leur diſperſion chez les autres peuples, leur dépendance habituelle, ne leur permirent pas de conſerver cet article de leur loi & de leurs uſages: mais il ne s'eſt pas perdu, & il a paſſé dans le Chriſtianiſme, avec cette différence ſeulement, que chez les enfans d'Iſraël il ne s'appliquoit qu'aux choſes temporelles, comme tout y étoit ramené chez un peuple tout matériel, qui n'avoit alors aucune idée de la ſpiritualité de l'ame, & qui ne connoiſſoit d'autre félicité que celle qu'on éprouve ſur la terre; au lieu que parmi les Chrétiens, ce ſont les biens ſpirituels dont le Jubilé eſt devenu l'objet. C'eſt un tems où l'Egliſe ouvre plus ſpécialement les tréſors de graces & d'indulgences dont Jéſus-Chriſt l'a rendue dépoſitaire; & elle en attache le prix & le mérite à de certaines prati-

ques religieuſes qu'elle déſigne, telles que de ſe confeſſer & de communier, de viſiter un nombre d'égliſes déterminé, &c. On attribue cet établiſſement qui étoit déjà connu, comme on l'a dit, à Boniface VIII. Pluſieurs Papes l'ont depuis étendu, reſtreint, modifié par des bulles; & ce n'eſt qu'au 15e. ſiecle qu'on a commencé à lui donner le nom de *Jubilé*. Il devoit d'abord ſe renouveller tous les cent ans, ce qui en faiſoit une eſpece de Fête Séculaire. Clément VII en réduiſit les intervalles à 50 ans, Grégoire XI à 33, & enfin Paul V à 25; c'eſt ce qu'on appelle l'Année Sainte. Dans le commencement de cette inſtitution, pour participer aux graces qui y étoient attachées, il falloit aller les chercher à leur ſource même & faire le pélérinage de Rome. Cette obligation étoit auſſi injuſte, auſſi dangereuſe dans ſes effets, que politique & adroite dans ſon objet, qui étoit viſiblement d'enrichir la cour de Rome & ſes Etats, par l'affluence des fideles qui y venoient de toutes les parties du monde, apporter leurs biens temporels aux pieds du diſpenſateur des biens ſpirituels. Sous Alexandre VI, dont le regne eut deshonoré les annales même des gouvernemens les plus deſpotiques & les plus atroces de l'Aſie, on compta, dit-on, plus de 300 mille étrangers qui allerent à ſon Jubilé, & qui, en abhorrant, ſans doute, les horreurs dont il s'étoit rendu coupable, ne le regarderent pas moins comme la ſource d'où découloient légitimément les bienfaits de l'Egliſe dont il étoit le chef. Aujourd'hui

les choſes ont changé ; & les indulgences ſe gagnent avec moins de fatigues & de dangers. Le ſouverain Pontife autoriſe, par une lettre circulaire, tous les Evêques à ouvrir, chacun dans ſon dioceſe, ces diſtributions édifiantes, & c'eſt ce qui a eu lieu ſucceſſivement dans les diverſes contrées Catholiques, comme l'on en eſt informé par les papiers publics ".

Cependant, Milord, ſi cette inſtitution prive les prophanes de certains jours de ſpectacle, elle y ſupplée par d'autres qu'elle leur procure. Le coup d'œil des proceſſions offre à des yeux philoſophiques des objets dignes de leur curioſité. J'y admire l'inſolence des Prêtres ſe promenant en triomphe, & l'humilité des Fideles tout honteux de leur rôle. Quelques-uns entre ceux-ci ſe diſtinguent par leur hypocriſie, d'autres par un luxe qui les ſuit juſques dans cet acte d'abjection. J'aime ces Bedauts affairés, dirigeant, preſcrivant l'ordre & la marche. Ces *Suiſſes* m'effrayent, au contraire, par leur aveugle brutalité : ils marchent toujours comme en pays ennemi, prêts à terraſſer quiconque ne ſe prête pas aſſez facilement à leur paſſage. Les *Porte-Bannieres* ont une audace qui ne fléchit en aucun cas. Malheur à deux qui ſe rencontrent ! L'étiquette de l'Egliſe n'eſt pas moins tracaſſiere que celle des Cours ; & plus d'une fois on a vu ces promenades pieuſes dégénérer en combats véritables. Auſſi n'eſt-ce pas un petit ſoin que celui d'arranger les marches de toutes ces Proceſſions, pour qu'elles ne ſe troublent, ne s'embarraſſent, ne ſe

croiſent point, & ſurtout ne faſſent pas rire les impies par des ſcenes ſanglantes.

Ces jours derniers je remarquai un Magiſtrat qui ſuivoit une proceſſion avec l'appareil auguſte d'un Chef de Compagnie. Surpris de cette rencontre je demandai ſon nom. On me répondit que c'étoit M. *de la Bourdonnais*, le Premier Préſident du Grand Conſeil, perſonnage très-pieux, très-aſſidu aux exercices ſpirituels relatifs à ce tems de pénitence. J'admirai ſa dévotion; mais j'obſervai qu'une Compagnie dont le Chef pouvoit vaquer librement à tant de pratiques minutieuſes, n'avoit, ſans doute, pas de grandes occupations.

Par une condeſcendance bien louable du Miniſtere pour notre amuſement, M. Archevêque de Paris n'avoit pu gagner un autre point qu'il ſollicitoit; c'étoit de faire fermer les portes du Bois de Boulogne pendant les jours ſaints. C'eſt une promenade où, dans la ceſſation générale des Spectacles, ſe rendent en concours très-nombreux, les filles les plus élégantes de cette capitale, & les aimables libertins de la cour & de la ville. Le bruit qui avoit couru de cette interdiction n'avoit fait qu'irriter davantage la curioſité, & donner plus de vogue au-lieu du rendez-vous, qu'on appelle *Long-champ*, à cauſe d'une Abbaye de ce nom, où l'on alloit autrefois entendre de belles voix à Ténebres. Il n'eſt plus permis d'entrer dans l'égliſe, ce dont on ſe paſſe bien, & l'on circule en caroſſes ſur pluſieurs files. C'eſt ordinairement là où

les grands, les petits-maîtres opulens produiſent leurs maîtreſſes, leurs chevaux & leurs voitures nouvelles; & c'eſt à qui fera le plus admirer ſon goût & ſa magnificence.

Le Concert Spirituel a fait encore diverſion à l'ennui de la ſemaine ſainte. C'eſt un théâtre où viennent briller les divers virtuoſes des deux ſexes, admirés chez l'Etranger, & curieux de s'acquérir une célébrité en France. J'y ai entendu cette année un Caſtrate nommé *Piozzi*, qu'on avoit annoncé pour le plus fameux, après *Caffarelli*. Les amateurs ont été partagés ſur ſon compte : tous s'accordent à le trouver excellent pour les *Bouffes*, c'eſt-à-dire pour les Ariettes gaies & folâtres des Opéra-bouffons; mais ſes critiques lui reprochent de n'avoir par le ton du ſentiment, & je ſuis de leur avis.

Ce qui m'amuſe ſurtout durant ce tems-ci, ce ſont les déclamations du Clergé contre les Philoſophes. Il eſt vrai que le Saint-Pere leur a donné l'exemple dans ſa Bulle.

Ce ſignal a enflammé le zele général des prêtres, & il a été bientôt ſuivi par les Evêques dans leurs Mandemens, par les curés dans leurs prônes, par les prédicateurs dans leurs chaires. Enfin M. de Montazet vient de traiter la matiere *ex profeſſo*, & nous a donné un ouvrage volumineux & effrayant par ſon étendue (*a*) ſous le titre impoſant *d'Inſtruction Paſtorale*

(*a*) Il a 464 pages.

Morale de Monſeigneur l'Archevêque de Lyon, ſur les ſources de l'incrédulité & les fondemens de la religion. Je vous l'envoye dans ſa nouveauté & vous laiſſe le ſoin de le lire & de le juger.

Je voudrois pouvoir y joindre une facétie manuſcrite que j'aime autant que ce gros traité, mais dont l'auteur (*a*) n'a pas voulu me laiſſer prendre copie. C'eſt auſſi un Mandement, qu'il ſuppoſe donné par un Prélat pour la publication du Jubilé, & dont je vais vous faire l'analyſe, ſinon pour votre édification au moins pour votre amuſement. Dans ſon début burlesque, il commence par peindre au naturel l'état phyſique & moral de la plupart de Noſſeigneurs du Clergé. Il donne enſuite l'explication du mot Jubilé, qui, ſelon lui, eſt une annonce d'allégreſſe, une indication de plaiſir, une invitation à mener joyeuſe vie. C'eſt à quoi l'Evêque exhorte ſes paroiſſiens & paroiſſiennes, à entreprendre des promenades enſemble, à faire des ſtations à certaines chapelles: pélerinages dont s'acquittera ſans doute à merveille le ſexe dévot & infatigable dans ces ſortes d'exercices: mais il réveille l'engourdiſſement des hommes, plus ſujets à broncher, à s'arrêter, à reſter ſur les dents.

(*a*) M. Dulondel, Chevalier de St. Louis, Secrétaire des Commandemens de S. A. Séréniſſime, Monſeigneur le Duc de Penthievre. Comme ſon Prince eſt fort religieux, il a cru ne pas devoir laiſſer répandre cette facétie, de peur qu'elle ne lui parvînt & ne l'affligeât.

Le paradis doit être la récompense de tant de zele & de persévérance. Vous sentez, Milord, à quelles allusions peut fournir lieu cette allégorie soutenue. L'auteur adroit frise continuellement l'obscénité & l'évite. C'est une des plus jolies choses qu'on puisse voir en ce genre.

On m'a communiqué encore une chanson sur ce sujet dans le même esprit, qui a du sel & de la gaieté. Vous la préférerez aux plats cantiques des Missionnaires, qui prétendent qu'il faut servir le Seigneur *in lætitia.*

Air: *Des Fanatiques.*

Du paradis le porte-clé,
Par bonté paternelle,
Nous accorde un Jubilé:
Courons voir Isabelle.
Mon bonheur sera comblé,
Si je le fais avec elle.

Comme la même affection,
Nous dirige & nous touche,
Et qu'à ma dévotion
Elle n'est pas farouche,
Ma premiere station,
Sera sur sa belle bouche.

Ensuite j'irai séjourner
Sur son sein adorable;
Ce sein qui feroit donner
Les plus grands saints au diable,
Par degrés doit m'amener
Au bien le plus desirable.

Avant de viſiter enfin,
La chapelle du ſexe,
Docile au rite romain
Je verrai ſon annexe:
Mais dans un ſi beau chemin,
Je ne ſerai point perplexe.

Avec pudeur je pourſuivrai,
Ma dévote carriere;
En certain lieu je ferai,
Ma ſtation derniere:
Et c'eſt-là que j'obtiendrai,
Une indulgence pléniere.

Encore un coup, Milord, priez Dieu pour que je ne me laiſſe point aller à ce que vous appellez à Londres *puérilité*, & ce qu'on nomme ici *édification publique*; à ce que je ne devienne point un *Imbécille* ſuivant vous, & un *Saint* ſuivant les *Catholiques*.

Paris, ce 4 Avril 1776.

LETTRE XI.

Sur Monſieur Freron. Quelques anecdotes ſur ſa vie. Sa mort. Son Epitaphe.

Je n'ai point voulu, Milord, vous entretenir de ce Critique célebre, & vous parler de ſa mort avant d'avoir conſulté pluſieurs gens de Lettres, amis & ennemis, impartiaux, encore mieux; mais j'en ai peu

rencontré dans ce cas. J'ai ſurtout queſtionné ceux qui ont vécu avec lui, afin de recueillir ces anecdotes précieuſes dont vous êtes ſi curieux, qui ſont le charme des Mémoires particuliers, & qu'on ne peut eſpérer de trouver dans des écrits vagues ſous le nom d'Eloges (*a*) ou dans des ſatyres que dictent la vengeance, la haine, l'envie & toutes ces paſſions baſſes, toujours triomphantes de la chûte d'un Littérateur diſtingué. Voici ce m'a paru de plus certain ou de plus vraiſemblable entre la multitude de détails qu'on m'a rapportés concernant M. Fréron.

Il étoit né en 1719: il avoit la manie de ſe dire gentilhomme. On lui accorde ſeulement d'être ſorti d'une famille honnête. On dit que par ſa mere il étoit allié au nom de Malherbe; titre pour un auteur plus précieux que des lettres de Nobleſſe.

De Quimper en Bretagne, il avoit le tic, en parlant dans ſes feuilles de cette partie du Royaume, de dire toujours *ma Province*, façon de parler de grand Seigneur, qui ne va point à un Journaliſte, & qu'on lui a reproché avec raiſon.

(*a*) Il paroît tous les ans depuis 1766, un ouvrage intitulé: *Le Nécrologe des hommes célebres de France, par une ſociété de gens de lettres.* On ſent bien qu'un écrit périodique s'imprimant ſous les yeux de la police, ne peut contenir mille particularités que tant de gens ſont intéreſſés à ſupprimer pour ou contre. D'ailleurs, il paroît que les rédacteurs ne ſe donnent aucun ſoin pour rechercher les faits: & c'eſt moins la notice de l'homme que celle de ſes œuvres déjà connues qu'on y lit.

Entré de bonne heure dans la *Société de Jéſus*, il en ſortit au bout de quelques mois. Suivant une remarque non moins honorable pour cet Ordre que pour ſes Eleves, il lui reſta toujours attaché : il n'y avoit point d'Ecrivain Jéſuite qui n'eût droit à ſes éloges. Il eſt vrai que la politique pouvoit entrer autant que la reconnoiſſance dans ſa conduite.

Dans le nombre conſidérable de membres qui ſortoient des Jéſuites, on en voyoit peu paſſer tout-à-coup de cette ſouquenille groſſiere à la décoration d'un petit-maître élégant : ils reſtoient quelque tems dans le traveſtiſſement d'abbé, comme pour s'eſſayer & s'habituer aux airs du monde. C'eſt ainſi que vint à Paris M. Fréron, connu d'abord ſous le nom d'*Abbé Fréron*.

Il s'attacha à l'Abbé Desfontaines, autre Ex-Jéſuite qui compoſoit des feuilles. Il fit ſous lui ſon apprentiſſage & prit enfin ſon eſſor par l'annonce d'une brillante correſpondance (*a*), puis il quitta le petit-collet & s'intitula *Chevalier*, pour ſe donner un ton, comme beaucoup de provinciaux qui croient ainſi ſe rendre recommandables dans cette capitale. Cette vanité de jeuneſſe s'étant évanouïe, il devint bon homme & ne fut plus que M. Fréron ou Fréron, car il tutoyoit volontiers & donnoit dans le défaut contraire de ſe trop familiariſer.

(*a*) *Lettres de Mad. la Comteſſe de *** ſur quelques écrits modernes.* 1746.

Ayant été obligé d'interrompre ſes premieres feuilles par des tracaſſeries qu'éprouvent ſouvent ces ſortes de Journaliſtes, il prit le parti de ſe former des appuis diſtingués, propres à le ſoutenir contre les orages qu'il auroit à éprouver. Il trouva un protecteur dans le Roi *Stanislas*, & conſéquemment dans ſon auguſte fille, la Reine de France. Ses feuilles reprirent vigueur avec une annonce plus ſimple (*a*); mais en ſe rangeant ſous cette double Egide, il contracta l'engagement non ſeulement de ne s'en point rendre indigne par des liaiſons ſuſpectes avec la ſecte des Philoſophes qui commençoit à prendre conſiſtance, mais à combattre leurs ouvrages de toutes ſes forces, ou du moins à les tourner en ridicule, s'il ne pouvoit les pulvériſer. Ce n'eſt pourtant pas avec cet air menaçant qu'il s'annonça. Voici ſon prélude, d'un genre neuf.

„ La Critique m'apparut dernierement en ſonge, environnée d'une foule de Poëtes, d'Orateurs, d'Hiſtoriens & de Romanciers. J'apperçus dans une de ſes mains un faiſceau de dards, dans l'autre quelques branches de laurier. Son aſpect, loin d'imprimer la crainte, inſpiroit la confiance aux plus ignares amans des ſçavantes ſœurs. Ils oſoient l'enviſager d'un œil fixe, & ſembloient défier ſon courroux. La Déeſſe indignée faiſoit pleuvoir ſur eux une grele de traits.

(*a*) Sous celui de *Lettres ſur quelques écrits de ce tems*. 1749.

O. A 3. 1778

Quelques Ecrivains, dont la modeſtie rehauſſoit les talens, obtenoient des couronnes : pluſieurs recevoient à la fois des récompenſes & des châtimens.

Cette viſion, Monſieur, m'a fourni l'idée de ces Lettres, où l'éloge & la cenſure ſeront également diſpenſés, &c.....

Ce ton modeſte & honnête n'étoit qu'un art de s'inſinuer dans le monde Littéraire, & de ſe concilier des Lecteurs. Mais le Journaliſte ſavoit trop bien que pour les conſerver il falloit quelque choſe de plus piquant. Il avoit déjà différens caracteres de réprobation qui le devoient rendre odieux à M. de Voltaire : il ſortoit des Jéſuites ; il avoit fait ſes premieres armes ſous ſon plus cruel ennemi ; il s'annonçoit comme un écrivain religieux, anti-philoſophe. Il n'en faut pas davantage pour juger de ce qui a pu donner lieu à la guerre que ces deux hommes ſe ſont déclarée. Quel a été l'agreſſeur ? C'eſt ce qu'il eſt plus difficile de déterminer. Il y a cependant à parier que ce n'eſt pas M. Fréron, car on voit dans ſes premiers eſſais une vénération pour ce grand poëte qui auroit pu le ſatisfaire, s'il n'eut pas deſiré une admiration excluſive. Il faut donc croire que celui-ci ne ſe trouvant pas aſſez loué par le Journaliſte, & ne pouvant ſupporter la plus légere critique, commença les premieres hoſtilités. C'eſt ce qui réſulte du moins de pluſieurs anecdotes à cet égard, confuſes, embrouillées, contradictoires, incertaines. C'eſt pourquoi je ne m'y arrête pas.

Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que M. Freron ayant commencé ſes attaques, ne voulut admettre aucune trêve, aucun accommodement. Il n'ignoroit pas, ſuivant une maxime politique qu'on peut appliquer ici ſans une emphaſe ridicule, qu'un ſujet qui a tiré l'épée contre ſon Souverain ne doit jamais la remettre dans le fourreau.

Le Journaliſte ne tarda pas à éprouver en effet quelle autorité ſupérieure à lui avoit ſon puiſſant adverſaire, par l'interruption de ſes feuilles, arrivée au bout de deux ans pour une cauſe fort injuſte. Voici l'anecdote: elle eſt intéreſſante.

On liſoit dans une Lettre de Freron (*a*) le portrait ſuivant.

S'il y avoit parmi nous, Monſieur, un auteur qui aimât paſſionnément la gloire, & qui ſe trompât ſouvent ſur les moyens de l'acquérir; ſublime dans quelques-uns de ſes écrits, rampant dans toutes ſes démarches; quelquefois heureux à peindre les grandes paſſions, toujours occupé de petites: qui ſans ceſſe recommandât l'union & l'égalité entre les gens de lettres, & qui, ambitionnant la ſouveraineté du Parnaſſe ne ſouffriroit pas plus que le Turc qu'aucun de ſes freres partageât ſon trône; dont la plume ne reſpirât que la candeur & la probité, & qui ſans ceſſe tendît des pieges à la bonne foi; qui changeât de dog-

(*a*) Lettre premiere, tome 6, 1752.

me ſelon les tems & les lieux, Indépendant à Londres, Catholique à Paris, Dévot en Auſtraſie, Toléran en Allemagne : ſi, dis-je, la Patrie avoit produit un Ecrivain de ce caractere, je ſuis perſuadé qu'en faveur de ſes talens on feroit graces aux travers de ſon eſprit & aux vices de ſon cœur."

Vous voyez que M. de Voltaire n'y étoit nommé ni perſonnaliſé en rien; que la méchanceté étoit d'autant plus adroite, qu'on ne pouvoit ſuppoſer que le peintre l'eut eu en vue, ſans convenir de la vérité des traits. Il aima mieux avouer en quelque ſorte cette reſſemblance, & ſatisfaire ſon reſſentiment. N'étant point à Paris, il mit en mouvement Madame Denis, ſa niece, & obtint une partie de la vengeance qu'il deſiroit (*a*). Mais il en réſulta une Epigramme plus ſanglante que le paragraphe.

La larme à l'œil, la Niece d'Arouet,
Se complaignoit au ſurveillant Malsherbe
Que l'Ecrivain, neveu du grand Malherbe,
Sur notre Epique oſât lever le fouet.
Souffrirez-vous, diſoit-elle à l'Edile,
Que chaque mois ce Critique enragé
Sur mon pauvre oncle à tous propos diſtile
Le fiel piquant dont ſon cœur eſt gorgé ?
Mais, dit le Chef de notre Librairie,
Notre Ariſtarque a peint de fantaiſie
Ce monſtre en l'air que vous réaliſez.
Ce monſtre en l'air ! votre erreur eſt extrême,
Reprend la Niece : Eh ! Monſeigneur, liſez :
Ce monſtre-là, c'eſt mon oncle lui même !

(*a*) Il auroit bien ſouhaité qu'il y eût eu une Lettre de cachet pour faire enfermer M. Fréron.

Au bout de ſix mois, M. Fréron eut la liberté de reprendre la plume, & ſi l'on en croit un pamphlet d'alors, il la dut à M. de Voltaire. Ce qui juſtifie ce que j'ai dit plus haut, c'eſt qu'il ne fut point la dupe d'une telle généroſité, & dès ſa premiere feuille lança de nouveaux brocards contre ce perfide bienfaiteur.

Pour ne pas mettre un acharnement trop marqué dans cette querelle, & pour varier ſes méchancetés, il y enveloppa la plupart des partiſans de ſon adverſaire; les Encyclopédiſtes ſurtout, dont M. de Voltaire devint le Chef, fournirent bientôt d'excellentes victimes à ſes ſarcasmes, ſoit par l'illuſtration des perſonnages, ſoit par le ridicule auquel ils prêtoient. En revanche, ceux-ci, pendant près de 30 ans qu'a écrit le Journaliſte, n'ont ceſſé de décrier ſes feuilles & de travailler ſourdement auprès de l'autorité pour les faire ſupprimer, & il eſt inconcevable à quel dégré de perſécution ils ſe ſont portés contre lui. Je n'entrerai point dans le détail de ces manœuvres clandeſtines, trop longues à rapporter, mais vraiement intéreſſantes, dans le récit piquant qu'il en fait lui-même, auquel je vous renvoie.

Indépendamment de ces contradictions qu'il éprouvoit journellement au milieu des apparences même du plus grand calme, ſa liberté étoit ſouvent inquiétée, & l'on lui faiſoit faire tour à tour connoiſſance avec les diverſes priſons de cette capitale, deſtinées aux beaux-eſprits. A juger des autres ſujets des captivités

ſucceſſives auxquelles il a été condamné, par deux qu'on m'a racontés, (a) il faut convenir que le Miniſtere ſe joue ici bien légérement de la propriété la plus précieuſe de l'homme après la vie.

En 1760, ce Journaliſte avoit rendu compte d'un *Eloge prononcé par la Folie.* Cette plaiſanterie étoit une eſpece d'oraiſon funebre du Marquis de Bacqueville, très-renommé pour ſes extravagances, & qui, tout récemment cette année venoit de mourir victime de ſon opiniâtreté folle à reſter dans ſa maiſon qui étoit en feu. La brochure ſe vendoit publiquement; le héros n'étoit déſigné que par les lettres initiales de ſon nom, & M. Fréron avoit eu ſoin de prodiguer au fils des louanges qui puſſent mieux faire paſſer ce qu'il rapportoit du pere dans ſon Extrait. Malgré tant de précautions, ſes illuſtres protecteurs ne purent le dérober au reſſentiment du Seigneur offenſé, & il fut mis au Fort-l'Evêque.

En 1763, on écrit une Lettre à l'Ecrivain périodique, où l'on lui apprend un trait de bienfaiſance, qui m'a fait verſer des larmes en le liſant. Il ne ſent

---

(a) Il n'eſt pas juſqu'à Mlle. Clairon qui, à raiſon d'un portrait d'elle, inſéré dans la feuille No. 2 de 1765, quoiqu'elle ne fût pas nommée, exigea que Fréron fut mis au Fort-l'Evêque. Il étoit malade heureuſement, & la Reine, qu'il eut le tems d'inſtruire, voulut bien le ſoutenir contre l'Actrice: celle ci eut peine à ſe déſiſter, & il fallut négocier beaucoup auprès des Gentilshommes de la Chambre, parce qu'elle menaçoit de quitter ſi l'on ne lui faiſoit pas juſtice.

vraiſemblablement pas que c'étoit une cenſure indirecte de l'étourderie d'un Miniſtre d'alors, qui vouloit peupler un continent (a) éloigné, & laiſſoit mourir de faim avant, les malheureuſes familles d'étrangers qui ſe rendoient en France dans l'eſpoir d'un bien-être chimérique. Il croit devoir enrichir ſes feuilles d'une anecdote véritable, plus touchante que les ſcenes les plus pathétiques des romans les mieux imaginés. M. le Duc de Choiſeul le trouve mauvais, il fait arrêter M. Fréron, qu'on traîne à la Baſtille.

Mais en apprenant ces atteintes multipliées à la liberté d'un citoyen, ſi j'ai été indigné, Milord, du deſpotisme du gouvernement, je ne l'ai pas moins été de la baſſeſſe de l'Ecrivain, ſe ſoumettant ainſi ſervilement à être le jouet de l'injuſtice, du caprice, ou du crédit de quelque homme puiſſant. Sans doute, s'il eut ſenti convenablement la dignité de ſon être, plutôt que de le laiſſer ainſi dégrader, il auroit préféré l'état le plus dur ou le plus groſſier; ou ſi, entraîné par l'aſcendant de ſon génie, il n'avoit pu réſiſter, comme Boileau, à la manie de critiquer & de ſatyriſer, il ſeroit paſſé en pays propre à le faire, ou du

---

(a) La Cayenne, partie du continent de l'Amérique Méridionale, que le Duc de Choiſeul s'étoit mis en tête de peupler; s'imaginant, qu'il alloit ainſi réparer la perte des Colonies que la France venoit de nous abandonner par le traité de paix; on faiſoit venir alors beaucoup de familles, Alſaciennes ſurtout, ſans avoir pourvû à leur ſubſiſtance juſqu'à l'embarquement.

moins il auroit uſé de la reſſource des preſſes étrangeres, dont ſe ſervent habituellement aujourd'hui les Ecrivains, amis de la vérité & de leur repos.

On ne peut diſconvenir que cet Auteur s'étant ainſi trop familiariſé avec les châtimens, avoit contracté à cet égard une apathie qui l'en faiſoit rire le premier. Sa maniere de ſe conduire durant ſa premiere détention au château de Vincennes, annonçoit alors peu d'élévation & de délicateſſe dans l'ame. Pour s'étourdir ſur ſon malheur, il ſe livroit à la paſſion du vin très-ordinaire à ſa nation, & ſe ſaouloit comme un porte-faix dès le matin; ce qui lui faiſoit, diſoit-il, ſupporter patiemment le reſte de la journée. Quelquefois lorsqu'il avoit la liberté d'écrire & de compoſer, il continuoit ſes feuilles avec toute la préſence d'eſprit poſſible & ſe ménageoit par-là d'avance de nouveaux moyens de revenir au lieu où il étoit.

Cette façon de penſer ſans nobleſſe & ſans énergie le conduiſoit bientôt à faire de l'art de la critique un métier, à vendre ſa plume & ſes éloges à qui vouloit les acheter. Ainſi, tandis qu'il étoit décidé d'avance à trouver mauvais tous les ouvrages du parti qu'il avoit en tête, il ſe rendoit facile à juger bons tous ceux dont on vouloit lui payer un extrait favorable, ou lui faire adopter quelquefois celui de l'auteur même, fourni par l'un & inſéré par l'autre ſans pudeur. De-là, tant de gens décriés ou prônés avec une égale injuſtice. Il eſt vrai que lorsqu'il ſe donnoit la peine de travailler lui-même ces morceaux de haine ou de fa-

veur, il avoit l'art merveilleux de rendre plausible son jugement, de saisir le côté le plus propre à prêter pour ou contre & de persuader un Lecteur qui s'en seroit tenu à son rapport & n'auroit pas été en garde contre lui, qui n'auroit pas voulu revoir son jugement par la lecture des livres mêmes. Mais si ce talent faisoit honneur aux ressources & à l'adresse de son esprit, il dévoiloit la corruption de son cœur vil & mercénaire.

Les revenus considérables que lui valoient ses feuilles, l'accoquinerent à ce métier, très-commode d'ailleurs pour sa paresse, à raison de la facilité qu'il avoit de choisir des coopérateurs qui ne lui coûtoient rien. N'ayant pas trouvé assez bon le premier marché qu'il avoit contracté avec un Imprimeur (*a*), il en accepta un autre d'un nouvel Entrepreneur (*b*); & comme il sentoit la vilainie de ce procédé, il y ajouta la fausseté de paroître renoncer à sa profession : il reproduisit son ouvrage sous un autre titre, & fut quelque tems avant de s'en avouer l'auteur (*c*). C'est ce titre qu'il a conservé depuis jusqu'à sa mort & que le continuateur a adopté.

(*a*) Le Libraire *Duchesne*, qui donnoit à M. Freron dix Louis par feuille de ses *Lettres sur quelques écrits modernes*, & 30 exemplaires.

(*b*) Le Sr. *Lambert*, qui lui donnoit une augmentation considérable.

(*c*) Il est question de l'*Année Littéraire*, dont les premiers Cahiers parurent au commencement de 1754.

La nouvelle forme de ce Journal lui donna encore plus de vogue, & M. Fréron y ayant joint la direction d'un autre (*a*) dont on étoit engoué alors, ſe vit pendant quelque tems un revenu de près de 40,000 Livres de rentes. Heureux s'il eut ſçu mettre à profit ces années d'abondance & ſe ménager des reſſources pour l'avenir! mais il étoit trop diſſipé pour ſubvenir véritablement à un ſeul de ces deux ouvrages, à plus forte raiſon à deux. Il perdit bientôt le dernier, & quoique le premier ſe ſoutînt, par ſa négligence & ſa partialité il vit diminuer le nombre des ſouſcripteurs & n'en recueillit pas le même profit. Il lui rendoit, ſans doute, encore plus qu'il ne lui en falloit pour vivre honorablement, s'il n'eut contracté beaucoup de dettes & n'eut donné dans un luxe ruineux.

M. Freron étoit naturellement dépenſier & prodigue, il ſe livroit à des folies auxquelles auroit à peine ſuffi la fortune la mieux établie. On m'a fait voir pour échantillon un appartement dont il n'étoit que locataire (*a*), où il avoit dépenſé pour plus de 30,000 Livres en dorures ſeulement. Il s'étoit aviſé de ſe faire conſtruire une maiſon de campagne,

---

(*a*) Le *Journal Etranger*, auquel préſidoit M. Fréron en 1755, après M. l'Abbé Prevôt.

(*b*) Rue de Seine, chez le Sr. *Le Lievre*, Diſtillateur & auteur du *Beaume de vie*, qu'a celébré M. Fréron dans une piece de vers.

où il étoit allé loger, & qui, quoiqu'à la porte de Paris, lui néceſſitoit une voiture pour ſes affaires; & pendant ce tems-là il étoit accablé de créanciers qui lui faiſoient ſaiſir ſes meubles.

L'article le plus diſpendieux de ſa vie étoit une table ouverte, qu'il avoit comme un fermier général, où, à l'exemple de ces financiers, il admettoit ſurtout les flatteurs qui venoient l'encenſer ou l'amuſer. C'étoit une profuſion, un déſordre, un gaspillage incroyable. Il eſt vrai que rien n'étoit ſi gai que ſes ſoupers. J'ai vu quelqu'un qui a été pendant longtems un convive aſſidu de ces orgies & qui avoue que c'eſt le tems le plus heureux de ſa vie. En effet tous étant gens de beaucoup d'eſprit, un ſot n'auroit pu ſe plaire en pareille compagnie, & les femmes même qui y étoient admiſes & en faiſoient l'ame, devoient néceſſairement avoir une tournure analogue à celle de la ſociété: une bégueule s'en ſeroit exclue naturellement. Il en réſultoit une liberté, qui ſans doute tenoit fort de la licence, mais ne répandoit que plus de charmes & de piquant dans les converſations. D'ailleurs, chacun s'évertuoit à l'envi à imaginer des moyens de rire & de varier les amuſemens. Dans ces ſortes d'aſſemblées il y a toujours quelqu'un qui eſt le plaſtron des plaiſanteries, des poliſſonneries, & c'eſt là où ſe ſont paſſées les fameuſes *miſtifications* d'un auteur qui ne manquoit pas de mérite, mais ſi ignorant & ſi paîtri d'amour-propre qu'en careſſant

reſſant celui-ci on lui faiſoit accroire les choſes les plus abſurdes. Vous en allez juger par un trait que je ne puis me refuſer à vous raconter.

Cet auteur, mort depuis, ſe nommoit *Poinſinet* (*a*). Un autre, appellé Paliſſot (*b*), alors un des collegues de M. Fréron pour la compoſition de ſes feuilles & qui avoit quelque alliance avec le premier, (*c*) ſentant quel fond inépuiſable de ridicules acquerroit la ſociété en la perſonne de ce poëte, lui fait entendre que le journaliſte, admirateur de ſes talens, a très-grand deſir de faire connoiſſance avec lui & de l'initier à ſes feſtins, les plus délicieux de Paris. Le *petit Poinſinet* (*d*), enchanté, ſe rengorge & ne demande pas mieux. Le jour eſt pris: le matin Paliſſot arrive chez lui, l'œil morne, la figure allongée: il lui annonce que Fréron eſt bien malade, qu'il eſt mourant, mais qu'il n'en veut pas moins que le ſouper ait lieu; qu'il prétend lui remettre le ſceptre de la Critique & le déclarer ſon ſucceſſeur, en préſence de toute la ſociété. Tant de tendreſſe & une ſi profonde connoiſſance de ſes talens font verſer des larmes de triſteſſe & de joie en même tems

---

(*a*) Il ne faut pas le confondre avec un *Poinſinet de Sivry*, qui exiſte encore. Le premier eſt connu par une petite piéce très ingénieuſe, reſtée au théâtre, intitulée: *Le Cercle.*

(*b*) Auteur de la fameuſe comédie des *Philoſophes.*

(*c*) Le Sr. Paliſſot avoit épouſé la ſœur du *Poinſinet de Sivry*, couſin de l'autre Poinſinet.

(*d*) On le qualifioit ainſi pour le diſtinguer de ſon couſin.

au Journaliſte futur. Il promet de ſe rendre à la lugubre cérémonie: il arrive, conduit par ſon introducteur. Dès qu'on nomme M. *Poinſinet*, tout le monde ſe leve & témoigne pour ſa perſonne la plus grande vénération. Il étoit nuit alors: la chambre, comme celle d'un malade, étoit très-foiblement éclairée; il a peine à diſtinguer perſonne; tout marquoit la conſternation. Il approche du lit du mourant: un médecin (*a*) lui tâtoit aſſidûment le pouls & annonçoit qu'il n'avoit plus longtems à vivre. Un bruit ſourd part en roulant; le Docteur explique au Candidat ce langage, il dit que M. Fréron lui témoigne ſa ſenſibilité de le voir. Le cœur du jeune Poëte ſe ſerre; il s'attendrit & exprime, autant qu'il peut, ſa reconnoiſſance. Il regardoit le viſage du moribond, il n'y trouvoit aucun veſtige de forme humaine. „ En „ quel état déplorable eſt réduit ce grand critique „ en ſi peu de tems "! dit-il à l'oreille du médecin. — „ C'eſt un érésipelle hémorroïdal, repli„ que celui-ci, accompagné d'un hoquet; c'eſt une „ bouffiſſure épouvantable; ſes yeux, ſon nez ont „ diſparu: ſa langue embarraſſée ne peut plus rendre „ que des ſons inarticulés. Je puis ſeul les expli„ quer, par la grande habitude que j'ai eue avec lui, „ & ſurtout par celle de voir des malades; mais la

(*a*) Un nommé *La Coſte*, qui en faiſoit le rôle, perſonnage très-plaiſant par ſon ſérieux. On le dit auteur d'une eſpece d'*hiſtoire d'Eſpagne*, qui l'a fait mettre à la *Baſtille*.

„ tête eſt très-ſaine". De tems en tems il partoit quelques ſifflemens, que l'interprête lui rendoit, & c'étoient toujours des choſes obligeantes pour M. Poinſinet qui, navré de douleur, ne répondoit que par ſes ſoupirs. Enfin, après quelques minutes de cette converſation entrecoupée, des ſons plus profonds s'étant fait entendre; l'Eſculape témoigne au poëte que le malade ſe ſentant défaillir, veut l'embraſſer, lui donner l'accolade & le faire reconnoître pour l'héritier de ſon talent à tous les ſpectateurs. L'héritier déſigné ſe courbe & mouille de ſes pleurs les joues du moribond, ſingulierement gonflées & parſemées d'une barbe affreuſe: „ Illuſtre critique, s'écrie-t-il, „ puiſſé-je remplir dignement l'emploi que vous me „ confiez! puiſſé-je mériter les ſuffrages de la reſ„ pectable Compagnie! puiſſe votre dernier ſouffle, „ paſſant dans mon ame, y transmettre ce génie puiſ„ ſant qui vous animoit!" Pendant qu'il prononçoit ces paroles, tout le monde l'avoit entouré; une très-grande clarté s'étoit répandue dans l'appartement, & un rire général ayant éclaté de toutes parts, le miſtifié ſe doute de quelque tour. On approche les lumieres; il regarde, il voit..... Et quoi? Le cul de Fréron, qui étoit encore arroſé de ſes larmes. Celui ſe leve à l'inſtant; il l'embraſſe cordialement, & du bon côté. „ C'en eſt fait, lui dit-il, grand poëte, „ nous voilà liés d'une amitié éternelle; vous êtes „ des nôtres. Pardonnez cette plaiſanterie à un uſa„ ge établi parmi-nous: il n'eſt point d'initié qui ne

„ ſubiſſe une pareille épreuve. Purifiez-vous les „ mains & le viſage, & allons-nous mettre à table".

Vous trouverez peut-être, Milord, que ce tour, un peu dans le goût Jéſuitique, n'eſt pas trop dans celui de la bonne compagnie; mais vous avouerez du moins qu'il eſt très-plaiſant, & qu'il caractériſe la joie ſinguliere de la cotterie de M. Fréron. Ce qu'on pouvoit lui reprocher, c'eſt que cela n'alloit point au ton ſévere qu'affichoit l'Ariſtarque hypocrite dans ſes feuilles, ſe prétendant non-ſeulement le vengeur du bon goût, mais celui des mœurs & de la religion outragées.

Au reſte, ſi ſa façon de vivre n'étoit rien moins que chrétienne, il étoit croyant, à la maniere de tant de fideles, dont la conduite n'eſt pas conſéquente à la foi, ou plutôt il n'avoit pas plus qu'eux aſſez de vigueur dans la tête pour ſecouer les préjugés, & diſcuter de ſang-froid ce qu'il devoit croire ou ne pas croire. En général, il ne brilloit pas par le raiſonnement; il n'avoit point aſſez de dialectique pour les ouvrages de métaphyſique, ou même pour ceux qui exigeoient une certaine contention d'eſprit; il n'entendoit pas le genre d'analyſe: il excelloit par le goût, par la critique légere, par la bonne plaiſanterie & ſurtout par l'art de l'ironie, qu'il poſſédoit à un dégré éminent. C'eſt ainſi qu'il a déſolé tant de graves perſonnages ineptes à cette ſorte de combat, & même M. de Voltaire. En effet, ſi quelquefois il a jugé celui-ci avec trop de ſévérité ou avec méchanceté, au

moins y a-t-il mis toujours de la fineſſe & de la gaieté. Au contraire, il faut convenir que le Philoſophe de Ferney s'eſt vengé de ſon antagoniſte avec une fureur, qu'il l'a pourſuivi avec un acharnement, & qu'il lui a témoigné en toutes occaſions, à tout propos, une haine qui a été portée, s'il eſt poſſible, au delà de la baſſeſſe & de la lâcheté. On ſe rappellera à jamais le portrait qu'il en a fait dans la piece de vers intitulée: *Le pauvre Diable*, portrait qui ſemble avoir été tracé par la main des Furies, plutôt que par celle d'un écrivain, qui eut pu n'être que la gloire des Lettres & du genre humain, mais qui en eſt en même tems la honte, par l'uſage affreux qu'il a fait de ſes talens. Voici le portrait dont il eſt queſtion; c'eſt le pauvre diable qui parle:

Je m'accoſtai d'un homme à ſourde mine,
Qui ſur ſa plume a fondé ſa cuiſine,
Grand écumeur des bourbiers d'Hélicon,
De Loyola chaſſé pour ſes fredaines,
Vermiſſeau né du cul de *Desfontaines*,
Lâche Zoïle, autrefois laid Giton;
Cet animal ſe nommoit *Jean Fréron*.

On ne voit rien dans tout ce qu'a écrit contre M. Freron ce grand poëte, ou M. d'Alembert, ou M. Marmontel, ou M. de la Harpe, ou tant d'autres, qui réponde au ton du premier; vraiment du meilleur genre, & celui d'un adverſaire ſupérieur à ſon ennemi par le ſang-froid d'un homme qui ſe poſſede, indice presque toujours ſûr du côté où eſt la raiſon.

Ce qui prouve combien le public éclairé & impartial préféroit les farcasmes de M. Fréron aux injures de ſes ennemis, c'eſt le débit de ſes feuilles, qui n'ont éprouvé la diminution des ſouſcripteurs que lorsqu'il les a négligées; c'eſt la ſupériorité conſtante qu'elles ont eue ſur pluſieurs autres Journaux, élevés durant leur regne & anéantis avant ſon trépas. Mais le comble du triomphe pour ce Critique, c'eſt la juſtice que s'eſt vu forcé de lui rendre M. de Voltaire lui-même. L'anecdote eſt plaiſante. Voici comme M. Fréron la rapporte.

„ Un Seigneur de la cour de Turin, Chambellan de l'Empereur, né avec une grande fortune, qui aime les Lettres par goût & non par air, M. le Marquis de Prié, que je n'avois pas l'honneur de connoître, alla voir, il y a dix ou onze ans, M. de Voltaire, & paſſa quelques jours avec lui. Avant de le quitter, il le pria de lui indiquer à Paris quelqu'un qui pût lui donner une idée de tous les écrits qui paroiſſoient en France. M. de Voltaire, après avoir rêvé un moment, lui dit: *Adreſſez-vous à ce coquin de Fréron; il n'y a que lui qui puiſſe faire ce que vous demandez.* M. le Marquis de Prié, qui avoit lû toutes les injures littéraires & morales dont ce même M. de Voltaire m'a gratifié, en témoigna beaucoup d'étonnement: *Ma foi oui*, repliqua le Seigneur de Ferney, *c'eſt le ſeul homme qui ait du goût; je ſuis obligé d'en convenir, quoique je ne l'aime pas, & que j'aie de bonnes raiſons pour le déteſter!* ".

On ne peut nier qu'il n'ait eu des coopérateurs d'un grand mérite, & cependant aucun d'eux n'avoit le talent qui distinguoit principalement ce Journaliste. L'Abbé de la Porte, celui qui partageoit ses travaux dans le principe, étoit laborieux, exact, analysoit assez bien; mais on lui reprochoit de la froideur, de la pesanteur, un style lourd, sans aucune élégance. Dès qu'il voulut élever autel contre autel, il ne put y tenir & tomba. On caractérisoit ces deux rivaux par l'épigramme suivante.

Fréron de la Porte differe,
Voici leur devise à tous deux:
L'un fait bien, mais est paresseux;
L'autre est diligent à mal faire.

L'Abbé *Du Port du Tertre* n'étoit bon que pour débrouiller le cahos des livres volumineux; mais sans graces & sans saillies, il étoit incapable d'aider M. Fréron sur les objets de littérature légere. M. Palissot étoit celui qui lui auroit le mieux convenu; encore sa méchanceté étoit-elle trop marquée, il ne savoit point se jouer de ses victimes, comme son maître. M. Dorat pouvoit fournir des pieces fugitives, quelques Lettres agréables, les Extraits de ses propres œuvres; mais trop fécond d'ailleurs pour son compte, trop paresseux pour celui d'autrui, il n'a jamais été d'une grande utilité au Journaliste. On m'a parlé encore d'un M. Gastel Dudoyer, bon Logicien, excellent pour dépiécer un livre & en rendre les détails, verbeux cependant & ne sachant pas résumer

& ſe réduire; d'ailleurs ſans gaieté & ſans fineſſe dans la raillerie.

Autre choſe qui vous étonnera, Milord, c'eſt que cet Ariſtarque ſi redoutable, que ſes ennemis déſignoient des qualifications les plus odieuſes, avoit la ſimplicité d'un enfant, étoit l'homme le plus doux dans la ſociété. On étoit tout étonné, en le voyant, de le trouver ſi oppoſé à l'idée qu'on s'en étoit formée, & qu'on prend aſſez naturellement d'un Cenſeur quelconque, même Littéraire. Un jour un de ſes amis ſe propoſa de faire revenir ſur ſon compte une femme de conſidération (a) qui, à force d'en entendre mal parler, ſe le repréſentoit comme une eſpece de monſtre. Il le mena dîner chez elle ſous un nom emprunté; elle le jugea charmant. On fit tomber exprès la converſation ſur le folliculaire, & il fut le premier à rire à ſes dépens de la meilleure grace du monde. Quand la farce eut été bien jouée, & que la maîtreſſe de la maiſon ſe fut engouée de l'inconnu au point de l'engager à revenir ſouvent la voir, un tiers, auquel on avoit donné le mot, entra comme pour rendre une viſite, & après les premiers complimens s'écria: „ Comment, M. Fréron chez vous, „ Madame! Je vous félicite d'être revenue de votre „ antipathie; vous n'aurez pas lieu de vous en re„ pentir & vous gagnerez, au contraire, un commen„ ſal très-aimable." Cette femme fut ſi étourdie un moment

(a) Feu Madame la Préſidente d'Aligre.

ment de la supercherie, qu'elle eut presqu'envie de se fâcher: puis usant de l'esprit qu'elle avoit, en revenant à la raison: Ma foi, dit-elle à l'Etranger, *fussiez-vous le diable, ou Fréron, je ne puis m'empêcher de vous rendre justice & de vous aimer beaucoup. Je vous remercie même de la leçon: vous m'apprenez à ne point juger sur parole, à n'avoir ni préjugé ni prévention.*

Ce qui faisoit préférer dans la société M. Fréron à beaucoup d'autres gens de lettres, c'est qu'il en prenoit le véritable esprit; qu'il ne cherchoit point à y briller par des saillies, des bons mots, des digressions étrangeres: en un mot, qu'il n'y étoit auteur, mais homme du monde, aimant le vin, les femmes & le jeu, comme s'il n'eut été dominé que par ces trois passions durant sa vie. Les Muses cependant ne lui étoient pas moins cheres, elles faisoient partie de son existence, & si les circonstances l'ont déterminé à prendre comme un métier l'emploi de Journaliste, ce n'étoit nullement qu'il fût incapable de s'occuper par lui-même & de produire de son propre fonds. Indépendamment des *Essais* qu'il a donnés en divers genres, de très jolies pieces de vers de sa composition qu'on trouve dans ses feuilles, on juge à sa maniere, à son style, à la fécondité de ses tournures, à la variété de ses préambules, qu'il ne manquoit pas d'invention, qu'il avoit une imagination riche & brillante, qui rendoit souvent son langage trop animé,

trop figuré, le ſeul défaut peut-être qu'on puiſſe lui reprocher.

M. Fréron avoit le travail lent & il en convient lui-même (*a*). Il l'attribue principalement à ſon goût difficile. Peut-être ce défaut étoit-il auſſi une ſuite de la conformation de ſes organes. L'eſprit s'étoit développé tard chez lui & il contoit là-deſſus une anecdote dont ſe ſeroient bien égayés les Encyclopédiſtes, diſoit-il en riant, s'ils l'avoient ſçue. Il rapporte que ſes parens n'en pouvant rien tirer durant ſes premieres années, avoient pris le parti, ſoit pour l'employer à quelque choſe, ſoit pour lui faire honte & aiguillonner ſon amour-propre, de le placer dans la baſſe-cour ſur ſon petit fauteuil, une verge à la main, de lui donner la direction des dindons, & de l'aſſimiler en quelque ſorte par ſa puérile royauté à cette volatile ignoble & ſtupide.

Une circonſtance de la vie de cet Ariſtarque, qui, ſans lui imprimer la flétriſſure dont on vouloit le couvrir, le rendra mémorable à jamais, ſi ſes Critiques s'oublioient, c'eſt d'avoir été joué en plein théâtre dans la comédie larmoyante, ou le drame de M. de Voltaire, intitulé *l'Ecoſſoiſe*, eſpece de récrimination contre la piece des *Philoſophes*, bien injuſte, puiſqu'elle ne portoit pas ſur l'auteur (*b*) de cette autre

(*a*) Dans le Préambule de *l'Année Littéraire*.

(*b*) Le Sr. Paliſſot.

abomination; deux ouvrages qui feront à jamais la honte d'un ſiecle auſſi poli. Dans le premier, le Journaliſte étoit d'abord déſigné par le mot *Frélon*; on l'a depuis converti en Anglois par celui de *Wasp*. Les uns regarderent comme un trait de courage, les autres comme un trait d'impudence, qu'il eut aſſiſté à la premiere repréſentation de cette ſatyre perſonnelle, où l'on lui faiſoit jouer le rôle d'un coquin, du plus bas ſcélérat, peint d'un ſeul trait par cette expreſſion, paſſée en proverbe: *J'en jurerois, mais je ne parierois pas.* Il en rendit compte auſſi dans ſes feuilles, & avec une modération qui auroit pu lui faire honneur, s'il l'eut toujours eue avant & après en parlant des ouvrages de ſes ennemis. On ne la mit que ſur le compte d'un amour-propre adroit, réfléchi & ſachant ſe poſſéder pour ſe venger mieux.

Quoi qu'il en ſoit, les comédiens qui lui en vouloient auſſi, excités par Mlle. Clairon, qui lorsque *l'Ecoſſoiſe* fut jouée, dominoit dans le tripot & le gouvernoit, qui, liée avec M. de Voltaire & quelques Encyclopédiſtes, avoit pris parti contre le Journaliſte & s'étoit attiré des critiques vives de ſa part, ne furent pas fâchés de trouver ainſi une occaſion de l'humilier. Lorsqu'ils avoient à ſe plaindre de lui pour s'être égayé ſur le compte de l'un d'eux, ils affichoient *l'Ecoſſoiſe* pour le lendemain du jour où avoit paru la Cenſure, & ils appelloient cela *donner le fouet à Fréron.*

Quelque ſtoïcisme qu'il affectât contre tant d'ava-

nies, quoiqu'il cherchât à s'en diſtraire par la vie la plus diſſipée, que cela ne parût prendre en rien ſur ſa ſanté, en ce qu'il redoubloit de coloris & d'embonpoint, il eſt difficile qu'il n'en réſultât pas beaucoup d'amertume ſur ſa vie. Cependant il paroît que ſon inconduite a été le principe de ſa mort. Il étoit abîmé de dettes, pourſuivi par ſes créanciers, ſes meubles étoient ſaiſis, il ſe voyoit à la veille d'être réduit ſur la paille, lorsqu'il apprit dans le même tems que M. de Malesherbes, harcelé par ſes détracteurs, par les Encyclopédiſtes & par la cabale de M. de Voltaire, étoit déterminé à ſupprimer ſes feuilles pour 1776 (*a*). Il reçut cette nouvelle à la comédie: il avoit copieuſement dîné ſelon ſa coutume. Cela lui fit une révolution dont il eut une indigeſtion mortelle. Sa femme (*b*) étoit allée à Verſailles, ſolliciter & parer le coup; elle avoit mis ſes protections en mouvement (*c*) & réuſſi, lorsqu'à ſon retour elle trouva ſon mari mort. Je ne connois que cette Epitaphe-ci ſinguliere:

Ci gît Freron, & le Diable en enrage,
Il ne veut pas qu'il y ſoit davantage!

(*a*) Quoiqu'en Mars 1776 il n'avoit pas encore fini l'année 1775.

(*b*) La ſeconde. Il avoit été marié deux fois.

(*c*) Il avoit perdu ſucceſſivement le Roi Staniſlas, la Reine, feu M. le Dauphin, ſon auguſte Epouſe, le Chancelier. Il n'avoit plus de protections que dans *Meſdames* & le parti des dévots, bien foible en ce moment.

Il laiſſe pluſieurs enfans, entre autres un fils, âgé d'environ vingt ans, qui s'eſcrime déjà en Littérature. On a vu de ſes Contes dans *l'Almanach des Muſes*. On s'accorde à dire que le privilege des feuilles lui eſt promis, mais il eſt hors d'état de remplacer actuellement ſon pere, & l'on parle d'un Abbé *Groſier*, Ex-Jéſuite, que M. Fréron avoit envie de s'aſſocier, qui lui ſervira d'inſtituteur, de guide & tiendra la plume. C'eſt un Critique ſavant, faiſant très-bien un Extrait, écrivant purement, entendant à merveille la diſcuſſion, mais dont la plume n'a ni la légéreté, ni le brillant, ni le ſel de l'Ariſtarque regretté à juſte titre par les partiſans du bon goût & de la ſaine Littérature, & ſurtout par les malins qui aiment à rire.

Paris, le 15 Avril 1776.

LETTRE XII.

Sur l'Iſle de Noirmoutier. Deſcription curieuſe de ce Marquiſat. Utilité dont il pourroit être à l'Angleterre.

Une converſation que j'ai eue, Milord, avec un député de l'Iſle de Noirmoutier, ſuivant la Cour

depuis longtems, pour défendre ſes malheureux compatriotes contre les vexations de l'Abbé Terrai, continuées ſous ſon ſucceſſeur, me fournit la matiere de cette Lettre, qui vous intéreſſera. Il m'a bien voulu communiquer les Mémoires préſentés au Conſeil, & je vais vous en extraire les détails les plus curieux. Il faut d'abord vous faire connoître cette Iſle, abrégé de la *Hollande*, ce chef-d'œuvre de l'induſtrie humaine. Vous ne croiriez peut-être pas que j'en ai parlé à beaucoup de François, qui à peine connoiſſent le nom de *Noirmoutier*, mais ignorent du moins abſolument à quelle province elle appartient. En voici la deſcription.

„ Cette Iſle, ſituée en Poitou, n'étoit dans l'origine qu'un grand rocher entouré de dunes de ſable, que les vents & la mer ont minées.

Des François ont exécuté le projet hardi d'en chaſſer l'océan, pour s'emparer d'un terrain ſtérile & déſolé qu'il leur diſpute encore.

Cet élément terrible eſt élevé de douze pieds au deſſus de la ſuperficie du ſol de l'Iſle; & pour pouvoir s'y maintenir, les habitans ont été obligés d'oppoſer à la fureur de ſes flots des digues artificielles qui occupent un eſpace de onze mille toiſes.

Quoique vaincue par l'induſtrie & le courage d'hommes laborieux & infatigables, la mer ne ceſſe de travailler à la deſtruction de ces digues, & pour réparer ſes ravages, le pays ne fourniſſant pas mê-

me de pierres, les habitans de Noirmoutier ſont obligés d'en aller arracher à force de bras à une lieue & demie en mer, ſur les rochers qui peuvent ſeuls en procurer.

Un fléau non moins redoutable que les eaux, tient continuellement ſes habitans en allarmes; plus du tiers de l'iſle eſt formé de ſables mouvans que rien ne peut fixer, que le vent enleve & diſperſe dans les champs dont il détruit les eſpérances (*a*); & pour en donner une idée, il ſuffira de remarquer qu'en 1763 plus de dix maiſons furent enſevelies ſous eux dans la paroiſſe de Barbatre, & l'on y voit encore le ſommet d'un moulin qui en fut couvert, comme le monument perpétuel de cet affreux événement.

Qu'on juge quels efforts, quels travaux il faut pour repouſſer d'une part la mer toujours dévorante & livrant des aſſauts continuels à l'iſle, & de l'autre pour réparer les invaſions de ſable qui dénaturent les meilleures terres, & contre leſquels, ainſi qu'on le verra, l'on n'a que des bras à employer.

Cette iſle eſt ſéparée du reſte de la France par un courant de mer ſi rapide, qu'on ne peut y aborder qu'une ſeule fois par jour, à la faveur du reflux & lorsque le vent eſt calme; & dans les temps orageux, elle devient une priſon abſolument forcée, où l'on eſt

(*a*) Dans quelques endroits ces ſables ſont abſolument inabordables, & ont donné pluſieurs fois le ſpectacle effrayant d'animaux engloutis.

quelquefois dix à douze jours, ſans pouvoir entrer dans l'iſle ni en ſortir.

Elle forme une circonférence d'environ ſept lieues, ſur une lieue d'étendue dans ſa plus grande largeur; elle contient ſept à huit mille habitans, y compris ceux de la Crôniere, ſon annexe.

Un tiers de l'iſle appartient au Roi, comme Seigneur & Marquis de Noirmoutier; l'autre tiers aux eccléſiaſtiques & bénéficiers; & le dernier tiers aux habitans, dont les neuf dixiemes ne ſont que des marins, qui, nés pour ainſi dire, dans la mer, apportent en naiſſant tous les talens néceſſaires pour former d'excellens matelots; auſſi cette iſle eſt-elle regardée depuis longtems comme en étant l'école & le berceau.

Elle eſt abſolument dénuée des choſes les plus néceſſaires à la vie; on n'y trouve ni bois pour la conſtruction, ni vignes, ni bœufs, ni moutons, ni bêtes de ſomme, ni foires, ni marchés, ni manufactures, ni chaux, ni pierres, ni tuiles, ni ardoiſes, ni plâtre; l'Arabie n'offre point à l'œil étonné de déſert plus affreux: tel eſt le ciel ſous lequel des hommes ont oſé s'établir contre le vœu de la nature.

L'habitude des périls qui les environnent a fortifié leurs ames, en a augmenté les reſſorts, & le Roi n'a point dans ſes Etats de ſujets plus braves ni plus fideles.

La Hollande elle-même, ce pays ſingulier, le chef-d'œuvre de l'induſtrie des hommes & de leur

force, ne préſente rien de plus étonnant que le ſpectacle de l'iſle de Noirmoutier. Mais que ces habitans ſont dans une ſituation bien différente de ceux-ci, par leurs richeſſes & les reſſources de leur commerce immenſe, pour défendre leur pays contre leur redoutable ennemi!

En tems de guerre, ce ſont eux qui entretiennent en leur iſle une milice qui veille nuit & jour à ſa garde; ils n'ont point d'autres armées, d'autres tréſors de l'Etat, d'autres ſecours pour la défenſe de leur pays, qu'eux-mêmes & leurs propres biens; eux ſeuls fourniſſent à tous les frais, forment les milices & les troupes; tout le monde y devient ſoldat: les enfans quittent leurs foyers & abandonnent peres, meres, femmes & parens, pour voler au ſecours de la patrie. Sparte n'offrit jamais un ſpectacle plus intéreſſant de conſtance & de courage. Cette petite iſle conſerve encore dix-huit canons, pris ſur l'ennemi dans la derniere guerre, & elle a fourni juſqu'à onze cens matelots à la navigation: auſſi nos Rois l'ont-ils toujours regardée comme une des ſources les plus fécondes & les plus utiles pour leur marine, tant militaire que marchande. On l'appelloit autrefois *l'Iſle de la Marine*, & ſes matelots donnent ſouvent au Roi ſes meilleurs pilotes.

Toutes les dépenſes, qui partout ailleurs abſorbent les revenus de Sa Majeſté, ſont payés par les habitans de Noirmoutier; ſervice militaire, garde de l'iſle & des côtes, curement des ports, des étiers & ca-

naux, entretien des digues, des ponts, des charôts, des chemins, conſtructions, réparations des édifices publics, enfin tous les travaux, qui dans les autres provinces du royaume ſont à la charge du domaine, ſont ſupportés à Noirmoutier par les habitans. On ne leur donne pas des fonds, d'abondans matériaux, des routes, des quais, des promenades, des lycées tout conſtruits, comme aux autres fortunés habitans de la France. Tout eſt dans la reſſource de leurs propres fonds, de leur induſtrie & de leurs bras; l'Etat eſt déchargé par eux-mêmes de toutes ces dépenſes.

Après ces charges acquittées par les habitans, le domaine du Roi retire chaque année une ſomme conſidérable des Salines de l'iſle de Noirmoutier; les habitans paient la dîme de tous leurs ſels, & de plus une ſomme de 450 livres pour taille de corps d'hommes, qui n'eſt payée que par la contribution des principaux habitans les moins mal-aiſés: tant le pays eſt pauvre!

Mais outre tant de charges inconnues à tous les autres ſujets du Roi, c'eſt ſur leurs terres mêmes qu'ils en ſupportent encore de plus peſantes que toutes celles uſitées dans les autres provinces du Royaume.

Ces charges conſiſtent dans l'iſle de Noirmoutier, en cens, rentes & terrages, qui s'acquittent annuellement à la Seigneurie.

Le terrage ſur-tout forme une redevance ſi conſi-

dérable, que nulle impoſition ne l'égale; il abſorbe la plus ſaine & la plus forte partie des terres, en ce qu'il ſe perçoit ſur la totalité des fruits, tant dans la portion de l'admodiateur ou colon, que dans celle du propriétaire.

Les Seigneurs de l'iſle l'ont fixé, 1°. en conſidération de la franchiſe des impoſitions Royales, dont l'iſle étoit en poſſeſſion.

2°. En proportion de la valeur qu'ils ont cru pouvoir ſuppoſer aux terres: preſque toutes celles de l'iſle ont été miſes au ſixieme d'impoſitions en nature de leur produit, quelques-unes au cinquieme, d'autres au ſeptieme, huitieme, neuvieme, ſuivant la qualité des terreins: ce ſont d'énormes impoſitions. Les dernieres conceſſions, comme des terres les moins favorables & les plus coûteuſes qui étoient reſtées, n'ont été miſes qu'au douzieme; mais qu'on examine ce douzieme, & l'on verra que lui ſeul repréſente encore plus de quatre vingtiemes. Sa Majeſté devenue propriétaire de cette iſle, perçoit ce droit qui donne un revenu conſidérable au Domaine.

Tel a été le titre de conceſſion de ces terres, qui hors de l'iſle ne ſont qu'à 2 ou 3 ſols de cens par arpent. . . . . .

Le bled eſt la ſeule denrée qui croiſſe dans cette iſle; mais quoique ce ne ſoit pas encore avec une grande abondance, à combien de ravages les moiſſons ſont-elles expoſées? Les inondations, les pluies toujours fréquentes ſur les bords de la mer, les ou-

ragans, les ſables les détruiſent & les enlevent ſouvent & dans un inſtant, aux ſueurs de ceux qui les avoient cultivées. . . . . .

Si les habitans de Noirmoutier ne recueillent presque rien chez eux, ils ſe trouvent dans la triſte obligation de tirer de la France tout ce qui eſt néceſſaire à la vie, au vêtement, au chauffage, aux réparations & à toutes les autres néceſſités & commodités indiſpenſables: toutes choſes qu'ils ne peuvent payer qu'avec leur bled & leur ſel; mais ces mêmes fruits de leur travail & de leurs ſueurs, dont ils devroient eſpérer de tirer au moins le parti le plus avantageux pour le bien de leur iſle, on trouve le moyen par des gênes continuelles de les leur rendre ſouvent inutiles & quelquefois nuiſibles. On les traite tantôt comme citoyens, tantôt comme étrangers, en raiſon du plus grand mal qu'on peut leur faire, payant comme ſujets du Roi toutes les impoſitions dûes par ceux-ci ſur les marchandiſes, & les payant encore en qualité d'étrangers ſur celles pour qui il n'en eſt dû que par ces derniers; c'eſt une injuſtice outrageante, puiſqu'elle va jusqu'à dégrader les ſupplians de leur véritable qualité de ſujets de Sa Majeſté.

Cette iſle contient huit mille habitans, & il n'y en a pas dix dont la fortune excede cent piſtoles: le ſurplus eſt compoſé de marins, de journaliers & d'indigens, qu'on eſt obligé de nourrir pendant la moitié de l'année, lorsque les récoltes des grains ou des ſels n'ont point été favorables.

Entre cette classe d'hommes infiniment précieux, les uns vont en mer arracher, au péril de leur vie, les pierres que l'isle leur refuse; les autres employent ces pierres à réparer les digues que la mer ne cesse d'endommager; & pendant que les habitans les plus robustes & les plus vigoureux travaillent ainsi sans relâche à la conservation de l'isle, les vieillards, les femmes & les enfans cultivent misérablement la terre à force de bras: ce tableau rappelle ces pays d'Afrique, où les hommes, esclaves de la terre, font les fonctions d'animaux pour en arracher l'aliment le plus nécessaire.

C'est aussi à force de bras que se font les charrois, n'ayant point de bêtes de somme, comme on l'a déjà observé.

Qu'on ajoute à cette ingratitude du sol, tous les maux que la mer fait perpétuellement souffrir à ces mêmes habitans: tantôt ce sont des digues qui se rompent, tantôt des vents impétueux, dont la violence emporte souvent les toîts des bâtimens qui ne sont que de constructions légeres, faute de matériaux, & qui soulevant les flots au dessus des digues mêmes, jettent des eaux immenses & des sables prêts à engloutir le pays, qui ravagent tous les lieux partout où ils passent, couvrent souvent les terres de leurs masses indestructibles, occasionnent des desséchemens & des réparations les plus ruineuses. On conviendra que nul pays ne mérita plus la protection des Souverains".

Ces malheurs ne ſont point chimériques, ils ne ſont que trop atteſtés par le ſpectacle du local même. L'auteur continue :

„ Les ports que cette iſle poſſédoit autrefois ont été comblés à un tel point que celui qui reſte, lequel contenoit quatorze navires à douze pieds d'eau, en peut à peine recevoir deux aujourd'hui, qui prennent au plus ſix pieds. Du côté du vieil, les côtes naturelles ſont dégradées au point qu'il eſt tout-à-fait inſtant & indiſpenſable d'y conſtruire une digue. L'ancienne grande digue a beſoin auſſi de réparations; tel eſt l'état terrible actuel de cette iſle ".

C'eſt dans cette poſition, Milord, que le Miniſtre des finances, ſans reſpect pour leurs Chartes, non interrompues depuis Charles VI, maintenant ces inſulaires dans pluſieurs privileges, exemptions, immunités, affranchiſſemens, &c. a voulu les grêver de l'impôt des Vingtiemes, lorsqu'ils réclamoient, au contraire, contre d'autres, auxquels ils prétendoient être aſſujettis injuſtement depuis leur réunion au domaine de la couronne. Tant qu'ils ont vécu ſous la directe de Seigneurs particuliers, leurs conceſſions n'ont point reçu la moindre attaque. A peine en ſont-ils ſortis, que tous les maux dont ils ſe plaignent aujourd'hui ſont venus fondre ſur eux.

Vous allez juger de l'ignorance ou de la barbarie du gouvernement d'alors, qui, d'une part s'arrêtant au mot de Vingtieme, ne voyoit pas que les habitans de Noirmoutier, malgré leurs exemptions apparentes,

contribuoient en effet plus aux beſoins de l'Etat que les ſujets les plus grévés des impoſitions royales; de l'autre, que ce ſeroit les réduire à déſerter une iſle dans laquelle ils ne pourroient plus ſubſiſter, & cependant très importante à la France.

C'eſt d'après cette double conſidération que les Monarques François ont toujours ménagé ces inſulaires. Ils ont ſenti que les ravages fréquens des élémens dans leur iſle les expoſoient à des pertes, à des réparations & à des travaux continuels, qui ne pouvoient ſe ſupporter que par l'attrait invincible de tout homme pour le pays où il eſt né; mais qu'il eſt un terme à tout, & que le déſeſpoir pourroit les exciter à abandonner une patrie ingrate ou à la livrer aux Anglois. En effet, Milord, ce lieu ne nous ſeroit pas indifférent: il nous ſerviroit d'une place-d'armes redoutable, d'où nous pourrions ſans ceſſe inquiéter les provinces voiſines, & faire même, ſoit par la Bretagne, ſoit par le Poitou & la Saintonge, des deſcentes dangereuſes en France. Auſſi tous les Rois, & même Louis XIV, la reconnoiſſent-ils comme très-importante au bien de leur royaume.

Je vous ai obſervé plus haut, Milord, que beaucoup de François ignoroient même l'exiſtence de cette iſle. Ce n'étoit pas M. le Chancelier de Maupeou: c'eſt en connoiſſance de cauſe qu'il y avoit confiné en 1771, lors de la révolution de la Magiſtrature, un des plus vertueux & des plus intrépides Magiſtrats du Parlement de Paris, le Préſident *Hocquart*. Auſſi les

habitans ont-ils réclamé ſon atteſtation. La Lettre de cet illuſtre exilé adreſſée à M. Turgot eſt remarquable.

MONSIEUR,

Les Habitans de l'Iſle de Noirmoutier attendent avec confiance de votre juſtice la confirmation des privileges dont ils jouiſſent depuis pluſieurs ſiecles, & qui ſont conſignés dans les Chartes les plus anciennes & les plus reſpectables. Le Député de cette iſle, qui ſollicite auprès de vous, Monſieur, cette confirmation, a cru que, par le ſéjour forcé que j'ai fait dans cette malheureuſe contrée, mon témoignage ſeroit peut-être de quelque conſidération, pour vous perſuader de la vérité des faits qu'il a eu l'honneur de vous expoſer. Je dois à la vérité celui de vous atteſter, Monſieur, qu'il n'a pu vous rendre que foiblement encore, combien le ſort des habitans de cette iſle eſt digne de la protection du Roi, & des ſentimens d'humanité qui rendent votre adminiſtration précieuſe à l'Etat. On a peine à imaginer qu'une iſle, expoſée continuellement à être engloutie par la mer, & privée de tous les beſoins généralement quelconques néceſſaires à la vie, puiſſe être habitée par des hommes deſtinés à lutter continuellement contre la fureur de l'océan par des digues & des travaux immenſes, auxquels ils emploient leurs bras & leur exiſtence, & dont ils ne ſont détournés que pour labourer, ſemer, récolter, pareillement à bras & ſans le ſecours d'aucuns

cuns beſtiaux, des terres qui ne ſont fertiles que par l'induſtrie infatigable des colons. Voilà, Monſieur, ce que j'ai admiré dans une iſle qui devroit être déſerte, étant dénuée de tout, de bois, de pierres, de chaux, de plâtre, de manufactures, de marchés, de bêtes de ſomme, de beſtiaux, &c. &c. Cependant, Monſieur, les Habitans ſont ſujets à des redevances & des droits ſi forts, qu'ils abſorbent les deux tiers du produit de leurs travaux, ſans compter ceux auxquels ils ſont forcés de s'aſſujettir eux-mêmes à grands frais pour la conſtruction & l'entretien des digues qui les défendent de la mer. Vous êtes, peut-être, Monſieur, plus inſtruit que moi-même de tous ces faits &c."

Vous n'aurez pas été ſurpris, Milord, vu le caractere dur & intraitable de l'Abbé Terrai, qu'il ait oſé enfreindre les privileges de l'iſle de Noirmoutier; mais que M. Turgot, cet ami de l'humanité, ce Miniſtre rempli d'une ſi grande intégrité, ſi ami de la liberté, reſpectant ſi fort les propriétés, perſiſte à vouloir écraſer ſes citoyens gémiſſans, c'eſt ce qui vous fera frémir. Il faut, ou que le Contrôleur général ait une conduite bien inconſéquente à ſes principes, ou qu'il ſoit tellement obſédé que la vérité ne puiſſe franchir ſes entours & arriver juſqu'à lui. Concluons que ſi ce Miniſtre n'a pas le deſpotiſme dans le cœur, il l'a bien dans la tête. Périſſent à jamais ceux qui l'ont dans l'un ou dans l'autre! Tels ſont

mes vœux, Milord, & ſûrement les vôtres, qui ne ſeront pas réaliſés, car il me paroît que notre parti eſt toujours bien foible dans le Parlement, mais :

Juſtum ac tenacem propoſiti virum
Non civium ardor prava jubentium
. . . . . .
Mente qualis ſolida.

Paris, ce 22 Avril 1776.

LETTRE XIII.

Réflexions ſur un Ecrit intitulé, Epitre aux Calomniateurs de la Philoſophie.

DANS ma Lettre ſur le Jubilé, Milord, je vous ai parlé de la fureur incroyable avec laquelle tout le clergé, depuis le ſouverain pontife jusqu'au dernier clerc, s'étoit déchaîné contre la philoſophie & les philoſophes. Le deſpotisme des prêtres ne ſubſiſtant que par l'erreur, la ſoumiſſion & l'aveuglement, ils ont profité de la circonſtance pour chercher à ramener ſous leur joug tant d'eſprits que la clarté des lumieres répandues depuis trente ans en avoit écartés, pour contenir du moins ceux que l'ignorance, la crainte ou la ſuperſtition y enchaînoient encore.

Cette fois-ci, les philoſophes, las d'ergoter contre eux, & ne pouvant que repeter tant d'excellens raiſonnemens multipliés, en tous ſens, dans cette foule

de livres, formant une bibliotheque entiere, au lieu de répondre par une diſſertation en forme, ont confié leur défenſe à un Poëte. Ils ont cru que le bon ſens embelli des charmes d'une imagination riante n'en auroit que plus de pouvoir ; qu'ainſi mis à la portée des gens les plus frivoles & les plus inconſéquens, il produiroit plus d'effet que les diatribes des Dupleſſis & des Brideines (*a*). C'eſt ſans doute ce qui a donné naiſſance à l'ouvrage que je vous annonce, intitulé : *Epitre aux Calomniateurs de la Philoſophie.* Il eſt précédé d'une épigraphe tirée de M. d'Alembert :

Dans tous les tems le fanatisme ne s'eſt piqué ni d'équité ni de juſtice. Il a donné à ceux qu'il vouloit perdre, non pas les noms qu'ils méritoient, mais ceux qui pouvoient leur nuire le plus.

Il a vraiſemblablement été compoſé ſous les auſpices du Miniſtere. Par malheur tous les éloges prodigués à M. Turgot & à ſes opérations, ne lui peuvent plus ſervir de paſſe-port (*b*). Et ſi même malgré cette protection, il ne ſe vendoit encore que ſous le manteau, jugez, Milord, du danger de lui donner aujourd'hui l'eſſor trop publiquement. Il faudra, comme ci-devant, ſuivant l'expreſſion énergique de

(*a*) Fameux Miſſionnaires dans leur temps, l'un Jéſuite & l'autre Lazariſte.

(*b*) M. de Malesherbes vient de donner ſa démiſſion & M. Turgot d'être disgracié.

l'auteur, continuer à *faire entrer la raiſon en contre-bande dans Paris.*

C'eſt un problême de ſavoir qui a compoſé cette Epitre. On l'attribue à trois Poëtes principalement, Mrs. Saurin, Marmontel & de la Harpe. On y trouve la force & la dureté du premier. Le ſecond, comme ayant ſa propre querelle à venger (*a*), ſembleroit devoir y avoir le plus de part. On croit pourtant avec plus de vraiſemblance qu'elle eſt du dernier; que c'eſt une eſpece de chef-d'œuvre qu'il a dû faire, un hommage qu'il a voulu rendre à la Secte Encyclopédique, avant d'être admis à l'Académie Françoiſe (*b*). On nomme encore pour auteur de cet ouvrage, Mr. Thomas, l'Abbé de Lille & même M. de Voltaire. Vous choiſirez après l'avoir lue. Comme elle eſt exceſſivement rare, je vous l'envoye en entier (*c*). Vous y trouverez une foule de beaux vers, beaucoup de chaleur, de morceaux pittoresques, mais ſurtout une raiſon exquiſe, une logique preſſante, & vous admirerez avec quel art le poëte a pu allier tant de qualités oppoſées. C'eſt un des écrits les plus propres à faire honneur à la philoſophie, à prouver qu'elle n'eſt point ennemie des mu-

---

(*a*) A raiſon de ſon *Béliſaire*, qui penſa le faire rayer de l'Académie, & qui lui néceſſita l'humiliation d'une rétractation.

(*b*) On aſſure qu'il ſera élu aujourd'hui.

(*c*) Elle eſt à la ſuite de cette Lettre.

fes & des graces, & qu'elle ſçait jouer avec elles ſans s'écarter de ſa dignité.

J'ai ajouté des notes à quelques endroits de l'Epitre qui avoient beſoin d'être éclaircis, & je me ſuis permis quelques critiques, quelques obſervations dans d'autres, pour voir ſi nous ſerions d'accord. Au reſte, je ne doute pas qu'elle ne faſſe fortune chez nous & qu'elle ne ſoit bientôt traduite en notre langue, ſi elle y eſt connue. Elle eſt véritablement dans le génie Anglois, & ſoupoudrée d'invectives contre les prêtres & les théologiens, qui lui donneront un merveilleux véhicule dans les pays Proteſtans. Adieu, Milord; félicitez-moi d'avoir échappé au Jubilé, & d'avoir conſervé ma raiſon dans le délire général. Je vous embraſſe.

Paris, ce 13 Mai 1776.

Epitre aux Calomniateurs de la Philoſophie.

Vous, dont la rage plaît aux ſots qu'elle édifie,
Impuiſſans ennemis de la Philoſophie,
Le Public à la fin eſt las de tous vos cris,
Aſſez il a ſouffert que, dans vos plats écrits,
Votre audace, mêlant le menſonge aux outrages,
En ſtyle ridicule inſultât à des Sages.
Le bon ſens, à vous croire, eſt un crime d'Etat.
On ne peut raiſonner, ſans être un ſcélérat.
Mœurs, loix, tout eſt perdu; c'en eſt fait de la France,
S'il faut qu'impunément un Philoſophe y penſe.
A peine ſouffrez-vous qu'un téleſcope en main,

Aux cometes *la Lande* (*a*) enſeigne leur chemin,
Et qu'à travers ſon voile épiant la nature,
Buffon de l'univers révele la ſtructure.
Enfin, ſi vous oſiez, on vous verroit au feu
Jetter publiquement & Locke & Montesquieu,
Et brûlant à la fois de zele & de colere,
Etrangler d'Alembert & tenailler Voltaire.

Je ſais tous leurs forfaits. Ils ont l'impiété
D'oſer, pour braver Dieu, l'accuſer de bonté,
Et, croyant lâchement qu'à l'erreur il pardonne,
Ils eſtiment des gens damnés par la Sorbonne.
O! ſcélérat *Titus*, ô! coquin de *Trajan* (*b*),
Vous, morts ſans Sacremens, vous, vrais fils de Satan,
Ils doutent qu'aux enfers ſa main velue & croche
Ait, pour l'éternité, mis votre ame à la broche.
Ce n'eſt pas tout encor. Pour comble de noirceur
Ils conſeillent la paix, ils prêchent la douceur;
Ils voudroient, les méchans! que de ſon ſang avare,
L'homme devînt enfin moins ſot & moins barbare;
Et, fût-il Archevêque & Duc & Sénateur,
Ils déclarent la guerre à tout perſécuteur.
Vous qui, pour plaire à Dieu, verſez le ſang profane,
Bourreaux du Saint Office, aſſaſſins en ſoutane,
Ils veulent affranchir l'Eſpagne de vos fers;
Ils prétendent un jour, détrompant l'univers,
A votre main ſanglante arracher vos victimes;
Vos ſacrifices ſaints à leurs yeux ſont des crimes;
Votre zele céleſte, ils l'appellent fureur,
Et vous, & vos bûchers, ils vous ont en horreur!

Encor, ſi leur ſeul crime étoit la Tolérance,
Ils pourroient de leur grace avoir quelque eſpérance.

(*a*) Membre de l'Académie des Sciences, Aſtronome le plus à la mode aujourd'hui par ſes aſſertions hardies.
(*b*) Aſſertion du Livre de *Bélisaire*.

Mais contre eux ſans relâche en vain vous aboyez,
En vain dévotement vous les calomniez,
Leur oreille ſtoïque eſt ſourde à vos injures;
Sur les quais, ſans les lire, ils laiſſent vos brochures;
Et, tout pleins d'un mépris qu'ils ne peuvent céler,
A peine daignent-ils ſeulement vous ſifler.
Contre eux, après cela, ſeriez-vous ſans rancune?
De leur gloire d'ailleurs l'éclat vous importune.
Vous êtes indignés que traverſant les mers,
Leur nom, partout fameux, rempliſſe l'univers.
L'Europe entiere, hélas! lit l'Encyclopédie,
Dans les deux continens, *Zaïre* eſt applaudie;
Et vos triſtes écrits, de vous ſeuls admirés,
Dans un coin chez *Chaubert* (*a*) pourriſſent ignorés!

L'envie eſt un ſecret qu'on avoue avec peine,
Auſſi d'autres motifs parez-vous votre haine.
Contre eux, à vous ouir, vous n'avez tant de fiel,
Vous ne les déchirez que pour venger le ciel.
Lâches perſécuteurs! quand les enfans d'Ignace,
De Châtel aux forfaits encourageant l'audace,
Par ſon bras trop docile oſoient frapper leur Roi,
Quand d'aſſaſſins gagés, pleins de rage & de foi,
Dans le ſein des François *Charles* (*b*) guidant les armes,
Fit couler ſous leurs coups tant de ſang & de larmes;
Quand *d'Oppede* (*c*) excité par un prêtre inhumain,

(*a*) Imprimeur des ouvrages d'*Abraham Chaumeix* contre l'Encyclopédie.

(*b*) Charles IX.

(*c*) Jean Meynier, Baron d'Oppede, Premier Préſident au Parlement d'Aix, fit exécuter en 1545, par un zele qui parut exceſſif, l'arrêt rendu contre les Vaudois le 18 Novembre 1540, qui condamnoit 19 de ces hérétiques à être brûlés, & ordonnoit que toutes leurs maiſons de Mérindol ſeroient entierement démolies, auſſi-bien que tous les châteaux & tous

Embraſoit Mérindol, un miſſel à la main,
Quand, martyrs inſenſés de leurs graves chimeres,
Las de déraiſonner, Ariens, Trinitaires,
Soldats catéchiſans, prédicateurs armés,
Par la Sottiſe en mitre au carnage animés,
Sur les corps palpitans des enfans & des femmes,
Au milieu des débris de leurs temples en flammes,
L'un ſur l'autre acharnés, tour-à-tour s'égorgeoient,
Ils penſoient tous venger le ciel qu'ils outrageoient!

Mais ſans chercher ſi Dieu, doutant de ſa puiſſance,
Se repoſe ſur vous du ſoin de ſa défenſe,
Si des cuiſtres craſſeux qui l'oſent protéger,
Sont, par brevet du ciel, commis pour le venger,
Pourquoi, calomniant ſes plus parfaits ouvrages,
Parmi ſes ennemis rangez-vous tous les ſages?
Les prêtres de tous tems ſe ſont moqués de nous.

L'un,

---

les forts qu'ils occupoient. Mais après cette exécution, la Dame de Cental, dont les villages & les châteaux avoient été brûlés & déſolés, en demanda juſtice au Roi. Henri II ordonna que cette affaire ſeroit jugée par le Parlement de Paris. Il n'y eut jamais de cauſe plus ſolemnellement plaidée; elle tint 50 audiences conſécutives; & Louis Auberi, Lieutenant Civil, qui fit en cette cauſe la fonction d'Avocat général, ayant parlé pendant ſept Audiences, & conclu peu favorablement au Préſident d'Oppede, celui-ci ſe défendit avec tant de force par ſon excellent plaidoyer, qui commence par ces mots: *Judica me Deus, & diſcerne cauſam meam de gente non ſancta*, qu'il fut renvoyé abſous; mais Guérin, Avocat général, qui avoit donné trop de licence aux Soldats, eut la tête tranchée en place de Grève. Le Préſident d'Oppede mourut quelques années après en 1558. Cette Note eſt tirée du Dictionnaire de l'Abbé l'Advocat, Docteur & Bibliothécaire de Sorbonne.

L'un, en digérant Dieu qu'il fait pour quelques ſous,
Un pſeautier à la main, quand le beau tems l'ennuie,
Vous promene ſon Saint pour avoir de la pluie.
L'autre, de vos péchés vous promet le pardon,
Si vous allez, tel jour, bâiller à ſon ſermon.
Ici l'on enſorcelle, & là l'on exorciſe.
Le Sage, j'en conviens, rit de tant de ſottiſe.
Mais pour n'être pas dupe eſt-on ſans pitié?
Le ciel n'eſt-il chéri que du moine hébété,
Qui penſe qu'aux *Chartrains* (*a*) pour orner leur égliſe,
Marie a de Judée envoyé ſa chemiſe?
Comme Athée obſtiné faut-il jetter au feu
Quiconque ne croit pas que, député par Dieu,
Un pigeon diſtinguant Saint Remi dans la foule
Lui vint jadis à Rheims porter la ſainte ampoule?

Lorsque, dans ſes écrits, un intrépide auteur,
Armé de la raiſon, fait la guerre à l'erreur,
On ignore pourquoi la Sorbonne irritée
Soudain en plat latin vous le déclare Athée.
C'eſt que ce nom fatal peut le rendre odieux.
Elle croit qu'à ce mot des juges furieux,
Aveugles inſtrumens de ſa jalouſe rage,
Vont par dévotion vous décrier un Sage.
Précepteurs des humains, voilà quels ſont les coups
Que toujours des cagots vous porta le courroux!
Leur foi, leur piété, le zele qu'ils étalent,
C'eſt par la barbarie, hélas! qu'ils les ſignalent;
Et pourſuivant nos jours, au nom de l'Eternel,
A leurs lâches fureurs ils font ſervir le ciel!
De Platon dans les fers ainſi périt le Maître;
Ses vertus contre lui déchainerent un Prêtre,

(*a*) On montre dans la ville de Chartres une chemiſe de la Vierge.

Un fripon d'Anitus, *Riballier* (*a*) de ſon tems,
Qui pour Cérès alors perſécutoit les gens.
Ce fut en le traitant d'impie & d'hérétique
Que d'ignorans en froc un ſénat fanatique
Fit trainer Galilée au fond d'un cachot noir.
Quel étoit donc ſon crime? Il avoit oſé voir
Qu'à la loi qui l'entraîne en tous les tems docile,
La terre tourne autour du ſoleil immobile.
Que *Jean George* (*b*) voudroit, dans les murs de Paris,
Auſſi par des bourreaux enchaîner les eſprits!
Que le meurtre & le ſang charment ſa barbarie!
Qu'il béniroit le ciel ſi, ſervant ſa furie,
Thémis, par un Arrêt aux Sciences fatal,
Se vouoit à l'opprobre en proſcrivant *Raynal.* (*c*)
Mais le ſavoir encor craindroit-il la juſtice?
D'*Aligre* (*d*) ſeroit-il juge du Saint Office!
Raiſon! ton jour nous luit; nos yeux ſont deſſillés;
Un Sage eſt près du Trône: Hypocrites, tremblez.

» Eh bien, me dites-vous, en dépit de ce Sage,
» Les Bourbons méconnus perdront leur héritage,
» Leurs jours ſont menacés, leur pouvoir eſt détruit,
» S'il faut qu'en France encore on ſouffre un homme inſtruit.
» Ces monſtres dont l'eſprit à l'étude s'applique,
» Qui prétendent ſavoir ce qu'ils nomment logique,
» Moins ennemis encor de Dieu que des mortels,

(*a*) Docteur & Syndic de Sorbonne, le grand antagoniſte de M. Marmontel, qui a dénoncé & fait proſcrire ſon *Béliſaire.*

(*b*) Le Franc de Pompignan, ancien Evêque du Puy, à préſent Archevêque de Vienne. On l'accuſe d'avoir fait publier au prône dans ce tems du Jubilé, *que tout Philoſophe étoit ennemi des Rois.*

(*c*) L'Abbé Raynal, auteur de l'*Hiſtoire philoſophique de l'établiſſement des Européens dans les deux Indes.*

(*d*) Premier Préſident du Parlement de Paris.

„ Ne bornent pas leur rage à briſer les autels.
„ Leurs cris ſéditieux, ſoulevant nos provinces,
„ Appellent les poignards dans le ſein de nos Princes.
„ Louis, en vain chez lui de gardes escorté,
„ Sur ſon trône contre eux n'eſt pas en ſureté ".
Je vois bien votre erreur. Vous prenez pour des Sages
Ces dévots écrivains (*a*) dont les pieux ouvrages
Apprennent dans quels cas, pour le bien de la foi,
On doit en conſcience aſſaſſiner ſon Roi.
Vous imputez la Ligue à la Philoſophie.
Vous croyez qu'à penſer paſſoient toute leur vie
Ces Docteurs qui, vendant & la France & leurs voix,
Armoient, par un décret, Paris contre Valois.
Allez, ſous quelques traits que vous oſiez les peindre,
Des Apôtres du vrai, Bourbon n'a rien à craindre.
Eclairer les Sujets n'eſt pas trahir les Rois.
Les Rois ont des devoirs, les nâtions des droits:
Sans attenter au trône, on peut les en inſtruire.
A leur Prince, bon Dieu! les Philoſophes nuire?
Forment-ils ſous les loix d'un autre Potentat,
Etrangers en tous lieux, un Etat dans l'Etat (*b*)?
L'Indépendance eſt-elle un de leurs privileges (*c*)?
Placent-ils leur Monarque au rang des ſacrileges,
Alors que, les taxant par un Edit nouveau,
Il leur fait des impôts partager le fardeau?
Ingrats envers l'Etat, à leur maître inutiles,
Ne veulent-ils l'aider que par des vœux ſtériles?
Oſent-ils l'aſſervir au joug d'un étranger?
Ont-ils prêché partout que l'on doit l'égorger,

(*a*) Ceci a rapport au livre des *Aſſertions* extraites des Caſuiſtes des Jéſuites.

(*b*) Ceci a rapport encore au Régime des Jéſuites, ne reconnoiſſant pour Chef que leur Général à Rome.

(*c*) Toute cette tirade regarde les prétendues immunités du Clergé, de n'être point impoſé, de ne donner qu'un Don gratuit, &c.

Quand, pour entendre & voir, ne consultant personne,
Sans eux il doute ou croit, & sans eux il raisonne?
Quoi! de lui leur esprit les feroit redouter!
Quand Riballier sait tout, ils ne pourroient douter,
Sans outrager des Rois la majesté suprême!
Quoi, la raison seroit funeste au diadême!
L'intérêt d'un Monarque est-il d'être ignorant?
Est-il d'autant plus riche, est il d'autant plus grand
Qu'aux préjugés livrés son peuple est plus stupide?

Je sais que maint Docteur savamment vous décide
Qu'au peuple un Roi sensé doit bien boucher les yeux;
Que c'est en l'aveuglant qu'il le conduira mieux;
Que la sottise rend les Sujets plus dociles.
Et qu'on n'est absolu que sur des imbéciles.
„ Un peuple, disent-ils, est-il bien hébété?
„ Jouet d'un fourbe en froc, d'un derviche effronté,
„ De leurs pieds en tremblant il court baiser la poudre;
„ Du ciel entre leurs mains il pense voir la foudre;
„ Et, par l'absurdité croyant honorer Dieu,
„ N'ose de sa raison user sans leur aveu.
„ Là, pourvu que le Prince achete leur suffrage,
„ Iniquité, parjure & meurtre & brigandage,
„ Il peut permettre tout à son ambition,
„ Tout tyran qu'il sera, sa sotte Nation,
„ Même en le détestant, lui restera fidele.
„ Maître d'eux par son or, par eux seuls il l'est d'elle".
Bon! Mais de ces Caffards, esclave & non pas Roi,
Leur orgueil humblement peut lui faire la loi.
Il faut que d'un Iman sur son trône il dépende.
Il ne régnera pas qu'un Muphti ne lui vende
Du ciel qu'il fait mentir & la voix & l'appui.
Et si de ses bienfaits ils s'arment contre lui,
Si, châtiant enfin sa sottise dévote,
Ils veulent asservir son sceptre à leur marotte;
Par leurs absurdités s'ils divisent l'Etat,
Par quel bras fera-t-il punir leur attentat?
Qui seront ses vengeurs? Est-ce un peuple stupide
Dont leur ordre est la loi, leur volonté le guide,

Qui confondant enſemble un Bonze & l'Eternel,
S'il oſoit les toucher, ſe croiroit criminel?
Auſſi, de leurs complots ſpectateur immobile,
Il faut encor qu'il cache une rage inutile.
Par eux impunément il ſe laiſſe outrager;
Ou ſi, las de leur joug, il oſe ſe venger,
Auſſitôt ſur ſa tête ils lancent l'anathême:
Ils courent à l'encan mettre ſon diadême:
Le voilà par leur voix proſcrit au nom de Dieu;
Son peuple eſt révolté; ſon royaume eſt en feu;
Ses gardes, ſes ſoldats, la cour qui l'environne,
Femme, enfans, ſerviteurs, amis, tout l'abandonne;
Et quand, par l'intérêt à ſa perte animés,
Pour ravir ſes débris, vingt rivaux ſont armés,
Tandis que l'on s'égorge, errant de ville en ville,
Sans appui, ſans eſpoir, ſans états, ſans aſyle,
Pourſuivi par l'effroi, ſa rage & ſes bourreaux,
Il languit dans l'opprobre, & meurt ſous leurs coûteaux.

Sans doute un peuple inſtruit pourroit auſſi, peut-être,
Du trône renverſé précipiter ſon Maître.
Mais à cet attentat il faut qu'il ſoit forcé;
Qu'en voulant tout oſer, ſon Monarque inſenſé
L'ait, dans ſon déſeſpoir, réduit à tout enfreindre.
Qu'il ſoit bien gouverné, ſes Rois n'ont rien à craindre.
Il n'en eſt pas ainſi chez un peuple ignorant;
En vain, par cent chemins à la gloire courant,
Craint de ſes ennemis, chéri de ſes provinces,
Un Souba vers le Gange eſt l'exemple des Princes:
Que, haï des Faquirs, ils l'oſent décrier,
Qu'un fourbe ambitieux, Brame de ſon métier,
Le Védam à la main, crie: „ Ecoutez, mes freres,
„ Ici bas de Visnou nous ſommes les vicaires.
„ Qui repréſente Dieu doit commander aux Rois.
„ Toutefois l'inſolent qui vous donne des loix,
„ Sourd aux ordres du ciel qu'il oſe méconnaître,
„ Loin de nous obéir, nous veut parler en maître.
„ O! crime! ô! ſacrilege! il dit, le ſcélérat!

„ Qu'un Brame de ſon or doit ſecourir l'Etat!
„ Mes freres, Visnou veut qu'on puniſſe l'impie.
„ Vous ſavez ſes forfaits. Que ſa mort les expie.
„ Un Monarque eſt ſacré, mais moins que les autels:
„ Il vaut mieux obéir à Visnou qu'aux mortels ".
A ces mots prononcés d'une voix fanatique,
Soudain vous allez voir un peuple frénétique,
Au meurtre encouragé par des Grands factieux,
Lever contre ſon Prince un bras ſéditieux,
Et, de l'ambition inſtrument & victime,
Briguer l'apothéoſe en commettant le crime.
Moins un peuple eſt inſtruit, plus on peut l'égarer:
Les yeux ceints d'un bandeau qu'il craint de déchirer,
Pour lui tout prêtre eſt Dieu, tout fourbe eſt un prophète;
Contre le meilleur maître, un moine, une comete,
Un miracle, une éclipſe, un ſermon va l'armer;
C'eſt un volcan toujours tout prêt à s'enflammer.
Rois, vous l'oſez braver. Mais le feu qu'il récele,
Pour vous donner la mort, n'attend qu'une étincele.

Ainſi, lorsqu'au menſonge oppoſant ſes écrits,
Le Sage oſe attaquer les tyrans des eſprits,
Lorsqu'éclairant le peuple, à leur rage il s'expoſe
Il rompt l'indigne joug que leur bras vous impoſe.
D'un ſousdiacre ſur vous il détruit le pouvoir;
Au ſceptre qu'il bravoit il ſoumet l'encenſoir;
Il arrache, en un mot, des mains de la ſottiſe
Ce fer qu'en priant Dieu contre vous elle aiguiſe.
Ainſi, loin de vous nuire, il vous venge, il vous ſert.
La Raiſon vous défend. C'eſt l'Erreur qui vous perd.

Toi qui, dans le *Vélay* (*a*), fis publier au prône
Que tout vrai Philoſophe eſt ennemi du trône,
Apprends-nous leurs forfaits, dis-nous leurs attentats!

(*a*) Province dont le Puy eſt la capitale, Evêché de M. le Franc de Pompignan.

De quel Roi leur avis troubla-t-il les Etats?
Quel bras contre leur maître ont armé leurs querelles?
Quel Souverain tomba sous leurs mains criminelles?
Viens, parle. Qui d'entre eux, apprentif assassin,
De Valois dans Saint Cloud courut percer le sein?

Dans quel livre Montagne, enseignant l'homicide,
Jadis exhorta-t-il Châtel au parricide?
Impudent! qui de *Bayle* ou bien de *Dumarsais* (*a*)
A prescrit de trahir tout Monarque Français,
Qui, ne sachant servir ni Rome, ni la messe,
Au sortir du salut, n'iroit pas à confesse?

Grand Dieu! les Rois aux fers, leurs enfans massacrés,
Leurs palais sous les morts, & la cendre enterrés,
Cent fois du Fanatisme ont attesté la rage,
De cent trônes détruits la chûte est son ouvrage,
Du Sceptre qui le craint il foule aux pieds les droits,
Il brave tout pouvoir, & c'est lui toutefois,
Lui! l'effroi des Etats que sa main met en cendre,
Lui! le bourreau des Rois, qui feint de les défendre,
Qui, cachant le poignard qui va les égorger,
Encor teint de leur sang, parle de les venger!
Et sur qui? juste ciel! sur leurs bienfaiteurs même.
Courageux défenseur des droits du diadême,
Voltaire, quoi, c'est toi dont il fait un Clément!
Quoi, Sages, c'est sur vous que sa haine prétend
Faire tomber le sang des Rois qu'il assassine!
C'est vous qu'il représente armés pour leur ruine!
Qu'il dépeint acharnés sur tous les Potentats!
Vous! qui les protégez contre ses attentats!
Vous! sans qui, vil jouet de gredins en étole,
Les Souverains encor, cités au capitole,
Martyrs de leur sottise, un chapelet en main,

(*a*) Philosophe François, accusé d'Athéisme, excellent Grammairien.

Attendroient, pour regner, l'ordre d'un Jacobin.
Sans qui, bientôt, hélas! & barbare & déſerte,
L'Europe de buchers & de ronces couverte,
Verroit ſes habitans dévots & malheureux,
Pour des ſophismes vains, ſe déchirant entr'eux,
Miniſtres hébétés des fureurs de leurs prêtres,
En invoquant le ciel aſſaſſiner leurs maîtres,
Tandis qu'au Vatican inſultant la raiſon,
Tantôt armé du fer & tantôt du poiſon,
Béniſſant, maſſacrant, pillant au nom de Pierre,
Maître, idole, ſcandale & fléau de la terre,
Du lit de ſes Gitons, un infâme Romain
Détrôneroit les Rois avec un parchemin!

Philoſophie, hélas! à l'impoſture en bute,
Malheur à tout Etat où l'on te perſécute!
Malheur au peuple aveugle, aux imbécilles Rois
Qui brûlent tes écrits & redoutent ta voix!
Le nôtre la conſulte. Auprès du trône admiſe,
Fais proſpérer la France à tes ordres ſoumiſe.
Par l'ignorance encor le commerce opprimé
Craignoit d'offrir ſes bleds à Paris affamé;
Des Jurés enchaînoient l'induſtrie affligée,
Et dans les atteliers ſa main découragée
N'oſoit, ſans un brevet, ſollicité en vain,
Ni ſaiſir un compas, ni s'armer d'un burin.
Ta ſageſſe a briſé ces funeſtes entraves:
Le Commerce & les Arts ne ſeront plus eſclaves: (*a*)
Acheve: au préjugé porte les derniers coups?
En écraſant l'erreur mérite ſon courroux.
Vois quelle abſurdité regne encor dans la France;
Il faut que d'*Hemery* (*b*) trompant la vigilance,

(*a*) Ceci a rapport à la Liberté du commerce des bleds & à la ſuppreſſion des Jurandes & Maîtriſes par M. Turgot.

(*b*) Fameux Exempt de Police, chargé de la Librairie, qui a obtenu la Croix de St. Louis, après avoir exercé longtems ſon infâme métier.

Un tremblant colporteur, contrebandier d'écrits,
En fraude faſſe entrer la raiſon dans Paris.
Aux enfans de Calvin que la loi deshérite,
Des honneurs & du ciel l'entrée eſt interdite. (*a*)
Un noble fainéant, fier du nom d'Ecuyer,
Croit devoir à l'Etat bien moins qu'un roturier. (*b*)
Soixante Publicains, engraiſſés de rapine,
De la France aux abois afferment la ruine;
Et d'un autre Sully renverſant les projets,
Penſent ſervir leur maître, en vexant ſes ſujets.
Aux fers de ces brigands arrache ma patrie, (*c*)
Que de nos murs enfin chaſſant la barbarie,
La raiſon y ſoit tout & la coutume rien;
Qu'à ta voix Riballier devienne homme de bien;
Peuple, Grands, que tout penſe, & même la Sorbonne;
Qu'un Chanoine (*d*) au Jura ne vole plus perſonne;
Qu'il ſoit mis à la taille, & qu'on ne diſe plus
Que ſous ton regne encore il reſte des abus.

(*a*) Il s'agit ici des Edits abſurdes & barbares contre les Proteſtans.

(*b*) Ceci a trait aux réclamations du Clergé & de la Nobleſſe contre l'Edit des Corvées.

(*c*) M. Turgot alloit ſupprimer les 60 Fermiers généraux au moment où il vient d'être disgracié.

(*d*) Il faut ſe reſſouvenir ici du procès des Chanoines de St. Claude, près le mont Jura, prétendant que leurs habitans ſont ſerfs, ſur des titres faux, fabriqués durant les ſiecles de barbarie.

LETTRE XIV.

Sur l'Opéra. Révolution arrivée à ce Spectacle. Epitre dédicatoire à une fameuſe Courtiſanne.

ENTRAINÉ par le cours des évenemens, Milord, je ne vous entretiens des objets qu'à meſure qu'ils me fourniſſent occaſion d'en parler. Aujourd'hui que le nouvel Opéra d'*Alceſte* (*a*) fait la matiere de toutes les converſations, je m'arrête à ce ſpectacle ſur lequel j'ai ramaſſé les détails qui pouvoient intéreſſer votre curioſité. Vous ne connoiſſez point la Salle actuelle. Vous n'êtes point venu à Paris depuis qu'elle eſt finie (*b*). Et c'eſt le cas de vous la décrire. Je n'ai point voulu m'en rapporter à mes lumieres, j'ai conſulté un homme de goût, qui n'exerçant pas m'a paru propre à me ſatisfaire avec une impartialité dont n'eſt presque jamais capable un Artiſte de profeſſion. C'eſt par où il a commencé ſon inſtruction; mais en m'avertiſſant de me défier de la jalouſie & de l'envie des rivaux d'un homme célebre dans la carriere des Arts, il m'a prévenu en même tems de me précautionner contre les annonces des Journaux, Ouvrages périodiques & autres petites brochures, compoſés

(*a*) Joué pour la premiere fois le 23 Avril.
(*b*) En Janvier 1770. L'ouverture s'en eſt faite le 26.

presque toujours par l'auteur, par ſes amis, ou par ſes flatteurs à gages. Il s'eſt récrié contre l'indulgence des Chefs qui, ſous prétexte de ne point décourager les gens à talens, empêchoient les critiques trop franches & trop vives, & ne ſavoient pas que les louanges prodiguées aux ouvrages médiocres leur ſont plus nuiſibles que les cenſures les plus injuſtes; que la choſe vraiment propre à perdre les Arts, c'eſt la diſtribution mal faite des récompenſes, qui s'accordent ſouvent en France moins au mérite qu'à la protection & à l'intrigue. Après cette petite digreſſion il m'a confié ſes obſervations ſur l'édifice dont il s'agit.

La façade de l'Opéra, parallele à la rue, eſt recommandable par ſa diſpoſition, ſa ſymétrie & ſurtout par les ornemens qu'a exécutés M. Vaſſé, Sculpteur du Roi. Elle eſt d'une ſimplicité noble, mais qui ne répond pas cependant à toute la majeſté que devroit annoncer un pareil édifice. D'ailleurs elle eſt ſubordonnée au Palais, dont elle ne ſemble faire qu'un acceſſoire, & touche par l'autre extrêmité à des bicoques particulieres, qui font le coin de la rue: défaut impardonnable, & qui méſalliera toujours un bâtiment public, deſtiné à être iſolé.

La galerie extérieure & ouverte qui enveloppe le pourtour de la Salle, eſt commode & fournit une quantité d'entrées & d'iſſues, mais elle n'eſt ni aſſez ſpacieuſe ni aſſez dégagée de toutes parts: en un mot, elle eſt mesquine, ainſi que le veſtibule intérieur. Celui-ci n'a ni la hauteur ni l'étendue qu'il

exigeroit; les eſcaliers ſe rapprochent trop, ils ſont trop roides: ceux du Parterre ſurtout ſont trop étranglés & reſſemblent à des eſcaliers dérobés, qui conſéquemment ne devroient pas être vus ni s'aſſimiler aux grands eſcaliers des loges.

L'ouverture de la ſcene eſt large de trente-ſix pieds & haute de trente-deux. Elle a une grande profondeur, mais ces proportions n'étant pas conformes à celles de la Salle, il en réſulte un mauvais effet pour l'enſemble: les Acteurs ſe perdent ſur le théâtre, les décorations y paroiſſent mesquines, ne pouvant avoir toute l'étendue qu'elles mériteroient par la difficulté de manœuvre; & peut-être cette trop grande évaſion contribue-t-elle beaucoup à faire perdre la voix, d'où il réſulte qu'elle eſt moins ſonore.

L'avant-ſcene eſt décorée de quatre colonnes d'une compoſition riche & élégante, dont les canelures ſont à jour. On a voulu que cette partie, conſacrée pour l'ordinaire ſeulement à la décoration, fournît des Loges, recherchées par leur genre & par leur nouveauté. Mais le bon goût réprouve généralement ces tambours à la hauteur de l'appui des loges qui ſont pratiqués dans leurs intervalles, ce qui nuit à la perfection de l'ordre Corinthien. Le bon ſens condamne encore plus celles formées dans leurs ſocles, & qui, par leurs grandes ouvertures, préſentent aux yeux des colonnes portant ſur le vuide. La néceſſité de concilier les raiſons d'intérêt avec les moyens d'embelliſſement qu'on allegue, ſans excuſer l'artiſte, an-

nonce une cupidité dans les propriétaires très-propre à énerver tous les talens.

Les quatre rangs de loges ne ſont point déſapprouvés généralement & ne paroiſſent pas fournir une trop grande hauteur. Cette diſpoſition rend la Salle ſuſceptible de contenir 2500 Spectateurs, mais non tous également bien placés. Les loges conſtruites en fer & en bois avec un artifice ingénieux ſont très-ſolides, malgré la légéreté qu'elles ſemblent préſenter à l'œil. Elles ne ſont plus ſéparées par des poteaux & forment comme un ſeul balcon à chaque rang. Il eut été à ſouhaiter que l'artiſte eût pu reculer ſucceſſivement ces rangs en forme d'amphithéâtre demi-circulaire. Quant aux ornemens, la Salle n'a point l'air de fraîcheur qu'elle devroit avoir: on prétend qu'on a ſacrifié cette partie à l'amour-propre des femmes, qui auroient été éclipſées par des dorures trop brillantes ou des vernis trop vifs. Du reſte, les femmes des premieres loges ſe plaignent d'être trop iſolées par leur exhauſſement, & celles des troiſiemes, c'eſt-à-dire des loges à l'année, d'être trop vues. Ces petites critiques ſont légeres & méritent peu de conſidération.

Le foyer principal & extérieur eſt une belle galerie de 60 pieds de long, mais trop étroite: elle eſt éclairée de cinq grandes croiſées, qui ont vue ſur la rue St Honoré par un balcon de fer enrichi de bronze, de près de cent pieds de long, de l'exécution du Sr. Deumier, artiſte très-renommé. Les ornemens ne

répondent point à l'annonce de cette galerie. Il n'y a que des glaces mesquines ſur deux cheminées trop petites, qui terminent les deux extrêmités. On y voit trois buſtes en marbre, repréſentant *Quinault*, *Lully* & *Rameau*. Ces têtes, traitées avec beaucoup de vérité & d'énergie, ſont dûes au ciſeau de M. Caffieri, Sculpteur du Roi.

Mais le foyer le plus recherché eſt le foyer intérieur qui eſt près du théâtre; il eſt quarré & trop petit pour ſon uſage, ſans aucune décoration. C'eſt-là, qu'après l'Opéra toutes les Actrices ſe retrouvent & ſe mettent en ſpectacle ſur des banquettes qui en forment le pourtour. Elles y reçoivent les hommages des Spectateurs qui s'y rendent en foule, & chacun peut en liberté approcher de ces Divinités. On a ſubſtitué cette innovation à l'uſage des négociations de volupté ſur le théâtre après le ſpectacle, faute d'autre lieu pour ſe raſſembler dans les anciennes ſalles.

Le Parterre, quoique moins incommode que celui des autres Salles, mérite pluſieurs reproches; le plus eſſentiel, & celui contre lequel on ne ceſſera de ſe récrier, c'eſt cet uſage indécent de tenir le public debout, d'où il réſulte un tumulte presque habituel dans cet endroit de la Salle, qui, outre les rixes particulieres auxquelles il donne lieu, trouble néceſſairement le reſte des Spectateurs, les incommode & altere toujours le plaiſir. Du reſte, on n'y trouve plus cette partie ſombre & caverneuſe que formoient les ſail-

lies des loges trop avancées & qui interdiſoit la vue des Acteurs à un tiers des Spectateurs. Actuellement, dès qu'on touche le ſeuil d'une des deux portes on enviſage parfaitement le théâtre.

Quant au plafond, il regne d'abord un entablement au deſſus de l'avant-ſcene, dont le milieu eſt interrompu par un grouppe de Renommées, ſoutenant un globe d'azur, ſemé de fleurs-de-lys. Des enfans forment une chaîne avec des guirlandes. Cette compoſition, ſurchargée de dorure, eſt lourde & ſans génie; elle ne ſe raccorde pas avec le reſte, & ne fait pas à M. Vaſſé, ſon auteur, le même honneur que les bas-reliefs extérieurs.

Le ſujet des peintures du plafond eſt ſimple & convenable. Il offre les Muſes & les Talens raſſemblés par le Génie des Arts, qui précede le triomphe d'Apollon, qu'il annonce, & qui paroît arrivant ſur ſon char. L'Ignorance & l'Envie y forment une épiſode; mais toute cette allégorie n'eſt ni auſſi ingénieuſe ni auſſi juſte qu'elle pourroit l'être. On reproche au coloris des tons jaunes & griſâtres, au lieu de ce bleu céleſte & aérien qu'on y auroit deſiré. Les figures, en général & ſurtout celles des femmes, ſont peſantes & de formes trop prononcées. D'ailleurs il regne dans l'enſemble un manque de dégradation qui nuit à l'effet de la perſpective. En un mot, il ne répond pas à l'idée qu'on avoit du peintre (M. Du Rameau) par ſes productions expoſées au Sallon.

Les décorations nouvelles ont été exécutées d'a-

près les deſſins de M. Moreau, par M. M. Machy, Guillet & de Leuze. Dès le début, celles de *Zoroaſtre* n'eurent pas le ſuccès deſiré. En général, elles ſont toutes petites, peu riches & mal deſſinées.

Quant aux qualités locales, la ſureté étant la premiere, on y a apporté l'attention la plus ſcrupuleuſe. Trois réſervoirs, qui contiennent environ 200 muids d'eau, ſont diſpoſés dans les endroits où ils ſeroient les plus utiles en cas d'incendie; les loges des Acteurs ſont toutes voûtées en brique, & pluſieurs des eſcaliers ſont en pierre.

On avoit d'abord trouvé la Salle ſourde. Pour éviter ce défaut l'architecte prétendit n'avoir employé que des bois légers, des formes rondes ſans reſſauts & avec le moins d'angles poſſible. Depuis que la charpente, les plâtres & les peintures ont acquis le dégré de ſéchéreſſe convenable pour répercuter les ſons, on ſe tait ſur ce reproche, quoique le local ne ſoit pas encore auſſi ſonore qu'il le faudroit.

Au ſurplus, le Sr. Moreau ſe plaint qu'il ait fallu concilier mille petits intérêts, mille petites bienſéances qui ont mis des entraves à ſes talens. C'eſt à une raiſon pareille qu'il attribue le déſagrément qu'éprouve le public de voir le machiniſte faire ſes diſpoſitions, préſenter d'avance les formes qu'il prépare pour les changemens, ce qui détruit tout l'effet de la ſurpriſe & nuit également à la décoration qui occupe la Scene & à celle qui doit la remplacer.

Il

Il réſulte de tout ce qu'on a dit, n'importe par quelle conſidération, que l'artiſte ne peut attendre une grande gloire de ce monument, & que la poſtérité n'entrant point dans toutes ſes excuſes, ne le regardera que comme un homme médiocre, incapable de profiter des grands modeles qu'il a vus en ce genre, & dont le génie auroit tiré un tout autre parti.

Il eſt à remarquer que l'on avoit propoſé au Concours une deviſe en deux vers françois, pour ſervir d'inſcription à la nouvelle Salle, & qu'il ne s'en eſt trouvé encore aucune digne d'être inſcrite.

Il faut ajouter que la Salle de ſpectacle a, comme l'ancienne, l'avantage de ſe former en Salle de Bal: une machine, d'une ſtructure ingénieuſe & nouvelle, met le parterre au niveau du théâtre; ce qui forme un Sallon octogone de quarante-cinq pieds de diametre & magnifiquement décoré de colonnes, de ſtatues, de dorures, de glaces, &c.

Après vous avoir parlé, Milord, de l'emplacement, il faut dire un mot des Acteurs, la ſeconde choſe néceſſaire pour un ſpectacle. Ils ſont en aſſez grand nombre, mais peu d'excellens. Entre quatre hautes-contres un ſeul mérite d'être cité, le Sr. *Le Gros*, que vous avez entendu. Vous connoiſſez la beauté de ſon organe qui ſe ſoutient, mais il manque toujours de ce goût exquis que ſon prédéceſſeur (*a*), dit-on,

(*a*) Le Sr. *Gelliotte.*

avoit porté au ſuprême dégré. Il eſt vrai qu'il en a moins beſoin aujourd'hui; que devenu plus Acteur, graces au Chevalier Gluck, il ſubſtitue aux agrémens d'une ariette chantée dans la perfection la plus recherchée, l'énergie & l'impétuoſité des grandes paſſions.

Parmi les baſſes-tailles, en plus grande quantité, je ne vois que le Sr. *Larrivée* propre à faire ſenſation. Il a tout pour lui, la nobleſſe de la figure, l'étendue d'une voix pleine & flexible, un jeu facile & bien entendu.

L'Opéra eſt beaucoup mieux en femmes. Des Actrices de rôles il n'en eſt aucune qui n'ait quelque mérite. Vous avez ſouvent été ému de la voix touchante & onctueuſe de Mlle. *Arnoux*, mais ſon organe ſe perd tout-à-fait & je crois qu'elle quittera le théâtre inceſſamment. Quant à Mad. *Larrivée*, elle ne brille plus autant que lorsque vous l'avez vue: ſa voix n'a plus cette ſoupleſſe néceſſaire pour ſe façonner à la mélodie moderne, & la néceſſité indiſpenſable dans les tragédies lyriques nouvelles d'avoir de l'ame & de la ſenſibilité, la rend déſormais aſſez inutile. Mlle. *Le Vaſſeur* eſt celle qui brille davantage aujourd'hui. Formée & ſtylée par le Chevalier Gluck lui-même, elle eſt tout de ſuite montée à un dégré de perfection dont on ne l'auroit pas crue ſuſceptible. C'eſt aujourd'hui la meilleure Actrice de la Scene: on regrette ſeulement que ſa figure, peu théâtrale, ne réponde pas à la majeſté de ſes rôles. Mlle. *Beaumeſnil*, Mlle.

La Guerre l'ont quelquefois doublée avec beaucoup de ſuccès, quoique la premiere manque d'onction, & la ſeconde d'une certaine nobleſſe dans le jeu. Les rôles à baguette ſont toujours rendus par Mlle. *Duplant*, qui fait également illuſion par ſa voix, ſa taille & ſa corpulence volumineuſe. Mlle. *Duranci* la ſupplée, ſurtout dans la ſcene, pour laquelle elle a une véritable intelligence. Pluſieurs autres ſe forment & donnent des eſpérances. Ce qui, je crois, oblige le ſexe françois de s'évertuer à ce ſpectacle plus que le nôtre, c'eſt le deſir de faire fortune & d'acquérir d'illuſtres amans, car en fait d'Actrices de chant on obſerve que les coryphées ſeules s'attirent des hommages & des adorateurs; les autres reſtent dans la médiocrité & la miſere, même avec la plus agréable figure. Au contraire, toutes les Danſeuſes réuſſiſſent, & il n'en eſt presque aucune qui n'arrive au ſpectacle dans un char ſuperbe. On prétend qu'un étranger propoſoit un jour ce problême à reſoudre à M. d'Alembert, qui lui répondit très-ſérieuſement, *que c'étoit une ſuite néceſſaire des loix du mouvement.*

Quoi qu'il en ſoit, c'eſt ſpécialement dans le genre de la Danſe que l'emporte l'Opéra de Paris ſur tous les Spectacles de l'Europe. Quelle réunion de talens merveilleux dans les divers genres! Je ne vous parlerai point du Sr. *Veſtris*, que vous avez admiré jusqu'à l'adoration. Vous connoiſſez auſſi le Sr. *Gardel*. Vous ſerez affligé avec tout Paris de la maladie grave, ſurvenue au Sr. *d'Auberval*, qui fait déſeſpérer

qu'il puiſſe jamais reprendre le caractere de ſa danſe avec cette vigueur & cette aiſance qu'il réuniſſoit au ſuprême dégré. Le fils du premier (*a*) eſt déjà un prodige. Les Srs. *Malter*, *Despréaux* & *Marcadet* brillent pour la légéreté dans la danſe haute, & pourront peut-être un jour remplacer le troiſieme, unique, il eſt vrai, & dont il eſt bien difficile d'égaler la préciſion, l'à plomb, la ſoupleſſe, & ſurtout la folie enchantereſſe.

Vous voyez ſouvent en Angleterre Mlle. *Heinel*; mais il n'eſt pas poſſible qu'elle y ait montré ſon talent pour la pantomime comme elle a fait ici dans le Ballet de *Médée & Jaſon*, où elle a rendu le rôle de la célébre Magicienne avec une vérité qu'on ne peut ſurpaſſer. Les Demoiſelles *Allard* & *Peſlin* ſont depuis trop longtems au théâtre pour que vous ignoriez leur nom & leur mérite. Les gavottes, les rigaudons, les tambourins, les loures, tout ce qu'on appelle les grands airs, leur fourniſſent ſans ceſſe une occaſion d'imaginer une variété de pas étonnante: leur chef-d'œuvre eſt ſurtout la gargouillade, c'eſt-à-dire les écarts, les tournoyemens, les pirouettemens ſur un ſeul pied, les développemens des charmes ſecrets, qu'un perfide caleçon dérobe ſans ceſſe aux yeux, mais ce qui ne fait qu'irriter davantage les deſirs des amateurs. Vous retrouveriez encore dans Mlle. Gui-

(*a*) Surnommé *Veſtr' Allard*, du nom de ſon pere & de ſa mere, Mlle. Allard.

mard cette danſe maniérée, pleine d'afféterie que je vous ai entendu lui reprocher, & que tant de gens prennent pour des graces & de la volupté. C'eſt dans Mlle. *Dorival* qu'on admire ces qualités ſéduiſantes que comportent ſa jeuneſſe, ſa figure & ſa fraîcheur.

Je ne finirois pas, Milord, ſi j'ajoutois à ces héroïnes les danſeuſes ſeules & en double, les danſeuſes en double & coryphées, s'évertuant & devant un jour briller à leur tour; mais je ne puis m'empêcher de vous témoigner mon raviſſement à la vue de cette multitude de filles charmantes qui tapiſſent nouvellement les deux côtés du théâtre (*a*), & dont on doit le choix aux régiſſeurs actuels. Quand on ſe trouve en cercle avec cette foule de Nymphes, on croit être dans le Paradis de Mahomet, entouré de divines Houris. Ce n'eſt pas qu'on les jugeât toutes jolies véritablement, ſi l'on venoit à diſcuter ces figures; mais la richeſſe de leurs ornemens, leurs vêtemens gracieux, leur coëffure élégante, dont l'art eſt pouſſé aujourd'hui juſques à une recherche incroyable, corrigent ou font diſparoître les défauts différens, les disgraces de la nature, la laideur, les difformités même. En un mot, l'ardeur de plaire & de ſéduire chez ces filles donne tant d'activité & d'énergie à leur goût, que la Reine ne dédaigne pas quelquefois d'appeller l'une d'elles (*b*) à ſa toilette, & de préférer ſon avis à celui

(*a*) C'eſt-à-dire filles des chœurs, les danſeuſes figurantes, les ſurnuméraires, &c.

(*b*) La Dlle. *Guimard*. C'eſt ſurtout pour les bals particu-

de ſes ouvrieres, de ſes femmes de chambre & de ſes Dames.

Cette république lyrique, compoſée de 300 perſonnes (*a*) tomberoit bientôt dans le déſordre, l'anarchie & le cahos, ſi quelque légiſlateur ne ſurveilloit conſtamment ſur elle. C'eſt le Secrétaire d'Etat au Département de Paris qui en a la haute police, & c'eſt la ville qui en a l'adminiſtration utile ou plutôt très-diſpendieuſe, puiſqu'elle eſt continuellement obligée d'y mettre de ſes fonds, plus ou moins (*b*). C'eſt ſans doute un problême à réſoudre de ſavoir comment ce Spectacle, le plus beau de l'Europe, dans une ville immenſe comme Paris, où les autres rendent tous un argent conſidérable & font la fortune de ceux entre leſquels le gain ſe répartit, eſt, au contraire, à la charge des adminiſtrateurs. Ce vice n'eſt ſans doute pas inhérent à la choſe, puiſque les principaux Acteurs ont ſouvent demandé à régir eux-mêmes leur Caiſſe; comme les deux Comédies (*c*). Il provient de pluſieurs cauſes: 1. de l'impéritie des chefs, que leur état (*d*) éloigne des connoiſſances

---

liers & autres fêtes données chez elle que S. M. a conſulté cette actrice.

(*a*) Y compris l'Orcheſtre & les deux Ecoles de chant & de danſe.

(*b*) Depuis cent jusqu'à deux cens mille francs.

(*c*) Une part d'Acteur aux Italiens ou aux François n'eſt jamais moindre de 12,000 Livres, & va quelquefois à 15 & peut-être 20000, tous frais faits.

(*d*) Le Prévôt des Marchands eſt ordinairement un Con-

& du goût néceſſaires pour juger les talens, les apprécier & les encourager, qui d'ailleurs changeant continuellement (*a*) n'ont pas le loiſir d'approfondir & d'étudier cette manutention, qui ne s'en mêlent que pour aller ſe pavanner dans une loge (*b*) & s'approprier quelqu'une de ces Demoiſelles irritant leur lubricité & formant ainſi un ſerrail paſſager; qui, enfin, bien loin d'avoir intérêt à ſon amélioration, en ont un oppoſé, puisque plus mal vont les affaires de la ville, & mieux ils font les leurs, parce que plus grande eſt la dépenſe de l'une, & plus forte eſt la recette des autres.

2. De la maladreſſe de ne point faire contribuer à l'avantage de cette machine les Directeurs, en aiguillonnant leur amour-propre, ou en les prenant par leur intérêt perſonnel. Nulle récompenſe honorifique attachée à leur zele, à leur induſtrie, à leur invention; nul accroiſſement d'émolumens par celui du tréſor lyrique. Quelque choſe qu'ils faſſent, leurs appointemens fixes ne peuvent ni hauſſer ni baiſſer. En conſéquence ils ſe livrent à la pareſſe, cette paſ-

---

ſeiller d'Etat; les Echevins ſont tirés de la Bourgeoiſie & ſurtout du corps des marchands.

(*a*) La Commiſſion du Prevôt des Marchands n'eſt que pour deux ans. Un Echevin ne reſte jamais que le même tems en place.

(*b*) Il y a une loge affectée pour la ville, où vont gratuitement ces Meſſieurs.

ſion de l'homme, ſi naturelle & ſi douce : ils laiſſent durer pendant trois mois le même Opéra, qu'il plaiſe ou déplaiſe au public : ils accordent à leur volonté des congés aux acteurs & actrices ; & comme les plus néceſſaires ſont les plus recherchés dans les provinces & chez l'Etranger, le ſpectacle eſt ſouvent dénué de ſes ſupports & dans le plus grand délabrement.

3. Ce défaut d'émulation dans les ſujets, dans les coryphées, ſoit du chant, ſoit de la danſe, dont les appointemens, les gratifications & les retraites s'accordant plus au rang, à l'uſage, à la vétuſté, à la protection qu'au mérite, & quelquefois étant le produit de moyens infâmes, ne préſentent qu'une foible amorce aux talens, les laiſſent dans l'inaction & l'engourdiſſement, ſi un amour-propre exceſſif ou le véritable enthouſiasme de la gloire ne les en fait ſortir.

4°. Au peu d'exactitude dans la recette ; perſonne n'ayant un intérêt preſſant de faire les recouvremens, d'obvier aux non-valeurs, d'empêcher les abus & les fraudes ou l'excès de la dépenſe ; par le peu d'intelligence des premiers Adminiſtrateurs, par l'indolence des ſeconds, par le gaſpillage des ſubalternes, par la cupidité de tous, cherchant à s'approprier quelque part des dépouilles de cet Empire en proie à tous les raviſſeurs poſſibles.

5°. Enfin, parce que l'Opéra étant eſſentiellement une école de galanterie & de luxure, ne comptant dans ſon ſein que des membres vils, des hommes des-

hono-

honorés, des femmes perdues, n'exiſtant que par les recrues que lui fourniſſent ſans ceſſe la licence, la débauche & la corruption; ſervant de receptacle à l'impudicité, à l'adultere, à la proſtitution, à la crapule la plus honteuſe, en un mot, d'aſyle à toutes les turpitudes, à tous les vices, il faudroit à ſa tête un *Caton* pour le régir, en échappant à la contagion générale. Et un *Caton* ne voudroit pas s'en charger! C'eſt ce qui vient d'arriver à M. de Malesherbes, qui s'eſt contenté de prêter ſon nom aux beaux Réglemens dont j'ai à vous entretenir, & qui les a ſignés ſans daigner en faire la lecture.

Oui, *Milord*, tous les abus dont je vous ai parlé comme préſens, ne ſont déjà plus, graces aux loix qu'on vient de faire pour le théâtre Lyrique: loix excellentes en effet ſi on les exécute, mais qu'il eſt à craindre de voir tomber bientôt en déſuétude & en oubli, comme tant d'autres plus importantes & plus ſacrées.

Tel eſt le ſort qu'a éprouvé un réglement fait par le Duc de la Vrilliere, un des Miniſtres les plus corrompus qu'ait eu la France, mais qui, dans le commencement du Regne du nouveau Prince ami des mœurs, joua l'hypocriſie comme les autres, & parut vouloir contribuer à leur réforme en ce qui le concernoit. Depuis la conſtruction de la Salle actuelle, on entroit librement au foyer des Actrices avant & pendant les repréſentations; on les voyoit s'habiller, on jouiſſoit de tout le coup d'œil ſéduiſant que pouvoit préſenter

leur toilette, & les amateurs propres à l'impromptu avoient ainſi la facilité de faire des coups fourrés très-agréables. Par un placard affiché à toutes les portes de l'Opéra & dans ſon intérieur, on interdiſoit cette communication : il étoit défendu aux Directeurs de laiſſer ſubſiſter un uſage auſſi contraire au bon ordre du ſervice qu'à la décence & aux mœurs ; & ces Demoiſelles ſe trouvoient réduites à réſerver déſormais le ſpectacle de leurs charmes ſecrets pour le tête-à-tête avec leurs Amans. Ce point de diſcipline du théâtre lyrique étoit impraticable ſous l'adminiſtration précédente, ſans vigueur, ſans autorité & ſans décence elle-même. C'eſt à quoi l'on a d'abord cherché à remédier en l'établiſſant ſur un pied plus reſpectable. Six perſonnages ont été nommés en titre, comme Commiſſaires du Roi, *pour gouverner l'Opéra avec l'autorité la plus étendue* ; ayant ſous eux un Directeur général, deux Inſpecteurs, un Agent & un Caiſſier. Enſuite, par une premiere Ordonnance fort longue & affichée avec profuſion, on a réglé la manutention extérieure de ce ſpectacle. Elle concerne les entrées gratuites, ainſi que celles aux premieres repréſentations, dont elle réprime l'abus exceſſif. Elle en corrige d'autres introduits avec *les petites loges ou loges à l'année* ; elle fixe le nombre des billets de Parterre dans les cas de foule, mais y ſupplée par une nouvelle formule de billets propres à ſatisfaire la curioſité exceſſive, ou l'oiſiveté trop deſœuvrée.

A celle-ci en a bientôt ſuccédé une ſeconde relati-

ve à la police intérieure, plus étendue & plus grave que la premiere. Le Roi y confie une autorité abſolue à ces Commiſſaires, & le pouvoir de punir la déſobéiſſance par des amendes, & même par le renvoi des ſujets en certains cas. Mais dans ceux-ci cette peine n'eſt pas légérement infligée : l'Adminiſtration eſt obligée de rendre compte au Secrétaire d'Etat, ayant le Département de Paris. L'objet de cette ſévérité eſt de contenir la légéreté, le caprice, l'humeur des gens à talens manquant trop facilement au ſervice public.

Alors il eſt queſtion de récompenſer leur zele de maniere à ne laiſſer aucune priſe à la faveur ou à la ſéduction. Outre les appointemens fonciers, fixés invariablement, à la place des diſtributions manuelles & trop ſouvent arbitraires, on établit des *feux*, eſpece de dénomination qui déſigne un ſervice continu de dix repréſentations auxquelles un Coryphée aura concouru, & chacun, ſuivant ſa claſſe, recevra un prix en argent, proportionné (*a*).

(*a*) Dans le Chant, les *feux* pour la premiere claſſe ſeront de 500 livres, pour la ſeconde de 400 livres, pour la troiſieme de 200 livres. Chez les Danſeurs, la diviſion eſt la même, mais la quantité du *feu* eſt moindre : il ſera pour la premiere claſſe de 200 livres, pour la ſeconde de 120 livres, & pour la troiſieme de 60 livres.

Cependant S. M. ne voulant rien changer au ſort des ſujets actuellement en poſſeſſion de l'Opéra, veut que s'ils n'ont pu, faute de rôles à eux diſtribués, atteindre à un nombre

On n'oublie pas les Auteurs, & S. M. veut que l'Adminiſtration ferme & bienfaiſante tour-à-tour envers les Membres de l'Académie, ſe pique d'honnêteté & de reconnoiſſance pour ceux-là. On augmente leurs honoraires (*a*), on excite leurs talens & leur travail par des penſions accordées à ceux qui auront fourni une certaine quantité d'ouvrages. On prend, en un mot, tous les moyens de faire naître des Poëtes Lyriques.

D'après ce réſumé ſuccint, Milord, on ne peut douter des bonnes intentions du Roi & de ceux qui ont rédigé l'Arrêt & les Réglemens; mais en y admirant des diſpoſitions ſages, on en a jugé d'autres ridi-

---

de *feux* égal au moins aux gratifications dont ils jouiſſent, il leur ſoit tenu compte du ſurplus.

(*a*) On ne leur attribuoit ci-devant que 100 livres par repréſentation, & l'impreſſion du poëme appartenoit à l'Académie. Déſormais il leur ſera compté pour chacune des vingt premieres repréſentations 200 livres, pour les dix ſuivantes 150 livres, & pour chacune des autres, juſque & compris la quarantieme, 100 livres, pour un ouvrage qui remplira la durée du ſpectacle. Quant aux poëmes en un acte, les mêmes époques produiront 80, 60 & 50 livres. L'Edition du poëme appartiendra à l'auteur, ſous la réſerve de 500 exemplaires, qu'il ſera tenu de donner à l'Adminiſtration, & à la charge d'employer l'imprimeur de l'Académie, &c.

Enfin l'Adminiſtration portant ſa gratitude juſqu'à l'avenir, le Roi aſſure aux Auteurs ou Muſiciens, qui auront fourni trois grands ouvrages reſtés au Théâtre, 1,000 livres de penſion viagere; 1,500 livres, pour quatre; 2,000 livres, pour cinq, & 3,000 livres pour ſix: eſpece de récompenſe où la nobleſſe eſt jointe à l'utilité.

cules. On a trouvé qu'il y avoit beaucoup de points omis, beaucoup d'autres à réformer, pour porter l'Opéra au dégré de perfection & de ſplendeur dont il eſt ſusceptible.

Les Commiſſaires du Roi ont été les premieres victimes des rieurs. Entre les ſix, on y a trouvé un certain marchand de ſoie gliſſé parmi eux. Auſſitôt le burin d'un moderne Callot s'eſt exercé & l'on a puni ſon impudence d'une carricature. On l'a repréſenté dans ſon fauteuil avec ſa large bedaine & la morgue d'un Commiſſaire du Roi, une aune à la main, faiſant approcher les Actrices à tour de rôle, & prenant les dimenſions de leur bouche. Une, plus dévergondée, ſe retrouſſe, & lui préſentant une énorme *ſolution de continuité*, ſemble lui indiquer que ſon emploi eſt encore trop noble pour lui; qu'il eſt réſervé à des fonctions plus baſſes & plus honteuſes. Quant aux cinq autres, pris dans les *Menus*, quoique ces Meſſieurs, par leurs fonctions, duſſent avoir beaucoup d'analogie aux nouvelles, on ne penſe pas qu'ils ſoient aſſez reſpectés des ſubalternes pour en impoſer. Familiariſés en quelque ſorte par état avec eux, comment prendroient-ils un aſcendant que les Gentilshommes de la chambre, quelque grands Seigneurs qu'ils ſoient, ont bien de la peine à conſerver ſur les Comédiens? Comment des hommes plongés dans la fange de la débauche pourroient-ils exercer équitablement & avec l'auſtérité convenable, une police d'inſpection, de correction, de ſévérité ſur les talens

& la beauté? Comment enfin ces financiers accoutumés à s'enrichir aux dépens du Roi, à exercer dans leurs charges l'uſure & la déprédation, arrêteroient-ils les fraudes & le gaſpillage commis dans le régime économique des fonds de la Caiſſe de l'Opéra?

A l'égard des Réglemens, ils n'ont point été épargnés. L'article concernant les répétitions a excité une forte réclamation, non-ſeulement à cauſe de la reſtriction du nombre des ſpectateurs, mais encore plus à raiſon de leur choix, commis aux Adminiſtrateurs. Premierement, on ſait que ces aſſemblées étant deſtinées non ſeulement à diſpoſer l'exécution d'une piece en exerçant & formant les acteurs, mais encore à juger des effets, & ſurtout à eſſayer en quelque ſorte le goût du public, elles ne ſauroient être trop nombreuſes, ſauf à faire obſerver ces jours-là l'ordre, le calme & la décence qui doivent avoir lieu aux repréſentations. Secondement, les élus privilégiés étant cenſés pris entre les amateurs du goût le plus exquis, n'eſt-il pas abſurde & inſultant d'en laiſſer la déciſion aux Commiſſaires ignares, donnant l'excluſion aux connoiſſeurs & préférant les commeres & les complaiſans de leur ſociété, au préjudice même des auteurs, n'ayant que le plus petit nombre à nommer (*a*)?

Quoi de plus révoltant encore à l'égard des *Entrées*

(*a*) Les auteurs des paroles & du chant ne peuvent en nommer que chacun ſix.

gratuites, que d'assujettir même les auteurs, sauf ceux des pieces représentées, durant cette limitation, à payer aux quatre premieres représentations d'un ouvrage, tandis que ce sont surtout eux dont il s'agit d'invoquer le goût, les lumieres, l'expérience & qui doivent donner le ton au reste des spectateurs?

Il est inutile de m'appésantir sur quantité d'autres critiques; vous voyez par celles-ci, très-raisonnables & très-fondées, que le Législateur moderne n'a pas produit un chef-d'œuvre complet. Que dis-je! le tripot lyrique, au moment où je vous parle, malgré les réglemens & les chefs substitués aux anciens, est en plus grand désordre que jamais; tout y est en fermentation. Les coryphées de la danse sont surtout offensés de n'être pas traités avec autant de considération que ceux du chant. Ils prétendent que leur talent vaut bien l'autre, surtout en France, où il soutient souvent des ouvrages qui ne rapporteroient rien sans cet accessoire. Ils ont en conséquence présenté un Mémoire très-bien fait, dit-on, pour justifier leurs plaintes. Les Administrateurs semblent déjà fatigués de ces désagrémens. Le Sr. *Bourboulon* a déclaré qu'il se démettoit, le Sr. *Buffon* menace d'en faire autant. Ils se plaignent qu'un certain Mesnard de Chouzy (*a*), sans aucun caractere, s'est immiscé dans

(*a*) Ancien premier Commis du Duc de la Vrilliere, & renvoyé par M. de Malesherbes.

leurs comités, y jette le trouble & fomente les diviſions parmi les inférieurs, pour obliger la Régie actuelle à ſe diſſoudre & élever ſur ſes débris une autre Compagnie.

Il ſeroit d'autant plus à deſirer aujourd'hui que toutes ces querelles des *Batbylles* & des *Amphions* ceſſaſſent, que l'Opéra de Paris touche à ſa plus grande perfection, & va avoir enfin une muſique. Oui, Milord, la révolution s'avance & le Chevalier Gluck doit la conſommer ſans retour. *Iphigénie*, *Orphée*, *Alceſte* ſeront deſormais les chef-d'œuvres harmoniques admirés par les François, ne pouvant plus en goûter d'autres. Il a fallu vingt-cinq ans (*a*) pour opérer ce changement chez le peuple le plus inconſtant de l'Europe, parce qu'il étoit néceſſaire de former des ſujets pour l'exécution, ſoit du chant, ſoit des ſymphonies. Aujourd'hui que l'Orcheſtre a l'oreille, le goût & la main diſpoſés à ce genre de muſique; que les goſiers des Acteurs & des Actrices ont acquis la flexibilité, la légereté & la tenue convenables; que la génération naiſſante s'habitue aux ſenſations excitées dans leur ame par l'*Orphée Allemand*, Lully & Rameau même ne deviendront plus ſupportables aux uns & aux autres. Les vieillards ſeuls, dont l'organe racorni ne pourra s'aſſouplir aux impreſſions trop fortes, trop vives, trop déchirantes

(*a*) Depuis la guerre des *Bouffons*, qui a eu lieu en 1753.

des accens véritables de la paſſion, réclameront l'ancien genre, & ſoutiendront qu'il n'en peut exiſter d'autre bon. Les petits-maîtres, les perſifleurs, les demi-connoiſſeurs ne concevront pas comment on a pu louer les deux grands maîtres de l'Ecole Françoiſe, dont le premier, ſimple & plat, n'étoit propre qu'à endormir une aſſemblée, & l'autre, ſans force & ſans énergie, ne devoit produire que des ſenſations imparfaites. Le génie & l'impartialité leur rendront juſtice, au contraire, avec les plus grands éloges. Ils adoreront Lully comme un Dieu créateur; ils conviendront que ſon récitatif eſt encore le modele de celui du Chevalier Gluck, le renforçant d'un accompagnement qu'il ignoroit. Ils admireront les efforts de Rameau, franchiſſant avec rapidité l'eſpace d'une vaſte carriere, & à la veille d'atteindre au but lorsque l'âge & la mort ont rallenti & terminé ſon triomphe. Mais, après ce tribut payé à la mémoire de deux grands hommes, ils réléguerons dans l'énorme compilation de leurs ouvrages de Muſique Françoiſe, *Théſée*, *Armide*, *Zoroaſtre*, & même *Caſtor & Pollux*, & ne ſe laſſeront point de revenir à *Iphigénie*, *Orphée* & *Alceſte*.

Avant de finir, Milord, il faut vous faire part d'une Epitre dédicatoire que je trouve à la tête d'un Roman peu digne en lui-même d'être cité (*a*), mais

(*a*) Il a pour titre : *Mémoires Turcs, par un Auteur Turc, de toutes les Académies Mahométanes, Licencié en Droit Turc, & Maître-ès-Arts de l'Univerſité de Conſtantinople.*

remarquable par cette addition, par ſon auteur auſſi, tiré des atteliers de Plutus (*a*). Le fragment ne ſera point étranger au ſujet que je traite, puiſqu'il concerne les Laïs du jour, & par une ironie ſoutenue trace le tableau le plus vrai & le plus effrayant de la corruption des mœurs de cette capitale; tableau où figurent au premier rang ſans contredit les Syrenes & les Terpſichores de l'Opéra. C'eſt à Mlle. *Du Thé* (*b*) que l'Auteur s'adreſſe.

„ Ce n'eſt qu'avec admiration, dit l'auteur à ſon héroïne, que j'enviſage le haut point de gloire où vous & vos compagnes êtes parvenues. Nous ne ſommes plus heureuſement dans ces tems de barbarie, où la vertu ſévere regnoit à l'ombre des Loix. La douce licence, ſous le nom de Liberté, a ouvert enfin la carriere à nos vaſtes deſirs; vous triomphez, divines enchantereſſes, & vos charmes ſéducteurs ont changé la face de la France ".

„ Nos palais, nos hôtels, ne ſont plus aujourd'hui que la triſte retraite du lugubre hymen, où d'indolentes épouſes languiſſent dans l'ennui, ſous la garde d'un Suiſſe chamarré qui, comme le marbre de ſa porte (*c*), n'indique que l'hôtel du Maître & la priſon de ſa triſte moitié, tandis que la ſémillante

---

(*a*) M. *Daucour*, fermier général. Voyez la Lettre VI de *l'Obſervateur Hollandois*, où ce financier eſt déjà cité.

(*b*) Voyez mon *Dialogue ſur le Colyſée*. Vol. II.

(*c*) Cette expreſſion ne paroît pas claire. L'auteur veut

jeuneſſe, en foule dans vos petites maiſons, y fixe l'amour & les jeux, & vos petits ſoupers ſont partout le deſeſpoir des grands". . . . . .

„ Souveraines des modes, n'eſt-ce pas vous encore qui les donnez? Votre goût en décide; vos plumes toiſées deviennent la meſure commune. Telle n'oſe vous imiter en grand, qui s'étudie à ſon miroir à vous copier en détail, pour plaire ou prendre de plus beaux modeles".

„ Siecle divin, qui fais fouler aux pieds les préjugés, les loix, & qui, confondant tous les états, tous les âges, conſacre tous les excès, tu feras à jamais célebre dans l'hiſtoire!"

„ C'eſt à vous & à vos amies, charmante *Du Thé*, que l'on doit cette heureuſe révolution dans nos mœurs; à vous toutes en eſt la gloire, & vous en jouiſſez. Soit que, traînées dans des chars élégans, vous embelliſſiez les boulevards poudreux; ſoit que, nymphes emplumées, la tête échafaudée & couverte de mille pompons, vous éclipſiez, dans une premiere loge, la modeſte citoyenne; ou qu'au monotone Colyſée, le front levé, l'œil aſſuré, vous étaliez vos graces, & fixiez ſur vos pas une foule empreſſée, tous les regards ne ſont-ils pas tournés ſur vous? Moderne Panthéon, tu réunis toutes nos divinités & tous nos hommages!"

---

parler de l'inſcription au deſſus de la porte, où ſe lit le nom de l'hôtel, qui eſt ordinairement ſur un marbre noir.

„ Vos privileges, Déités du jour, ſont auſſi grands que ſacrés; & comment ne le ſeroient-ils pas? Effets précieux du commerce, il eſt bien juſte que vous participiez à l'heureuſe liberté qu'on lui doit; vous formez ſous la protection de Cypris, une république indépendante. Vos revenus, mieux fondés que ceux de l'Etat, ſe trouvent tous impoſés ſur nos beſoins de premiere néceſſité, & ils vous parviennent d'autant plus ſurement, que, ſans ſecours étrangers, vous en faites ſeules la recette & la dépenſe; vous ne troqueriez pas le produit de vos charmes contre la penſion de la Ducheſſe la mieux payée de ſon mari."

„ Depuis cette heureuſe révolution, rien ne vous arrête: plus d'obſtacles! l'hymen tourné en ridicule, oſe à peine ſe montrer; vous paroiſſez publiquement dans les voitures de vos amans; vous portez leurs livrées, leurs couleurs, ſouvent les diamans de leurs épouſes; vos petites maiſons s'élevent partout des débris des grandes, & forment, par leur nombre, dans les fauxbourgs de la capitale & ſur ſes boulevards, une eſpece d'enceinte, de circonvallation, qui, la tenant bloquée, vous en aſſurent à jamais l'empire".

„ Que l'on diſe encore que la France eſt folle, que ſes modes, ſes mœurs & ſes uſages n'ont pas le ſens commun: jamais fût-elle mieux policée!".....

„ Vous prenez le plaiſir en général pour but, tous les hommes pour objet, & le bonheur public pour

fin de vos ſublimes ſpéculations. Eternelles victimes, & toujours ſur l'autel, vous faites plus d'heureux en un jour que les autres en toute leur vie. Oui, Mademoiſelle, vous êtes le véritable luxe, eſſentiel à un grand Etat, l'appât puiſſant qui lui attire les Etrangers & leurs guinées : vingt modeſtes Citoyennes valent moins au tréſor-royal, qu'une ſeule d'entre vous ; auſſi êtes-vous hors de tous les rangs, à côté de tous les états, & les femmes par excellence de tous les hommes".....

Mettons la main ſur la conſcience, Milord, & convenons que nous n'entrons point mal-à-propos dans le perſiflage du panégyriſte. Heureux quand nous en ſommes quittes pour nos guinées & l'humiliation d'avoir été dupes ! C'eſt ce que vous devez ſouhaiter à votre ami, fidele imitateur d'Horace :

Video meliora, proboque,
Deteriora ſequor.....

Paris, le 29 Mai 1776.

LETTRE XV.

Retraite de M. Turgot & de M. de Malesherbes. Détails, Anecdotes, Pieces & Faits relatifs à ce double événement.

Je vois, Milord, tous les honnêtes gens de ce pays-ci gémir ſur le renvoi de M. Turgot. Ceux-même qui

ne s'accordoient pas à ſon égard, qui, en rendant juſtice à ſa probité, à ſes vertus, que perſonne ne lui conteſte, ne lui reconnoiſſoient pas les talens & le génie propres à la révolution heureuſe qu'il méditoit, qui ne regardoient ſes projets que comme les écarts d'un délire patriotique, n'en ſont pas moins affligés d'un événement, le plus fâcheux peut-être pour la *France* dans un pareil début. Que penſer en effet d'un Roi qui, après avoir adopté ſes idées pour la proſpérité de ſon royaume & la félicité de ſes peuples, avoir renverſé toutes les formes qui le contrarioient, réſiſté aux Remontrances multipliées de ſes Cours, aux réclamations générales de tous les Corps, avoir déployé les coups d'autorité les plus frappans, tenu deux Lits de Juſtice en moins d'un an, deux mois après retiré ſa main protectrice à l'auteur d'une Conſtitution nouvelle, non ſeulement avant d'avoir pu en reconnoître le vice & les inconvéniens, non-ſeulement avant qu'elle ſoit établie ſur des fondemens ſolides & durables, mais au milieu de la confuſion & du déſordre qu'entraîne toute opération vaſte dans ſon commencement, lorſque tout le mal eſt fait, & qu'on ne peut démêler encore le bien qui en doit réſulter? Que penſer du Mentor du jeune Monarque, qui lui préſente ce grave perſonnage comme le ſeul propre à diriger l'inexpérience de S. M., à l'initier aux vrais principes du gouvernement, à ſeconder ſes intentions ſalutaires, en réparant les prodigalités, les injuſtices, les vexations de l'adminiſtra-

tion précédente, se lasse bientôt de le défendre contre ses ennemis nombreux, l'abandonne, le livre à leur fureur & insulte à sa disgrace par une Lettre ironique? (*a*) Sans doute nos compatriotes se sont applaudis de cette faute politique, capable d'imprimer au nouveau regne un caractere d'instabilité plus grande que n'a eu celui de Louis XV, dont le cours, du moins pendant la longue & sage administration du Cardinal de Fleury, a constamment été uniforme & paisible. Pour moi, cosmopolite, la plume à la main, je suis fâché de voir l'artifice, le mensonge & la déception prévaloir auprès d'un Prince; ne s'occupant qu'à chercher les moyens de bien gouverner, & ne pouvant y parvenir; ne voulant s'entourer que d'hommes honnêtes, d'un mérite éminent, & restant

---

(*a*) *Lettre de M. de Maurepas à M. Turgot.*

Je m'empresse, Monsieur, à vous témoigner la part que Madame de Maurepas & moi avons prise à l'événement qui vous est arrivé.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Réponse de M. Turgot.

Je ne doute pas, Monsieur, de la part que Madame de Maurepas & vous avez prise à l'événement qui vient de m'arriver; mais quand on a servi son Maître avec fidélité, qu'on a fait profession de ne lui taire aucune vérité utile, & qu'on n'a à se reprocher ni foiblesse, ni fausseté, ni dissimulation, on se retire sans honte, sans crainte & sans remords.

J'ai l'honneur d'être avec les sentimens que je vous dois, &c.

obſédé de courtiſans pervers & infâmes; ne goûtant de plaiſir que dans l'accompliſſement de ſes devoirs, & dont on écarte les perſonnages aſſez courageux pour les lui montrer; ne connoiſſant de jouiſſance vraie que dans le bonheur de ſes ſujets, & tourmenté ſans ceſſe du ſpectacle de leurs calamités; ne vivant, ne reſpirant que pour rétablir les Loix & le calme dans ſes Etats, & les replongeant plus que jamais dans l'anarchie & le cahos! Tels ſont les malheurs, ſinon préſens, au moins à venir, que redoutent & prévoient les gens ſages, comme devant dériver de la condeſcendance de Louis XVI, & de l'inſouciance du Comte de Maurepas. Pour peu qu'on ſoit au fait du manege des cours, ou même qu'on connoiſſe les hommes, on connoît le mérite de ces pronoſtics, on ſent les fatales conſéquences de la foibleſſe du Royal pupile & de ſon Mentor. Cette découverte doit merveilleuſement encourager l'eſprit d'intrigue, ſi délié & ſi actif par ſa nature. Que n'ont pas à eſpérer la méchanceté & la calomnie, en retrouvant libre l'accès du trône, qu'elles ſe croyoient fermé! Que de cabales, que de complots, que de perfidies & d'horreurs vont renaître ſous leurs ſiniſtres auſpices! Au contraire, l'exemple de M. Turgot ne peut qu'intimider tout perſonnage patriotique, enflammé de l'amour de ſon pays & doué des talens propres à l'adminiſtration. Il regardera comme une préſomption folle de ſe flatter d'être plus heureux que ſes prédéceſſeurs, & préférera ſon obſcurité à une illuſtration momentanée, dont il ne pourroit réſulter qu'un bien paſſager & un

mal

mal plus durable, car les changemens, même en mieux, non-ſeulement deviennent ſouvent inutiles, mais funeſtes, lorsqu'ils ne ſont qu'ébauchés ou imparfaits. Telles ſont les réflexions que ſuggere la chûte de M. Turgot, précédée, accompagnée, ſuivie de circonſtances qui en confirment la juſteſſe, & qu'il s'agit de vous développer avec toute l'impartialité dont je fais profeſſion.

M. Turgot, au commencement de ſon Miniſtere, avoit commis deux grandes fautes, qui non ſeulement l'ont empêché d'opérer le bien qu'il ſe propoſoit, mais vont détruire tout celui qu'il a fait. La premiere, c'eſt de s'être arrêté à des expériences de détail, à des réformes minutieuſes, à changer les voitures publiques, qui par leur dénomination burlesque (*a*) n'ont fait qu'imprimer du ridicule à ſon adminiſtration; c'eſt de n'avoir pas profité du premier enthouſiasme du Monarque & de la Nation pour frapper les coups vigoureux qu'il ſe propoſoit de porter ſucceſſivement ſur les Financiers, ſur les Grands, ſur le Clergé, & pour abattre à la fois toutes les têtes de l'hydre qu'il avoit à combattre. La ſeconde, c'eſt d'avoir annoncé trop tôt ſes projets, c'eſt de les avoir développés dans des écrits, où, en voulant éclairer la France ſur ſes véritables intérêts, il donnoit lieu à des repliques, à des diſcuſſions; c'eſt

(*a*) On les appelle des *Turgotines*.

d'avoir laiſſé le tems aux cabales de cette nature de ſe former, de prendre de la conſiſtance, & de le renverſer avant qu'il eût exécuté ſes deſſeins ; c'eſt ſurtout d'avoir ainſi travaillé lui-même à diſſiper le preſtige formé en ſa faveur, qui, en aveuglant les uns, forçoit dans le commencement les autres au ſilence, excitoit le zele de ſes partiſans & arrêtoit l'animoſité de ſes ennemis.

Vous avez vu, Milord, dans ma *Lettre ſur le Lit de Juſtice*, quelle étoit la fureur du Parlement contre M. Turgot. Enchaînée par le Monarque, cette Compagnie ne manqua pas de trouver une occaſion pour le tourmenter. Dès le mois de Février elle s'étoit occupée d'un ouvrage produit ſous les auſpices de ce Miniſtre, intitulé: *Les inconvéniens des Droits féodaux*, dont l'objet étoit d'exciter le Légiſlateur, après avoir détruit en France la ſervitude des perſonnes, de n'y pas laiſſer ſubſiſter la ſervitude réelle, ou des biens. On l'avoit dénoncé de la maniere la plus violente (*a*). On avoit traduit de nouveau les Economiſtes en ſcene; on les avoit peints comme „ des „ eſprits turbulens, (*b*) que l'amour de la liberté & „ de l'indépendance porte aux plus grands excès, en „ leur faiſant enviſager le bonheur dans la ſubverſion „ de toutes les regles, de tous les principes, & dans

(*a*) Le 23 Février.

(*b*) Ce portrait eſt tiré du Réquiſitoire de M. l'Avocat général Séguier.

„ l'anéantiſſement même des Loix qui ont aſſuré juſ-
„ qu'à préſent les propriétés, non-ſeulement dans les
„ familles, mais encore dans la perſonne même du
„ Souverain". On les avoit raſſemblés ſous la dé-
nomination „ d'un *parti ſecret*, d'un *agent caché*, qui
„ par des ſecouſſes intérieures cherche à ébranler
„ les fondemens de l'Etat; ſemblables à ces volcans
„ qui, après s'être annoncés par des bruits ſouter-
„ reins & des tremblemens ſucceſſifs, finiſſent par
„ une éruption ſubite & couvrent tout ce qui les en-
„ vironne d'un torrent enflammé de ruines, de cen-
„ dres & de laves, qui s'élancent du foyer renfermé
„ dans les entrailles de la terre".

„ Par quelle fatalité, s'écrioit-on, arrive-t-il au-
„ jourd'hui que les écrivains ſe font une étude de
„ tout combattre, de tout détruire, de tout renver-
„ ſer? Et cet édifice des Ordonnances, ouvrage de
„ tant de ſiecles, le fruit de la prudence des Souve-
„ rains, le réſultat des veilles des Miniſtres les plus
„ éclairés, des Magiſtrats les plus conſommés, eſt
„ traité par ces nouveaux précepteurs du genre hu-
„ main avec ce mépris inſultant, dont les rêveries de
„ leur imagination, exaltée par l'enthouſiasme d'un
„ *faux ſyſtême*, ſont ſeules ſuſceptibles". En con-
ſéquence la brochure avoit été condamnée comme
injurieuſe aux Loix & Coutumes de la France, aux
droits ſacrés & inaliénables de la Couronne, aux
droits des propriétés des particuliers, & comme ten-
dant à ébranler toute la conſtitution de la Monarchie,

en ſoulevant tous les vaſſaux contre leurs Seigneurs & contre le Roi même, en leur préſentant tous les droits féodaux & domaniaux comme autant d'uſurpations, de vexations & de violences également odieuſes & ridicules, & en leur ſuggérant les prétendus moyens de les abolir, qui ſont auſſi contraires au reſpect dû au Roi & à ſes Miniſtres qu'à la tranquillité du royaume.

Cette mortification donnée à M. Turgot, protecteur & chef de la doctrine anathématiſée, n'avoit pas paru ſuffiſante. Comme le pamphlet avoit été imprimé avec une permiſſion tacite & portoit le nom du Libraire (*a*), il fut mis en cauſe. On le manda aux Chambres aſſemblées, les Princes & Pairs y ſéant; on voulut ſavoir le nom de l'Auteur (*b*) & du Cenſeur (*c*). Tout cela entraîna des formalités & des délais. La cour, pendant ce tems-là fit ſouſtraire les régiſtres & le Parlement ne pût acquérir aucune preuve légale qui l'autoriſât à pourſuivre la procédure. Il ſurvint même un ordre du Roi d'y ſurſeoir. Repréſentations de cette cour, auxquelles on n'eut aucun égard. Pour-parlers avec les Miniſtres. Scene

---

(*a*) Le Sr. Valade.

(*b*) Le Sr. Bonſerf, Commis du Contrôle général.

(*c*) Pluſieurs furent accuſés. M. Pidanſat de Mairobert, M. Cadet de Senneville: enfin le véritable ſe découvrit quand il fut couvert de l'autorité du Gouvernement. C'étoit M. Coqueley de Chauſſepierre.

vive entre le Premier Préſident & le Secrétaire d'Etat du Département de Paris relativement aux Edits, au Lit de Juſtice & aux entraves que le Parlement recevoit à chaque inſtant. Enfin celui-ci ſuppoſant arrivé ce qu'il avoit annoncé & redouté, que l'eſprit ſyſtêmatique s'emparant de la multitude, la conſtitution de la Monarchie couroit risque d'être ébranlée; que les troubles s'élevoient dans les campagnes; que les vaſſaux ſe ſoulevoient contre les Seigneurs, & que la fermentation pouvoit aller jusqu'à des actes ſéditieux contre le Souverain, & à introduire l'anarchie la plus cruelle, ſuite néceſſaire d'une indépendance d'autant plus redoutable, que ſi elle parvenoit à prendre conſiſtance, rien ne pourroit en prévenir ou arrêter les effets, rendit un Arrêt merveilleuſement propre à produire tous les maux qu'on prétendoit éviter. Il déplut beaucoup à la cour & il fut queſtion dans le Conſeil de le caſſer, mais l'on jugea plus prudent de le laiſſer tomber de lui-même, & par ſon inexécution d'en prouver l'inutilité, l'illuſion & ſans doute la méchanceté réfléchie & combinée. Il en réſulta toujours un très-grand mal; c'eſt la perſuaſion où beaucoup de gens ſont encore qu'il y avoit réellement eu des mouvemens qui avoient néceſſité cette précaution des Magiſtrats.

On ne peut défendre également M. Turgot contre un coup d'autorité frappé ſur le Parlement en même tems: il lui aliéna beaucoup d'honnêtes gens; on lui appliqua ce que M. d'Agueſſeau diſoit de quelques

Magiſtrats : „ vous aimez la vérité & vous haïſſez le „ menſonge ; mais la prévention ne vous les fait-elle „ jamais confondre ? Juſtes par la droiture des inten „ tions, êtes-vous toujours exempts de l'injuſtice des „ préjugés ? Et n'eſt-ce pas cette eſpece d'injuſtice „ que nous pouvons appeller l'erreur de la vertu, „ &, ſi nous oſons le dire, le crime des gens de bien" ? Et ailleurs : „ ce qui arrive, dit-il, aux Magiſtrats „ les plus vertueux : *Le juge ſe prévient, ſon indigna-* „ *tion s'allume, & ſon zele même le ſéduit. Moins juge* „ *qu'accuſateur, il ne voit plus que ce qui ſert à con-* „ *damner, & il ſacrifie au raiſonnement de l'homme ceux* „ *qu'il auroit ſauvés, s'il n'avoit admis que les preuves* „ *de la Loi*". C'eſt ce qu'on remarquoit exactement dans l'affaire d'Angoulême dont il s'agit. Elle eſt très-ſinguliere, & mérite quelques détails. Je les tire de deux Mémoires de l'Ecrivain le plus chaud & le plus éloquent du Conſeil (*a*).

On y voit que cinq particuliers de la ville d'Angoulême y prêtoient à des Négocians habituellement leur argent, ſur le pied de douze, dix-neuf, vingt & vingt-deux pour cent ; que l'un des emprunteurs avoit dénoncé le 28 Octobre 1769 au Procureur du Roi de la Sénéchauſſée de la ville, l'un de ces uſu-

(*a*) Me. Drou. Ces deux Mémoires ſont : 1°. *Requête préſentée au Roi & à Noſſeigneurs de ſon Conſeil par les Srs. Nouel, pere & fils, Négocians à Angoulême.* 2°. *Au Roi, &c.*

riers qui avoit été décrété d'ajournement perſonnel. Pour ſe ſouſtraire à la juſtice, qu'il redoutoit, il traite avec ſa partie & lui fait des reſtitutions convenues. Les autres effrayés de cet exemple vont eux-mêmes au devant des Négocians qu'ils avoient uſurés, redemandent à compter de nouveau ſous prétexte d'erreurs & font auſſi les reſtitutions arbitrées. Cependant le premier ſe repent d'avoir lâché ſa proie; il envoie un Mémoire à l'Abbé Terrai, ſe plaint qu'on lui a extorqué la reſtitution ci-deſſus, & demande pour juge M. Turgot, alors Intendant de Limoges. L'avis de ce dernier eſt favorable; les autres uſuriers ſe ranimant en conſéquence, ſe pourvoient auſſi au Conſeil & obtiennent un Arrêt qui caſſe toute la procédure des Juges d'Angoulême, leur défend d'en connoître, & nomme une ſeconde fois M. Turgot pour faire la liquidation des ſommes reſtituées. Enfin on rend pluſieurs Arrêts définitifs, ordonnant une publication & une affiche conſacrant à jamais l'uſure dans l'Angoumois. Ces particuliers trouvant aujourd'hui au Conſeil le même Intendant dont le ſyſtême eſt ſi favorable à l'uſure, n'ont oſé demander la caſſation de ces Arrêts; mais vexés par de nouveaux Arrêts les 10 Juillet 1775 & 31 Janvier dernier, ils ont tâché de faire reprendre à la Juſtice ſon cours ordinaire.

Cependant en vain ont-ils eu recours à leurs Magiſtrats naturels: ceux-ci, auxquels le Commiſſaire

départi avoit reproché d'avoir malheureuſement prouvé, en recevant dans le tems la dénonciation faite contre les accuſés, qu'ils n'adoptoient point les principes dévéloppés dans ſon rapport, & que la vraie jurisprudence ſur le prêt en matiere de commerce leur étoit moins connue que la rigueur des Loix anciennes, dont, dans la crainte bien fondée que leur jugement ne fût dicté par cet eſprit de rigueur, il avoit regardé l'excluſion comme néceſſaire par l'évocation du procès en cour, voyant ce même Intendant dans le Miniſtere, membre & oracle du Conſeil, n'ont oſé en connoître; craignant l'interdiction dont ils avoient été menacés précédemment, ils ont renvoyé les ſupplians à ſe pourvoir ainſi qu'il appartiendroit & que le requeroient l'importance de la matiere & les circonſtances qui l'accompagnoient.

Ces Négocians ont donc eu recours au Parlement & ont préſenté requête à la Tournelle. Elle a été diſtribuée à un Magiſtrat également recommandable par ſa prudence, ſes lumieres, ſon expérience conſommée & ſon amour pour l'ordre & la juſtice. M. Turgot, qui ſentoit bien les conſéquences fâcheuſes à réſulter contre lui de l'éclat de cette affaire, a voulu, ſuivant la coutume des Miniſtres, négocier avec ce Rapporteur pour l'aſſoupir. Il n'y a mis que plus d'activité, & dès le 23 Mars eſt intervenu un Arrêt proviſoire, ordonnant une information, & l'apport des procédures.

De cette information faite avec toute la diligence poſſible

poſſible, il a réſulté : 1°. Que le Sieur Marot & ſes confreres avoient exercé les uſures les plus affreuſes ; 2°. que le métier d'uſurier, déjà ſi mépriſable en lui-même, l'étoit devenu encore plus dans leurs mains par la maniere dont ils l'exerçoient ; 3°. que les reſtitutions qu'ils avoient faites, non-ſeulement avoient été libres & volontaires de leur part, mais même qu'ils avoient eu beaucoup de peine à les faire agréer à une partie de ceux à qui ils les avoient faites, & qu'ils n'avoient pu obtenir d'un très grand nombre qu'ils vouluſſent rien recevoir.

C'eſt alors que le Miniſtre a fait rendre par le Conſeil l'Arrêt qui caſſe celui de la Tournelle. On le regarde comme criant, en ce qu'il conſacre les maximes établies dans les écrits des uſuriers, qui s'expriment ainſi à la face du Conſeil : *Nous diſons plus, nous ſoutenons qu'il ne peut y avoir d'uſure dans le Commerce ; que le taux de l'eſcompte ne peut être fixé, & que c'eſt encore un effet de l'ancienne barbarie ou de l'ancienne ignorance, que de prétendre qu'un taux plus haut exigé par le prêteur le rend uſurier, & l'expoſe à des pourſuites criminelles & à des peines capitales . . . . . Il n'y a point d'uſure à imputer à un prêteur, qui donne ſon argent à quelque taux que ce ſoit à un négociant qui lui remet un billet.*

Vous & moi ne trouverons pas, ſans doute, ces principes auſſi abominables. Nous ſavons que l'uſure eſt un mot vuide de ſens, un crime imaginaire, forgé

par les théologiens & les caſuiſtes. Les philoſophes de cette capitale, les vrais politiques penſent de même & pourtant critiquent la conduite de M. Turgot dans cette occaſion, puiſqu'il falloit commencer par abroger les loix contre l'uſure qu'ils appellent *mordante*, c'eſt-à-dire celle qui excede le taux du Prince & le taux du Commerce, & ne pas employer l'autorité pour arrêter l'activité des Magiſtrats chargés de rendre la juſtice conformément à ces loix & de les maintenir en vigueur. Tous les gens ſenſés ont donc condamné le Miniſtre & ſe ſont réunis au Parlement & au Clergé, pour blâmer ſon inconſéquence, ſes déciſions arbitraires & ſon deſpotisme. Les démarches de cette Cour pour repréſenter au Roi l'injuſtice de la caſſation de ſon Arrêt, n'eurent pas plus de ſuccès dans cette circonſtance, & elle fut réduite à ſe venger par la nouvelle brûlure d'un ouvrage du parti & par les injures que lui prodigua ſon Avocat général, inépuiſable contre les Economiſtes.

Il paroiſſoit depuis quelque tems un ouvrage en trois volumes énormes. Il étoit important par ſon titre, *le Monarque accompli*. Il étoit imprimé hors de France, & portoit le nom d'un Etranger (*a*). Il n'eſt point d'uſage que les Magiſtrats ſéviſſent contre un livre dont ils ſont cenſés ignorer l'exiſtence, & exercent leur juriſdiction dériſoire ſur un Ecrivain qui n'y

(*a*) Par M. de Languinais, Principal du College de Moudon. Le lieu de l'impreſſion porte *Lauzanne*.

eſt point aſſervi. Mais l'ardeur d'imprimer une flétriſſure à tout ouvrage marqué au coin des principes des Economiſtes & de ſaiſir l'occaſion de décrier la Secte prônant M. Turgot avec un enthouſiasme toujours croiſſant, déterminerent le Parlement à cet acte de vindicte puérile. L'adreſſe de l'auteur pour animer ſon tableau, d'avoir choiſi les traits divers devant former ſon *Monarque accompli*, entre une multitude d'actes de bonté, de ſavoir & de ſageſſe, tous émanés de l'Empereur régnant, rendoit l'entrepriſe plus délicate & plus révoltante. M. Séguier, outré qu'on eût trouvé les préambules des Edits de M. Turgot plus beaux que ſes discours, ſe piqua de développer encore plus de dextérité dans ſon Réquiſitoire. En effet, il en conſacra la premiere partie à l'éloge du même Prince; il encherit ſur l'Ecrivain dont il dénonçoit le livre, &, dévoilant ſa manœuvre criminelle, l'accuſa de ne s'être rangé ſous les auſpices d'un nom ſi reſpectable que pour ſe permettre les écarts les plus dangereux, que pour prêcher la ſédition, la guerre civile & la vengeance, & de pouſſer ſon audace ſacrilege juſqu'à mettre ſes projets ſanguinaires dans la bouche de S. M. Impériale. Et il attribuoit cette doctrine meurtriere à „ l'effervescence de ces génies entreprenans qui ne reſpirent que „ l'indépendance, qui voudroient porter dans la ſociété la même licence, la même liberté qu'ils répandent dans leurs écrits, qui ne conſultent que „ leurs propres lumieres, & veulent tout aſſervir au

„ gré de leur caprice. *Novateurs dangereux*, qui, „ ſans avoir étudié la marche de l'eſprit humain, pen„ ſent qu'ils ſont en état de le gouverner, & cher„ chent à lui faire adopter leurs ſyſtêmes ſéditieux; „ prédicans inſenſés & furieux, qui ſe ſéparent du „ reſte des hommes pour s'élever au deſſus d'eux, ſe „ faire ſuivre & les égarer, & qui oſent ſe permettre „ de détruire tous les gouvernemens, ſous prétexte „ de les réformer".

En conſéquence, Arrêt qui proſcrit la volumineuſe brochure *comme ſéditieuſe, tendante à la révolte & à ſoulever les eſprits contre toute autorité légitime, attentatoire à la ſouveraineté des Rois, & deſtructive de toute ſubordination, en cherchant à anéantir, s'il étoit poſſible, dans le cœur des peuples, les ſentimens d'obéiſſance, d'amour & de reſpect qu'ils doivent à leurs Souverains*, &c. ce qui ne contribua qu'à faire connoître l'ouvrage, à lui donner du véhicule, & à le faire dévorer, malgré ſon ennui & ſa longueur. Mais, Meſſieurs aſſouviſſoient leur vengeance, & rendoient plus odieux un Miniſtre protecteur d'une ſecte enfantant de pareils écrits.

D'autre part, les faiſeurs de pamphlets ne reſtoient pas oiſifs contre un Miniſtre qui ne prêtoit pas moins au ridicule qu'à la calomnie. C'étoient tous les jours des chanſons, des pasquinades, des quolibets, où l'on trouvoit beaucoup de méchanceté, mais peu de ſel & de gaieté. Je ne m'arrêterai point ſur ces facéties, mais je ne puis omettre un calembour d'une Princeſ-

ſe, preuve combien il étoit déſagréable aux plus auguſtes perſonnages.

Depuis peu les marchands de nouveautés en tabatieres, pour exciter le goût des amateurs, ont imaginé des boîtes plattes, qu'ils ont, pour cette qualité, appellé des *plattitudes*. Elles ſont de carton & à très-bon prix. Madame la Ducheſſe de Bourbon eſt allée ces jours derniers à l'Hôtel de Jaback, (*a*), & quand on a demandé à ſon Alteſſe ce qu'elle deſiroit, elle a répondu des *Turgotines*. Le marchand a paru ſurpris & ignorer ce qu'elle vouloit dire. „ Oui, a-„ t-elle ajouté, des tabatieres, comme celles-là," en montrant la forme moderne: „ Madame, ce ſont „ des *plattitudes*, a-t-il repliqué. — Oui, oui, a „ ripoſté la Princeſſe, *c'eſt la même choſe.*" Le nom leur en eſt reſté, & cette gentilleſſe occupe Paris pour le moment; il n'eſt perſonne qui ne veuille avoir ſa *Turgotine* ou ſa *Plattitude*.

Deux autres faits par leſquels M. Turgot a donné priſe ſur lui, ont, au gré de bien des gens, accéléré l'orage qui groſſiſſoit tous les jours ſur ſa tête. Non ſeulement le Parlement, mais les autres Cours faiſant ligue avec lui contre un homme regardé comme l'ennemi commun de la Magiſtrature, à raiſon des coups d'autorité qu'il ne ménageoit pas dès qu'il trouvoit des obſtacles au bien qu'il s'imaginoit faire, épioient toutes ſes démarches pour trouver occaſion

(*a*) Fameux magaſin de tabatieres, rue St. Merri.

de le contrarier, & de lui rendre les mortifications qu'elles en eſſuyoient. La Cour des Aides, d'après une dénonciation que, malgré la ſuppreſſion de l'impôt ſur certaines denrées (*a*), on continuoit à le percevoir aux barrieres de cette capitale, en tout ou en partie, fondé ſur une ſimple Lettre du Contrôleur général, n'ayant pu acquérir une preuve légale de cette plainte, rendit proviſoirement un Arrêt (*b*) qui défendoit de faire aucune perception de cette eſpece, à peine de concuſſion, & ordonnoit la reſtitution des ſommes exigées.

C'étoit une école qu'avoit faite M. Turgot: il avoit voulu capter la bienveillance du peuple de Paris en ſupprimant l'impôt dont il s'agiſſoit, ſans avoir pourvu au remplacement. Les Fermiers généraux n'avoient pas manqué de faire des repréſentations ſur le *deficit* que la nouvelle loi occaſionnoit dans leur Caiſſe & de demander une indemnité, ou une addition: d'ailleurs, M. le Contrôleur général, hors d'état d'avoir recours à l'un ou à l'autre de ces deux expédiens, avoit imaginé le troiſieme, celui de les autoriſer proviſoirement à continuer la perception; ce dont ſe prévalurent ſes ennemis auprès du Roi, à qui l'on fit connoître que le ſoulagement n'étoit qu'illuſoire, & qu'il réſultoit ſeulement de cette conduite, qu'à un

(*a*) Sur les Grenailles, d'après une Déclaration enrégiſtrée au Lit de Juſtice, du 12 Mars.

(*b*) Le 8 Mai.

impôt légal il en avoit ſubſtitué un arbitraire & inſolite.

Voici le ſecond fait. Beaucoup de gens ont reçu un billet d'enterrement dans toutes les formes de M. *Gilles Nicolas de la Croix*, Avocat en Parlement & premier Commis du Contrôle général, devant être inhumé à *Saint Germain l'Auxerrois*, ſa paroiſſe, le vendredi 10 Mai ; de la part de Madame *Lobrot*, ſa tante, & Mad. *Guillemain de Nozieres*, ſa couſine. Cela s'eſt trouvé être une facétie, dont la méchanceté prophétique ſembloit lui annoncer ſa disgrace future, ſon eſpece de mort aux honneurs & à la fortune de ſon état. Elle étoit encore caractériſée par le ſurnom de *Gilles* qu'on lui donnoit & qui n'eſt pas ſon nom de baptême. Mais les femmes qu'on citoit à la tête du Deuil formoient le plus ſanglant trait de la plaiſanterie.

Depuis longtems on parloit dans Paris d'une injuſtice commiſe par ce confident de M. Turgot, en faiſant dépoſſéder la Dame Lobrot du bail de la Comédie de Lyon, qu'elle avoit encore pour deux ans, & en faiſant inſtaller à ſa place un autre Directeur, moyennant une groſſe rétribution pour la Dame Guillemain de Nozieres, maîtreſſe dudit La Croix. La premiere, heureuſement très-connue à la cour, y a trouvé des protecteurs, a découvert l'infamie du premier Commis, & s'eſt fait réinſtaller dans ſa place. Cette anecdote qui a fait beaucoup de bruit, n'a peut-être pas peu contribué encore à la disgrace de M. Turgot, trop aveuglé envers ſes créatures.

Mais ce qui l'a fait cheoir à ne pouvoir s'en relever, c'eſt une trame ourdie de longue main & toujours infaillible auprès d'un maître crédule & ſans défiance. Cette anecdote, que certifient les courtiſans les mieux inſtruits, tient à une autre horreur miniſtérielle qu'il faut vous révéler. A meſure que le Gouvernement s'eſt perverti dans ce Royaume au point d'y introduire, comme reſſorts eſſentiels, la délation, l'inquiſition, les tortures politiques, il n'a pas manqué de profiter d'un moyen ſourd, certain & continuel de fouiller dans les ſecrets des citoyens & jusques dans les replis de leur ame, avec d'autant plus de facilité que c'eſt le ſeul moment où la vérité & la franchiſe ſemblent pouvoir encore s'échapper avec impunité. C'eſt ſans doute ce puiſſant motif qui l'a déterminé à faire de l'adminiſtration des Poſtes un Département conſidérable, à y mettre un Chef (*a*), n'ayant de rapport direct & im-

(*a*) En qualité d'Intendant général des Poſtes. Il y a quelquefois un Surintendant, mais c'eſt un titre purement de décoration, du moins relativement aux fonctions de l'Intendant. On raconte que M. de Choiſeul ayant été revêtu de cette dignité honorifique, ſe transporta à l'Hôtel pour s'y faire reconnoître & le viſiter: que le Sr. Jannel, le prédéceſſeur de M. d'Oigny, lui fit tout voir; mais que parvenu au Sanctuaire où réſide ce qu'on appelle *le Secret de la Poſte*, il l'arrêta & lui dit qu'il ne pouvoit l'introduire en ce lieu. Le Miniſtre altier, peu accoutumé à ce langage, lui demanda s'il ne le reconnoiſſoit pas pour ſon Supérieur? „ Pas ici, M. le „ Duc", lui repliqua-t-il, lui barrant le paſſage de ſon

médiat qu'avec le Roi, jouiſſant de la prérogative unique d'entrer chez S. M. à toute heure, le jour & la nuit. L'objet de ſon intimité eſt de rendre compte perpétuellement au Souverain du ſecret de la poſte, c'eſt-à-dire de tout ce qu'il peut découvrir intéreſſant ſa ſureté & celle de l'Etat, & ſous ce prétexte il ſe permet la manœuvre la plus odieuſe. Il a une quantité de Commis conſommés dans l'art déteſtable, & pouſſé jusqu'à un rafinement inoui (*a*) d'ouvrir & de refermer les lettres ſuſpectes. Ces eſpions inviſibles de leurs concitoyens, plus vils que ceux de la police ſi généralement en exécration, ſont ſans ceſſe occupés d'une recherche laborieuſe qui puiſſe alimenter la curioſité de leur premier Agent; & celui-ci à ſon tour choiſit toutes les pieces propres à charmer les loiſirs du Deſpote, ou à calmer ſes ſoupcons & ſes inquiétudes, ou à favoriſer les entrepriſes de la tyrannie. Louis XVI, à ſon avénement au Trône, eut horreur de cette politique infernale; ſon ame neuve & dans toute ſa pureté ne put ſe perſuader que

---

corps: „ vous ne pouvez y entrer que par un ordre du Roi, „ non écrit, mais verbal, que S. M. m'intimera elle-même". Après cette tracaſſerie le Sr. Jannel partit pour Verſailles, fut rendre compte à Louis XV de ſa conduite, & le Miniſtre eut le deſſous.

(*a*) Ces Commis levent ſur le champ les empreintes de tous les cachets & les remettent avec une telle dextérité, que le plus fin ne peut découvrir ſi la lettre a été ouverte, & la croit venue intacte.

pour bien gouverner il fallût avoir recours à de ſi infâmes moyens, & ſon premier vœu fut pour abolir ce tribunal ſecret où l'on citoit ainſi ſans exception quiconque avoit quelque communication à transmettre. On n'oſa d'abord contrarier un ordre ſi digne d'un Souverain qui veut avoir pour baſe de ſon trône la candeur & la bonne foi; mais peu à peu on lui a fait enviſager la raiſon d'Etat, & il a été obligé de céder à cette cauſe puiſſante, mais illuſoire. En effet, quiconque trameroit des projets ſiniſtres contre S. M. ou la tranquillité publique, inſtruit comme on l'eſt aujourd'hui de ce qui ſe paſſe à la poſte, ſe ſerviroit-il d'une pareille voie pour former & conſommer ſes liaiſons criminelles? Mais ſi cette voie eſt vaine pour l'objet de ſon inſtitution, elle eſt très-propre à favoriſer les haines cachées & les perfidies ténébreuſes. C'eſt une atrocité ainſi combinée qu'on a employée contre M. Turgot. Il étoit Surintendant des Poſtes, mais mal avec M. d'Oigny, qui étoit menacé de voir ſon Département écorné par la réunion de la Poſte aux chevaux aux Meſſageries, &c. Il deſiroit fort le ſupplanter en outre, par zele pour M. de Clugny, ſon ami, ayant des prétentions au Contrôle général.

Le Roi ſe défiant de ce que ſes courtiſans lui diſoient contre les opérations de M. Turgot, ſouhaitoit cependant ſavoir ce que la Nation en penſoit. Il s'imagina trouver plus de ſincérité dans l'Intendant des Poſtes, qui avoit ſouvent occaſion de cauſer familiérement avec S. M. & par ſon miniſtere pouvoit ap-

prendre ce que chaque particulier en écrivoit dans ſon intimité & d'abondance de cœur. Elle le queſtionnoit fréquemment à ce ſujet. Celui-ci craignant de ſe compromettre, ſe tint d'abord ſur la réſerve, mais voyant le premier fanatiſme en faveur du Miniſtre & de ſes opérations rallenti de beaucoup, eſſaya de profiter de l'occaſion pour ſe venger. Peut-être même le fit-il avec d'autant moins de répugnance qu'il crut rendre ſervice au Royaume, en provoquant la disgrace d'un Miniſtre qui bouleverſoit tout. Il fit écrire des Lettres par des gagiſtes affidés, où l'on exagéroit les torts réels qu'avoit M. Turgot, & il les préſenta au Roi comme l'expreſſion naïve des gens de tout état & de tout ordre auxquels elles étoient attribuées. De cette manœuvre réiterée fréquemment il réſulta une maſſe ſi grande de réclamations, que le jeune Prince crut que c'étoit le vœu de ſon peuple, & cédant aux efforts qu'on faiſoit de toutes parts pour l'aliéner de ſon Miniſtre, prit enfin ſon parti de le ſacrifier à ce même bien public dont il avoit ſuivi l'illuſion en le choiſiſſant & ſe laiſſant aller à ſon impulſion.

En conſéquence, dimanche 11, M. Bertin eſt allé demander à M. Turgot ſa démiſſion & le Porte-feuille de ſon Département. Quoiqu'il ne s'attendît en rien à ſa disgrace, il n'a pas été démonté & l'a reçu philoſophiquement. Il étoit en ce moment occupé à dicter une Lettre; il a dit à ſon Secrétaire: „ en voilà „ aſſez; mon ſucceſſeur la finira." Sur ce que ſon con-

frere lui a appris que S. M. lui accordoit la penſion ordinaire (*a*), il a répondu qu'il ne l'avoit pas méritée, mais que n'étant pas dans le cas de s'en paſſer, il la recevoit avec reconnoiſſance. On lui a auſſi ôté la Surintendance des poſtes.

Cet événement a fait une grande ſenſation dans la capitale. Le Clergé, la Haute Nobleſſe, la Magiſtrature & la Finance triomphent à l'envi. On ne croit pas que les Provinces s'en réjouiſſent également: presque toutes les vues de M. Turgot étoient dirigées vers leur ſoulagement, & ſurtout vers celui des habitans de la campagne. Ce qu'on lui reproche en général, c'eſt de s'être laiſſé mener trop aveuglément par des ſubalternes hypocrites, qui mettoient ſouvent ſon adminiſtration en contradiction avec ſes principes.

Par le même manege avec lequel M. d'Oigny a fait disgracier M. Turgot, il a eu l'adreſſe de faire nommer à ſa place ſon ami M. de Clugny. On l'exaltoit dans ces Lettres comme un perſonnage du plus grand mérite & appellé au poſte de Contrôleur général du vœu unanime de la Nation. Le Roi ſéduit toujours par ſon extrême envie de ne prendre ſes Miniſtres que parmi les hommes les plus vertueux, les plus éclairés & les plus agréables à ſon peuple, s'eſt décidé tout de ſuite à faire venir cet Intendant de Bordeaux,

---

(*a*) De 20,000 Livres.

& a déclaré ſes intentions à M. de Maurepas, qui n'oſant contrarier tout-à-fait S. M. lui a cependant donné à entendre qu'elle avoit été bien vîte en beſogne. C'eſt en ce moment qu'il a été nommé Préſident du Conſeil des Finances. Cette place, qu'on crée ou qu'on ſupprime ſans inconvénient, n'avoit pas été occupée depuis le renvoi du Duc de Praſlin. Celui-ci n'y avoit point brillé, & ne la poſſédoit, à proprement parler, qu'honorifiquement. Il paroît qu'aujourd'hui ce doit être autrement; que l'objet eſt de contenir le futur Contrôleur général, & d'empêcher qu'il n'aille auſſi loin que ſon prédéceſſeur en cas qu'il eût l'eſprit de ſyſtême & d'innovation, & que ſous cette dénomination modeſte le Mentor de S. M. aura presque le pouvoir d'un Surintendant.

Quoi qu'il en ſoit, M. de Clugny qui eſt arrivé depuis peu, bien loin qu'il ait pour lui le cri général, eſt, au contraire, ſi décrié qu'on en dit d'avance tout le mal poſſible. Il ne faut point prématurer les événemens, & peut-être arrivera-t-il de celui-ci tout autrement que des autres, toujours fort exaltés à leur avenement au Miniſtere, & renvoyés enſuite à la ſatisfaction du public.

M. de Malesherbes, plus heureux que ſon ami, s'eſt véritablement retiré avec tous les honneurs de la guerre. Il n'étoit entré dans le Miniſtere que malgré lui; il a eſſayé de faire quelque bien; il vouloit opérer une réforme dans la Maiſon du Roi; elle étoit annoncée pour le 1 Avril: il n'a pu réuſſir, il

a ſenti ſon inutilité, il a demandé à quitter la cour; on l'a forcé d'y reſter encore quelque tems. Enfin il eſt devenu libre & a pris congé du Roi le même jour où M. Turgot a été renvoyé. Vous avez vu précédemment (*a*) qu'on s'attendoit à cet événement, ſurtout ſi la dignité de Chancelier tardoit à devenir vacante. C'étoit la ſeule qui pût lui convenir; encore le ſéjour de Verſailles lui avoit-il toujours déplu. Depuis qu'il y eſt, il n'a travaillé en rien à ſe donner l'air d'un courtiſan ; il eſt toujours reſté mis très-ſimplement; il a conſervé la même familiarité dans ſes geſtes & dans ſes propos, & peu de jours avant ſon départ il lui eſt arrivé à cette occaſion une petite avanture, que la malignité des perſifleurs n'a pas manqué de relever. Ayant rencontré le Sr. de la Martiniere, le premier Chirurgien de S. M., grand & gros, il lui a frappé ſur le ventre en lui diſant: „ Bon jour, *Pater* ". Celui-ci, piqué de ce terme de bonhommie, lui a ripoſté: „ Bon jour, *Frater* ", & la Galerie (*b*) de rire. Chacun a bientôt rapporté cette ſaillie, aſſez heureuſe, à cauſe de la tournure non moins rondelette du Miniſtre: la médiocrité & l'envie ont été enchantées de trouver ainſi à rire aux dépens d'un grand homme, & ont cru, en la répétant, le rabaiſſer à leur niveau. Quant à lui, on

---

(*a*) Dans la Lettre III.

(*b*) On prétend que cette ſcene s'eſt paſſée à Verſailles dans la galerie.

assure que frappé de vapeurs qu'il a contractées dans l'air d'un pays si contraire à son moral, il va voyager pour dissiper cette humeur noire qui a altéré la gaieté naturelle de son caractere.

M. le Comte de Maurepas, vraisemblablement, n'a pas été fâché de ce départ, qui lui a laissé un vuide pour placer un Intendant des finances qu'il venoit de créer (*a*), qu'il aime comme son fils & qu'il a jugé digne d'entrer dans le Ministere. Le Public ne semble pas en avoir la même opinion; il faut attendre: à l'œuvre on connoîtra l'ouvrier. Tout le monde s'imaginoit que M. de Sartine, à qui le Département de Paris convenoit mieux qu'à tout autre, auroit succédé à M. de Malesherbes; mais on assure qu'il n'a point voulu quitter celui de la Marine, & qu'il s'est senti assez de génie pour le diriger dans les circonstances critiques où il pourroit se trouver bientôt. J'en suis fort aise pour ma part, & je crois qu'on n'en sera pas mécontent en Angleterre: le Lord North, surtout, l'aimera-là mieux qu'un autre.

Il y a tout à parier que les projets de M. Turgot s'évanouïront avec lui. On ne peut disconvenir qu'il n'y ait de sa faute, comme je vous l'ai observé au commencement de cette Lettre. Entre les torts qu'on lui impute, le plus grand est de n'avoir pas assez ménagé le Mentor du Roi. Il traitoit lestement ce

---

(*a*) M. Amelot, ci-devant Intendant de Bourgogne.

vieillard auquel il devoit ſon élévation, & ſon caractere grave ne pouvant ſympathiſer avec la frivolité, l'aiſance, l'incurie de l'autre, il mépriſoit ſes conſeils avec trop de hauteur & de ſupériorité. Il ne ménageoit pas davantage le Parlement, & content du témoignage de ſa conſcience ſur la droiture de ſes intentions patriotiques, il négligeoit les formes, ſi eſſentielles dans un Etat, ces ſauve-gardes de la liberté publique, ces remparts contre les entrepriſes du deſpotisme. Préciſément le dimanche où il a été disgracié, les Gens du Roi étoient venus demander à S. M. le jour, le lieu & l'heure où il lui plaîroit recevoir les itératives Remontrances de la Cour. Avant d'entrer chez le Roi, informés de l'événement, ils tinrent conſeil entre eux & convinrent que ce n'étoit pas le moment de faire une pareille démarche. Ils repartirent en diligence, & crurent que la meilleure réponſe à rapporter à la Compagnie c'étoit cette bonne nouvelle.

Le Clergé n'en a pas été moins ſatisfait; il a témoigné indécemment ſa joie, & M. l'Archevêque de Paris a dit à ſon audience qu'il falloit attribuer ce ſuccès aux prieres du Jubilé.

Enfin, pour enlever à ce Miniſtre, même les regrets du peuple de Paris dont on l'accuſoit de capter trop la bienveillance, on a fait afficher une Déclaration où, en acquieſçant à l'Arrêt vigoureux de la Cour des Aides, on convient de l'illégalité du coup d'autorité faux, étourdi, despotique de M. Turgot, & l'on

l'on y remédie par une interprétation dont il réſulte l'énumération effrayante de dix ſortes de droits (*a*); qu'on le voit ſur un ſimple boiſſeau de *Grenailles*, dont on ſupprime quatre & dont ſix reſtent encore.

C'eſt, ſans doute, dans l'indignation du triomphe des ennemis du bien, plus que de la perſonne de M. Turgot, qu'un poëte s'eſt permis le rondeau ſuivant, par où je terminerai cette Lettre, dont il faut attribuer la longueur à l'abondance des faits, élagués cependant le plus que j'ai pu :

Rondeau ſur la retraite des deux Miniſtres.

Deux gens de bien habitoient à Verſaille,
Deux à la fois ! c'étoit grande trouvaille.
Auſſi chacun en eſt émerveillé.
Filou de cour craint d'être ſurveillé,
Et de Plutus l'avide valetaille.

Du Parlement la vénale C.....,
D'Oigny, S***, & la fourbe Prêtraille,
Manœuvrent tant que l'on a renvoyé
Deux gens de bien.

(*a*) Les ſupprimés ſont : 1. ceux attribués aux Offices des meſureurs & porteurs de grains : 2. ceux de Halle : 3. ceux de Garre : 4. des huit ſols pour livre ſur partie des dits droits. Les conſervés ſont 1. ceux de Domaine : 2. ceux de Barrage : 3. de poids le Roi : 4. de Don gratuit : 5. de Vingtieme au profit de l'hôpital : 6. des huit ſols pour livre des dits Droits.

Fripons, Roués, çà faites bien ripaille;
Allez r'avoir votre champ de bataille,
Pour vous exprès tout y ſera trié,
Miniſtres, Ducs, tout eſt apparié:
Et, grace à vous, il n'eſt plus à Verſaille
Deux gens de bien.

Vous remarquerez que cette piece marotique eſt un peu vive; qu'elle eſt plus que naïve & contient des vérités bien dures, exprimées d'une maniere qui ne l'eſt pas moins. Quoi qu'il en ſoit, il y a longtems qu'on n'avoit chanté en France les louanges de Miniſtres déplacés. Quand ſe réjouira-t-on à Londres de l'expulſion de ce Lord North, de ce Miniſtre qui nous fait faire des ſottiſes ſi énormes, qu'on le jugeroit ſoudoyé pour cela par nos rivaux? Quand notre nation ſortira-t-elle de ſon aveuglement!

Je vous embraſſe tendrement, Milord.

Paris, ce 3 Juin 1776.

LETTRE XVI.

Sur une Requête ſinguliere, adreſſée au Roi par les Membres expulſés du Parlement de Navarre.

Vous avez vu, Milord, précédemment, lorsque je vous ai rendu compte du rétabliſſement du Parle-

ment de Pau (*a*), que les Schismatiques (*b*), ou plutôt les Intrus (*c*), avoient une prétention ſinguliere avec laquelle ils cherchoient à combattre les bonnes intentions du Roi, & auroient peut-être éludé les efforts impuiſſans du Garde des Sceaux, trop foible, trop variable ſur les principes, ſi M. de Malesherbes ne l'eût raffermi & n'eût dirigé ſes coups. Depuis lors ils n'ont ceſſé de remuer, & n'ayant point vu tomber ſur eux ces faveurs & ces bienfaits dont on les avoit flattés dans le préambule de l'Edit de rétabliſſement, ils en ſont devenus plus furieux. Cependant ils n'ont oſé faire aucun acte d'éclat, tant qu'ils ont vu à la cour ce Magiſtrat intrépide, dont ils redoutoient également dans le Conſeil l'éloquence & les lumieres. Mais à peine l'ont-ils ſçu retiré qu'ils ont réuni leurs forces, & ont expoſé dans une Requête au Roi leur ſyſtême monſtrueux. Redoutant peu le Garde des Sceaux, ils ont affecté de le mépriſer & de faire une exception injurieuſe de ſon Miniſtere, en ne voulant pas ſe confier à lui & en faiſant parvenir leur Mémoire à S. M. par l'entremiſe du Capitaine des Gardes, qui s'en eſt chargé.

On ne peut diſſimuler qu'il n'y ait quelque choſe

(*a*) Voyez la Lettre XVI. de 1775.

(*b*) On appelle *Schismatiques*, les anciens, ſéparés de leurs confreres en 1765, & ayant continué leurs fonctions. Ceux-là ont été incorporés, comme dans l'origine des troubles.

(*c*) On appelle ainſi ceux reçus depuis & occupant la place des vrais Magiſtrats.

de ſpécieux dans cette Requête, au moyen de la mauvaiſe foi dont les faits y ſont expoſés, & de l'adoption de certains principes établis par l'autorité & le deſpotisme, mais que n'avouent pas les Loix, & qu'ont toujours repouſſé les Magiſtrats. Ils débutent par ſe regarder comme les victimes innocentes d'une ſurpriſe faite à la religion du Roi, comme calomniés auprès de lui, & qualifiés d'uſurpateurs de places qui n'étoient point vacantes, exerçant des fonctions odieuſes & réprouvées de la patrie, enfin injuſtement revêtus des dépouilles de leurs concitoyens.

„ Ce tableau effrayant, mais infidele, a ému, „ SIRE, lui diſent-ils, votre cœur bienfaiſant, & a „ produit, contre l'intention de votre Majeſté, la „ ſubverſion des Loix qu'elle vouloit protéger, & la „ perte des Magiſtrats qui étoient ſous leur ſauve„ garde ".

Ils méritent d'autant moins, à les en croire, une expulſion auſſi ignominieuſe, qu'ils font profeſſion d'une façon de penſer digne des Magiſtrats les plus intacts & les plus jaloux de conſerver toute la pureté de leur Miniſtere.

„ Si les Membres du Parlement de Navarre, continuent-ils, que l'Edit d'Octobre dernier prive de leurs fonctions, avoient à ſe reprocher d'avoir avidement couru après un état dont leurs prédéceſſeurs euſſent ſeulement ambitionné la conſervation; s'ils avoient même été capables d'enviſager la circonſtance de leur

retraite comme une occaſion agréable d'y fonder leur exiſtence, ils rougiroient, SIRE, de paroître à vos yeux, & d'invoquer auprès de Votre Majeſté le ſecours & la protection des Loix. Auſſi purs, auſſi délicats dans leur conduite que dans leurs intentions, ils ne ſont pas moins jaloux du ſuffrage que dicte l'honneur, que de celui que la Loi prescrit; ils ſe flattent, SIRE, de convaincre Votre Majeſté, par l'expoſition ſimple & fidele de ce qui s'eſt paſſé à Pau, qu'ils ont droit à l'un & à l'autre ".

Vient enſuite l'expoſé hiſtorique des troubles de la Compagnie, fait avec une adreſſe qui tend viſiblement à peindre comme très-coupables les Magiſtrats rétablis. L'impartialité m'oblige de laiſſer parler les Réclamans.

„ Une Déclaration de Louis XV, votre auguſte Ayeul, rendue en 1747 ſous le Miniſtere de M. le Chancelier d'Agueſſeau, renouvella, SIRE, quelques anciens réglemens ſur la diſcipline intérieure du Parlement de Pau".

„ En enrégiſtrant cette Déclaration, le Parlement délibéra des remontrances pour l'explication de quelques articles; & ſur la réponſe du Roi, cette Compagnie renouvella & confirma ſon enrégiſtrement par un acquieſcement pur & ſimple."

„ En l'année 1763, pluſieurs officiers du Parlement ſe plaignirent à M. le Chancelier de Lamoignon de quelques-unes des diſpoſitions de cette Loi, & ils lui demanderent l'agrément de faire des remontran-

ces : le Sieur de La Caze, leur Premier Préſident depuis trois ans ſeulement, joignit ſes inſtances aux leurs auprès de ce Miniſtre, dont la réponſe fut que le Roi ne pouvoit pas recevoir des remontrances contre une déclaration enrégiſtrée depuis ſeize ans, mais qu'il conſentoit à ce que la Compagnie lui adreſſât des Mémoires à ce ſujet, & qu'il prendroit les ordres de ſa Majeſté, qui ſeroient, ſelon les apparences, de les faire examiner par le Bureau de légiſlation".

„ Au lieu d'adopter ce moyen de faire accueillir leurs plaintes, ces Officiers le regarderent comme peu convenable, & préférerent de ſe donner eux-mêmes la ſatisfaction qu'ils devoient naturellement attendre de la juſtice & de la bienfaiſance du Prince. Ils prirent occaſion de la rentrée du lendemain de la Saint-Martin, de la même année 1763, pour propoſer & agiter, dans l'aſſemblée des Chambres, des queſtions que le Premier Préſident crut ne devoir pas y être traitées. Ce ſchiſme, formé à deſſein, engagea entre eux des querelles perſonnelles, à la ſuite deſquelles il fut pris, le 19 Novembre, un Arrêté, par lequel ces Officiers anéantoient, de leur propre autorité, la déclaration qu'ils avoient enrégiſtrée deux fois & qui étoit exécutée depuis ſeize ans".

„ En vain le feu Roi blâma leur conduite; plus vainement encore il leur en fit enviſager les dangereuſes conſéquences".

„ Que ne pouvons-nous, SIRE, nous dispenſer de retracer ici des faits que nous deſirerions n'avoir ja-

mais vu le jour! Mais ſi notre ſituation nous fait une néceſſité de les rappeller, nous nous bornerons du moins à transcrire les Lettres patentes de votre auguſte Ayeul, qui en contiennent le détail; votre Majeſté y trouvera le langage d'un Prince dont la bonté retient la juſtice, d'un pere tendre, qui n'entre dans le détail des égaremens de ſes enfants, que pour les faire rentrer en eux-mêmes, & pour n'être pas obligé de les punir".

Dans ces Lettres patentes fort longues (*a*), S. M. reproche aux Magiſtrats du Parlement de Pau tout ce qui s'eſt paſſé dans leurs Délibérations jusqu'à ce jour; notamment d'avoir continué une ſéance rompue par le Premier Préſident, au mépris de la déclaration enrégiſtrée qu'on vouloit annuller, de l'avoir fait indirectement par un arrêté qui, ſans faire mention de la dite Loi, n'en contenoit pas moins une réſolution formelle d'y contrevenir; d'avoir perſiſté dans la même conduite par une ſuite d'autres aſſemblées également irrégulieres, où l'on avoit traité des matieres les plus délicates & les plus dignes d'être reférées à S. M., en infraction de nouveaux ordres pour arrêter les entrepriſes du Parlement, de ne les avoir ſuſpendues que par des démarches encore moins réfléchies, telles que la ceſſation de ſervice, une eſpece d'interdiction du Préſident chargé d'an-

(*a*) En date du 22 Octobre 1764.

noncer les volontés du Roi, & un Arrêté pour demander le retrait de Lettres de Juſſion proſcrivant les délibérations illicites, comme ne pouvant être trop tôt effacées. En conſéquence, S. M. voulant que ſon Parlement ſe renferme dans ce qui lui eſt preſcrit, relativement aux repréſentations qu'il pourroit avoir à lui adreſſer concernant ſon ſervice & ſa police, caſſe tout ce qu'il a fait, en lui laiſſant l'eſpoir d'obtenir des adouciſſemens à la loi qui le révolte, quand il s'en ſera rapporté convenablement à la ſageſſe du Souverain.

La Compagnie, au lieu d'enrégiſtrer ces Lettres patentes, fit à ce ſujet des Remontrances qui en occaſionnerent de ſecondes (*a*) plus impératives, où S. M. déclare que c'eſt le dernier terme auquel ſa bonté ait pu ſe porter; qu'il ne reſte aux Magiſtrats qu'à en profiter ſans aucun retardement, &, que dans la réſolution où elle eſt, de ſe faire obéir par tout le pouvoir que Dieu lui a mis en main, elle veut bien les en prévenir encore cette derniere fois.

„ Il nous en coûte, SIRE, ſe récrient les expulſés, pour rappeller l'extrêmité à laquelle ces Magiſtrats ſe porterent; mais notre cauſe l'exige, & Votre Majeſté doit être inſtruite. Oui SIRE, les repréſentations de votre auguſte Ayeul, le tableau qu'il leur fit de leurs erreurs & de leurs devoirs, & l'eſpe-

ce

(*a*) En date du 24 Avril.

ce d'engagement que sa bonté lui fit contracter pour la réformation de la Loi qui servoit de prétexte à leur conduite, tous ces témoignages de bienfaisance, de la part de ce Prince, ne furent pas capables de vaincre leur obstination ; *ils donnerent la démission de leurs offices*".

„ On croiroit, SIRE, qu'un Roi, qui s'étoit inutilement livré à tous les mouvemens de sa clémence, qui avoit aussi vainement épuisé toutes les voies de la douceur pour ramener ces Officiers à leur devoir, va déployer toute la rigueur de sa puissance contre eux. Non, SIRE, moins ému par leurs fautes que touché des allarmes du peuple Béarnois sur le danger de perdre le plus précieux de ses privileges, celui d'avoir dans ses foyers un tribunal composé de juges de sa nation, Louis XV ne voulut faire usage que de sa clémence, au moment même qu'on avoit le plus à redouter sa justice".

Ce Prince, SIRE, leur adressa encore de nouvel les Lettres-patentes, dans lesquelles il leur démontra leurs torts, refusa leurs démissions, les rappella à leurs fonctions, en leur renouvellant ses promesses de les écouter ensuite favorablement; & craignant que ce dernier effort de sa bonté ne fît pas sur eux l'impression qu'il desiroit pour leur propre avantage, il envoya vers eux deux Commissaires de son Conseil, pour leur expliquer ses dernieres intentions, &c"....

Ces intentions étoient énoncées dans de troisiemes

Lettres-patentes (a) que les auteurs de la Requête transcrivent en entier, ainſi que le discours des Commiſſaires chargés de les préſenter, ſous prétexte que la conduite & les ſentimens du Monarque ne peuvent être bien exprimés que par lui-même, ou par ceux qu'il avoit pénétrés de ſon eſprit.

Dans les premieres, après avoir repris tout ce qui s'eſt paſſé, S. M. regarde comme nul, invalide, ſans pouvoir ni autorité, attentatoire à ſa puiſſance ſouveraine & au reſpect qui lui eſt dû, aux regles de l'ordre public du Royaume, & notamment aux Loix qui concernent les Offices, l'Arrêté par lequel en nom collectif & en Corps de Cour, celle de Béarn a déclaré qu'elle remettoit entre les mains du Légiſlateur tous les pouvoirs qu'il avoit daigné lui confier, comme ſi chacun de ceux qui, par l'engagement que le titre de leur office leur a fait contracter envers lui, participant à ce pouvoir, avoit la liberté de ſe délier de cet engagement ſans ſon aveu, ou comme s'il leur appartenoit d'impoſer à tous la loi d'une abdication qui ne ſauroit être que particuliere & perſonnelle à chacun & pour laquelle toute Délibération en commun ne peut être que nulle & illuſoire.

S. M. réprouve enſuite les motifs dont eſt appuyée cette Délibération, & déclare que les proteſtations d'amour pour ſa perſonne, dont les démettans ont

(a) En date du 1er Juin 1765.

eſſayé de couvrir leur conduite ſi oppoſée à ces ſentimens, ne ſuffiroient pas pour les garantir de ſon indignation, ſi elle ne comptoit ſur un prompt retour de leur part. Elle leur en ouvre enfin les moyens ſous les plus expreſſes menaces, s'ils ne les ſuivent, de pourvoir à leurs offices inceſſamment.

Les Commiſſaires (*a*), conformément à leur miſſion, remontrent aux Magiſtrats raſſemblés leur devoir avec une douceur évangélique, qui leur étoit, ſans doute, prescrite (*b*). Ils ſuppoſent que, reconnoiſſant leurs torts & leurs écarts, ceux-ci n'attendent que ce moment pour rentrer dans leur devoir, & prévenir les ſuites fâcheuſes d'un parti extrême, non ſeulement funeſte à des Concitoyens qui leur ſont chers, & qui ne doivent point être les victimes d'un événement totalement étranger à eux, mais mettant

(*a*) Mrs. de *Marville*, Conſeiller d'Etat, & de *Bacquencourt*, Maître des Requêtes.

(*b*) Ils débutent ainſi: „ Meſſieurs, la lecture que vous venez d'entendre, vous fait connoître que le Roi a voulu nous charger de vous annoncer ſes dernieres volontés, afin que vous puiſſiez être inſtruits, plus particulierement par notre bouche, de ſes intentions toujours pleines de raiſon & de bonté.

Les réflexions que vous avez faites depuis votre dernier Arrêté, vous auront ſans doute inſpiré d'avancer ce qu'exigent de vous en ce moment vos devoirs, & plus encore, s'il étoit poſſible, cet attachement à la perſonne ſacrée de ſa Majeſté, que vous n'auriez ceſſé de lui témoigner, lors même que vous vous croyiez obligés de ne pas déférer à ſes volontés ".

en péril toute la Magiſtrature. Ils reviennent ſur ce que S. M. répete partout dans ſes diverſes Lettres patentes, ſur la volonté ſincere où elle eſt de ſatisfaire à leurs doléances, lorsqu'au lieu de la voie des Remontrances & de l'annihilation illégale d'une Loi ſolemnellement enrégiſtrée, ils auront recours à la ſeule permiſe, celle des mémoires, celle des négociations & de la conciliation. Après l'expoſé de ce *mezzo termino*, ils ont recours au *pathos* d'une éloquence tendre & inſinuante; ils flattent l'orgueil des Magiſtrats en enflant leur être; ils leur développent l'importance de leurs fonctions, en proscrivant cependant les principes de fermeté, de réſiſtance invincible qui peuvent en faire toute la ſolidité & toute la gloire. Ecoutons, Milord, le Neſtor (*a*), ou plutôt la *Sirene* du Conſeil.

„ Non, Meſſieurs, plus inſtruits que tous autres, que des Corps tels que les vôtres ſont néceſſaires à l'Etat, tiennent à ſa Conſtitution, & ſont, envers les ſujets de nos Rois les garans de la ſageſſe & de la douceur avec leſquelles ils les gouvernent, vous ne voudrez pas qu'un tel exemple puiſſe donner lieu d'imaginer que ces Corps puiſſent perdre dre leur exiſtence par la ſeule autorité de ceux qui les compoſent; que les Officiers aient le pouvoir de rompre ces liens indiſſolubles qui les attachent au Souverain, & qu'ils puiſſent, s'il eſt permis de le di-

(*a*) M. de Marville eſt preſque le Doyen du Conſeil. Il paſſe pour en être le plus éloquent pour la ſéduction.

re, le contraindre à accepter, par une abdication générale, les démiſſions que chaque Officier en particulier ne pourroit donner ſans ſon conſentement".

„ Hâtez-vous donc de prévenir la juſte réclamation de tous les Ordres de l'Etat contre de tels principes, contre des actes deſtructifs de ſa conſtitution; ſouvenez-vous que nous ſommes tous Magiſtrats; que la Magiſtrature ſuprême a été établie pour procurer au royaume ſa gloire & ſa tranquillité, & à ſes citoyens la paix & la félicité; que c'eſt par la juſtice que nos Rois regnent; que le bonheur de leurs ſujets eſt attaché à leur obéiſſance & à leur amour pour leur Souverain; que l'un & l'autre ſont la baſe de cet Empire, la cauſe unique de ſa durée, & le ſeul moyen de la perpétuer.

„ Affoiblir ces maximes, ſeroit détruire cette harmonie, qui, en uniſſant tous les ſujets du Roi à leur Souverain & aux fonctions qu'il leur confie, a fait juſqu'ici la ſplendeur & la proſpérité de l'Etat".

„ Ne tardez pas, Meſſieurs, à ſouscrire aux principes inaltérables de la Loi que nous vous apportons, & qui vous perſuadera bien plus que nos foibles paroles; montrez au meilleur des Maîtres que vous avez toujours pour lui cette même fidélité, cette même affection qui ne nous ont jamais abandonnés. Vous êtes les dépoſitaires des Loix conſtitutives de la Monarchie; ſoutenez-en la ſageſſe par cet exemple, & que la poſtérité ne ſe ſouvienne d'un tel événement, que pour connoître juſqu'où va, chez les François, l'amour de l'ordre, de l'Etat & du Souverain".

Il termine par laiſſer entrevoir les châtimens, & par annoncer plus adroitement, plus ouvertement les récompenſes.

„ Quelle ſatisfaction pour nous, Meſſieurs, plus obligés encore que tous les autres Magiſtrats à ſoutenir l'honneur de notre état par celui que nous avons d'approcher de plus près de Sa Majeſté, de pouvoir remplir le deſir qu'elle a bien voulu nous laiſſer appercevoir, de n'être pas réduite à uſer de tout le pouvoir que Dieu lui a confié, de laiſſer agir la bonté de ſon cœur, & de n'avoir plus qu'à vous donner des marques de ſa confiance & de ſa ſatisfaction".

Les démettans ne furent ni ébranlés des menaces, ni ſéduits par les promeſſes.

„ En vain on leur témoigna que le vœu de la province étoit qu'une prompte ſoumiſſion de leur part fit oublier une réſiſtance déjà trop criminelle envers le Souverain, & qui le devenoit infiniment envers la patrie, dont ils compromettoient ſans objet l'intérêt & les privileges. Egalement ſourds à la voix du maître & à celle de leurs concitoyens, ils firent, le 21 Juin 1765, *un acte, par lequel ils ſe plaignirent de ce que Sa Majeſté leur imputoit dans ſes lettres-patentes, d'avoir voulu impoſer la loi d'une abdication qu'ils déclarerent avoir été volontaire & perſonnelle à chacun d'eux; qu'ils avoient donnée avec une entiere liberté, & qu'ils perſévéroient dans leurs démiſſions*".

Alors les Commiſſaires, raſſemblant le peu de mem-

bres reſtés fideles, firent procéder à l'enrégiſtrement de tous les actes reſtés ſans exécution, & les non démis redoublerent de zele pour l'adminiſtration de la juſtice.

Leur premier ſoin fut d'implorer la clémence de Louis XV pour leurs confreres, & S. M. la développa, non ſeulement en invitant ceux-ci à reprendre leurs offices (*a*), mais en détruiſant la déclaration de 1747, prétexte de la diviſion.

Les Démettans perſiſterent dans l'abandon de ces Offices & „ au lieu de céder aux invitations & aux inſtances des Béarnois, que la crainte de perdre leur Tribunal jettoit dans les plus vives allarmes, *quelques-uns d'entre eux, qui n'avoient pas aſſiſté aux actes de démiſſion de leurs confreres, donnerent alors les leurs en particulier*".

Le Roi fut donc obligé d'ouvrir l'accès aux Offices vacans par de quatriemes Lettres patentes, enrégiſtrées au Parlement (*b*) compoſé du petit nombre des anciens non démis. On remplit encore leurs formalités par leur ſignification aux anciens propriétaires, & dès-lors les liens qui avoient attaché ces Officiers à leur Souverain furent entierement rompus. Des Loix revêtues de toute la ſanction néceſſaire, & à eux notifiées, avoient mis le ſceau à leur abdica-

(*a*) C'eſt-à-dire qu'ils devoient être préférés à les leves aux Parties caſuelles où ils étoient vacans & impétrables pour tout ſujet propre à les remplir.

(*b*) Elles ſont du mois d'Août 1765.

tion & à l'acceptation que le Prince en avoit faite. C'eſt en ce moment ſeulement que l'amour patriotique détermina les particuliers, auteurs du Mémoire, à venir au ſecours de leurs Concitoyens menacés de l'extinction totale de leur Parlement. C'eſt ici, que raſſemblant l'énumération de toutes leurs preuves, les exclus font leurs plus grands efforts pour démontrer l'injuſtice qu'on commet à leur égard. Pour n'atténuer en rien des argumens qu'ils croient victorieux, voici leurs paragraphes les plus ſerrés de faits favorables & les plus preſſans en raiſonnemens.

„ Cependant ces Magiſtrats, qui ſont venus au ſecours de l'autorité, ont ſauvé leur patrie des maux dont elle étoit menacée, qui ont dénaturé leur fortune pour former des établiſſemens rendus néceſſaires par le changement de leur poſition, qui ont, en un mot, conſervé les privileges du peuple Béarnois, veillé à la tranquillité publique, diſtribué la juſtice pendant dix années révolues avec un zele infatigable: ces Magiſtrats, Sire, qui méritoient, à tant de titres les bontés de votre Majeſté, ont été chaſſés du ſanctuaire des Loix, où l'on a introduit à leur place ceux qui, en 1765, avoient expreſſément renoncé à leur état, ceux qui avoient remis leurs offices au feu Roi, & qui, par l'acceptation que ce Prince en avoit faite, n'étoient plus, depuis cette époque, & ne peuvent être encore aux yeux de la Loi que de ſimples Citoyens.

„ Ils ont eux-mêmes porté ce jugement, & ils ſe

ſont conduits en conſéquence ; les uns, en donnant dans des actes volontaires, aux Magiſtrats qui les remplaçoient, le titre d'Officiers du Parlement, & en prenant eux-mêmes celui de ci-devant Officiers au même Parlement ; les autres, en ſe défendant devant ce Tribunal, & au Conſeil de votre Majeſté, de la reſtitution des offices qui leur avoient été baillés à louage, & qu'ils avoient promis de rendre. Ils ont oppoſé avec ſuccès, que la démiſſion qu'ils en avoient faite entre les mains du Prince, dans le domaine duquel ces offices étoient rentrés, les dégageoit de toutes demandes ce concernant ; qu'ainſi les démarches qu'on dirigeoit mal-à-propos contre eux, devoient l'être devers le Roi qui en avoit diſpoſé. Ils ont tous généralement reconnu l'exiſtence légale de ces Magiſtrats, en recourant à eux comme à leurs Juges naturels, non-ſeulement lorſqu'ils y ont été attirés par des adverſaires, mais le plus ſouvent pour des cauſes qu'ils y ont eux-mêmes portées. Enfin, ils ont fait liquider la finance des offices par eux abandonnés, & ils en ont reçu le rembourſement, les uns en deniers, les autres en contrats.

„ Les Loix les plus ſacrées, les actes les plus intéreſſants dans la ſociété civile peuvent être anéantis par d'autres Loix & par d'autres actes faits avec la même ſolemnité & avec les mêmes formes ; dans les unes, il faut la ſanction publique ; dans les autres, le conſentement réciproque des parties contractantes : tout cela, SIRE, avoit concouru & s'étoit réuni dans

les actes destinés à constater la démission de chacun de ces Magistrats, & l'acceptation qu'en avoit fait le feu Roi. Depuis dix ans ces Magistrats, devenus Citoyens, faisoient des actes confirmatifs de l'abandon volontaire de leurs offices. Depuis la même époque, votre auguste ayeul, & après lui votre Majesté, accordoient aux Magistrats qui les avoient remplacés, la confiance dûe à leur état & à leur caractere; & les peuples de leur ressort les regardant non-seulement comme leurs Juges légitimes, mais même comme les Anges tutélaires de la patrie, qu'ils avoient garantie, par leur zele, des maux qui la menaçoient, vivoient tranquilles sous la fauve-garde des Loix dont ils leur avoient conservé le dépôt".

Après avoir établi la légitimité de la démission des autres & la légalité de leur introduction dans la Compagnie, les expulsés, par une réclamation vraiment frappante, invoquent en leur faveur ces Loix du Royaume qui assurent aux Magistrats la liberté & la sureté dans l'exercice de leurs fonctions, la stabilité & l'irrévocabilité de leurs charges, ils indiquent les cas dans lesquels cessent ces attributs essentiels & légitimes de la Magistrature: la mort, la forfaiture jugée, ou la résignation volontaire. Ils ne sont dans aucun des trois; le titre des propriétés de leurs offices n'est donc pas anéanti sur leurs têtes, le caractere qui leur a été imprimé est ineffaçable, & ces qualités essentielles manquant à ceux qui ont pris leurs pla-

ces, ils n'étoient & ne sont plus aux yeux de la Loi que de simples Citoyens, sans aucun caractere Magistral, & tous leurs jugemens qu'autant d'actes qu'elle réprouve & dont elle prononce la nullité.

Ces maximes avouées de toute la Magistrature, établies dans tant d'arrêtés, de remontrances, d'écrits patriotiques, soutenues de faits consignés dans l'histoire & dans les fastes surtout de la Magistrature, conduisent les Réclamans à représenter au Roi jusqu'à quel point on l'a trompé. Son intention étoit de rappeller à son service ceux qui avoient été privés de leurs fonctions, & non pas ceux qui les avoient volontairement abandonnés; de se conformer aux Loix, & non de les violer; d'imiter enfin l'équité de ses augustes ayeux, revenus plus d'une fois sur les surprises faites à leur religion contre des Magistrats calomniés & destitués illégalement.

„ Héritier des vertus & de la sagesse de ces Princes, comme de leur couronne, (disent-ils au Roi dans leur douleur profonde) vous ne laisserez pas subsister l'édit du mois d'Octobre dernier, monument de la surprise faite à la religion de Votre Majesté; vous ne souffrirez pas que trente Magistrats restent dans une espece d'humiliation & d'opprobre, pour avoir été bons citoyens & sujets fideles; que leurs services, pendant dix années de Magistrature, leur soient reprochés & à leur postérité comme un acte de bassesse & d'indignité; que leur patrie, qui les avoit regardés

jusqu'à cet événement fatal comme les conſervateurs de ſes privileges, ſoit ſéduite par le mauvais exemple, & ſubſtitue le mépris aux ſentimens de gratitude qu'elle leur doit; qu'ils ſoient enfin ſacrifiés à la vengeance des citoyens qui occupent aujourd'hui leurs places.

„ Déjà SIRE, ces citoyens, oubliant que la même loi qui les y a fait monter, conſerve aux Magiſtrats qu'on en a éloignés, tous les droits & les privileges de leur état, leur en refuſent les qualités, & les leur font refuſer par les ſuppôts du palais: c'eſt ainſi qu'ils ſe jouent, ſelon leurs paſſions ou leurs vues, de la Loi qui fait leur exiſtence; c'eſt ainſi qu'ils inſpirent aux peuples du reſſort une eſpece d'inconſidération pour leurs vrais Magiſtrats".

J'écarte, Milord, la diſcuſſion de quelques conſidérations qu'ils craignent qu'on ait fait valoir contre eux, comme le défaut de naiſſance, ou de fortune, ou de lumieres; l'une eſt au moins auſſi diſtinguée que celle des uſurpateurs actuels. Ils ſont en général moins riches, mais l'opulence eſt-elle donc néceſſaire pour faire de grands Magiſtrats? Quant aux connoiſſances & aux talens, ils provoquent ceux qui les ont déplacés, & ils demandent à faire aſſaut avec eux. Ils refutent encore des raiſons tirées d'une économie de finance, & ils s'écrient:

„ Eſt-ce donc par de pareils moyens qu'on a pu préparer & conſommer un événement deſtructif de

toutes les loix, & principalement de ce droit ſacré de la propriété & de l'inamovibilité des offices de Magiſtrature? Si des conſidérations étrangeres aux loix doivent être balancées & anéanties par d'autres conſidérations du même genre, les Magiſtrats qu'on a éloignés de leur Tribunal y trouveroient les mêmes avantages; ils vous repréſenteroient, SIRE, que c'eſt une vraie calamité pour les Juſticiables, de ſubſtituer à des Juges nourris & exercés pendant dix ans dans l'étude des Loix & de la Juriſprudence, des Citoyens dont les uns ont oublié dans cet intervalle ce qu'ils en pouvoient ſavoir, & dont les autres n'avoient encore acquis aucune connoiſſance utile à cette époque: ils ſupplieroient votre Majeſté de ſe faire repréſenter les régiſtres du Parlement, où elle verroit qu'ils ont expédié, dans dix années, plus d'affaires qu'il n'en avoit été expédié dans les vingt années qui avoient précédé leur exercice, & qu'à tant de titres ils étoient dignes de l'attention de Votre Majeſté, de ſes bontés & de ſa protection.

„ Mais ces Magiſtrats, SIRE, ſentent qu'il ſeroit d'une trop dangereuſe conſéquence de faire dépendre la deſtinée des hommes, & leur état, du plus ou moins de faveur qu'on pourroit accorder à leur poſition ; l'arbitraire prendroit alors la place des Loix immuables de la Nation, dont l'intérêt bien éclairé de nos Rois exige qu'ils aſſurent la perpétuité".

Il faut avouer, Milord, qu'à la lecture de ce *Mé-*

moire au Roi, j'ai été fortement ému de l'exposé des moyens des expulsés, qui, rétorquant contre leurs vainqueurs les argumens qu'avoient fait valoir autrefois en leur faveur les Parlemens, leur prouvoient que leur résignation n'avoit été amenée ni par la crainte ni par la violence, puisque le feu Roi n'avoit voulu l'accepter qu'après avoir révoqué la loi qui avoit déterminé leur démission, qu'après s'être assuré qu'elle étoit l'effet d'une volonté libre & absolue de chaque Officier, que leurs offices qu'ils avoient abandonnés d'une maniere aussi expresse & aussi entiere vaquoient donc par le fait & par le droit, que leurs Successeurs avoient donc été légalement autorisés à les acquérir, étoient les Juges légitimes des Béarnois ; & que l'Edit qui les dépossédoit, étoit donc destitué de vraie & juste cause, de tout ordre de droit & de coutume, puisque les formes établies par les Loix pour juger des particuliers, & à plus forte raison des Magistrats, n'y ont pas été observées, puisqu'ils n'ont été ni appellés, ni ouis, ni convaincus; que c'est par conséquent une interdiction de fait, sans loi, sans jugement, sans connoissance & sans existence de cause.

J'étois fort intrigué de cet écrit auquel je voyois vaguement une réponse dans ce qui a été dit précédemment, mais qui ne détruisoit pas une série de faits & de raisonnemens s'appuyant tour-à-tour, & dont on ne pouvoit refuter les uns sans nier les autres. J'ai consulté fort à propos un Magistrat du Parlement de

Paris très-inſtruit, très-impartial, mais très-ferme ſur les principes, qui m'a promis de me donner inceſſamment une ſolution aux difficultés que je ne pouvois réſoudre en ma qualité d'étranger trop peu verſé dans les événemens & les principes de la Magiſtrature. J'attends ſa réponſe, Milord, & vous en ferai part, ſachant combien ces diſcuſſions vous ſont précieuſes.

Je vous embraſſe en attendant.

Paris, ce 6 Juin 1776.

LETTRE XVII.

Réflexions d'un Magiſtrat ſur la Requête au Roi, des Particuliers expulſés du Parlement de Pau, & ſouſcrite de dix-huit d'entr'eux.

Je me hâte, Milord, de vous faire part de ce Mémoire qui vous ſatisfera parfaitement. Le Magiſtrat, avant de me le lire, me prévint d'une ſurpriſe que j'aurois, ſans doute; c'eſt que les réclamans, dans une Requête adreſſée au Roi, aient oſé avancer des faits faux, ou du moins abſolument douteux & dénaturés. Mais, me dit-il, c'eſt l'uſage partout: point de cauſe préſentée, à quelque tribunal que ce ſoit, où les Avocats ne mentent avec une impudence puniſſable. Au ſurplus, eſt-il étonnant qu'on uſe d'un

moyen dont l'adminiſtration donne l'exemple elle-même? Presqu'aucun préambule d'Edit ou de Déclaration, où l'on ne faſſe en impoſer aux ſujets par le Souverain. Ceux-ci cherchent à en faire autant; ce n'eſt qu'un commerce de ruſes réciproques, & c'eſt à qui ſe trompera le mieux. Auſſi les gens qui veulent bien juger, écartant ces faits pour ou contre qu'ils ne ſont point à portée de diſcuter, s'en tiennent aux vraiſemblances, aux probabilités & décident infiniment mieux. De cette maniere ils deviment presque toujours juſte. Après cet avertiſſement il me fit part de ſes Réflexions, me les remit écrites & je vous les envoie.

Réflexions d'un Magiſtrat ſur la Requête au Roi des Particuliers expulſés du Parlement de Pau, & ſouſcrite de dix-huit d'entr'eux.

Il eſt faux que l'enrégiſtrement de la Déclaration de 1747 dût être & fût regardé dans le Parlement de Navarre comme authentique & faiſant Loi. Il n'eut lieu que furtivement, dans un de ces momens où par l'abſence des Magiſtrats les plus éclairés & les plus fermes, un Chef de Compagnie, docile aux impreſſions de la Cour, uſa de ſon crédit & de ſon aſtuce pour ſe rendre agréable au Gouvernement. Il fût même queſtion de réclamer tout de ſuite contre un enrégiſtrement ſubreptice; mais la choſe n'eut pas lieu, parce que le Premier Préſident ſatisfait d'avoir réuſſi,

réuſſi, & voulant éviter un éclat fâcheux, capable de compromettre ſon crédit, promit de ne faire aucun uſage du pouvoir monſtrueux & illimité qui lui étoit confié par la loi qui révoltoit le Parlement. Elle fut donc regardée comme tant d'autres inscrites ſur les régiſtres des Cours par adreſſe ou par violence, tombées en déſuétude, même avant leur exécution. Ce ne fut que lorsque le Sr. de la Caze, nouvellement Premier Préſident, voulut la faire valoir pour établir ſon despotisme, que la Compagnie ſe détermina à engager la querelle, & à lui conteſter un droit qu'il ne pouvoit avoir. Et l'on conviendra qu'il eſt plus vraiſemblable qu'elle ſe ſoit élevée de cette maniere, qu'en ſuppoſant, comme le prétendent les auteurs de la Requête, que ces Magiſtrats aient voulu anéantir, de leur autorité, une loi qu'ils auroient exécutée depuis ſeize ans. L'entrepriſe eut été non-ſeulement contre l'uſage, mais abſurde. En admettant même que quelques membres plus échauffés & plus entreprenans euſſent formé ce projet & l'euſſent propoſé, eſt-il à préſumer qu'ils l'euſſent emporté à la grande & très-grande pluralité de voix? on pourroit dire à l'unanimité, puisque le Premier Préſident ſeul, contre qui étoit dirigé la délibération, & ſes créatures s'y oppoſerent.

Ainſi, ce même laps de tems écoulé depuis l'enrégiſtrement prétendu de la Déclaration, bien loin d'être un grief contre les Magiſtrats, eſt, au contraire, le moyen qu'ils firent valoir, comme prouvant in-

vinciblement le vœu véritable de la Compagnie qui, par la non-exécution de cette Loi, en marquoit une réprobation de fait bien plus triomphante qu'une formalité vaine, illégale, contre laquelle la Compagnie avoit ainſi réclamé conſtamment de la maniere la moins équivoque & la plus expreſſe.

Je vais plus loin, & je prétends qu'en admettant que par un eſprit de vertige, par une complaiſance aveugle, par une puſillanimité générale dont on voit quelquefois des exemples dans les Cours, le Parlement de Pau eut enrégiſtré ſolemnellement cette Loi, l'eut même exécutée, il pouvoit encore revenir contre, parce que le ſalut public n'admet point de prescription; parce que cette loi, quoiqu'on en diſe, ne leur étoit pas perſonnelle; parce que d'après cette qualification ſi connue, donnée aux Parlemens, d'*Etats raccourcis au petit-pié*, étant chargé de ſtipuler les intérêts de ſes Concitoyens, ayant droit *de ſuſpendre, modifier ou rejetter les Edits*, il ne pouvoit le faire qu'avec une liberté entiere de s'aſſembler, de délibérer & de faire exécuter ſes délibérations. Mais ce n'eſt pas ici le moment d'agiter & de discuter cette queſtion importante & tenant à beaucoup d'autres.

Si l'on étoit encore indécis à qui donner créance ſur le fait ſi diverſement rapporté, dont partent & les Magiſtrats & les expulſés, qu'on faſſe attention à certaines circonſtances qu'avouent les Réclamans. Ils conviennent: 1°. que le Parlement, dans l'origine de

la Déclaration, délibéra des remontrances ſur quelques articles. 2°. Que longtems après pluſieurs Officiers du Parlement ſe plaignirent des diſpoſitions de cette loi. 3°. Qu'ils demanderent à faire des remontrances. 4°. Enfin, que S. M. conſentit à recevoir les Mémoires que la Compagnie lui adreſſeroit. De ces aveux il naît des inductions lumineuſes contre leurs auteurs. En effet, il eſt peut-être ſans exemple qu'en matiere grave aucune Cour ait enrégiſtré de plein gré, purement & ſimplement, & après de premieres Remontrances, une Loi quelconque les ayant provoquées. Il eſt d'autant moins probable que la choſe ſe ſoit paſſée ainſi au Parlement de Pau, que ſeize ans après voilà des officiers qui réclament encore & demandent à faire des remontrances. Or des remontrances ne peuvent s'arrêter qu'à la pluralité des ſuffrages; il s'enſuit que c'étoit l'intégralité des membres ou le très-grand nombre qui demandoit à s'expliquer. Il y a à parier que c'eſt ce très-grand nombre qui n'avoit pas aſſiſté à l'enrégiſtrement, nouvelle preuve de ſa ſurpriſe & de ſa clandeſtinité; autrement ils ne ſe ſeroient pas expoſés à voir le Chancelier leur rire au nez, s'ils euſſent eu l'inconſéquence puérile de ſolliciter la faculté de revenir, par la voie de ſecondes remontrances, ſur une Loi enrégiſtrée après de premieres, ſeize ans auparavant ſans contradiction, ſans réclamation. Mais, bien loin que le Chef de la Magiſtrature les reçoive avec le mépris inſultant qu'ils auroient mérité par une conduite ſi ſotte & ſi ridicu-

le, bien loin qu'il rejette tout-à-fait leur demande, il les écoute, il compoſe, il prend les ordres du Roi, & il déclare que S. M. agrée des Mémoires. Or, comme l'obſerve un des plus grands Magiſtrats de nos jours, trop inſtruit par ſa propre expérience, l'on ſait *que l'autorité, qui a la force en main, ne négocie jamais que quand elle a tort, & qu'alors elle ne négocie que pour tromper.*

D'après ces préſomptions accumulées, nous pouvons donc regarder comme certaine la non validité de l'enrégiſtrement de la Déclaration de 1747. Le Parlement a donc eu droit de prendre ſon Arrêté, dans lequel il déclaroit *que la Cour entendoit ſe maintenir dans le droit de juger par elle-même de tous les cas qui requierent délibération, ce qui comprenoit le droit de commencer, continuer, conſommer & faire exécuter ce qu'elle eſtimeroit devoir arrêter, nonobſtant toutes choſes à ce contraires.*

De cette démarche juſtement motivée & parfaitement épurée ont ſuivi les autres admiſes & uſitées dans toutes les Cours, les Remontrances ſur les premieres Lettres de juſſion, & les Démiſſions ſur les ſecondes. C'eſt une voie extrême, que n'aime point le Miniſtere, mais néceſſaire dans les cas où le Parlement ayant épuiſé les diverſes reſſources qu'il peut employer pour éclairer le Souverain, juge convenable de ceſſer le ſpectacle douloureux du combat de ſes Arrêts contre les Jugemens du Conſeil, & croit devoir avertir la nation qu'il a remis au Roi les

pouvoirs de la défendre que le Roi lui avoit confiés, & que c'eſt à elle à porter aux pieds de S. M. ſes doléances & réclamations, ſoit par elle-même, ſoit par l'organe de ſes divers Ordres.

Jamais on n'a regardé des démiſſions ainſi données en corps de Cour comme volontaires. Elles ſe font toujous ſous l'empire de la force, & pour ſe ſouſtraire à une condition à laquelle les Magiſtrats déclarent ne pouvoir acquiescer ſans manquer à leurs obligations, à leur état & à leur ſerment. Ce premier acte de violence exercé, ſinon ſur le phyſique, au moins ſur la conſcience des dépoſitaires des Loix, rend néceſſairement nul tout ce qui s'enſuit, & prétendre tirer une induction de conſentement de quelque acte apparent de liberté durant le cours de cette tyrannie miniſterielle, ſeroit auſſi illuſoire & auſſi abſurde que de vouloir qu'un innocent, ayant le courage de marcher au ſupplice, plutôt que de s'y laiſſer traîner par la cohorte des bourreaux, démentiroit par cet acte de liberté apparente les proteſtations de ſon innocence, s'avoueroit juſtement condamné, en ſubiſſant ſon ſupplice avec réſignation.

Ainſi, que les Magiſtrats aient refuſé de reprendre leur ſervice en vertu de lettres de cachet, & dans une aſſemblée où des Commiſſaires du Roi, par leur préſence irréguliere, violoient le ſanctuaire des Loix & gênoient la liberté des délibérations; qu'ils n'ayent tenu compte des transcriptions, ſignifications & ſommations faites à leur domicile, des invitations

& déclarations de l'autorité; qu'ils ſe ſoient, en vertu d'un Edit, fait liquider; qu'ils ayent reçu leurs finances en eſpeces ou en contrats; qu'ils ayent plaidé en défendant ou en demandant devant les *Schismatiques* ou les *Intrus*; qu'ils leur ayent donné la dénomination de Magiſtrats; tous ces actes n'étant qu'une conſéquence du premier, radicalement nul, par la contrainte inévitable qu'il manifeſte, ne légitimoient en rien l'uſurpation de ceux qui avoient pris leurs places.

Les expulſés mettent d'autant moins de bonne foi dans leur aſſertion, qu'ils n'ignoroient pas que pluſieurs avoient refuſé de faire ces mêmes actes, de leur accorder ces mêmes titres dont ils ſe prévalent aujourd'hui; que d'autres avoient été exilés ou détenus dans des châteaux forts, même après ces prétendues démiſſions, qui ne leur auroient pas valu de ſi cruels traitemens, ſi la Cour les eut regardées comme ſinceres & volontaires; que le Préſident du Plas, le plus intrépide de ces illuſtres victimes du patriotiſme, n'avoit vu finir ſa disgrace qu'avec celle de M. de la Chalotais; que preſque tous les Parlemens du Royaume avoient réclamé en leur faveur & avancé les maximes qu'on rappelle ici; qu'ils n'avoient ceſſé en quelque ſorte leurs inſtances qu'après leur propre anéantiſſement; que le Parlement de Bretagne, qui avoit donné ſes démiſſions dans le même tems que celui de Pau, après avoir éprouvé une infinité de perſécutions, avoit enfin été retabli. Et ſous qui? Sous

le Chef de la Magiſtrature le plus ennemi des principes, le plus deſpotique, ſous M. de Maupeou.

Les démettans du Parlement de Pau n'ont donc jamais voulu, jamais cru avoir renoncé à leurs fonctions ſuſpendues, que par l'impoſſibilité de les exécuter avec l'honneur & l'intégrité qu'elles exigeoient. Ils ont encore moins entendu laiſſer effacer en eux le caractere de Magiſtrat, puiſqu'ils ont toujours prétendu que l'eſſence de la Cour réſidoit en eux ſeuls, quoique diſperſés, comme faiſant dans la derniere délibération, c'eſt-à-dire dans l'acte des démiſſions, le plus grand nombre, & conſéquemment le Parlement véritable & unique de Navarre. Autrement ce ſeroit accorder au Roi la liberté d'intervertir l'ordre ſacré & invariable des tribunaux, de recueillir les voix & de former les déciſions, &, à ſa volonté, de faire paſſer la plénitude du pouvoir dans le plus petit nombre.

C'eſt à ceux-là, au contraire, qu'on a droit de reprocher de n'être aux yeux de la Loi que de ſimples citoyens, ſans caractere, & tous leurs jugemens, qu'autant d'actes qu'elle réprouve & dont elle prononce la nullité. En effet, qui leur a imprimé le Sacerdoce Magiſtral? En quelle Cour ont-ils été reçus? Nous venons de le voir: leur miſſion de magiſtrat ne leur a été donnée que par d'autres qui ſe trouvoient liés en vertu d'un arrêté revêtu de toute la forme néceſſaire & incapables de faire aucune fonction, jusqu'à ce que, par une délibération nou-

velle, la pluralité eut anéanti l'acte des démiſſions, ils ſont devenus membres d'un Parlement qui ne réſidoit plus que dans les priſons ou dans l'exil. Ils n'ont donc pu acquérir qu'un titre vain & illuſoire.

Quand ils n'auroient pas connu le vice de leur conſtitution, ils en auroient été avertis par le ſchiſme conſtant qu'ont formé avec eux les autres claſſes du Parlement. Mais eux-mêmes s'étoient rendu juſtice; & lors des déſaſtres de celle de Paris, bien loin d'avoir fait avec les autres des démarches auprès de Louis XV, pour lui repréſenter l'horreur des vexations de M. de Maupeou, & lui peindre la conſternation & les calamités de la Magiſtrature, calamités ſi nouvelles, ſi extrêmes & ſi inouies, qu'elles éveillerent même le zele du Parlement de Douai qui, jusques-là, n'avoit fait de réclamation en aucun cas qui annonçât qu'il adoptoit le plan d'unité découvert entre toutes les claſſes; ils ſe livrerent entierement à l'ennemi commun & ſe rangerent ſervilement ſous ſon joug. M. le Chancelier n'eut donc garde de frapper aucun coup ſur un tribunal abſolument à ſes ordres, & depuis longtems auſſi phantaſtique que ceux qu'il élevoit en ce moment. En ce ſens, ils ont raiſon de dire que la ſituation du Parlement de Pau n'avoit, en 1771, aucun rapport avec celle des autres Parlemens du royaume, puiſqu'il gémiſſoit déjà depuis ſix ans dans la disgrace du Souverain. Reſte à ſavoir ſi, parce qu'ils avoient éprouvé le double de ſouffrances en

1775, ils

1775, ils devoient être moins ſuſceptibles de juſtice & de faveur que les autres.

Je ne vois plus que deux objections graves au premier coup d'œil, à réſoudre pour la juſtification complette des Magiſtrats rétablis, & la réfutation non moins entiere des inculpations conſignées contre eux dans le Mémoire des expulſés.

Si les démiſſions n'avoient pas été volontaires, ſi elles étoient forcées pour ne pas accepter la Déclaration de 1747, pourquoi donc ces Magiſtrats, lorſque d'après les ſupplications de leurs confreres reſtés elle fut retirée, ne ſe ſont-ils pas rendus au deſir, à l'invitation du Monarque? Toujours par la même raiſon, qui avoit motivé leur premiere démarche. C'eſt que, pour cette loi inſolite retirée, il auroit fallu approuver vingt autres infractions plus graves aux principes, puiſque tout ce qui s'étoit paſſé depuis lors, même la radiation de la Déclaration, étoit illégal; que ç'auroit été tomber ainſi eux-mêmes en contradiction & donner dans le piege du Miniſtere qui, ſuivant la citation plus haut, *ne négocie jamais que pour tromper.*

On va plus loin, & l'on leur dit: „ mais, en ſuppoſant même que vous euſſiez perſonnellement la liberté de donner vos démiſſions, pourquoi vous être refuſé aux gémiſſemens de la province qui vous redemandoit, & dont vous compromettiez, ſans objet, les intérêts & les privileges? Que lui importoit la deſtruction d'un ancien attribut, conſervé à la place du

Premier Préſident ? Cela lui étoit d'autant plus indifférent que votre Corps y eſt borné à la diſtribution de la Juſtice & aſſujetti à l'obſervation des Loix & des Réglemens accordés par nos Rois ſur la demande ou du conſentement des Etats-généraux de la Nation Béarnoiſe.

Remarquons d'abord qui parle ainſi. Sont-ce les Etats de Béarn ? Sans doute il faudroit plaindre leur aveuglement, leur aſſerviſſement au despotisme. Mais non, ce ſont les gens intéreſſés à noircir la conduite des démettans, à imputer à une vanité futile le ſacrifice généreux de leur état, par zele pour leur devoir, par attachement à leur patrie. Ce ſont les Commiſſaires du Roi, qui, la force à la main, entourés d'une garde nombreuſe, par cet appareil militaire, par ce cortege nouveau dans le temple de Thémis, démentoient trop bien cette aſſertion en manifeſtant leur crainte d'un ſoulevement de la province en faveur de ſes Magiſtrats.

On ſait bien que les principes de ces ſuppôts de l'autorité arbitraire ſont trop oppoſés à ceux des Parlemens, pour qu'ils n'ayent pas cherché à déguiſer ainſi aux Béarnois la pureté des ſentimens de leurs Magiſtrats. Et vous, lâches Intrus, je vous prends par vos propres paroles : *Te judice ſerve naquam.* Vous avez la baſſeſſe de vous dégrader juſqu'à convenir que vous n'étiez que de ſimples Juges de procès ; que les intérêts de la Province, ſes privileges, la conſervation de ſon droit public ne vous regar-

doient en rien ; que, conſéquemment vous n'aviez jamais été qu'un tribunal bâtard & non ſon vrai Parlement. Et de quel droit dégraderiez-vous celui-ci au deſſous des autres? N'y a t-il pas des Etats en Bretagne, en Languedoc, en Provence, en Artois? Les Parlemens de ces provinces en ſont-ils moins leurs Etats *en raccourci au petit-pié*? Mais ce n'eſt pas contre vous qu'il s'agit d'établir cette grande queſtion, contre vous! vils jouets de l'autorité, enfans adoptés de M. de Maupeou, bien dignes d'un tel pere.

Vous vous trahiſſez encore dans les plaintes que vous portez contre l'effervescence du peuple Béarnois, contre cette joie, telle qu'elle éclate aux fêtes publiques, manifeſtée par les ſalves d'artillerie, par les actions de graces à l'Eternel, par les feux de joie, par les acclamations du peuple. Vous vous refutez vous-mêmes, impoſteurs! impudens! Et c'eſt ainſi que ſe manifeſte le vœu ſincere, le cri véritable de la patrie, & vous n'avez jamais joui d'un pareil triomphe! "

Tel eſt, Milord, le réſultat des réflexions de mon Magiſtrat dans ce Mémoire ſeulement eſquiſſé, mais qui m'a jetté un grand jour ſur les nuages élevés dans mon eſprit par la requête des expulſés. Il n'a point approuvé, au ſurplus, l'inſolence des vainqueurs. Il a regardé cela comme une ſuite inévitable de l'ivreſſe d'une joie nationale, où l'on ſort toujours des bornes de la modération : *Væ victis*! a-t-il ajouté ; ce n'eſt qu'en revanche de celle des premiers.

Au fond, il regarde leur Requête ſi aiſée à confondre par les vrais principes, comme très embarraſſante pour la Cour, qui ne les admet pas; pour le Garde des Sceaux, qui, au moment où il leur rendoit hommage, s'en eſt ſouvent écarté, & dont il ſeroit trop dangereux que l'autorité convînt cathégoriquement, parce qu'elle détruiroit ainſi un arbitraire auquel elle n'a pas renoncé. Il croit donc que toute la réponſe ſera d'exiler l'auteur du Mémoire & de défendre à ſes confreres de ſe plaindre, en leur jettant, comme à Cerbere, quelques gâteaux de miel dans la bouche, c'eſt-à-dire, de l'argent, des penſions.

Adieu, Milord, j'apprends qu'il eſt arrivé un Député de nos Colonies ici. Je tâcherai de le voir.

Paris ce 10 Juin 1776.

LETTRE XVIII.

Suite des Ordonnances nouvelles de M. le Comte de Saint-Germain, concernant les Gardes du Corps, & les Déſerteurs.

Je ne puis me diſpenſer, Milord, de revenir encore aux opérations de M. le Comte de Saint Germain, d'autant plus que la fermentation s'accroît contre & que l'on déſeſpere aujourd'hui qu'il puiſſe rien

faire de bien par les obſtacles inſurmontables qu'on lui fait naître de toutes parts. M. de Caſtries remue ciel & terre pour parer le coup qu'il veut porter à la Gendarmerie; le Marquis de Poyannes défend vivement ſes Carabiniers, & ſe rejette ſur ſon zele pour *Monſieur*, qui commande ce Corps en chef; le Maréchal Duc de Biron ne veut pas qu'on touche au Régiment des Gardes; enfin M. le Comte d'Artois, dont on excite la fougue, ſoutient avec fermeté les Suiſſes, à la tête desquels il eſt. Les honnêtes gens craignent que ces contradictions nouvelles n'operent la disgrace ou le dégoût du Miniſtere: mais ni l'un ni l'autre n'auront lieu pour le moment; on n'oſera pas dans la premiere ferveur du jeune Roi lui faire faire la démarche trop inconſéquente de renvoyer M. de St. Germain presqu'auſſitôt après ſa nomination, & celui-ci n'ayant pas, dès la premiere contradiction, réaliſé la déclaration qu'il avoit faite en pleine audience, que s'il étoit trop tourmenté & qu'on l'empêchât d'exécuter le bien qu'il avoit en vue, il quitteroit ſans peine une adminiſtration à laquelle on ne le croiroit pas propre. Il eſt à préſumer qu'il dévorera bien d'autres dégoûts avant d'abandonner la partie. Ses défenſeurs l'excuſent encore à cet égard: „ c'eſt „ un Philoſophe, diſent-ils, qui a beaucoup de Ca„ tinat (*a*) dans la tête, & qui, une fois à ſon pos-

(*a*) Maréchal de France très-connu dans l'hiſtoire de Louis XIV.

„ te, ne le quittera point tant qu'il jugera pouvoir „ être utile". Voilà comme ils colorent sa foiblesse véritable, puisque lui-même a prétendu qu'on ne pouvoit morceler son plan sans l'anéantir entiérement. Vous avez vu précédemment que c'étoit aussi l'opinion du Militaire que j'ai consulté. Je reprends le fil de notre Dialogue.

LE MILITAIRE.

Nous en étions, ce me semble, à l'Ordonnance concernant les Gardes du Corps.

L'ANGLOIS.

Oui; le préambule, court comme les autres, annonce un esprit d'ordre & de combinaisons, un Ministre géometre, ami des rapports exacts.

LE MILITAIRE.

Lisons: „ S. M. voulant établir une juste propor- „ tion entre les troupes destinées à la garde de sa „ personne & les autres corps de cavalerie, a jugé à „ propos de faire connoître ses intentions sur la nou- „ velle composition qu'Elle veut donner à ses Com- „ pagnies des Gardes du corps, &c". Voilà une phrase qui semble en effet annoncer des idées, un projet, un plan suivi. Comparons ensuite l'exécution avec ce qui se passe, & vous conviendrez avec moi que ces grands mots sont vuides de sens & trahissent seulement l'impuissance du rédacteur, ne sa-

chant comment motiver une réduction qui ceſſoit d'avoir un fondement raiſonnable, le ſurplus n'ayant pas lieu. Premierement, quel parallele établir entre une Compagnie de Gardes du Corps, tous gentilshommes ou cenſés l'être, tous ayant rang d'officier, & un régiment ou une compagnie de cavalerie, compoſés de malheureux ſoldats, dont les fonctions n'ont aucun rapport avec celles des premiers? En ſecond lieu, veut-on les aſſimiler aux autres corps de la Maiſon du Roi, avec leſquels ils doivent naturellement mieux ſe comparer? Mais on ſupprime les uns en entier; on écourte les autres, à les réduire à la carcaſſe; enfin on ne touche & ne touchera point vraiſemblablement à ceux qui ont le plus d'affinité avec eux.

En discutant les diſpoſitions de cette Ordonnance, j'y vois quelque ſemence de bien, quelque étincelle de l'eſprit patriotique qui l'avoit enfantée. Je ne parle point des articles concernant les Officiers & Gardes du Corps ſupprimés, à peu près ſemblables à ceux des Officiers & ſubalternes des deux Compagnies de Mousquetaires, mais de ceux relatifs à l'extinction d'officiers multipliés inutilement. Je vois qu'on y prend d'ailleurs les moyens d'obvier aux abus ſur la paye à l'égard de divers membres de ce Corps, ſous-diviſée en une infinité d'objets, & ſe reproduiſant ſous diverſes formes, ſuivant la faveur, l'intrigue ou l'induſtrie des individus. J'approuve qu'on la détermine ſous une ſeule dénomination; comme auſſi qu'on

assigne une seule masse invariable pour les pensions; qu'on arrête que S. M. n'en accordera plus aucune sur le trésor royal: enfin qu'on fixe les retraites pour tous les grades & à des époques décidés, les services devant être de 30 ans au moins, & qu'on borne par-là les libéralités du Souverain.

L'Anglois.

Il me semble qu'on approuve aussi le retranchement des officiers généraux, qui ne feront plus nombre entre les officiers des Compagnies, resteront seulement attachés au Corps pour le commander dans les occasions qui pourront se présenter, & conserveront les honneurs du service auprès de la personne de S. M.

Le Militaire.

Cet arrangement est en effet économique, mais on l'énerve de suite par cet Officier général favori, nommé tous les trois mois pour faire le service à la cour, avec de gros appointemens.

L'Anglois.

Que dites-vous de cette qualité de Noble, exigée pour entrer dans les Gardes du Corps?

Le Militaire.

Je ne sais pas pourquoi cette clause. Je ne vois pas qu'il faille un privilege exclusif pour courir à cheval, jour & nuit, comme un postillon, pour faire

anter dans une ſalle, dire des ordures ou ſe ruiner dans un tripot : car voilà à peu près la vie d'un Garde du Corps. Tout cela étoit autrefois l'appanage d'un gentillâtre; mais aujourd'hui un honnête roturier pourroit fort bien prétendre à en faire autant. Quant aux Officiers, qui doivent faire preuve au moins de 200 ans de nobleſſe, comme ils approchent de la perſonne du Roi & deviennent ſouvent ſes familiers, c'eſt plus naturel.

L'Anglois.

Je n'aurois pas cru que M. de St. Germain ſe fût attaché à ces détails minutieux.

Le Militaire.

Auſſi n'eſt-il pas l'auteur de cette Ordonnance; c'eſt le Major des Gardes du Corps qui l'a rédigée, & l'on le voit bien, puiſqu'il a augmenté ſes prérogatives aux dépens de celles des Capitaines.

L'Anglois.

C'eſt donc un homme ruſé. Ne ſe nomme-t-il pas le Marquis *de Pontecoulant* ?

Le Militaire.

C'eſt lui-même. Vous allez juger de ſon adreſſe par l'anecdote ſuivante. Il avoit eu le malheur, du vivant de Louis XV, de déplaire à Madame la Dauphine, & quoique l'objet fût léger, cette Princeſſe

avoit paru en recevoir beaucoup de mécontentement, au point d'avoir dit qu'elle ne l'oublieroit jamais. Lorsqu'elle devînt Reine, cet Officier craignit que S. M. ne tînt parole: il crut devoir prévenir tout déſagrément, il prit le parti d'offrir ſa démiſſion. Il alla trouver le Prince de Beauveau, lui raconta ſa douleur, lui fit entendre que la crainte d'eſſuyer quelque mortification de la part de la Reine étoit le ſeul motif de ſa démarche; qu'il ſeroit au déſeſpoir de quitter le ſervice du Roi, & que ſi S. M. vouloit l'employer autrement, il ſeroit trop heureux qu'Elle daignât lui donner une autre deſtination. Le Capitaine des Gardes ſe chargea de la démiſſion, mais avant de l'offrir au Roi alla chez la Reine; & lui expoſa l'amertume dans laquelle étoit M. de Pontecoulant par la crainte de déplaire dans ſes fonctions à S. M. Elle répondit, avec la nobleſſe de Louis XII, qu'elle ne ſe ſouvenoit point, étant Reine, des injures faites à Madame la Dauphine, & qu'elle prioit M. de Pontecoulant de les oublier lui-même. L'ayant vu depuis, elle lui dit la même choſe, & cet Officier enchanté publia partout ce trait de grandeur d'ame.

L'Anglois.

Je trouve que cette anecdote fait encore plus l'éloge de la magnanimité de la Souveraine que celui de la dextérité du Major.

LE MILITAIRE.

Quoi qu'il en ſoit, il a développé ſurtout cette qualité dans la confection de l'ouvrage qu'on lui attribue principalement. Vous avez dû remarquer, en liſant l'Ordonnance dont nous parlons, que les fonctions de ſa place deviennent plus étendues. Toute l'autorité de préſentation, d'inſpection & de police, lui ſemble confiée excluſivement aux Chefs. Pour parvenir à ces innovations, il faut qu'il ait étrangement ſurpris leur bonne foi; qu'il leur ait ſi bien faſciné les yeux lors du travail, qu'ils ne ſe ſoient pas apperçus de l'accroiſſement de ſon grade aux dépens du leur. Auſſi eſt-il aujourd'hui la bête noire de ſon Corps. Indépendamment des chanſons, des épigrammes faites contre lui, je vous montrerai une carricature où, à l'imitation de la ſtatue de la Place des Victoires, il eſt repréſenté avec les quatre Capitaines des Gardes enchaînés à ſes pieds. Un ſeul (le Duc de Villeroi) ſemble afficher plus de fierté & ſe révolter, parce qu'il lui a toujours été oppoſé.

L'ANGLOIS.

Examinons, s'il vous plaît, l'Ordonnance portant amniſtie en faveur des Déſerteurs, & qui, proportionnant la peine à la faute, ſupprime celle de mort en bien des cas.

Le Militaire.

La premiere grace, motivée ſur l'avenement du Roi au trône, étoit indiſpenſable; c'eſt d'uſage: mais la clauſe qui leur accorde deux ans pour rentrer en France, ſans mettre aucune condition à leur retour, eſt d'une politique adroite, & doit nous rendre plus de vingt mille Citoyens, dont avoit privé le Royaume ce que nous appellons trivialement entre nous, *la nouvelle cuiſine de M. de Choiſeul.* D'ailleurs, je trouve dans l'énoncé une tendreſſe paternelle qui m'affecte; je pleure en liſant cette phraſe: „ Conſidérant, au ſurplus, S. M., la ſituation malheureuſe des ſoldats, cavaliers, dragons & huſſards de ſes troupes qui en ont déſerté jusqu'à préſent, & qui, fugitifs dans ſes Etats, ou réfugiés en pays étranger, expient, la plupart depuis longtems, par leur miſere & leur répentir, le crime qu'ils ont eu le malheur de commettre; Elle a cru que le jour où Elle publioit une loi de douceur & d'humanité, devoit être celui de ſa clémence, & Elle s'eſt déterminée à leur accorder une amniſtie générale & ſans condition".

L'on ſe récrioit depuis longtems contre la peine de mort infligée indiſtinctement à tous les déſerteurs. Il avoit été queſtion de l'abolir ſous le Marquis de Monteynard & le Comte du Muy. M. de St. Germain a débuté par effectuer ce plan d'humanité, & l'on ne peut que lui applaudir. L'indulgence du Monarque,

accordant trois jours de regret aux déſerteurs qui auront le bonheur de ſentir la honte & l'énormité de leur faute, & trois jours pour rejoindre leurs Régimens, doit épargner & conſerver bien des hommes, la déſertion étant ſouvent, comme on le dit, *l'effet d'une inconſtance que ſuit le plus prompt répentir.* On ne pouvoit gueres ſe diſpenſer d'excepter le cas de la fuite en tems de guerre & ſous les drapeaux. En effet il doit être regardé comme un crime contre la patrie, comme une lâche trahiſon, jointe à l'infidélité, méritant une punition plus grave & plus exemplaire. Il n'en eſt pas de même en tems de paix, où c'eſt plutôt une infraction de la diſcipline militaire, que le trait caractériſtique d'un mauvais citoyen: il falloit donc une gradation de châtimens ſuivant l'eſpece du délit.

L'Anglois.

Oui; mais il me ſemble qu'on n'aime point ces galeres de terre, où ſeront attachés comme forçats les déſerteurs condamnés par les Conſeils de guerre ordinaires. On en a déjà fait la parodie au dernier Bal de l'Opéra. J'ai été fort ſcandaliſé d'y voir une pareille mascarade.

Le Militaire.

Vous avez dû remarquer depuis votre ſéjour dans ce pays-ci, que c'eſt l'uſage; qu'on y tourne les meilleurs établiſſemens en dériſion. Quoi de plus ſage que

d'employer aux ouvrages d'utilité publique ou particuliere, vils ou dangereux, des hommes condamnés par une loi militaire? Mais ce boulet au pied a paru plaiſant à quelque petit-maître: c'étoit ſurtout un coſtume de caractere neuf, il s'eſt déguiſé en marchand d'Eſclaves, & a prétendu avoir une recette contre l'inconſtance. Cette pasquinade étoit aſſez platte, & le Miniſtre s'en eſt moqué. Mais je ſuis plus allarmé du propos des Soldats que j'ai entendu: ils prétendent que le Roi n'aura pas aſſez de boulets dans ſes arſénaux pour les déſerteurs (*a*); ce qui ſembleroit annoncer un grand dégoût, qui s'accroît toujours par les changemens.

L'Anglois.

Lorsqu'ils ne ſont pas avantageux. Mais il y a à parier qu'un brave & bon Général, comme M. de St. Germain, adoucira le ſort du Subalterne.

Le Militaire.

Les Soldats n'y comptent point. Il eſt déjà queſtion de certains coups de plat de ſabre, qui doivent être établis pour châtiment, dans ſon Ordonnance concernant la Diſcipline des Troupes, qui leur répugnent. D'ailleurs, la ſuppreſſion de la Compagnie des Gre-

(*a*) Le dépôt en doit être dans quatre Villes, *Lille*, *Metz*, *Strasbourg* & *Beſançon*.

nadiers à cheval leur tient au cœur. Une place de cette eſpece étoit pour eux le bâton de Maréchal de France, & l'on leur ôte ce brillant point de vue. Enfin M. de Monteynard s'étoit concilié leur cœur par les marques diſtinctives & les hautes payes qu'il leur avoit accordées. M. le Comte du Muy devoit augmenter leur ſolde, à commencer du 1er. Janvier: cela n'eſt pas fait encore : & à ces deux Miniſtres ils en voient ſuccéder un qui commence par les priver d'un poſte d'honneur, & ne paroît s'occuper que d'imaginer des ſupplices.

L'Anglois.

En vérité, Meſſieurs les François, vous êtes bien difficiles à contenter, & ſurtout bien prompts à prendre un Miniſtre en grippe! Je conviens que le début de celui-ci ne ſe rapporte pas à la haute opinion qu'on en avoit conçue. Mais qui ſait s'il ne lui reſte pas l'eſpoir de mieux faire, de revenir ſur un mauvais commencement? On dit une anecdote qui pourroit le faire eſpérer : on aſſure que M. le Marquis de Poyannes, dans une diſpute très-vive qu'il a eue avec ce Miniſtre au ſujet des Carabiniers, a fait tant d'éclat que le bruit en eſt parvenu aux oreilles du Roi; que le Monarque indigné en a parlé au Secrétaire d'Etat de la guerre, lui a demandé ſi ce Commandant ne lui avoit pas manqué? & lui a promis de le faire arrêter ſi cela étoit & de le punir exemplairement.

LE MILITAIRE.

Oui : mais on ajoute que M. de Saint Germain, trop foible, s'eſt piqué d'une généroſité déplacée, a diſſimulé la faute de ce turbulent, & a calmé le courroux du Monarque.

L'ANGLOIS.

Je ſuis de votre avis, & trouve cela très-mal. J'aime beaucoup mieux ſon refus du Gouvernement de Blaye. Vous ſavez qu'il a déclaré ne pouvoir recevoir les bienfaits de S. M. dans un moment où il alloit en dépouiller tant de gens.

LE MILITAIRE.

J'ai bien peur qu'il ne ſe dépouille ſeul. Puiſque nous ſommes ſur ce chapitre, voici un fait qui paſſe comme conſtant à la cour : on a calculé que la Maiſon de Noailles a pour 1,750,000 Livres de bienfaits du Roi ; M. le Duc de Biron pour 450,000 Livres ; M. le Marquis de Caſtries pour 350,000, Livres &c.

L'ANGLOIS.

M. de Saint Germain ne deſire pas, comme les Seigneurs que vous venez de citer, ſe gorger de la ſubſtance d'une armée entiere : il penſe bien différemment de ces Meſſieurs ; il a voulu que la place qu'on lui offroit, ſervît de récompenſe à quelque Officier de diſtinction.

LE MILITAIRE.

Après tout, ces traits particuliers de modération ou de modeſtie ſont beaux, mais aiſés à exercer : ce ſont des vertus privées qui font le bien de quelques individus. Il nous faut ici, au contraire, un homme qui ſe voue à l'Etat entier, un génie, & un génie indomptable, un Miniſtre qui rompe plutôt que de plier.

L'ANGLOIS.

C'eſt-à-dire qu'il vous faudroit un Lord North. Croyez-moi, vous n'en ſeriez pas mieux : chacun ſent ſon mal, & l'opiniâtreté n'eſt pas un défaut moins funeſte. Jugez-en par ce qui ſe paſſe chez nous.

LE MILITAIRE.

Trouvons donc tout bien.

L'ANGLOIS.

Point du tout ; trouvons tout mal, quand il l'eſt, & oſons le dire.

LE MILITAIRE.

On voit bien que vous êtes Anglois ; mais ſongez que vous êtes à Paris. Au revoir..... Mon homme me quitte à ces mots, & ſans trop profiter de ſon conſeil, je vous adreſſe notre converſation.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Paris, ce 16 Juin 1776.

LETTRE XIX.

Concernant la Suite des opérations de M. le Comte de Saint-Germain.

COMME vous paroiſſez être content, Milord, de mes entretiens avec mon Militaire; qu'il m'a ſemblé fort inſtruit & aſſez impartial, j'ai attendu le moment de le rencontrer & de le faire jaſer ſur la ſuite, juſqu'à préſent, des opérations de M. le Comte de St. Germain, afin de vous en donner un récit ſatisfaiſant, qui ait un enſemble nourri de réflexions & d'anecdotes, tel en un mot que vous les aimez. Je l'ai vu depuis peu; j'ai eu occaſion de le queſtionner ſans trop affecter ſur cela une curioſité qui, de la part d'un Etranger, auroit pu lui paroître ſuſpecte à la longue, & il s'eſt expliqué avec confiance. Voici notre converſation.

L'ANGLOIS.

M. le Comte de Saint Germain s'eſt donc donné, il y a du tems, un collegue dans M. le Prince de Montbarrey (*a*) ?

LE MILITAIRE.

Il eſt certain que c'eſt un conſeil & un ſupport

(*a*) Nommé *Directeur de la Guerre.*

dont il a voulu s'étayer. C'eſt le compatriote, l'ami & le confident de M. de St. Germain. Il a participé beaucoup au travail ſecret de ce dernier. Le Miniſtre a cru vraiſemblablement ne pouvoir mieux faire que de ſe l'aſſocier, mais comme un coopérateur, un ſecond dans ſes mêmes principes, ſur lequel il pût compter pour la continuation de ſes projets en cas de mort ou de maladie, & non comme un maître. Et voilà pourquoi il l'a préféré à des Officiers généraux d'un mérite tranſcendant. Sans doute il auroit trouvé autant de lumieres dans un Ségur, dans un Maillebois & dans pluſieurs autres, mais il auroit pu craindre d'en être ſupplanté.

L'ANGLOIS.

Donnez-moi, je vous prie, quelques détails ſur ſon compte.

LE MILITAIRE.

M. le Comte, appellé Prince de Montbarrey, en ſa qualité de *Prince du Saint Empire*, Maréchal de camp, Inſpecteur général d'Infanterie, n'eſt pas dénué de mérite, mais n'a pas la capacité néceſſaire pour être en Chef. Il manque même des dehors qui ſéduiſent ou en impoſent; il eſt dur & repouſſant, il a une ſévérité, un amour de la diſcipline militaire, qui auront plu à M. le Comte de St. Germain, & l'en auront d'autant mieux fait agréer, que ne lui trouvant que préciſément ce qu'il lui falloit pour concou-

rir à ſes opérations : il l'a jugé dénué de l'énergie & de cette étendue de vues néceſſaires à un homme d'Etat, propre à remplir ſes intentions & jamais à le contrarier.

D'un autre côté, celui-ci prévoyant ſa nullité par la ſuppreſſion prochaine de ſa charge d'Inſpecteur général de l'Infanterie, aiguillonné par l'ambition, & pourvu de talens, rendus plus recommandables à ſes yeux par ſon amour-propre, dans l'eſpoir d'aller plus loin, a accepté une place qui, ſous quelque dénomination qu'on la releve, n'équivaut jamais qu'à celle de *premier Commis du Miniſtre*. Mais vous attendez de moi quelque choſe de plus réel, & j'apporte un paquet d'Ordonnances que nous allons parcourir ſans nous arrêter qu'aux endroits les plus eſſentiels.

En voici une qui porte : *Réglement ſur les Gouvernemens généraux des Provinces, Gouvernemens particuliers, Lieutenances de Roi ou Commandemens, Majorités, Aides & Sous-aides-majorités des Villes, Places & Châteaux, & qui, en déterminant différentes Claſſes, affecte particulierement chacune d'elles aux différens grades Militaires.* Les dix-huit premiers grands Gouvernemens ſont fixés à 60,000 Livres d'appointemens pour ceux qui en ſeront pourvus à l'avenir, & ne pourront être poſſédés que par les Princes du Sang ou par des Maréchaux de France. Les vingt-un autres auront ſeulement 30,000 Livres. Cette Ordonnance, en général, eſt des plus favorables au militaire, ne change rien à l'état de chacun, mê-

me des ſurvivanciers, mais ſera exécutée vacance arrivant. Elle a quinze articles, & l'on y a joint l'état des Gouvernemens généraux & particuliers, & autres emplois d'Etats-Majors, qui ſeront conſervés à l'avenir, vacance arrivant par mort ou démiſſion de ceux qui en ſont pourvus, & du traitement qui ſera attaché à chaque emploi, tant en appointemens qu'en émolumens.

L'Anglois.

Il me ſemble qu'on ne peut qu'applaudir à ce bel ordre.

Le Militaire.

Vraiment, c'eſt très-beau : il ne s'agit que de l'exécution. Je ſouhaite que l'arrangement ait lieu. Mais voici une autre qui concerne les Déſerteurs. Elle eſt en leur faveur: plus indulgente que la premiere, elle leur donne à l'avenir toutes les facilités poſſibles d'échapper à leur jugement & de rendre leur cas graciable de plus en plus : on attribue cet adouciſſement ſurtout au caractere de S. M. naturellement portée à la douceur & cherchant à éviter autant qu'elle peut les punitions cruelles. Elle ne fait pas moins d'honneur au Miniſtre, qui la lui a ſuggérée.

En voici une autre plus courte : à commencer du premier Mai, le Roi ſupprime toutes les charges d'Inſpecteurs généraux des différens Corps, & les remplace par des Chefs de Diviſions, entre leſquelles

ſeront réparties les troupes du Royaume. Cela eſt très-bien; mais ce que je n'aime pas, c'eſt qu'en ordonnant que les 12,000 Livres, de traitement réglé pour les frais de courſe de ces Meſſieurs, ceſſeront avec leurs fonctions. On les laiſſe jouir, comme par le paſſé, des appointemens de 8,000 Livres attachées à un ſervice qu'ils ne feront plus.

L'Anglois.

Foibleſſe ordinaire de M. de St. Germain.

Le Militaire.

On dit que c'eſt pour marquer aux Officiers-généraux qui ont eu ces charges, la ſatisfaction que S. M. a de leur travail. Mais la bonne façon de la marquer c'eſt de les employer dans la nouvelle qualité, ſubſtituée à l'ancienne, en les attachant aux Diviſions dont il s'agit. En ne les occupant pas, c'eſt les juger impropres au métier qu'ils faiſoient, & conſéquemment indignes de la grace qu'on leur accorde.

L'Anglois.

Contradiction; ou en les choiſiſſant, c'eſt faire un double emploi, & charger l'Etat de penſions onéreuſes.

Le Militaire.

Quoi qu'il en ſoit, à ce défaut d'économie près ou de faveur trop grande envers certains perſonnages,

que M. de St. Germain ne veut pas faire crier, le motif de la formation des Diviſions eſt vu en homme de génie. Il prétend qu'une conſtitution militaire ne peut acquérir le dégré de perfection néceſſaire, ſi les Officiers généraux deſtinés à commander les troupes pendant la guerre ne ſont pas maintenus en tems de paix dans une relation intime & directe avec elles, & dans l'habitude de les faire manœuvrer.

L'Anglois.

Combien y aura-t-il de ces Diviſions ?

Le Militaire.

On parle de vingt-deux, commandées chacune par un Lieutenant-général avec deux Maréchaux de camp ſous ſes ordres, chargés ſpécialement des détails d'inſtruction, de tenue, d'adminiſtration, police & diſcipline intérieure des Corps. Mais tout cela n'eſt que le motif apparent ; il y a dans cet arrangement une combinaiſon plus profonde.

L'Anglois.

En effet, on veut que l'objet de ces Diviſions ſoit vraiment propre à allarmer les Puiſſances voiſines, ſans cependant qu'elles aient le droit d'y oppoſer de juſtes réclamations. C'eſt en quelque ſorte ainſi la formation toujours ſubſiſtante des troupes en trois Corps d'Armée, l'un en *Flandre*, l'autre en *Alſace*,

& le troiſieme en *Dauphiné*, ou du moins une diſpoſition telle qu'elles puiſſent ſe raſſembler très-facilement & très-promptement, ſoit pour la défenſe, ſoit pour l'attaque. A ce que vous venez de m'apprendre des Officiers généraux, toujours employés & qui doivent y réſider tour-à-tour ſans interruption, on avoit ajouté qu'un Maréchal de France ſeroit nommé habituellement Commandant en chef de chacune de ces Armées, & y paſſeroit un certain tems de l'année.

LE MILITAIRE.

Oui : apparemment que ces Meſſieurs n'auront pas voulu ſe déplacer, ou qu'ils auroient coûté trop cher. Au reſte, comme ils ont tous à peu près des Gouvernemens ou des Commandemens, on aura toujours quelque prétexte de les y faire paſſer quand on voudra, ſans en annoncer la véritable cauſe. Quoi qu'il en ſoit, du ſurplus de cet arrangement, il réſultera toujours une circulation continuelle dans les Provinces, qui les vivifiera ; les troupes ſeront continuellement en haleine ſans être fatiguées par des tranſports fréquens, par des marches forcées, & l'ennemi ne pourra ſe flatter d'aucun coup imprévu. Il ſera ſans ceſſe, au contraire, dans la crainte d'une Puiſſance auſſi formidable que la France, prête à déployer toute ſon énergie dès que la circonſtance l'exigera.

L'AN-

L'Anglois.

Nous voici maintenant aux grandes Ordonnances. La plus importante, ſans doute, eſt celle concernant l'Infanterie Françoiſe & Etrangere.

Le Militaire.

Vous ſavez d'abord que tous les Régimens ſont réduits à deux Bataillons, ſauf celui du Roi. Chaque Bataillon d'Infanterie Françoiſe, Allemande, Italienne & Corſe, eſt compoſé de quatre Compagnies de Fuſiliers, & il y a dans chaque Régiment une Compagnie de Grenadiers, une Compagnie de Chaſſeurs & une Compagnie Auxiliaire, deſtinée en tems de guerre à pourvoir au remplacement des hommes qui viendront à manquer dans les Compagnies de Fuſiliers & de Chaſſeurs.

Chaque Compagnie de Grenadiers eſt compoſée de 108 hommes, y compris les Officiers.

Les Compagnies de Fuſiliers & de Chaſſeurs, forment chacune un total de 171 hommes, avec les Officiers auſſi.

Quant à la Compagnie auxiliaire, c'eſt le ſecret de l'Etat. S. M. ſe réſerve la faculté de l'augmenter ou de la réduire ſuivant les circonſtances. Elle n'eſt portée à aucun nombre fixe.

Nous avons, non compris celui du Roi, 105 Régimens de cette eſpece d'Infanterie. Calculez & vous trouverez que, ſans y comprendre celle de la Maiſon

du Roi & les Auxiliaires, cela fera plus de 180,000 hommes.

L'Anglois.

Voilà une quantité de Soldats formidable! Et la Cavalerie?

Le Militaire.

Voici l'Ordonnance qui la concerne; elle fixe le nombre des Régimens de cette eſpece à 23, indépendamment du Régiment des Carabiniers.

Chaque Régiment eſt compoſé de cinq Eſcadrons, dont quatre de Cavalerie & un de Chevaux-Légers. Il y a en outre un Eſcadron, ſous le titre d'Eſcadron Auxiliaire, deſtiné en tems de guerre à pourvoir au remplacement des hommes qui viendront à manquer dans les autres Eſcadrons de Cavalerie & de Chevaux-Légers.

L'Eſcadron, aſſimilé à une Compagnie d'Infanterie, eſt compoſé du même nombre d'hommes à peu près, car il eſt de 174. Ce qui, non compris celle de la Maiſon du Roi, donne 20,000 hommes de Cavalerie.

L'Ordonnance des Dragons, y ayant incorporé les Légions, éleve le Corps préciſément au même nombre d'hommes que la Cavalerie, & ſa compoſition eſt exactement uniforme. Ajoutez-y cinq Régimens de Huſſards, modelés ſur ceux de Cavalerie & de Dragons, vous aurez le total de nos forces. Il eſt vrai

que le complet ne doit s'accroître & ne s'effectuer que ſucceſſivement & à différentes époques.

L'Anglois.

Vraiment M. de St. Germain, en augmentant ſi conſidérablement les troupes de France, doit travailler auſſi à augmenter les fonds de ſon Département, qui, ſans cela, ne pourroient y ſuffire.

Le Militaire.

Ç'auroit été le merveilleux de ſon opération; mais nous avons vu prédécemment qu'il avoit échoué dans tout ce qui étoit réduction, arrangement, économie; le moyen qu'il trouve comment ſubvenir aux dépenſes! Voilà pourquoi tout cela n'eſt encore qu'en ſpéculation & y ſera longtems. Auſſi donne-t-il parlà beau jeu à ſes ennemis, qui prétendent ne remarquer dans toutes ſes volumineuſes Ordonnances qu'un eſprit de changement & d'innovation, & non ce génie créateur & réformateur que ſes prôneurs lui ſuppoſoient.

L'Anglois.

Mais enfin, vous, qu'en penſez-vous?

Le Militaire.

Je n'oſerois prononcer définitivement à cet égard. Je n'ai pas encore aſſez pénétré l'eſprit de ces Ordonnances, aſſez fixé les calculs & les réſultats. En

général, il multiplie le nombre des troupes ſans multiplier celui des Officiers, proportion gardée; mais il accroît la ſolde des premieres & les appointemens de ceux-ci. Le moyen qu'il puiſſe y tenir! Au ſurplus, l'on attend une grande Ordonnance portant réglement ſur l'adminiſtration des troupes, qui pourroit occaſionner bien des déſertions.

L'ANGLOIS.

En effet, on annonce toujours que M. le Comte de St. Germain, malgré toutes les repréſentations qu'on lui a faites, s'eſt obſtiné à y inſérer pour principale punition ces coups de plat de ſabre, qu'on prévoit devoir révolter le Soldat.

Sans doute cette Ordonnance concernera auſſi ſon habillement. Je trouve fort laid ce chapeau *quadricorne* qu'on lui deſtine. Je ne puis m'empêcher de rire en voyant vos petits-maîtres le matin en deshabillé dans cette coëffure groteſque qu'ils ont déjà adoptée. On la dit cependant excellente pour les troupes, en ce que de la façon dont elles ſe couvriront le chef, les cornes latérales ne les gêneront point du côté du fuſil, le bord de face ſera plus large, & ſe rabattra ſur le front en forme d'abat-jour, pour garantir les yeux de la pouſſiere, du ſoleil, & le devant du corps de la pluie.

LE MILITAIRE.

Sans doute, ce changement eſt motivé ſur quelque

avantage apparent. Je ne le conçois pas encore. Au reſte, il y en a bien d'autres, & dans le coſtume annoncé il eſt queſtion d'habiller le Soldat de la maniere la plus bizarre de pied-en-cap. On parle de lui donner des brodequins pour chauſſure, de grandes culottes, presque à la matelote ; de le mettre en veſte, & d'y joindre un manteau, dont il ſe couvrira contre le froid ou la pluie, & qu'il roulera & retrouſſera par derriere lorsqu'il l'embraſſera. Ajoutez-y le chapeau à quatre cornes & le voilà dans une décoration qui reſſemble fort à celle des Pandours & autres troupes légeres de certains Etats.

L'Anglois.

Mais n'ai-je pas vu dans le livre du Maréchal de Saxe intitulé *Mes Réveries*, un modele de vêtement militaire ſemblable?

Le Militaire.

Oui, ſauf le chapeau à quatre cornes. Je ne ſais s'il en réſultera de l'économie; mais on compte apparemment regagner du côté de la légéreté ce qu'on perd du côté de la nobleſſe. On veut rendre les troupes plus leſtes.

L'Anglois.

Avant de nous ſéparer, permettez-moi de vous demander pourquoi les fonctions des Inſpecteurs ayant ceſſé au premier Mai, ne fait-on pas encore la formation des Diviſions & leurs Chefs?

LE MILITAIRE.

C'eſt qu'il y a des difficultés. Comme l'on craint le mauvais effet des innovations du Miniſtre actuel, beaucoup d'Officiers généraux ne ſe ſoucient pas de les mettre en vigueur & s'excuſent. D'un autre côté, on ſait que M. le Comte de Maillebois veut en avoir une, ce qui occaſionne une grande fermentation à la cour, les Maréchaux de France continuant à le regarder comme non juſtifié. Mais tout cela s'accommodera, car Noſſeigneurs du Tribunal ne ſont pas difficiles à réduire. Cela nous fournira bientôt matiere à une nouvelle converſation.

Mon Militaire m'ayant quitté en ce moment, je rentre chez moi, Milord, pour ne rien perdre de ſes inſtructions & les rédiger par écrit. Je crois que ce réſumé vous intéreſſera par le tableau des forces militaires de *la France*, qui toutefois ne ſont encore telles que ſur le papier. Je vous réponds que notre guerre des Colonies ſera terminée avant qu'elles ſoient complettes, quelque longue qu'elle puiſſe être.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Paris, ce 20 Juin 1776.

LETTRE XX.

Sur la ſuite des opérations de M. le Comte de Saint-Germain, comme la formation des Diviſions, l'Ordonnance portant Réglement général pour les troupes, celle concernant les Invalides, &c.

Il faut, Milord, vous rendre compte des dernieres opérations du nouveau Miniſtre de la guerre & vous inſtruire de ce qu'on en penſe dans ce pays-ci. Pour vous contenter j'ai encore eu recours à mon Militaire, & voici le réſultat de notre converſation.

L'ANGLOIS.

Voilà, je crois, tout ce que nous avons à eſpérer d'eſſentiel de M. le Comte de St. Germain. Il a fini à-peu-près ce qu'il avoit annoncé de ſes projets, tellement quellement.

LE MILITAIRE.

Oui, il ne reſte plus qu'à défaire ce qu'il a fait.

L'ANGLOIS.

Attendez donc au moins qu'il ait un ſucceſſeur.

LE MILITAIRE.

Au dire de bien des politiques, cela ne tardera pas;

mais en ſuppoſant qu'il reſte, il y a à parier que lui-même ſera forcé de revenir ſur bien des choſes.

L'ANGLOIS.

Vous êtes toujours cauſtique. Mais procédons méthodiquement : c'eſt la ſeule maniere de s'inſtruire dans cette multitude de variations dont la confuſion étonne & embarraſſe. Je voudrois ſavoir ce que vous penſez des Officiers généraux qui doivent ſervir cette année pendant quatre mois aux 22 Diviſions entre leſquelles ſont partagées les troupes.

LE MILITAIRE.

Ils ſont tous, en général, aſſez bien choiſis. Au reſte, il y en a pluſieurs qui ſe ſont excuſés, n'ayant pas voulu ſe charger les premiers d'une tenue d'adminiſtration, police & diſcipline intérieure des Corps toute nouvelle, où il y a des choſes qui leur ont répugné. On cite entr'autres le Marquis de Talaru, ſurnommé *l'amour du Militaire*, qui a craint de perdre cette qualité, le Comte de Narbonne, ſurnommé *Fritzlar* dans la derniere guerre, pour avoir glorieuſement emporté ce poſte, le Comte de Périgord, &c.

L'ANGLOIS.

En revanche on s'oppoſoit à la nomination du Comte de *Maillebois*.

LE MILITAIRE.

Oui, le Tribunal des Maréchaux de France a voulu remuer, mais ils ont reçu défenſes de le faire. Cependant on parle d'un Mémoire qu'ils ont préſenté au Roi, où ils prétendent que la Monarchie n'offre point d'exemple dans le militaire d'un crime de la nature de celui de l'accuſé, inculpant par écrit ſon Supérieur & cherchant à le perdre; que mettre en activité le Comte de Maillebois dans ſes fonctions de Lieutenant-général, c'eſt néceſſairement lui laiſſer les prétentions au grade ſupérieur qui n'eſt autre que celui de Maréchal de France: c'eſt mettre même S. M. dans l'impoſſibilité de le refuſer; c'eſt conſéquemment lui donner la perſpective de ſiéger parmi les Juges du point d'honneur, lorsqu'il eſt encore flétri à ce même tribunal: ils déclarerent qu'ils ne pourroient s'aſſocier un pareil Collegue, & qu'ils remettroient plutôt leur bâton au Roi.

Mais le Miniſtre de la guerre, après avoir fait écrire par S. M. au Tribunal une Lettre où elle lui défendoit de lui faire aucune repréſentation au ſujet de cet Officier général, où elle ajoutoit qu'elle avoit reconnu ſon innocence, & ſe propoſoit d'employer ſes talens militaires à ſa volonté, l'a excitée à tenir ferme, lui a repréſenté le Comte de Maillebois comme le ſeul Officier François en état peut-être de commander ſes armées dans la poſition critique où ſe trouve le Royaume; en conſéquence il a reçu ſes inſtructions & s'eſt rendu à ſa Diviſion.

L'ANGLOIS.

Que penſez-vous de cela?

LE MILITAIRE.

Que cet exemple eſt fort dangereux; qu'il n'eſt point de talent qui doive faire oublier un crime d'Etat, une trahiſon manifeſte, car tous les militaires, en rendant juſtice aux qualités eſſentielles & brillantes du Comte de Maillebois, conviennent du fait & ne peuvent l'excuſer.

L'ANGLOIS.

On dit qu'il a beaucoup contribué à la confection de la grande Ordonnance qui vient de paroître.

LE MILITAIRE.

Il n'y a pas de doute.

L'ANGLOIS.

Elle fait bien du bruit.

LE MILITAIRE.

Comme cela doit être.

L'ANGLOIS.

Vous êtes bien laconique! Eſt-ce qu'elle ne vous plaîroit pas? Pour moi, qui jettant un premier coup d'œil ſur cet écrit volumineux, n'ai pu en ſaiſir tout

l'enſemble, le discuter dans ſes détails, je l'ai trouvé précieux par l'eſprit d'humanité qui en fait la baſe, par celui de ſévérité pour le maintien de la ſubordination & de la discipline qui y regne auſſi, par cette vigilance à arrêter les progrès du luxe & de la moleſſe, qui ſe ſont introduits dans vos garniſons, dans vos camps & dans vos armées. J'en aime ſurtout le préambule ſimple. Pour le coup, celui-là eſt de la compoſition du Miniſtre & de ſes faiſeurs.

LE MILITAIRE.

Il eſt ſi bref que je le ſais par cœur. S. M. dit „ qu'elle a jugé de la plus grande importance de prescrire des regles invariables ſur tout ce qui concerne ſes troupes, & principalement ſur l'adminiſtration intérieure des Régimens, ſur la discipline & ſur la ſubordination; conſidérant que, ſi l'ordre eſt le principe de tout bien, c'eſt dans l'état militaire qu'il eſt le plus intéreſſant de le maintenir; convaincue que la force des troupes eſt dans leur obéiſſance, & que c'eſt la discipline qui prépare les victoires, &c. "

L'ANGLOIS.

Comme nous ne pouvons nous appéſantir ſur les diverſes parties d'un ouvrage auſſi étendu & auſſi compliqué, voici l'idée qui m'en eſt reſtée; rectifiez-moi, je vous prie, où vous me trouverez en défaut.

„ S. M. prescrit pour premier & principal devoir à ſes Officiers généraux & aux Commandans des

Corps de faire reſpecter la religion, & déclare que ſon intention eſt de ne ſouffrir aucuns Officiers affectant l'incrédulité, ou qui auront des mœurs publiquement dépravées, n'admettant de valeur vraiment recommandable que celle de l'homme inſtruit & vertueux. S. M. défend tous les jeux de hazard, ainſi que les dépenſes qui excedent les appointemens; & parce que l'exemple eſt de toutes les perſuaſions la plus douce & la plus perſuaſive, elle veut que les tables des Officiers-généraux & des Commandans de Corps ſoient ſervies militairement, c'eſt-à-dire ſans profuſion & ſans oſtentation: que le Lieutenant-général Commandant en Chef dans une Province, ne puiſſe jamais avoir que vingt couverts; que celui qui ne commandera qu'une Diviſion n'en ait que quinze; que le Maréchal de camp ſe réduiſe à douze, & le Colonel à huit. Déclare S. M. qu'elle ceſſera d'employer à ſon ſervice tous ceux qui s'écarteront de cette loi. Elle recommande une grande attention ſur tout ce qui peut intéreſſer le bien-être du Soldat. Convaincue que la peine de priſon eſt nuiſible à la ſanté, elle veut que cette peine ne ſoit ordonnée qu'avec ménagement, & que les fautes légeres ſe puniſſent dorénavant par des coups de plat de ſabre, châtiment employé par les nations les plus célebres. S. M. établit une ſubordination graduelle, qui fondée ſur la juſtice & la fermeté, écarte tout arbitraire & toute oppreſſion. Elle déclare qu'elle n'accordera à l'avenir aucune retraite à ceux qui quitteront le ſervice, à

moins qu'il n'ait été conſtaté dans les formes qu'ils ſont dans l'impoſſibilité de le continuer; & tout Officier, de quelque grade qu'il ſoit, qui l'aura quitté, ne ſera plus admis à le reprendre, & ne pourra plus participer aux avancemens ni aux graces. Les vétérans & anciens ſoldats, reconnus dans l'impoſſibilité de continuer leur ſervice, ſeront libres d'opter ou de l'Hôtel des Invalides, ou d'une penſion, dont la plus forte ſera de 300 Livres, à chaque Sergent-major, & la moindre de 80 à chaque fuſilier, chaſſeur ou tambour".

LE MILITAIRE.

A merveille!

L'ANGLOIS.

Votre admiration tombe ſur l'heureux réſultat de ma mémoire; mais la mienne eſt de voir la ſageſſe qui en a dicté tous les articles, les précautions ſans nombre priſes par l'auteur, non-ſeulement pour former un bon ſoldat, mais pour en faire un honnête-homme, un homme religieux & presqu'un Saint.

LE MILITAIRE.

C'eſt ce que j'en critique, moi. Je ne veux point que le Légiſlateur entre dans une multitude de minuties qui ne ſervent qu'à compromettre ſon autorité; parce que cette attention ſcrupuleuſe, excellente dans la ſpéculation, ne peut avoir lieu longtems ou jamais dans la pratique; qu'il faut néceſſairement s'y ſous-

traire en quelques points; qu'en s'habituant de la forte à la négliger dans certaines parties, on la reſpecte moins, on ſe relâche enſuite ſur d'autres, & l'on finit par la mépriſer, ainſi que celui qui l'a faite.

Par exemple, que ſignifient ces menaces portées dans le titre VI de la police intérieure des Corps, établies d'ailleurs ſur l'aſſertion fauſſe, *qu'un homme ſcandaleux n'eſt pas digne de commander d'autres hommes, quelque valeureux qu'il puiſſe être*? Elle rappelle le mot du Duc de Vendôme au Duc de Bourgogne pendant la campagne déſaſtreuſe de 1709. Ce Prince fort dévot, après la priſe de Lille reprochoit au premier dans ſa mauvaiſe humeur de ne point aller à la meſſe, & d'éloigner ainſi de nos armes les bénédictions du ciel: *Croyez-vous, Monſeigneur*, lui répondit ce Général, *que Marlborough y aille beaucoup*?

L'Anglois.

Et votre Maréchal de Saxe n'affichoit-il pas les mœurs les plus diſſolues? n'en éprouvoit-il pas les ſuites les plus funeſtes aux yeux de toute l'armée, lorsqu'il gagna la bataille de Fontenoy? Je conviens donc de l'abſurdité de la propoſition. Il n'en eſt pas moins vrai que, ſinon l'eſprit religieux, au moins l'honnêteté des mœurs, eſt une choſe bien deſirable partout où il y a beaucoup d'hommes raſſemblés.

Le Militaire.

Sans doute; mais il s'agit de trouver le moyen ef-

ficace de la faire naître & de la maintenir. Or il eſt ridicule de s'imaginer y réuſſir par des Ordonnances. C'eſt par l'exemple; c'eſt, non-ſeulement quand le Monarque en offre le modele, mais quand il ne ſouffre pas que ſa famille, que les Princes de ſon ſang, que les Grands qui l'approchent, que les principaux Magiſtrats, que les Miniſtres de la Religion en préſentent des contraires. N'eſt-il pas fol d'ordonner à 20,000 officiers de vivre comme des capucins, lorsque la premiere éducation qu'on donne à un jeune Gentilhomme ſortant du college, eſt de lui apprendre à plaire au Sexe pour le ſéduire, lorsqu'en arrivant dans la garniſon il voit que le Militaire le plus fêté, le plus exalté eſt celui qui a ce qu'on appelle le plus de bonnes fortunes, c'eſt-à-dire qui a le plus deshonoré de femmes? Cette conduite leur eſt tellement propre, que dans les divers endroits où il y a des troupes, une maitreſſe de maiſon qui par état n'eſt point obligée de recevoir chez elle des officiers, eſt affichée dès qu'elle en admet. On qualifie de galante une pareille vie, & dans le fait elle eſt abominable, par la deſtruction de tous les liens domeſtiques, de tous les principes. C'eſt au point, qu'un régiment en quittant une ville, donne des renſeignemens à celui qui le ſuit, ſur les familles où l'on peut s'introduire & ſe ménager quelque conquête; enſorte que les chefs ſe répartiſſent d'avance entr'eux ces points d'appui, & s'y cantonnent jusqu'au moment de faire place à d'autres.

L'Anglois.

Je ſuis forcé de convenir que cette morale eſt en pure perte dans une Ordonnance, dès qu'au lieu des punitions qu'il devroit y avoir pour les infracteurs, il n'y a que des triomphes, dès que la loi doit ſe trouver continuellement en contradiction avec les principes de la vie civile. Je me reſtreins à louer la bonne intention, n'ayant produit que de petites vues & une exécution ſtérile. Mais il me ſemble que les articles ſuivans pour la réforme du luxe, pour empêcher les officiers de ſe ruiner, de faire des dettes, autant que je puis m'en ſouvenir, peuvent & doivent produire plus d'effet.

Le Militaire.

Je ne puis diſſimuler que ceux-là ne ſoient mieux fondés, d'une vérité de ſpéculation immédiate & d'une pratique aiſée en apparence; cependant je crains fort qu'ils n'aient pas beaucoup plus d exécution que la premiere. Avant de vous en donner mes raiſons, il faut ſe rappeller à-peu-près les diſpoſitions de la loi. Je les ai aſſez préſentes pour en expoſer la ſubſtance.

„ S. M. convaincue que le luxe eſt un principe de corruption, enjoint aux Officiers-généraux employés près de ſes troupes, & aux Commandans des Corps, de ne point permettre que ceux qui leur ſeront ſubordonnés excedent en dépenſes le montant de leurs appoin-

pointemens, ni que ceux qui ſont riches de leur propre fonds, humilient leurs camarades par des dépenſes qui ne conviendroient pas à leur grade. Elle ſe promet de l'attachement que les Commandans des Corps ont à ſon ſervice, qu'ils ne négligeront rien pour convaincre les jeunes officiers, que la ſobriété eſt une des vertus de leur état, & qu'un militaire doit s'endurcir au travail, à la peine, & s'accoutumer aux privations. S. M. défend, par les deux articles ſuivans, tous jeux de haſard dans ſes troupes, & ceux de commerce qui excéderoient les bornes convenables, voulant que tout officier ou cadet gentilhomme, joueur de profeſſion, querelleur, crapuleux, ou faiſant des dettes ſans les payer, ſoit mis aux arrêts ou en priſon par les ordres du commandant du corps; & que s'il retombe dans les mêmes fautes, après deux punitions de ce genre, il ſoit jugé pour la troiſieme fois par un Conſeil de guerre, renvoyé de ſon corps comme déſobéiſſant aux ordres de S. M., & déclaré incapable de la ſervir".

La propoſition qui ſert de baſe à tout le reſte, eſt trop certaine pour être conteſtée. Mais croyez-vous que cet Officier-général, ce Commandant de Corps, ou, pour parler plus franchement, ce Sybarite voluptueux, arraché pendant quelques mois à la moleſſe de la ville ou aux enchantemens de la cour, ſoit bien capable de prêcher efficacement l'auſtérité d'un Spartiate, & d'en reproduire les vertus? Comment, abîmé de dettes, muni de Lettres d'Etat, de Sauf-con-

duits de toute eſpece, inſultant avec cruauté aux vaines pourſuites de ſes créanciers, pourra-t-il avoir aſſez de fermeté pour empêcher ſes camarades de mener un train de vie ſi doux & ſi commode? Et s'il parvient du moins à arrêter le militaire mal-aiſé dans ſa ruine, eſt-il à préſumer qu'il obtienne de l'officier riche de ne pas conſacrer ſon ſuperflu pour gagner une conſidération qui ne s'accorde gueres qu'au faſte de l'opulence & à prix d'argent?

Je regarde comme à-peu-près auſſi illuſoire le Réglement concernant le jeu. Il ſera toujours nul lorſqu'au contraire un officier ne figurera avec avantage chez Madame la Commandante, & plus encore chez Madame l'Intendante, comme plus riche, qu'autant qu'il ſaura jouer plus gros jeu; tant que nos Princes convertiront leurs palais en tripots, & par leur avidité à gagner donneront lieu de croire que l'or eſt un aimant univerſel, à l'attraction duquel rien ne doit réſiſter, & même la probité.

L'ANGLOIS.

Vous m'en direz tant qu'il faudra bien vous céder. Je ſuppoſe que les loix ſont faites pour qu'on y obéiſſe, & je ſuis de votre avis, qu'il vaut mieux n'en pas promulguer que de les laiſſer ſans être maintenues dans toute leur intégrité. Il ſuit de ce que vous m'apprenez, que le réglement concernant la table des Officiers-généraux & Commandans des Corps ne ſera pas plus mis en vigueur; qu'elle ne ſera point ſervie mi-

litairement, & qu'ils ne ſe refuſeront en rien au luxe des nouveautés; grandes expreſſions que j'ai remarquées, ainſi que la défenſe bien contraire au génie de galanterie de la nation, & ſurtout de vos militaires de tout ſouper d'appareil, de toute fête, de toute dépenſe extraordinaire, même en l'honneur du Sexe.

LE MILITAIRE.

Oh! je vous en réponds.

L'ANGLOIS.

Au moins rien n'empêchera-t-il que les regles pour les mœurs & la conduite des Bas-officiers & Soldats ne ſoient ſuivies dans tous les points; que chaque Capitaine ne veille avec un ſoin aſſidu ſur ſa Compagnie; qu'il ne s'attache à en faire vivre enſemble les individus en bonne union & harmonie; qu'il ne cherche à connoître l'eſprit qui regne parmi eux, & les propos qu'ils tiennent, afin de réprimer tout ce qui pourroit être ſéditieux & dangereux; qu'il ne s'occupe de la conſervation de leur ſanté.

LE MILITAIRE.

Je vous proteſte, au contraire, que rien de tout cela ne ſera obſervé; que dans la multitude de nos officiers le plus grand nombre n'eſt pas même en état d'y vaquer; que les autres n'en auront pas la bonne volonté, & que ſur un Régiment il n'y aura

peut-être pas *un* Capitaine qui obſerve à la lettre ces nouveaux devoirs.

Cet article ſe reſſent de l'ancien état de M. le Comte de Saint-Germain. Comme il a régenté dans ſa jeuneſſe chez les Jéſuites, il voudroit faire de nos damoiſeaux militaires autant de pédagogues: d'ailleurs, il y a dans l'énumération de ces fonctions d'inſpection un point que je n'aime pas trop, propre à favoriſer l'eſpionnage & la délation. C'eſt encore une des inſtructions que les Chefs des colleges de la Société donnoient à leurs jeunes Inſtituteurs à l'égard de leurs Ecoliers, dont ils vouloient, ſuivant l'expreſſion de l'Ecriture, *ſonder le cœur & les reins.*

Voulez-vous mieux juger de ce qui arrivera? Voyez ce qui ſe paſſe ſous nos yeux. Aſſurement le Régiment des Gardes-Françoiſes eſt un exemple aujourd'hui de bon ordre & de diſcipline: Combien d'officiers ſe mêlent de leur compagnie? C'eſt un Sergent qui en fait le détail, & remplit les fonctions de chacun d'eux. C'eſt donc une faute au compoſiteur de cette Ordonnance d'être entré dans toutes ces conſidérations concernant le moral du Soldat, qui ſont plus du reſſort de leur Confeſſeur que de leur Capitaine.

Il n'en eſt pas de même du phyſique: J'approuve fort tout ce qui regarde la maniere de conſerver, de fortifier l'individu.

L'Anglois.

Ainſi l'Article XV a du moins votre ſuffrage. Vous aimez, ainſi que moi, ces promenades militaires, genre d'exercice nouveau parmi nous, propre à diſpoſer aux autres, tenant des principes qui animerent autrefois la diſcipline régnant dans les armées Romaines.

Le Militaire.

J'adopte cet article, parce qu'il eſt poſſible de l'exécuter; qu'il le ſera ſûrement, & qu'on ſent le bien réel qui en doit réſulter.

L'Anglois.

Je ne ſais pourquoi on blâme ſi fort les coups de plat de ſabre ſubſtitués à la peine de priſon. Le motif m'en paroît très-louable, puiſque c'eſt pour éviter celle-ci, reconnue dangereuſe pour la ſanté des troupes.

Le Militaire.

Entre nous je ſuis aſſez de votre avis, mais vous ſavez que le préjugé eſt fort difficile à déraciner. Au reſte, l'article eſt tourné avec beaucoup d'adreſſe, & avec toutes les précautions & inſinuations propres à le faire goûter. J'en ai retenu jusqu'aux termes. Il eſt dit:

„ L'intention de S. M. eſt, que les fautes légeres, qui jusqu'à préſent ont été punies par la priſon, le ſoient dorénavant par des coups de plat de ſabre. Si

ce dernier châtiment, le plus efficace, par la promptitude, & d'autant plus militaire que les nations les plus célebres & chez lesquelles l'honneur étoit le plus en recommandation, en employoient rarement d'autres, eſt redouté du ſoldat François, il ſera un moyen d'autant plus ſûr à employer pour le ſuccès de la diſcipline. Les fautes plus graves ſeront punies par le piquet devant le corps-de-garde, ou en faiſant porter au coupable, pendant un tems limité, devant le même corps-de-garde, un nombre plus ou moins conſidérable de fuſils. Veut S. M. que la priſon ne ſoit ordonnée que pour les fautes très-graves, & qui ne paroîtroient pas ſuffiſamment punies par les châtimens qui viennent d'être indiqués, ou qui ſeroient de nature à mettre le coupable au Conſeil de guerre".

L'Anglois.

Malgré cela, j'entends dire ce que vous aviez prévu dans une de nos converſations précédentes, que cet article rencontre beaucoup de difficultés, que les Caporaux ont demandé d'être remis au rang de Soldat, plutôt que d'être obligés, en vertu de l'Ordonnance, d'exécuter une correction répugnant généralement à l'uſage, & ſuivant certaines gens même au caractere de la Nation.

Le Militaire.

Ce qu'il y a de certain, c'eſt que j'ai vu des Lettres de Metz, où l'on marquoit que lorſqu'on a lu la nou-

velle Ordonnance aux troupes, & qu'on en eſt venu aux coups de plat de ſabre, un Soldat s'eſt écrié (il eſt vrai qu'on ajoutoit plaiſamment qu'il étoit Gascon) : *Nous aimons mieux le tranchant*; & que la déſertion a ſur le champ été conſidérable.

L'Anglois.

Je ne ſais ſi l'officier ſubalterne de Verdun étoit auſſi Gaſcon, mais on m'a aſſuré que ce Caporal, chargé de donner 25 coups de plat de ſabre à un Soldat, avoit d'abord refuſé de ſe prêter à cette exécution; que ſur la repréſentation à lui faite, qu'il ſe mettoit lui-même dans le cas de la punition, il s'étoit déterminé à obéir, en déclarant qu'il n'en porteroit au coupable que 24, & que le 25e. ſeroit pour lui; ce qu'il a exécuté, en s'éventrant du dernier.

Le Militaire.

Il y a eu pluſieurs autres cataſtrophes du même genre. Il eſt réſulté de ce châtiment une émigration conſidérable de Soldats. Malgré cela, je ne doute pas qu'il ne prenne ſi l'on perſiſte à vouloir le mettre en vigueur.

L'Anglois.

Oui, l'on fait aſſez ce qu'on veut aujourd'hui de votre Nation, qui a tellement perdu de vue l'honneur qu'elle ne ſait plus où il réſide.

LE MILITAIRE.

Et dans le fait, ce n'eſt pas là. L'eſſentiel eſt ſeulement que les punitions ne ſoient infligées que raiſonnablement & juſtement.

L'ANGLOIS.

Il me ſemble auſſi que ces coups de plat de ſabre ne doivent pas être ordonnés légerement; que le mot *fautes*, dont on ſe ſert pour déſigner les cas où l'on doit uſer de cette correction, ôte à l'inſtant toute idée de tache ou d'infamie.

LE MILITAIRE.

Le dernier article de ce Titre eſt celui qui me plaît le plus, parce qu'il traite l'objet en grand, tel qu'il doit être enviſagé par un Légiſlateur.

„ S. M. autoriſe les officiers-généraux, ayant commandemenr ſur ſes troupes, d'ajouter à ce qui eſt preſcrit dans le préſent titre tout ce qu'ils croiront néceſſaire pour aſſurer la bonne police des Régimens qui ſe trouveront ſous leurs ordres, ſuivant les poſitions & les circonſtances, & d'ordonner ce qu'ils jugeront convenable pour empêcher le libertinage & prévenir la déſertion ; leur enjoignant S. M. particulierement, ainſi qu'aux Chefs des Corps, de maintenir, en tout ce qui pourra dépendre d'eux, la paix, l'union & la réciprocité des devoirs ſocials entre les troupes & les habitans des lieux où elles ſeront en garniſon ou en quartier ".

Ce

Ce dernier point ſurtout, qui regarde l'harmonie à maintenir entre le citoyen paiſible & le citoyen armé, n'avoit pas été aſſez conſidéré par les prédéceſſeurs de M. le Comte de Saint Germain. Les Militaires, dans les villes où ils ſont en garniſon, affectent envers la bourgeoiſie une hauteur & un deſpotisme qui les font communément déteſter, & rendent leur préſence très-dangereuſe. J'ai vu à Rocroy un jeune Notaire mis en priſon, pour avoir paſſé devant le Major ſans le ſaluer, & cette affaire eſt devenue ſi grave qu'il en a réſulté la perte presqu'entiere de l'état & de la fortune de cet officier public.

L'Anglois.

Confirme-t-on le bruit qui avoit couru que par un article de cette Ordonnance, S. M. ſemblant autoriſer le duel, il avoit été jugé aſſez grave pour mériter l'attention du Parlement, chargé, au contraire, de veiller à l'exécution de l'Edit de *Louis XIV*, le défendant ſi expreſſément?

Le Militaire.

On avoit parlé effectivement d'une dénonciation qu'on en vouloit faire aux Chambres aſſemblées, mais il n'eſt pas aſſez clair pour donner lieu aux réclamations de cette Compagnie, & le Légiſlateur lui-même ſait bien que c'eſt une Loi qui n'eſt jamais exécutée & qu'on élude comme l'on veut.

L'Anglois.

En voilà ſuffiſamment pour ſavoir à quoi m'en tenir ſur les rubriques les plus eſſentielles. Les autres, qui concernent, pour ainſi dire, le méchanisme du ſervice, nous conduiroient trop loin. Mais l'Ordonnance concernant les Invalides excite beaucoup de plaintes.

Le Militaire.

Il eſt certain qu'il y avoit beaucoup d'abus dans cette partie; que l'Etat-Major coûtoit énormément cher; que les déprédations étoient exceſſives ; que d'ailleurs on accordoit l'hôtel à quantité de gens qui ne le méritoient pas.

L'Anglois.

Il me ſemble que la grande raiſon de cette réduction à laquelle il n'y a pas de réplique, c'eſt que, ſuivant le préambule, les dépenſes de cet établiſſement excédoient conſidérablement les revenus qui lui étoient affectés, & qu'il étoit devenu indiſpenſable de prendre chaque année, ſur les fonds de l'extraordinaire des guerres, ceux néceſſaires à l'acquittement des penſions des Officiers, Bas-Officiers & Soldats Invalides retirés dans les provinces.

Le Militaire.

Mais c'étoit par les Chefs qu'il falloit donc commencer la réforme, comme les membres les plus

inutiles & les plus onéreux. Pourquoi conſerver de gros appointemens encore à ceux qu'on exclut de l'Adminiſtration, & ſurtout à un *Le Rez de Chaumont*, l'Intendant, reconnu coupable de concuſſions dans ſa place, & à qui même M. de Saint Germain l'a reproché en arrivant au Miniſtere? Avec les ſeuls honoraires qu'on lui donne, on auroit entretenu à l'hôtel 40 Invalides.

Peut-être y avoit-il quelque choſe de mieux à exécuter encore; c'étoit d'abolir abſolument cette inſtitution, quant au ſéjour de Paris, de ſupprimer ainſi l'entretien énorme de l'Hôtel, tout l'Etat-major, tout le gain des fourniſſeurs & autres ſang-ſues, s'engraiſſant de la ſubſiſtance deſtinée au ſoldat, & de répartir la maſſe des fonds affectés à cet établiſſement en penſions, dont jouiroient chez eux les ſerviteurs du Roi qui ſe trouveroient dans le cas d'obtenir une retraite, ſoit à raiſon de leurs bleſſures, de leurs maladies ou de l'ancienneté de leurs ſervices. Aſſurément avec des fonds économiſés de la ſorte, il y auroit eu de quoi faire un traitement convenable à chacun de ces honnêtes gens, qui, vivant dans les campagnes, les vivifieroient, pourroient cultiver leur champ, & y jouir d'une aiſance qu'ils ſe peuvent rarement procurer à l'hôtel.

L'Anglois.

Oui: mais cet hôtel, que deviendroit-il? Ce beau monument eſt une choſe à maintenir.

LE MILITAIRE.

On en auroit fait ce qu'on auroit pu. Vous ſavez qu'il y a eu un moment où l'on ſongeoit à y transférer l'*Hôtel-Dieu*; que l'Architecte Moreau eſt venu le viſiter, en prendre les dimenſions. On a trouvé que le changement n'étoit pas poſſible; que ce lieu étoit trop éloigné de l'eau.

L'ANGLOIS.

On auroit pu lui rendre une de ſes premieres deſtinations, qui étoit de ſervir pour le tombeau de vos Rois.

LE MILITAIRE.

J'aime les monumens tout comme vous, mais il faut que les hommes ſubſiſtent avant les édifices. Je ne demande pas mieux que de conſerver celui-ci, ſi l'on peut trouver des expédiens, ſans faire tort à ceux auxquels il étoit deſtiné. Je ne doute pas que ſous un Miniſtre ferme, vigilant, attentif à réprimer les brigandages, on ne pût concilier la gloire faſtueuſe de *Louis XIV.* avec l'objet d'humanité qui en a été le prétexte : mais je n'aurois jamais voulu qu'on eût expulſé un ſeul malheureux de cet aſyle ſacré.

L'ANGLOIS.

M. de *St. Germain* motive ſa dureté ſur la néceſſité. Il déclare en outre qu'il ne fait que remettre cet établiſſement ſur le pied de ſa création pour 1,500

Invalides, &, par une commiſération digne de ſa belle ame, il les tolere à 1,800, dans ce moment, jusqu'à ce que la réduction s'en effectue par le laps du tems. Il ſe conforme à cet égard à la circonſtance la plus deſaſtreuſe du regne du fondateur, à l'époque de la paix d'Utrecht, où, après treize ans d'une guerre ſanglante, il n'y avoit à l'hôtel que ce même nombre d'Invalides, dont 200 Officiers; & ils étoient 3,000, dont 500 Officiers, au moment où a paru ſon Ordonnance.

LE MILITAIRE.

Ils auroient été dix mille, on auroit dû les laiſſer ou du moins donner ſeulement l'option à ceux qui l'auroient deſirée.

L'ANGLOIS.

Eſt-ce que cela ne s'eſt pas fait ainſi?

LE MILITAIRE.

Si peu que, lorsqu'ils ſont partis, un des chariots chargés de ces vieux ſoldats s'étant arrêté à la place des Victoires, ils en ſont descendus, les yeux en pleurs; ils ſe ſont aguénouillés devant la Statue de Louis XIV, l'ont appellé leur pere, & ſe ſont écriés qu'ils n'en avoient plus: ſi peu que la plupart de ces malheureux ne ſont point parvenus à leur deſtination; qu'ils ſe ſont jettés, ſoit par beſoin ou autrement, dans les hôpitaux ſur la route, & n'en veulent point ſortir.

L'Anglois.

Quoiqu'il en ſoit, rien de plus ſage que le principe par lequel on ne peut être admis à l'hôtel, à moins de bleſſures ou d'infirmités qui rendent impotent au point de priver de tous les moyens de pourvoir, par ſon travail ou ſon induſtrie, à ſa ſubſiſtance, & à défaut des hommes ci-deſſus déſignés, on ne doit accepter que ceux ayant 70 ans révolus.

Le Militaire.

Il faudroit s'en tenir-là, &, ſans fixer le nombre de ceux qu'on recevroit à l'hôtel, le proportionner ſeulement à la quantité de ceux qui auroient beſoin de ce repos abſolu, l'augmenter ou le diminuer en conſéquence, réſerver pour des tems plus critiques, comme ceux de la guerre, l'économie qu'on pourroit faire en tems de paix.

L'Anglois.

Je vois dans l'Ordonnance une diſpoſition qui, ſans être auſſi préciſe, entre dans cet eſprit-là, du moins en partie. Elle porte, ce me ſemble, que S. M. entend que parmi les Officiers, Bas-Officiers & Soldats déſignés, il y ait, proportionnellement à leur grade, cent places vacantes, uniquement deſtinées pendant le cours de chaque année, à ceux dont l'admiſſion à l'hôtel ne ſauroit être différée, par le genre de leurs infirmités ou de leurs bleſſures.

LE MILITAIRE.

Vous avez raiſon : mais je n'aime pas ce nombre fixe, dont on peut ſe prévaloir, ſuivant moi, pour refuſer ou pour accepter ; en un mot, donnant lieu à la faveur, & aux abus conſéquemment. Enfin je voudrois ſurtout que les places de l'Etat-Major ne fuſſent point accordées à des gens de cour, ou arbitrairement au choix du Miniſtre, mais fuſſent dévolues de droit, ſuivant chaque grade, aux plus anciens entre les officiers Invalides.

L'ANGLOIS.

Avant de quitter ce qui concerne cette partie de vos troupes, donnez-moi une idée de vos Invalides dans le Royaume. Comment eſt-on reconnu tel ? Quel avantage en réſulte-t-il pour ceux qui ne ſont pas à l'Hôtel ? Quelles ſont leurs fonctions ?

LE MILITAIRE.

Il y a environ 30,000 Invalides. On eſt reçu Invalide extraordinairement & ſur le champ, par un accident ou mutilation à la guerre ou en fonctions militaires, qui vous rendent effectivement tel. On l'eſt toujours au bout de 25 ans de ſervice, établis par un certificat du Colonel & de l'Etat-Major du Régiment d'où ſort celui qui les demande. Quand on n'eſt point dans le cas d'avoir encore l'Hôtel, on prend ce qu'on appelle un grand congé, c'eſt-à-dire qu'on eſt libre d'aller où l'on veut pendant trois ans ;

on ſe repréſente après ce tems pour en obtenir un ſecond ou pour réclamer la penſion.

Indépendamment des Invalides qui ont l'Hôtel, il y a les Compagnies détachées de l'Hôtel, compoſées des membres encore en état de ſervir, & employées à la Garde des châteaux du Roi à Paris & dans les environs, ou dans l'intérieur du Royaume aux lieux qui n'exigent pas les mêmes précautions que les Places frontieres.

L'Anglois.

Me voilà parfaitement au fait de ce Corps. Je n'ai plus que quelques renſeignemens à vous demander concernant de nouvelles Ordonnances qu'on a publiées ces jours-ci.

Le Militaire.

Il n'y en a que trois dignes de s'y arrêter. La premiere concerne quelques objets relatifs aux troupes du Corps-Royal de l'Artillerie, à la viſite des arſénaux & des fortifications, aux encheres & adjudications des ouvrages à faire aux bâtimens militaires & aux fournitures des troupes. S. M., conſidérant qu'aucune partie du ſervice ne doit être étrangere à ceux qui ſont appellés au commandement de ſes armées, entend que les Lieutenant-généraux commandans dans les Provinces, & ceux commandans les Diviſions, ſe faſſent rendre compte de ces objets. Le motif en eſt louable; il tend d'une part à arrêter da-

vantage les friponneries & les abus, de l'autre à fournir aux Chefs, quoique tard, des connoiſſances dont ils manquent ſouvent.

La ſeconde eſt une preuve bien ſenſible de l'inconſéquence de M. de Saint-Germain, & du peu de ſtabilité de ſes déciſions. Vous avez oui parler de ſon projet de réforme des Suiſſes, comme trop onéreux à l'Etat. Les Cantons ne vouloient pas conſentir à une réduction d'appointemens de leurs troupes, plus cheres infiniment que les autres; il n'a pu y parvenir, & la politique s'eſt oppoſée à cet arrangement. Aujourd'hui il a tellement dégénéré en moins d'un an de cette vigueur qu'il avoit manifeſtée dans le commencement de ſon Miniſtere, qu'il a des complaiſances qu'aucun de ſes prédéceſſeurs n'avoit eues. Par l'Ordonnance en queſtion, il accorde aux *Cent-Suiſſes* une faveur dont ils n'ont jamais joui; il les met ſur le pied le plus reſpectable, ce qui fait crier les autres Corps de la Maiſon du Roi, tous maltraités par ce Miniſtre, & ne regardant point celui-là comme un corps vraiment militaire, leurs ſervices n'étant gueres de cette nature.

L'ANGLOIS.

Vous entendez par *Cent-Suiſſes*, ces hommes qui tirent leur nom de leur nombre, tous d'une taille extraordinaire, qui figurent à *Verſailles* & y font décoration, comme autant de belles machines..... Eh bien !

LE MILITAIRE.

Par une innovation révoltante il leur donne un rang dans les troupes : ils auront la Croix de Saint-Louis de droit au terme prescrit, & jouiront en un mot des honneurs & prérogatives communs aux autres corps ; & cependant on observe qu'ils ne sont point destinés à aller en campagne ; qu'ils ne marchent jamais qu'avec le Roi, qu'alors ils escortent en route les bagages & gardent les cuisines à l'armée, où ils ne rempliſſent aucune fonction militaire ; qu'en 1744 ils obtinrent pour la premiere fois que deux *Cent-Suisses* monteroient à la tranchée avec les Gardes-Suisses, mais sans officier. On peut regarder cette Ordonnance comme accordée au crédit du Commandant de ce Corps, ainsi que celle de la Gendarmerie a été extorquée par M. de Castries.

L'ANGLOIS.

Je ne vois plus qu'une Ordonnance importante à parcourir, sur laquelle j'ai encore besoin de vos lumieres : c'est celle concernant les Soldats *pionniers*.

LE MILITAIRE.

L'invention de celle-là n'est pas dûe au Comte de Saint-Germain ; c'est une idée de l'Intendant de Paris, qui lui-même l'a volée à un Militaire (*a*) qui en

(*a*) M. le Baron d'*Houdan*.

avoit fait part au Maréchal *du Muy*. L'origine en eſt dûe au nouveau projet de détruire la mendicité. On avoit, en conſéquence, créé des dépôts publics pour renfermer tous les vagabonds; mais le nombre de ceux-ci étant conſidérable, & les fonds pour leur entretien ne pouvant y ſuffire, M. de Sartine, alors Lieutenant-général de police, imagina d'employer ces gens à des travaux publics aux environs de Paris, où il étoit queſtion de couper des terres; & comme il étoit à craindre qu'ils ne défertaſſent, il leur donna des Chefs. Il ſe trouva des militaires oiſifs, qui ne demanderent pas mieux que de les diſcipliner. On appella ce nouveau Corps, par dériſion, *le Régiment de la pioche*. Depuis, le projet de ſupprimer les Corvées étant agité, différens faiſeurs de ſpéculations fermenterent, & le Miniſtre a enfin donné une conſiſtance à ces plans particuliers, en faiſant adopter celui-là par le Roi.

L'Anglois.

Ainſi l'objet de ces Compagnies, récemment inſtituées, eſt d'être employées pendant la paix à des travaux publics, & de ſervir, en tems de guerre, à la ſuite de l'armée, pour recevoir leur deſtination de l'Etat-Major. Quant au nombre, il n'eſt pas déterminé, mais chacun de ces Corps a le ſien arrêté. Et la ſolde?

Le Militaire.

Elle ne doit pas être onéreuſe au Roi, actuellement:

elle ſera prélevée ſur le produit des travaux auxquels ils ſeront employés, ainſi que tous les autres frais de leur formation, établiſſement, entretien, gratifications, &c.

L'Anglois.

On ne peut qu'approuver une ſi ſage inſtitution, dont il me ſemble qu'on pourroit faire un uſage bien naturel pour vos Corvées, qui cauſent tant de plaintes, & qu'il eſt queſtion de remettre depuis la disgrace de M. Turgot.

Le Militaire.

Vous avez raiſon; mais cela ne ſera point, du moins je le crains, parce que c'eſt une idée trop ſimple. Je doute même que ces Pionniers ayent jamais une certaine conſiſtance, & que les Corps s'en étendent plus loin que dans la Généralité de Paris. D'ailleurs, vous avez aujourd'hui les Galériens de terre, qui peuvent remplir la même deſtination à bien des égards, & qu'il faut commencer par employer. Et puis encore un coup, il faudroit un Miniſtere durable & uniforme pour conſolider de pareils établiſſemens, & nous ne voyons rien qui puiſſe nous le faire eſpérer.

L'Anglois.

Vous ne croyez donc pas davantage aux réformes des Bureaux de la guerre, qu'on exalte tant?

LE MILIEAIRE.

Assurément non. Si les appointemens des premiers Commis diminuent d'un côté, ils auront de l'autre des gratifications qui y suppléeront, ou ils sauront bien s'en dédommager autrement. Croyez-vous d'ailleurs que les Bureaux des divers Départemens voient de bon œil une réduction qui seroit une censure continuelle de leur bien-être? Enfin que penser d'un arrangement par lequel on commence à procurer à ceux qui se retirent un sort plus cher que n'est celui des sujets en activité? Aussi le bruit se répand que S. M. a dit à M. le Comte de St. Germain qu'elle ne pouvoit résister à toutes les importunités dont elle étoit accablée à cet égard; qu'elle aimoit mieux qu'il lui en coûtât deux ou trois cens mille francs de plus, & ne plus entendre parler de tout cela; qu'il suffiroit de faire les réformes lorsque les places viendroient à vaquer".

On sent ce que cela signifie, car les sollicitations auprès du Monarque recommenceront à mesure, & il sera sans doute aussi embarrassé de refuser.

Tel est, Milord, le résultat de ma derniere conférence propre à fixer vos idées sur les nouvelles Ordonnances de M. le Comte de St. Germain.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Paris, ce 26 Juin 1776.

LETTRE XXI.

Sur Monſieur Turgot. *Ouvrage apologétique de ce Miniſtre.*

Je ſuis charmé, Milord, que vous ayez les *Mannequins* imprimés; vous êtes plus heureux que nous dans ce pays-ci. Cette Satyre contre le Miniſtre expulſé n'y eſt encore que manuscrite, mais elle eſt presque auſſi répandue que ſi elle étoit moulée. Par l'annonce que vous m'en donnez, vous me dispenſez de vous la faire copier & de vous l'envoyer; mais vous êtes empreſſé de ſavoir ce que l'on en penſe. En pouvez-vous douter, d'après tout ce que je vous ai écrit? M. Turgot n'ayant jamais eu pour lui que la claſſe des gens qui ne ſavent pas lire, jugez avec quelle fureur ce pamphlet a été accueilli! Je ne ſerois pas ſurpris que notre nation n'en fût pas auſſi engouée. Le ſel qui y regne, car il y en a beaucoup, doit s'évaporer dans l'éloignement, & quoique les portraits puiſſent, par l'importance des perſonnages ſur le chandelier, être ſaiſis de tous les gens au fait du gouvernement actuel de France, on y trouve cependant bien des fineſſes qu'un étranger ne peut ſentir. En général, trop de dureté caractériſe cette ſatyre. Il y a beaucoup de mauvaiſe foi, mais le fond hiſtorique en eſt vrai & tracé de main de maître: les Economiſtes ſurtout y ſont peints d'après nature; enfin les œu-

vres du Miniſtre jugées, appréciées, réduites à leur juſte valeur, mais ſes intentions noircies cruellement, & ſa philoſophie, ſon patriotisme horriblement calomniés. Tel eſt mon jugement, Milord, & je ſouhaite me rencontrer avec vous.

Il ne me reſte plus qu'à vous parler d'une brochure nouvellement imprimée, car par la date (*a*) & ſon contenu on la juge antérieure à l'évenement, craint par l'auteur & ſur lequel il n'auroit pas manqué de gémir. C'eſt une Apologie du Miniſtere de M. Turgot (*b*). Elle eſt miſe dans la bouche d'un homme deſtiné à ce rôle par état. C'eſt un cultivateur de province, qui écrit à un citoyen de Paris. Il s'annonce dès l'ouverture de ſa Lettre.

„ Tant que je n'ai entendu que des clameurs vagues ſur les opérations, ou faites, ou prévues, de la part du Gouvernement, j'ai cultivé paiſiblement mon champ, ſans y faire beaucoup d'attention, & j'ai dit: Voilà nos François: à chaque opération, bonne ou mauvaiſe, un cri, une chanſon, une boutade. Faites-leur du mal, une épigramme; faites-leur du bien, une épigramme. Laiſſons-les dire, & tâchons à bon compte de nous procurer une bonne récolte, que nous vendrons comme nous l'entendrons".

(*a*) Du 29 Avril 1776.

(*b*) Le titre eſt: *Lettre d'un Cultivateur de Province à un Citoyen de Paris.*

„ Aujourd'hui, il nous revient dans nos campagnes, qu'un Miniſtre qui veut le bien, déſeſpérant presque d'y réuſſir, penſe à une retraite prochaine. Je ſouhaite ardemment, pour ma patrie & pour mon Roi, qu'il n'en ſoit rien. Mais, ces bruits, répétés & appuyés de plus en plus, m'ont perſuadé qu'il étoit tems que de bons Citoyens s'occupaſſent, chacun dans le cercle de leurs ſociétés, à tâcher de s'éclairer les uns & les autres, & de faire conſentir les gens à ſe laiſſer faire du bien. Nous ſommes, il faut l'avouer, un ſingulier Peuple, & je crains bien qu'on ne repete de nous, ce que Tacite diſoit des Romains, *nec ſervitudem, nec libertatem pati poſſunt*".

L'auteur voudroit que tout le monde ſe dégageât, comme lui, de toute paſſion, de toute prévention, de l'eſprit de parti, du préjugé d'état; qu'on ne dît pas lorsqu'un nouveau Miniſtere ſe forme:

„ Voyons, ſi ces gens-ci ne vont pas nous faire des changemens, dont nous aurons chacun ſéparement à ſouffrir. Voyons, ſi mon intérêt dans les fermes ne ſera pas affoibli, ſi la penſion que j'ai arrachée ne ſera pas réduite, ſi quelqu'une des places que j'accumule ne ſera point ſupprimée, ſi les droits abuſifs dont je jouis & que j'appelle *droits de place*, ne ſeront point reſtreints, ſi mes bénéfices ne ſeront pas regardés comme exiſtans dans le Royaume, où ils exiſtent en effet, & ſi je ne ſerai pas un peu plus fortement invité de contribuer à ſes beſoins. En vérité, ce ſeroit pourtant une choſe bien dure & bien injuſte,

injuſte, de me voir obligé de diminuer mon train, ma dépenſe, de quitter mon appartement, mon équipage, de renvoyer quelques uns de mes gens, de quitter ma demi-loge, &c. On ne peut pas ſe paſſer de toutes ces choſes-là. Et pour qui m'en verrois-je dépouiller? Pour donner du pain à des millions de gens, qui de tems immémorial ſont en poſſeſſion de n'en pas manger; cela eſt ridicule"!

Des citoyens honnêtes, humains & patriotes s'écrieroient au contraire.

„ Voyons, comment ces gens-ci vont s'y prendre pour rétablir des finances délabrées, & rendre du reſſort à une nation qui l'a perdu. Voyons, comment du ſein d'un déſordre univerſel, qui a vicié toutes les parties, ils feront ſortir l'ordre, l'économie, l'exactitude dans les traités, la modération dans la perception, la fidélité dans l'emploi. Si je vois qu'ils tendent vraiement à nous procurer ces biens-là, que chacune de leurs opérations faites partie à partie, (parce qu'il y aura trop d'obſtacles à vaincre pour exécuter tout d'un coup l'enſemble), ſoit marqué au coin de l'intérêt public, d'une juſtice générale, d'une bienfaiſance univerſelle, il eſt juſte que j'en ſouffre, & je ne m'y refuſerai pas; je donnerai même, autant qu'il ſera en moi, ſupport & appui au Gouvernement, en défendant ſes opérations dans mes ſociétés, parmi mes connoiſſances & mes amis, dans les aſſemblées publiques, & partout où un homme de courage, ſoit dans

une fonction publique, ſoit dans une fonction privée, a le droit de ſe faire entendre. Un vertueux Spartiate (*a*), n'ayant pu être élu parmi les Magiſtrats de ſa patrie, ſe félicitoit en rentrant chez lui, que Sparte renfermât dans ſes murs trois cents citoyens plus vertueux que lui; & moi je ne m'affligerai pas s'il m'en coûte des ſacrifices, ou de fortune, ou de pouvoir, ou d'amour-propre, pour que mes Concitoyens ſoient plus heureux & meilleurs: je ſerai autant que je le pourrai ce Spartiate-là".

„ Si chacun entendoit bien ſon intérêt perſonnel, il tiendroit encore le même langage. En effet, à l'avénement de Louis XVI au trône, la dépenſe excédant de beaucoup la recette (*b*), qu'y avoit-il à faire, ſinon de diminuer l'une, ou d'augmenter l'autre, ou de ceſſer les payemens pour ſe mettre au pair? Ce dernier parti ne plaîroit pas ſans doute aux Pariſiens, & contrarieroit trop leur égoïsme. Il faut donc avoir recours aux deux autres, & c'eſt ce qu'a fait M. Turgot. 1°. Il a réglé le nombre des agens de l'Etat néceſſaires à employer. 2°. Il a réduit le payement de ces agens, ſans mesquinerie & ſans profuſion. Voilà pour le premier point. Quant au ſecond, écartant la premiere maniere d'augmenter la recette par les impôts, il a employé des moyens plus réguliers & plus

---

(*a*) *Pédarete.*

(*b*) L'auteur ſuppoſe la recette de 400 millions, & la dépenſe de 450, c'eſt-à-dire plus forte d'un huitieme.

patriotiques. 1°. Il a ſimplifié & diminué les frais de perception. 2°. Il a créé des branches de revenu public, & a amélioré des objets de revenu déjà exiſtans."

Si ce tableau de l'Adminiſtration de M. *Turgot* étoit réel & bien établi, ſans doute ſon Miniſtere, quelque court qu'il ait été, ſeroit un des plus mémorables & des plus bienfaiſans de la Monarchie. Malheureuſement ce magnifique cadre reſte à remplir; l'Ecrivain ne rapporte aucune économie faite par ſon héros ſur les objets de dépenſe: il trace ſeulement une deſcription magnifique des opérations de M. le Comte de St. Germain pour les troupes, dont le réſultat ſeroit, après avoir procuré une défenſe plus ſtable, plus permanente, mieux ordonnée, mieux diſciplinée, plus encourageante pour l'Officier & le Soldat, de réduire ſon Département à huit millions de moins. Mais, outre que tout l'éloge de ce revirement devoit s'attribuer au Miniſtre de la guerre, c'eſt que vous avez vu que ſon plan, faute de l'exécution complette, eſt abſolument chimérique, &, s'il ſe réaliſe jamais, eſt calculé beaucoup plus cher que ceux de ſes prédéceſſeurs.

Du reſte, malgré la ſimplicité du maître, ſon goût pour l'économie, ſa volonté de ſe réduire, on ne voit point que les dépenſes de la maiſon royale aient diminué en rien ſous M. Turgot, ni dans le nombre des officiers, ni dans les attributs de leurs places, ni dans les tables, ni dans les voya.

ges, ni même les abus dans le gaſpillage & les dé-prédations : partout même faſte, même profuſion, même brigandage, jusques chez les Alteſſes Roya-les, où tout s'aſſimile aux entours du Souverain : on a vu un Miniſtre y renoncer pour la partie qui le concernoit & abandonner la cour, cette Babylone dont il ne pouvoit réprimer ni tolérer les ſcandales.

La liſte des penſions eſt reſtée, comme ſous Louis XV, chargée d'une infinité de noms odieux, que le patriotisme en auroit dû effacer. Que dis-je? elle s'eſt trouvée groſſie de beaucoup d'autres non moins dignement aſſociés aux premiers. Enfin, M. Turgot n'a pas même réformé ce qui ſe préſentoit autour de lui. Vous avez vu avec quelle magnificence il a traité un certain *Vaines* dont il s'étoit engoué : il récompenſoit avec la même indiscrétion tous les Economiſtes qui s'attachoient à lui & le leurroient de leurs idées ſéduiſantes par des vues de bien public.

Le panégyriſte eſt donc obligé de ſe retrancher ſur le point de la recette. On pourroit lui dire d'abord qu'il eſt inutile & fou de chercher à remplir un vaſe avant d'avoir bouché l'ouverture par où la liqueur s'enfuit, ou, pour parler ſans allégorie, de trouver des moyens d'amener avec plus d'abondance l'argent au fiſc public avant d'avoir prévenu ceux de l'en détourner & de le prodiguer. Mais, en ſuppoſant qu'il ne fut pas réellement poſſible d'obvier à aucun article de dépenſe, ſuivons l'auteur dans ſon énumération des manieres dont M. *Turgot* a ſimplifié & diminué

les frais de perception. Ce ſont, 1°. la ſuppreſſion des Receveurs généraux des finances. 2°. Une réduction conſidérable des Fermiers-généraux. 3°. Le dédoublement des Receveurs des Tailles. Il eſt fâcheux que les deux premieres n'aient exiſté réellement que dans ſa tête: Quant à la troiſieme, il faut convenir qu'elle eſt miſérable par ſon objet (*a*); qu'il eſt en outre ridicule de retrancher des agens utiles, tandis qu'on en laiſſe ſubſiſter de ſuperflus qui ne font qu'embarraſſer la machine politique, ou même d'onéreux, qui la ſurchargent effroyablement.

Puisque l'auteur vouloit s'étendre ſur les ſpéculations de M. Turgot, que ne parloit-il de celle de mettre toutes les Provinces en pays d'Etats. En voilà une vraiment grande dans ſon eſpece, digne d'un génie ſublime, parce que de ce revirement unique, ſimple & fécond, tout le monde voit qu'il en doit ſurvenir ſur le champ un meilleur bien-être dans le corps politique, & qu'indépendamment de l'avantage immenſe qui en réſulteroit pour la libération de la finance, il tendroit à le ramener à ſa conſtitution véritable & primitive. Si ce Contrôleur général ne l'a point exécuté, on doit lui ſavoir gré du moins d'avoir propo-

(*a*) Il eſt de 600,000 Livres de rentes ſuivant l'auteur, mais il n'en déduit pas les intérêts des capitaux à emprunter pour rembourſer les charges de ces finances, ou les intérêts à leur faire, ſi l'on ne les rembourſoit pas.

ſé au Conſeil un plan ſi contraire au Despotisme auquel on tend ſi ouvertement depuis longtems.

L'Ecrivain n'eſt pas plus heureux à préconiſer le Miniſtre, lorsqu'il vient aux branches de revenu découvertes, vivifiées, propagées par M. Turgot. L'article des Meſſageries, bien loin de devoir être compté au nombre de ſes opérations utiles, eſt encore problèmatique pour le grand nombre. Les détracteurs du Miniſtre la regardent même comme onéreuſe. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il eſt queſtion de la détruire comme les autres. Puisque nous en ſommes ſur cet objet, il faut vous l'éclaircir. Il eſt traité dans les *Mannequins*, mais d'une façon ſi ambiguë que vous n'avez dû y rien comprendre (*a*).

Un nommé Bernard, pendu en effigie en Pruſſe,

(*a*) Voici le paragraphe : On remarquoit dans *Ispar* une demi-douzaine d'honnêtes citoyens qui dormoient ſur la foi des traités, dans une aiſance héréditaire, & cette aiſance n'étoit ni le prix de l'opinion ni le ſcandale des mœurs. L'intérêt de la *liberté publique*, l'accroiſſement du fiſc devinrent ſubitement le prétexte de leur ruine. Les pauvres Perſans ne pouvant oppoſer à l'abus de l'autorité que la raiſon & la juſtice, s'agiterent longtems ſous la main patriotique qui les opprimoit. Il fallut enfin céder. On leur promit des merveilles, ainſi qu'au Sophi, dont on prétendoit enfler les tréſors, & au public, qu'on vouloit le ſoulager. Mais tout le monde fut trompé. *Togur* obtint ſeul ce qu'il s'étoit propoſé, la ſatisfaction de remuer les eſprits, de braver les murmures, de calculer les forces, & de meſurer l'intervalle qu'il pouvoit parcourir au nom de la *Liberté* dans la carriere du Deſpotiſme.

& accueilli ici du Miniſtere, avoit préſenté à M. Turgot un projet de voitures publiques pour leur amélioration, de façon que les voyageurs ſe plaignant depuis longtems de leur incommodité, de leur lenteur, de leur conformation, de leur cherté, rouleroient plus ſûrement, plus promptement, plus décemment & à meilleur compte; que le Roi y feroit un gros bénéfice en rentrant dans cette propriété patrimoniale, en rappellant à lui des privileges & des engagemens eſſentiellement révocables par leur nature. Tout ce qui eſt objet de bien public, ſurtout relativement à la claſſe des plus modeſtes citoyens, uſant particulierement de cette maniere de ſe transporter, étoit fait pour éblouir le Miniſtre patriote: il adopta aveuglément les idées du fugitif (*a*); il les communiqua au Conſeil & les fit paſſer, malgré M. Bertin dont le ſyſtême propoſé écornoit le Département.

Comme le nouveau ſervice devoit être rempli par les Poſtes, M. Turgot en fut fait Surintendant général, afin que rien ne pût le contrarier ou gêner dans l'exécution de ſon plan; mais il refuſa généreuſement les gros émolumens attachés à cette place.

En conſéquence, il fut écrit aux Entrepreneurs une Lettre Miniſtérielle, par laquelle ils furent prévenus que S. M. avoit décidé de retirer ces droits domaniaux engagés & de les mettre en régie. Elle leur en-

(*a*) Le Sr. Bernard avoit été longtems proclamé dans les gazettes comme tel.

joignoit en même tems, ſans leur fixer aucun délai, de continuer leur ſervice ſans aucune interruption, avec le même zele, la même exactitude, juſqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné.

Bientôt parut un premier Arrêt du Conſeil (*a*), où, ſans s'expliquer davantage dans le préambule, S. M. en donne pour motif l'importance de remédier à différens inconvéniens qui ſe ſont introduits dans cette partie du ſervice public, tant à l'égard de la manutention desdits établiſſemens, qu'au ſujet des conteſtations qui y ſont relatives, elle déclare avoir réſolu de prendre une connoiſſance particuliere & approfondie de tout ce qui a rapport auxdits privileges & à leur exercice.

Peu après on publia un ſecond (*b*), où l'objet précis du changement d'adminiſtration étoit déterminé & motivé ſur l'utilité qui en devoit réſulter tant pour les ſujets que pour le Roi.

Les Entrepreneurs, que cet événement dérangeoit dans leurs gros bénéfices, crierent à l'injuſtice, entr'autres une Madame Herbert, qui gagnoit à ce métier cent mille livres de rentes, &, au lieu d'économiſer, affichant un faſte de Princeſſe, ſe trouvoit par-là réduite à une fortune très-modique. Le public, toujours bien aiſe de voir humiliés les citoyens inſultant aux autres par leur luxe, en fut enchanté, ſurtout dans

(*a*) En date du 4 Juin 1775.
(*b*) En date du 7 Août.

dans l'eſpoir de trouver à ce revirement les avantages qu'on lui faiſoit enviſager ; mais ce qui révolta d'abord, ce fut qu'au lieu d'exercer cette rentrée du Roi dans les Meſſageries avec juſtice, avec modération, en achetant pour lui, au prix le plus favorable pour les dépoſſédés, leurs fonds, leurs magaſins & équipages, on le fit militairement. Un huiſſier de la chaîne vint ſignifier à quelques-uns (*a*) qui batailloient & diſcutoient leurs intérêts, qu'on alloit prendre leurs chevaux, voitures & uſtenciles ſur le pied de l'eſtimation qui en ſeroit faite ; ce qui s'exécuta de haute lutte & au grand mécontentement de ceux-ci, qu'on renvoya à payer ſur le bénéfice de la choſe. On trouva ce coup d'autorité bien contraire au ſyſtême de liberté de M. Turgot & à ſon reſpect pour les propriétés.

A cette premiere clameur ſuccéderent beaucoup d'autres bruits propres à décréditer l'entrepriſe, & qui firent regarder comme impoſſible qu'elle ſubſiſtât. On reconnut, que les deux avantages ſenſibles pour les voyageurs qu'elle préſentoit, la célérité & le prix modique du tranſport, n'étoient qu'illuſoires & momentanés, puiſque les chevaux de poſte ne pourroient ſuffire à conduire les nouveaux caroſſes durant la mauvaiſe ſaiſon dans les chemins

(*a*) Aux Entrepreneurs des Voitures de Verſailles & de St. Germain, partie par où l'on a commencé le 1 Septembre 1776.

rompus ; que l'eſpece de ces coureurs ſeroit bientôt détruite par la quantité qui en périroit, & que la conſtruction des voitures, trop fragiles & trop légeres, les expoſeroit à des accidens fréquens, à des réparations continuelles & diſpendieuſes ; qu'il faudroit donc inceſſamment augmenter les places pour que le Roi pût ſe retirer, bien loin de bénéficier (*a*).

Les plus modérés ſe moquerent de la bonhommie de M. Turgot, ſe laiſſant ainſi bercer de toutes les chimeres patriotiques dont on l'endormoit. Mais d'autres trouverent cruel que ſous un prétexte de bien public auſſi mal entendu, il opérât un bouleverſement ruinant 200 familles, c'eſt-à-dire environ 1,200 perſonnes, &, dans une boutade poëtique, on fit ce méchant quatrain :

Miniſtre ivre d'orgueil, tranchant du Souverain,
Toi qui, ſans t'émouvoir, fais tant de miſérables,
Puiſſe ta poſte abſurde aller un ſi grand train
Qu'elle te mene à tous les diables !

Sans doute il ſe trouva des défenſeurs qui, même en admettant que la réunion des Meſſageries dans la main du Roi, bien loin d'être économique fut à charge au premier coup d'œil, ſoutinrent qu'il ne falloit pas ſe décourager d'un début toujours frayeux ; (*b*) mais ils alloient plus loin, & riant à leur tour de

---

(*a*) Les voitures de la cour, durant le voyage de Fontainebleau, ont coûté 40,000 Livres de perte au Roi.

(*b*) Par l'examen fait concernant l'adminiſtration des nou-

ceux qui perſifloient leur héros de s'occuper d'un objet auſſi petit & auſſi ſecondaire, lorsqu'il en avoit d'autres de ſi grande conſéquence à traiter : ils prétendoient que cette nouvelle manutention tenoit au plan vaſte de M. Turgot ; qu'ayant réſolu de faire faire le ſervice en argent, il devoit être voituré par les Diligences, & qu'au moyen de cet ordre les bénéfices des Tréſoriers & Receveurs généraux des finances ſe réduiroient à rien ; que la circulation en ce genre étant un objet d'environ 200 millions par an, calcul fait des droits de remiſe, d'eſcompte, &c. le Roi économiſeroit au moins trois pour cent, dont il réſulteroit un bénéfice ſur la choſe même de cinq à ſix millions par an.

Quoi qu'il en ſoit, ce profit ne pouvant être réputé que comme chimérique, aujourd'hui que le ſucceſſeur a repris les anciens erremens de la finance, il a réſulté de l'innovation un mal réel & qui fait crier ſi généralement, qu'il paſſe pour certain que la manu-

---

velles voitures pour le compte du Roi, on a trouvé que la premiere miſe dehors de S. M. eſt de dix millions, qu'il faudroit qu'elle retirât d'abord ſur les bénéfices de la nouvelle régie pour qu'elle ne lui fût pas onéreuſe ; & il eſt calculé, au contraire, que la recette excede la dépenſe ; enſorte qu'il n'y a que deux choſes à faire, ou augmenter les places des voyageurs aſſez haut pour ſe mettre au pair & même au deſſus, afin de retirer les fonds d'avance & les profits que les fermiers donnoient à S. M., ou remettre la choſe à ces derniers, & c'eſt ce qu'on fera, à ce qu'on croit.

tention des coches & meſſageries ſera inceſſamment rétablie ſur l'ancien pied, & rendu aux propriétaires dépoſſédés.

Ainſi, loin de mettre en ligne de compte d'augmentation ſur la recette le million auquel l'apologiſte fait monter le bénéfice de cette opération, il faut la ranger dans la claſſe des eſſais inutilement diſpendieux qu'a fait faire M. Turgot, pour tâter de cette multitude de ſpéculations qu'il adoptoit avec une trop grande facilité.

Après cette digreſſion néceſſaire pour éclaircir un point capital du Miniſtere de ce Contrôleur général, revenons à la brochure.

„ Par exemple encore, ſuivant lui, on crée une branche de revenu public qui ne ſoit point un impôt, lorsque le Roi dit: „ Terres incultes de mes Sujets, „ marais ſtagnants, landes couvertes de mouſſe & de „ mauvaiſes herbes, devenez des champs fertiles, „ changez-vous en une ſurface *productive & impoſable.* "

Enfin, on améliore un objet de revenu déjà exiſtant, lorsque le Roi ordonne dans les terres incultes, dans les marais ſtagnants, dans les landes de ſon Domaine, les mêmes améliorations qu'il favoriſe & encourage dans les terres de ſes Sujets; lorsqu'il tire de ſes Bois un plus grand revenu par une meilleure Adminiſtration; lorsqu'il ſe procure l'équivalent, ou même l'excédent d'un impôt déjà exiſtant en le commuant en un autre verſement dans ſon tréſor, moins

gênant pour ſes ſujets, moins prenant pécuniairement ſur eux, moins décourageant par l'arbitraire, les inquiſitions, les viſites, les entraves des formalités, &c."

„ Or, pour procurer ou ces créations, ou ces améliorations de revenus, il a fallu, à l'égard de pluſieurs objets, que l'Egliſe & le Fiſc ſe relâchaſſent pendant quelque temps de leurs droits. C'eſt ce que nous devons au dernier Regne par la Déclaration du mois d'Avril 1766, qui exempte pendant quinze ans les nouvelles créations de valeurs territoriales, de Dîmes, de Tailles, de Vingtiemes, &c."

„ Il a fallu encourager l'Agriculture; c'eſt ce qu'a commencé à faire le dernier Regne par l'établiſſement des Sociétés d'Agriculture, & par des ſoins & des ſecours utiles donnés aux Laboureurs".

„ C'eſt ce qu'a fait plus éminemment encore le Regne actuel, en établiſſant la pleine liberté du Commerce, en mettant la France en état de tirer de ſes bleds les avantages qu'en retire la Pologne, qui n'a presque que cette ſource de ſubſiſtance".

„ C'eſt ce qu'on travaille à faire, en accélérant la perfection des chemins, en aſſurant leur entretien, en rendant à l'Agriculture la portion faſtueuſe de leur ſurface. (*a*) Laiſſons donc faire les

(*a*) Par un Arrêt du Conſeil, du 6 Février, on réduit à 42 pieds la largeur des routes principales, fixée ci-devant à 60; ce qui rend à l'Agriculture un terrein perdu, ſans qu'il en réſultât aucun avantage pour le Commerce. Cet Arrêt preſcrit en outre des regles pour fixer la largeur des routes moins importantes.

chemins, & n'exigeons pas inhumainement qu'ils ſoient arroſés des ſueurs & du ſang de tant de malheureux, à qui la vivification de l'intérieur & la proſpérité du Royaume ſeroient choſe abſolument indifférente, abſolument étrangere & même odieuſe, s'ils n'avoient pas de pain, & s'ils ne pouvoient eſpérer d'en avoir jamais".

Il y a des choſes plus vraies dans cette énumération des bienfaits patriotiques de M. Turgot, quoique ſujets encore à diſcuſſion, à conteſtation; mais on ne peut nier qu'on n'y découvre des vues vaſtes, dignes d'occuper un homme d'Etat.

Au ſurplus, pour vaincre dans leurs derniers retranchemens ces frondeurs éternels, qui, à force de critiquer tous les moyens imaginés d'adminiſtrer de mieux en mieux, ſoit par une diminution de dépenſe, ſoit par une augmentation de recette, réduiroient à l'inaction un Miniſtre qui voudroit les écouter & leur plaire, il leur demande ce qu'ils veulent donc? comment on ſubviendra à un *deficit* qui ne peut que s'augmenter s'il ne diminue?

„ Oh! moi (dit l'auteur de la Lettre) je vais vous l'apprendre: il viendra quelque Miniſtre bien doux, bien honnête, qui n'aura pas le courage de ſe faire haïr de quelques-uns de ſes compatriotes pour les ſervir tous; ce qui demande un grand fond *d'eſprit public* & de patriotisme, n'étant pas fort agréable d'être le chirurgien qui coupe les bras ou les jambes

d'un malade mal aviſé, qui, au risque de la gangrene, voudroit les conſerver".

„ Ce Miniſtre accort & bénin pouſſera, comme l'on dit, le tems avec l'épaule pendant quelques années, en faiſant faire à l'Etat *des affaires*, comme à un enfant de famille, qui achete du galon, du velours, des dentelles, qu'il revend à perte; & quand la place ne ſera plus tenable, il la quittera, ſans pourtant avoir oublié de faire, chemin faiſant, ſes propres affaires aſſez honnêtement bien".

„ Lui parti, il en viendra un autre, qui trouvant tout dans un état déſeſpéré, & ne pouvant même tenter d'y faire face, commencera, comme le Cardinal Dubois, par ſe *mettre au courant*, en laiſſant tout le paſſé en arriere, ne payant plus chaque année qu'au pair de la recette. Il vous donnera tout ſimplement l'Edit ſuivant, que je vous défie même de blâmer, ſi vous êtes juſte, puisque vous l'aurez rendu néceſſaire, en ne voulant ſouffrir ni qu'on augmente la recette de l'Etat, ni qu'on diminue ſa dépenſe".

„ Louis, par la grace de Dieu, &c. Dans les „ premiers momens de notre regne, nous donnâmes „ une Déclaration pour nous charger de toutes les „ dettes du feu Roi, notre très-honoré Seigneur & „ Ayeul, ne conſultant dans cet acte de bienfaiſance que notre amour pour nos Sujets: Mais, „ comme *l'exacte juſtice eſt la bienfaiſance des Rois*, „ nous avons reconnu depuis, que nous n'aurions „ pas dû prendre ſur nous une telle charge, attendu

„ que *c'eſt en France une maxime conſacrée* par tous
„ les Publiciſtes de notre Royaume, & par un Arrêt
„ ſolemnel de notre Cour de Parlement, rendu en
„ 1256, ſous l'un des plus religieux & des plus équi-
„ tables des Rois, nos prédéceſſeurs, que le Roi qui
„ monte ſur le trône n'eſt pas tenu des dettes des
„ Rois qui l'ont précédé, qu'autant qu'elles ont tour-
„ né manifeſtement au profit de l'Etat même; en-
„ ſorte que la légalité de leur création ne ſuffit pas,
„ ſans la néceſſité évidente de leur cauſe, & la réa-
„ lité prouvée de l'emploi. Nous aurions continué
„ néanmoins à faire tous nos efforts pour tâcher de
„ les acquitter, ſi par les retranchemens & les ſacri-
„ fices perſonnels les plus étendus nous avions pu
„ eſpérer d'y parvenir; ils ne nous auroient rien coû-
„ té, ayant pour objet de donner à nos Sujets cette
„ nouvelle preuve de notre amour pour eux. Ils
„ ont vu avec reconnoiſſance comment, ſans avoir
„ même pu prendre aucune connoiſſance des dettes &
„ des charges de notre Etat, nous nous étions empreſ-
„ ſés d'abord de nous en impoſer indéfiniment le
„ payement, n'écoutant que les mouvemens de no-
„ tre cœur & notre ſenſibilité pour un ſi grand nom-
„ bre de familles qui avoient beſoin de cette aſſu-
„ rance pour exiſter; mais ayant reconnu, par l'exa-
„ men le plus approfondi, qu'il nous eſt impoſſible
„ d'acquitter les dettes & charges antérieures à no-
„ tre avénement au trône, & de faire acquitter en
„ même temps les véritables charges annuelles de

„ notre Etat; & d'ailleurs le payement de ces dettes
„ antérieures, pour autant qu'elles ne seront pas prou-
„ vées avoir véritablement tourné au profit de notre
„ Royaume, étant une pure grace, au lieu que l'ac-
„ quittement des vraies & nécessaires charges annu-
„ elles de notre Etat est un devoir, il ne nous est
„ pas permis de les mettre en concurrence, un Roi
„ ne pouvant jamais avoir à balancer entre la bonté
„ & la justice. *A ces causes*, &c. Nous avons dit,
„ statué & ordonné, &c. Qu'à compter du jour de
„ l'enrégistrement de notre présent Edit, il ne sera
„ fait fond assigné à l'avenir, 1°. Que des vraies
„ & nécessaires charges annuelles de notre Etat, sui-
„ vant le rôle qui en sera dressé par nos ordres: 2°.
„ Que des rentes & charges antérieures au 1er. Oc-
„ tobre 1715. Et quant à celles qui ont été créées
„ depuis le 1er. Septembre 1715, jusqu'au 10 Mai
„ 1774, ordonnons qu'il sera surfis indéfiniment à
„ leur payement, jusqu'à ce que par l'examen & vé-
„ rification de leur cause, & de l'emploi des deniers
„ qui en sont provenus, examen que nous ferons fai-
„ re incessamment par des Commissaires à ce dépu-
„ tés, nous ayons reconnu quelles sont les dettes de
„ cette époque qui ont tourné véritablement au profit
„ de notre Royaume, pour en ordonner le payement;
„ & quelles seront celles qui n'y ont pas tourné, pour
„ statuer à l'égard de celles-ci ce que nous prescrira
„ notre justice; sans avoir à établir, pour raison de
„ ce, d'impositions nouvelles. *Si donnons en Mande-*
„ *ment*, &c."

Mais, outre l'intérêt perſonnel, cet agent ſi éclairé & ſi actif, ſi propre à déterminer les ſujets à concourir aux opérations évidemment bienfaiſantes du Gouvernement, n'y a-t-il pas des motifs plus nobles qui devroient les guider? Ne doit-on rien à ſa poſtérité? L'Ecrivain part de-là pour enviſager ſous ce point de vue les améliorations de M. Turgot & jette dans ſes apoſtrophes un intérêt & un pathétique vraiment éloquens.

„ Par exemple, étoit-ce un bien, étoit-ce une juſtice, que ce malheureux pere de famille, qui laiſſoit dans ſa chaumiere découverte, une femme have & deſſéchée, les mammelles pendantes, & autour d'elle ſix enfans tout nuds, ſans lait, ſans pain, s'allât traîner à deux lieues de-là, douze ou quinze jours par an, pour préparer ſans payement les chemins qui font rouler plus mollement le char du Prélat & du Publicain, & qui doublent l'opulence du Cultivateur? Quelle ſera l'ame de fer & de boue qui l'oſeroit dire? Eh bien! que n'avons-nous pas vu, que n'avons-nous pas entendu au ſujet des *Corvées*?"

„ Etoit-ce un bien, étoit-ce une juſtice, qu'un Fermier fut obligé de donner ſon bled, *vraiment à perte* dans un marché, je dis vraiment à perte, lorſque la maſſe annuelle de ſa récolte ne pouvoit, par les entraves des ventes forcées, remplir les impôts du Roi, la dîme, les frais de ſemence & d'exploitation, le payement du propriétaire, & la très-chétive ſubſiſtance du Colon & de ſa famille? Quel eſt l'homme aveuglé qui l'oſeroit ſoutenir? Comment ne verroit-il pas qu'on ne

ſeme que pour recueillir; que ſi l'Agriculture ne peut faire vivre ceux qui s'y conſacrent, il faut néceſſairement l'abandonner pour d'autres travaux qui puiſſent nourrir leur homme; & qu'ainſi c'étoit appeller la ſtérilité & la diſette, par les moyens même mal-adroitement imaginés pour les prévenir. "

„ Etoit-ce un bien, étoit-ce une juſtice que l'induſtrie fut perpétuellement retenue captive & dans la dépreſſion, faute d'une premiere miſe pour pouvoir s'exercer librement? N'étoit-il pas juſte de lui tendre une main ſecourable? "

„ Etoit-ce un bien, étoit-ce une juſtice que tel Port fût privé de commerce pour enrichir les Ports voiſins (*a*); que le commerce des vins d'une grande Province voiſine fût ſacrifié à l'intérêt de quelques propriétaires d'une ville; que de grandes & de belles manufactures de verrerie fuſſent amenées à un état de déſertion, par la coaction de vendre leurs verres dans telles villes plutôt que dans telles autres, & à tels acheteurs plutôt qu'à tels autres, & qu'enfin une inondation de privileges excluſifs, de ventes forcées, de gênes ſans nombre, d'entraves incroyables, couvrît toute la ſurface d'un Royaume, pour qui la na-

(*a*) Ceci eſt relatif à un Edit donné à Verſailles au mois d'Avril, par lequel S. M. permet de faire circuler librement les vins dans toute l'étendue du Royaume, de les emmagaſiner, de les vendre en tous lieux & en tout tems, & de les exporter en toute ſaiſon, nonobſtant tous privileges particuliers & locaux à ce contraires, que S. M. ſupprime.

ture a tout fait, & qui n'avoit à gémir que de ſes propres loix ? Combien d'autres choſes encore je pourrois vous citer, ſi je ne craignois de faire un volume au lieu d'une Lettre ? Cependant, quels efforts n'a-t-il pas fallu faire pour briſer ces entraves, & pour amener, peu à peu & par degrés, la liberté s'aſſeoir à côté de la propriété, pour les faire s'entr'aider l'une par l'autre ? "

L'Orateur pourſuit avec une logique preſſante & pleine d'énergie.

„ Mais, dit-on, ce ſont des innovations. Je le veux. L'Aimant, la Bouſſole, les Lunettes, l'Emétique, l'Imprimerie, l'Agaric, les Forces pour mouvoir & élever les fardeaux, tant de découvertes, en un mot, en Phyſique, en Chymie, en Médecine, en Géométrie, en Aſtronomie, &c. découvertes, non pas ſeulement ſpéculatives, mais véritablement & utilement appliquées aux beſoins des hommes, ont été auſſi des innovations, car on ne les connoiſſoit pas ſurement la veille du jour où on les a faites : falloit-il donc les proſcrire par cela ſeul qu'elles étoient des innovations, & retenir le genre humain dans une éternelle enfance ? Mais, d'ailleurs peut-on de bonne foi appeller des innovations l'exécution du vœu des Etats d'une grande nation, le retour à la Liberté primitive, enfin l'exercice reſpectable des premiers actes de la juſtice naturelle ? Si la fortune a jetté ſur nous un regard favorable, ſi nos peres nous ont tranſmis une propriété

té honnête, une aiſance qui nous faſſe jouir des douceurs de la vie, devons-nous voir avec indifférence, avec inſenſibilité, avec dédain nos malheureux freres, nos concitoyens ſouffrans, & ne devons-nous pas nous réjouir qu'un jeune Monarque regarde comme ſon plaiſir le plus vif, comme ſon devoir le plus ſacré, de leur adoucir les miſeres de cette vie humaine, de leur rendre leur condition ſupportable? "

L'Apologiſte profitant de ce moment d'enthouſiasme pour ne pas laiſſer reſpirer les détracteurs terraſſés du Miniſtre, termine par ce morceau, où l'on trouve l'éloge de M. de *Saint Germain* réuni à celui de M. *Turgot*.

„ Voulons-nous d'autres motifs encore? Des François compteroient-ils pour rien la gloire, la proſpérité, la ſûreté même de leur patrie? Voyez ce Royaume, que ſes mauvaiſes loix, que ſon adminiſtration vicieuſe ont amené à ſa ruine, & à qui il n'eſt reſté que ce que les Puiſſances voiſines ont daigné lui laiſſer. Comparez dans Puffendorf notre population du tems de Charles IX à notre population d'aujourd'hui. Voyez ſeulement ce qu'elle étoit il y a un ſiecle, & ce qu'elle eſt à préſent. Il exiſte encore des régiſtres & des états fideles, qui conſtateront que dans ces cent dernieres années elle a diminué de plus d'un cinquieme. Falloit-il donc que nous nous laiſſaſſions mourir, pour ainſi dire, d'inanition, & parvenir au dernier

période d'affoibliſſement politique, ſans nous en appercevoir & ſans y remédier? ſemblables à ces hommes qui, condamnés à la mort, préferent de mourir doucement dans un bain, en ſe faiſant ouvrir les veines, & s'éteignant ſans s'en appercevoir? Il a donc fallu nous revivifier & au dedans & au dehors. "

„ Sous un Roi, pour qui l'amour du bien eſt une paſſion & un beſoin, deux hommes ſe ſont rencontré qui l'ont courageuſement entrepris, tous deux fermes, pleins de grandes vues, animés d'un grand intérêt, public, tous deux ſi fort ſupérieurs à l'intérêt perſonnel, que de ce côté-là l'envie elle-même n'a pas oſé les entamer. Il ont marché à grands pas dans une carriere pleine d'écueils & de précipices. Ils ont eu la noble aſſurance de ſe rendre volontairement l'objet d'une multitude innombrable de mécontentemens & de haines pour faire le bien général, le bien même de ceux qui les outragent. Et nous n'avons pas la patience de les laiſſer faire, lors même qu'en liſant attentivement & en ſecret leurs premiers eſſais, nous ſommes forcés de convenir que le ſeul amour du bien a pu les dicter; que le vain amour de la nouveauté, la prétendue illuſtration qu'on veut tirer des grands changemens, &, ſi je puis m'exprimer ainſi, l'*Eroſtratiſme miniſtériel*, n'inſpirent point de tels travaux & de tels plans; que, quand même ils ſe ſeroient trompés en quelque choſe, ce ne pourroit être que les erreurs d'un homme de bien qui mérite qu'on l'éclaire & non pas qu'on l'outrage. Et, cependant

on les trouble, on les harcele, on les calomnie, on les accuſe, on voit de mauvais œil ceux qui oſent penſer & parler pour eux! Et nous diſons que nous aimons notre patrie, que nous aimons nos ſemblables! & nous ſommes François!"

Je trouve, Milord, dans le courant de ce pamphlet une anecdote que je révoque en doute, parce que vous ne m'en avez pas parlé: l'auteur prétend que les Edits de M. Turgot ont cauſé la plus vive émotion de joie en Angleterre; que l'on les y a traduits dans notre langue & qu'on en a fait, coup ſur coup, cinq ou ſix éditions; que dans pluſieurs de nos villes, à Briſtol ſurtout, on a bu des *toſtes*, on a fait des danſes, on a célébré des fêtes en l'honneur de Louis XVI & de ſon Miniſtre. Je ne crois pas que le Peuple chez nous aime aſſez ces *Chiens de François* pour s'être réjoui à ce point de leur bonheur, ſurtout dans ce moment, où il n'ignore pas que ceux-ci ne s'affligent nullement de nos calamités, & voient avec une ſatisfaction, trop conforme à leur conduite, la guerre ſanglante qui s'ouvre avec nos Colonies en contribuant de leur mieux à les ſeconder dans leur ſciſſion. C'eſt ce qui fera la matiere de ma prochaine Lettre; & je finirai celle-ci par la communication d'une chanſon grivoiſe faite contre ce Miniſtre-patriote.

Paris ce 30 Juin 1776.

Prophétie Turgotine.

Vivent tous nos beaux eſprits,
Encyclopédiſtes,
Du bonheur françois épris,
Grands Economiſtes ;
Par leurs ſoins, au tems d'Adam,
Momus les aſſiſte,
O gué !
Momus les aſſiſte.

Ce n'eſt pas de nos bouquins
Que vient leur ſcience
En eux, ces fiers palladins
Ont la ſapience :
Les Colbert & les Sully
Nous paroiſſent grands, mais fi !
Ce n'eſt qu'ignorance,
O gué !
Ce n'eſt qu'ignorance.

On verra tous les états
Entre eux ſe confondre
Les pauvres ſur leurs grabats
Ne plus ſe morfondre ;
Des bien on fera des lots
Qui rendront les gens égaux,
Le bel œuf à pondre,
O gué !
Le bel œuf à pondre !

Du même pas marcheront
Nobleſſe & Rôture,
Les François retourneront
Au droit de Nature.
Adieu Parlemens & Loix,
Ducs & Princes & Rois:
La bonne aventure,
O gué!
La bonne aventure.

Puis devenus vertueux,
Par Philoſophie,
Les François auront des Dieux,
A leur fantaiſie:
Nous reverrons un oignon,
A Jéſus damer le pion.
Ah! quelle harmonie,
O gué!
Ah! quelle harmonie!

Alors d'amour ſûreté,
Entre ſœurs & freres;
Sacremens & parenté
Seront des chimeres:

Chaque pere imitera,
Noé, quand il s'enivra:
Liberté pleniere,
O gué!
Liberté pleniere.

Plus de moines langoureux
De plaintives nonnes;
Au lieu d'adreſſer aux cieux
Matines & nones,
On verra ces malheureux,
Danſer, abjurant leurs vœux,
Galante chaconne,
O gué!
Galante chaconne.

Partiſans des novations,
La fine ſequelle!
La France, des nations
Sera le modelle:
Et cet honneur nous devrons
A Turgot & compagnons,
Beſogne immortelle,
O gué!
Beſogne immortelle!

A qui devrons-nous le plus ?
C'eſt à notre Maître,
Qui ſe croyant un abus
Ne voudra plus l'être. (*)
Ah ! qu'il faut aimer le bien,
Pour, de Roi n'être plus rien !
J'enverrois tout paître,
O gué !
J'enverrois tout paître !

(*) Ceci a rapport à un propos de S. M. à M. de Malesherbes. Ce Miniſtre, ſuppliant le Roi de vouloir bien accepter ſa démiſſion : *Que vous êtes heureux ! Que ne puis-je m'en aller auſſi !* s'écria ce Prince ; mot bien philoſophique, qui prouve combien il ſent ſes devoirs & a deſir de les remplir. Le couplet exprime mal tout cela.

Fin du troiſieme Volume.

J'oserois tout pour elle.

O ciel!

J'oserois tout pour elle!

Dans le fort de mes maux!

Ah! qu'il faut aimer la vie,

Me voulez-vous encore?

Qui le croiroit un jour!

Cruel! je vous l'ai dit,

Y qui devons-nous le plus?

(*) Ceci a rapport à un propos de S. GL. à M. de Bre-
teuil. Ce Ministre, lisplaisant le voyoit bien sou-
vent à Versailles. Que pouvoit-elle devenir à côté de ces
gens pour qui l'Olympe ne paroît pas trop élevé,
pour qui toute action il faut descendre à celle de la fa-
blerie. Le temps explique mal tout cela.